

**snp  
den**

Syndicat National des  
Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale

numéro **169**

- « *Après le congrès de Biarritz* »  
Éditorial du secrétaire général
- Dossier :  
les travaux du congrès

**2009**

JUN 5/10

# Direction

10 €





Philippe  
TOURNIER

## Après le congrès de Biarritz

Le congrès du SNPDEN s'est tenu du 11 au 15 mai à Biarritz sur le thème « *autonomie et égalité: demain le service public d'éducation* ». Ayant travaillé dans d'excellentes conditions (*que Bertrand Cagniard, secrétaire académique de Bordeaux, et tous les collègues qui s'y sont consacrés en soient à nouveau remerciés*), notre syndicat s'y est doté de mandats que vous trouverez dans ce numéro de *Direction*: ce sont les motions présentées par Michel Richard pour la commission « *Métier* » et Jean-Claude Lafay pour la commission « *Éducation et pédagogie* », solides synthèses de nos positions; celles présentées par Philippe Vincent et la commission « *Carrière* » qui balisent le cadre des négociations et celles présentées par Donatelle Pointereau et la commission « *Vie syndicale* », sur des questions complexes comme le financement public de l'enseignement privé ou les conséquences de la loi sur la représentativité pour laquelle nous nous sommes désormais dotés d'une « *boussole* ».

Au-delà des revendications qui fondent l'action syndicale comme travailler dans de meilleures conditions ou obtenir de meilleures rémunérations, toujours légitimes et d'actualité, le SNPDEN ne cesse de se battre pour que les valeurs que nous portons trouvent leur place dans le monde qui se fait sous nos yeux.

C'est le sens non seulement du thème du congrès mais aussi de la motion d'action qui y a été adoptée et fixe comme une des principales priorités dans les mois qui viennent de « *mener une action nationale, académique et départementale auprès des élus, des partis politiques, des organisations syndicales, des associations et, d'une façon générale, auprès de relais d'opinion autour du thème de la laïcité gravement menacée aujourd'hui par les approches différentialistes qui semblent avoir la faveur de dirigeants de notre pays, en rupture avec les valeurs dont ils devraient être, par ailleurs, les garants* ».

Dans une société qui se recompose, la laïcité prend un sens nouveau et le combat pour la promouvoir, une vigueur particulière d'autant que, du discours du Latran à l'accord avec le Vatican (*sous prétexte de LMD: pour qui nous prend-on ?*), c'est une politique construite qui se développe sous nos yeux et que nous sommes décidés à combattre résolument. Le SNPDEN s'était engagé avec force lors du débat sur le port de signes religieux à l'école: sans son action, la loi n'aurait probablement pas vu le jour. À cette occasion, il faut souligner l'action personnelle de Philippe Guittet, particulièrement dans ce combat: le congrès lui a rendu un hommage prononcé, chaleureux et mérité.

Mais, à peine le congrès était-il clos que le maelström de l'actualité imposait à nouveau ses lois implacables: quinze jours (*quinze jours!*) de vie publique furent occupés par l'agitation autour des « *portiques* » et leurs divers produits dérivés. Dans ce tohu-bohu où prétend se construire la sérénité dans nos établissements, le

SNPDEN a développé une ligne pragmatique et professionnelle, loin du débat biaisé entre « *sécuritaires* » et « *angéliques* ». Sans être dupe de ce qui était dû à l'environnement électoral mais fort du travail du congrès qui vient de s'achever, le SNPDEN veut que la question de la sûreté des établissements soit enfin examinée un peu sérieusement. Mais le bon sens est une denrée manifestement raréfiée et les excès d'une chimérique « *sanctuarisation* » ne sont pas la réponse attendue.

Après que le SNPDEN, avec d'autres partenaires parfois imprévus, se soit énergiquement opposé à la transformation des personnels de direction en « *officiers de police judiciaire* » (*ou pire encore: « en auxiliaires »!*) et ait obtenu gain de cause sur ce point, le dernier avatar, à coût zéro, est, à l'instant où sont écrites ces lignes, une « *habilitation spécifique* » dont on peut craindre qu'elle « *ouvre le risque de désigner par avance les responsables d'éventuels incidents dramatiques à venir, les personnels de direction qui n'auront pas fouillé, ou fait fouiller, ou pas assez ou pas comme il fallait, alors même que, comme pour d'autres missions qui leur sont confiées, ils ne disposent pas des ressources humaines nécessaires* » pour reprendre les termes du communiqué du 28 mai que vous trouverez dans ce numéro. Comme pour le rôle des brigades aux contours changeants et incertains, le SNPDEN sera actif et vigilant sur ces questions, graves et pourtant traitées avec une tragique désinvolture.

En effet, au-delà de l'actualité, les ethnologues relèvent que la façon dont les sociétés traitent la question anthropologique de la canalisation de la violence juvénile est structurante pour leur fonctionnement: la République française de 2009 a, elle, choisi le langage de l'affrontement. Même si le discours du chef de l'État ne parlait que de la délinquance, il est troublant qu'elle n'y prenait qu'un visage que le public décrypte comme celui de la jeunesse, en particulier celle qui n'est pas née au bon endroit, ces hordes de monstres scolaires armés de couteaux qu'il faut traquer. Un haut-commisariat à la jeunesse ne compense pas ce qui pourrait finir par devenir un affrontement perpétuel, jamais gagné, sorte de drogue politico-sociale à la façon des pages qu'Orwell consacra, dans son livre « *1984* », à ce conflit sans fin et sans horizon qu'y conduit « *Big Brother* » afin de travestir la réalité et de légitimer le reste.

À la fin du congrès de Biarritz, la nature présentait un spectacle étrange: une mer démontée sous un ciel serein. Cela laissait songeur. On voit assez bien à quoi et à qui (*éventuellement un « qui » au pluriel*) pouvait faire songer cette mer, sa force exclusivement destructive qui n'est belle à contempler que de loin, bien à l'abri de tout. Mais le ciel serein rappelait que la tempête ne devait être prise que pour ce qu'elle est: passagère et qu'il faut déjà songer à reconstruire ce qu'elle aura détruit.

## agenda

## MERCREDI 3 JUIN

● Audience auprès de M. Jouve, conseiller du ministre de l'Éducation nationale

MERCREDI 3 ET  
JEUDI 4 JUIN

● Bureau national

## JEUDI 4 JUIN

● Réunion multilatérale avec M. Chudeau, directeur de l'Encadrement

## VENDREDI 5 JUIN

● Séminaire de réflexion de la FESPI (Fédération des Établissements scolaires Publics Innovants)  
● Mutations EREA

## MERCREDI 10 JUIN

● Réunion de la commission nationale de concertation sur la réforme du recrutement et de la formation des maîtres, avec le recteur William MAROIS  
● Réunion pour la réforme de la voie professionnelle, M. Nembrini

## JEUDI 11 JUIN

● Cellule juridique

SNPDEN  
21 RUE BÉRANGER  
75003 PARIS  
TÉL. : 01 49 96 66 66  
FAX : 01 49 96 66 69  
MÊL : SIEGE@SNPDEN.NET

Directeur  
de la Publication  
PHILIPPE TOURNIER  
Rédacteur en chef  
FLORENCE DELANNOY  
Rédacteur en chef adjoint  
NORBERT GOSSET  
Secrétaire de rédaction  
JOËLLE TORRES

Conception/Réalisation  
JOHANNES MÜLLER

Publicité  
ESPACE M.  
TÉL. 04 92 38 15 55  
Chef de Publicité  
FABRICE MAURO

Impression  
IMPRIMERIE SIC,  
5-7 RUE CLAUDE CHAPPE  
77 400 LAGNY  
TEL. : 01 64 12 17 17

DIRECTION –  
ISSN 1151-2911  
COMMISSION PARITAIRE  
DE PUBLICATIONS  
ET AGENCE DE PRESSE  
0309 S 08103

DIRECTION N° 169  
MIS SOUS PRESSE  
LE 29 MAI 2009

Abonnement  
100 € (10 NUMÉROS)  
PRIX DU NUMÉRO : 10 €

INDEX  
DES  
ANNONCEURS

|           |        |
|-----------|--------|
| INCB      | 2      |
| INDEX     |        |
| EDUCATION | 4, 5   |
| OMT       | 10, 11 |
| MAIF      | 15     |
| OKI       | 99     |
| ALISE     | 100    |

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

## s o m

3 ÉDITORIAL DU  
6 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

• Après le congrès de Biarritz.

## 6 AGENDA

## 8 ACTUALITÉS

- La poursuite de l'action dans l'unité,
- Recours contre l'accord Kouchner Vatican,
- Gesticulation médiatique et sécuritaire autour de la violence à l'école, les positions du SNPDEN,
- RGPP suite... mais pas fin,
- Prévention des risques majeurs : une nécessité,
- Toujours moins de postes dans la fonction publique.

14 LA SÉCURITÉ DES  
ÉTABLISSEMENTS  
SCOLAIRES

Du 15 au 28 mai, l'actualité de l'éducation s'est polarisée sur la seule question dite « *des portiques* », tohu-bohu médiatique qui s'est arrêté net le lendemain de l'intervention du chef de l'État.

- Positions développées par le SNPDEN lors de la table ronde du 27 mai,
- Communiqué du SNPDEN du 28 mai à l'issue du discours du chef de l'État.

16 COMMUNIQUÉ DE  
PRESSE

- Le rapport « *Apparu* » aborde des pistes intéressantes dans la perspective d'une réforme du lycée. Certains développements, cependant suscitent des réserves.

# m a i r e

## DOSSIER : CONGRÈS DE BIARRITZ

• Les travaux du 9<sup>e</sup> congrès du  
SNPDEN à Biarritz.

**18** OUVERTURE DU  
CONGRÈS, ACCUEIL  
DES CONGRESSISTES

**23** INTERVENTION DES  
SYNDICATS INVITÉS

**27** DISCOURS  
INTRODUCTIF DE  
PHILIPPE GUITTET

**40** EXPLICATION DU  
RAPPORT FINANCIER

**41** RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE  
VÉRIFICATION DES  
COMPTES

**42** INTERVENTION DES  
SECRÉTAIRES  
ACADÉMIQUES

**63** RAPPORT DE LA  
COMMISSION MÉTIER

**68** RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
VIE SYNDICALE

**74** RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
ÉDUCATION ET  
PÉDAGOGIE

**79** RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
CARRIÈRE

- Sous-commission « *fin de  
carrière et retraite* »,
- Commission carrière.

**86** INTERVENTION DU  
COORDONNATEUR  
DES COMMISSAIRES  
PARITAIRES

**87** HOMMAGE DU  
CONGRÈS À  
PHILIPPE GUITTET

**92** QUI SONT LES  
CONGRESSISTES ?  
LES RÉSULTATS DE  
NOTRE ENQUÊTE

**93** LES VOTES DU  
CONGRÈS

**94** RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
NATIONALE DE  
CONTRÔLE

**95** LA TABLE RONDE  
« AUTONOMIE ET  
ÉQUITÉ »

Avec la participation de  
Nathalie Mons, Denis Meuret,  
et Philippe Tournier.

Débat animé par Marie-  
Caroline Missir, rédactrice en  
chef adjointe à l'AEF.

**96** ALLOCUTION DE  
CLÔTURE DU  
CONGRÈS PAR  
PHILIPPE TOURNIER,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**97** QUESTIONS  
des parlementaires et  
RÉPONSES  
des ministres...

Valérie  
FAURE

## POURSUITE DE L'ACTION DANS L'UNITÉ

« Le 1<sup>er</sup> mai 2009 a été une journée historique, tant en raison de l'unité des huit organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers de plus de 280 rassemblements dans toute la France ». C'est en ces termes que s'ouvre le communiqué commun en date du 4 mai dernier des organisations syndicales, dénommées à présent G8 syndical.

Cette mobilisation unitaire, la troisième en 4 mois, a ainsi rassemblé entre 465 000 (selon les forces de l'ordre) et 1,2 millions de manifestants (de source syndicale) dans toutes les grandes villes de France, soit 5 fois plus qu'en 2008. Dans la capitale, ils étaient entre 65 000 et 160 000.

Selon les organisations syndicales, « ce 1<sup>er</sup> mai témoigne d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, des demandeurs d'emplois et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses que le gouvernement et le patronat auraient tort de traiter par le déni et le mépris ».

C'est pourquoi elles ont appelé dans leur communiqué le gouvernement et le patronat à prendre en compte l'ampleur de ces rassemblements « qui expriment inquiétude, désarroi et profond sentiment d'injustice ». Et, face à la surdité dont a fait preuve le gouvernement jusqu'à présent, le G8 syndical a d'ores et déjà fixé deux rendez-vous : d'une part, le 26 mai, une journée de mobilisations décentralisées, sous différentes formes (manifestations, rassemblements, pétitions, assemblées générales...), et d'autre part une grande journée de manifestations dans toute la France le samedi 13 juin.

L'intersyndicale des retraités (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FGR-FP et UNSA), qui avait déjà appelé à participer massivement aux 3 précédentes journées d'actions, a de nouveau lancé un appel à tous les retraités, afin qu'ils rejoignent nombreux les salariés et les demandeurs d'emplois.

Le SNPDEN, conformément à sa motion « action » adoptée au

congrès de Biarritz, participera à cette mobilisation, et particulièrement aux manifestations du 13 juin.

Avec ces deux nouveaux temps forts, les organisations syndicales témoignent ainsi de leur volonté de continuer à afficher leur unité et leur détermination face à l'inflexibilité du gouvernement.

Par ailleurs, conscientes que seule la poursuite de cette unité syndicale permettra de maintenir véritablement le rapport de force, et malgré des divergences persistantes sur la stratégie à adopter, elles se sont réunies à la veille de la première journée de mobilisation afin de préciser leurs revendications communes.



Au moment où ces lignes sont bouclées, il semblerait, d'après les premières estimations disponibles, que le taux global de participation au mouvement de grève de la journée du 26 mai soit plutôt faible. Ceci étant, pour les syndicats, cette journée constitue plus une journée « relais » entre le 1<sup>er</sup> mai et le 13 juin, et l'ampleur de la mobilisation du 26 n'est donc en rien significative. En revanche, les syndicats espèrent beaucoup du prochain rendez-vous fixé.

## RECOURS CONTRE LA DELIVRANCE DES DIPLÔMES PAR LE VATICAN

Depuis la parution au journal officiel du décret (n° 2009-427 du 16 avril 2009) entérinant l'accord passé fin 2008 entre la France et le Vatican relatif à la reconnaissance des diplômes délivrés par « les universités catholiques, les facultés ecclésiastiques et les

établissements d'enseignement supérieurs dûment habilités par le Saint Siège », la polémique ne cesse d'enfler. Il faut dire qu'avant même la publication du décret, l'accord avait, dès sa signature en décembre 2008, soulevé de fortes inquiétudes au sein de la communauté éducative.

L'UNSA-Éducation et le CNAL, notamment, qui estimaient que cet accord constituait une violation du principe constitutionnel de laïcité de la République, avaient ainsi vivement protesté (cf. Actualités *Direction* 165 pages 15 et 16 et article de Donatelle Pointereau *Direction* 168, page 32).

Aujourd'hui, la parution du décret au journal officiel du 19 avril imposant à ses détracteurs d'emprunter d'autres chemins pour tenter d'obtenir l'annulation d'un texte qui constitue une attaque inacceptable aux principes mêmes de la République et une atteinte particulièrement grave au principe de laïcité de l'enseignement, plusieurs dépôts de recours ont alors été annoncés.

Le 19 mai, le groupe socialiste du Sénat a ainsi déposé, devant le Conseil d'État, un recours en annulation du décret : « cet accord avec le Vatican est contraire au principe du monopole de l'État sur la collation des grades universitaires » a déclaré le sénateur Jean-Pierre Sueur. Les sénateurs du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) ont eux aussi fait part de leur intention de déposer « un référé suspension et un recours au fond devant le Conseil d'État ».

Après avoir dénoncé dans un communiqué de presse la publication dudit décret officialisant le protocole Kouchner-Vatican, et les « privilèges exorbitants » que celui-ci accorde au Saint Siège, l'UNSA Éducation a fait savoir lors du congrès du SNPDEN à Biarritz, auquel Patrick Gonthier a participé, qu'un recours auprès du conseil constitutionnel serait également déposé.

Dans une motion de son congrès votée à l'unanimité, le SNPDEN a d'ailleurs dénoncé ce décret anticonstitutionnel du 16 avril 2009 - et tout ce qu'il induit - et en a exigé l'abrogation (cf. texte de la motion page 71).

Le congrès a par ailleurs mandaté le bureau national « *pour informer, alerter, mobiliser contre cette violation de la laïcité, principe fondateur de la République* ».

## GESTICULATION MÉDIATIQUE ET SÉCURITAIRE AUTOUR DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

À la suite de l'agression le 15 mai d'une enseignante du collège Fenouillet (Haute-Garonne) par un élève de 5e qui n'acceptait pas la punition qui lui avait été infligée pour un devoir non rendu, la question de la violence à l'école revient en force sur le devant de la scène, générant, comme à chaque nouvel acte, un déferlement médiatique et la multiplication des discours sécuritaires sur le sujet.

On ne compte plus d'ailleurs les dispositifs de lutte contre la violence à l'école mis en place ces 15 dernières années... Tour à tour les ministres qui se sont succédé à l'Éducation nationale ont apporté leur pierre à l'édifice de cette gesticulation médiatique autour de la question de la violence à l'école, en annonçant des mesures tous azimuts qui n'ont jamais vraiment fait l'objet d'un bilan quant à leur impact.

Et aujourd'hui, de nouveau, les idées ne manquent pas : portiques de détection de métaux à l'entrée des établissements, unité spéciale de police en milieu scolaire, système de fouilles... le ministre Xavier Darcos déclarant alors vouloir « *examiner toutes les solutions possibles* ».

C'est ainsi qu'il s'est prononcé le 21 mai au congrès de la PEEP en faveur de la mise en place d'équipes mobiles d'agents assermentés, placés auprès des recteurs, et chargés d'intervenir sur des missions de contrôle et de prévention dans les établissements scolaires. Ces équipes se tiendront à disposition des chefs d'établissement qui auraient alors la compétence « *d'officiers de police judiciaire* », avec la possibilité de procéder à des fouilles de cartables ou d'élèves soupçonnés de vouloir introduire des armes dans l'établissement. Il s'est aussi déclaré favorable à la mise en place d'éventuelles « *sanctions financières proportionnées à la faute* » qui seraient infligées aux « *parents démissionnaires* ».

Les annonces du ministre ont aussitôt provoqué un tollé général dans le monde éducatif. Pour la plupart des

syndicats de l'Éducation, la solution est loin d'être dans l'installation d'un arsenal technologique tel que caméras de surveillance, portiques de sécurité... mais plutôt dans l'attribution de « *moyens humains* » supplémentaires. Mieux vaut privilégier l'éducatif sur le tout sécuritaire. Cela passe par le recrutement en nombre suffisant de personnels formés et capables d'apporter de vraies réponses éducatives aux phénomènes de violence en milieu scolaire. Or, la suppression massive de postes dans le second degré depuis plusieurs années, entraînant sur le terrain une diminution des moyens affectés à l'action éducative, à l'accompagnement et à l'encadrement des élèves, va à l'encontre de ces besoins.

N'y voyant qu'une « *opération de communication* », le secrétaire général de l'UNSA-Éducation, Patrick Gonthier, s'interroge sur le « *réalisme* » des propositions ministérielles qualifiées de « *démagogiques et d'implicables* ». Selon lui, « *l'émotion est mauvaise conseillère et ne peut conduire qu'à des réponses improvisées, à l'emporte-pièce comme la mise en place de portiques, la création d'une brigade mobile d'intervention ou l'autorisation de fouilles* ». « *L'intention n'est pas d'apporter des réponses aux inquiétudes des personnels et des parents* » mais « *au contraire de donner l'impression d'agir, de faire diversion, d'entretenir la communication au profit du ministre* ».

La fédération souhaite « *qu'un travail de fond puisse ainsi s'engager sur la prévention et la résolution des problèmes de violence* » et que la question soit « *traitée au plus près des établissements, dans un travail avec l'ensemble des partenaires : collectivités locales, police, justice, chefs d'établissement et, naturellement personnels enseignants, d'éducation, administratifs, techniques et de service, sans confusion des genres* ». « *Rien ne serait plus dangereux — et même contre-productif — que de vouloir transformer les fournisseurs, principaux et personnels placés sous leur autorité en officiers ou agents de police judiciaire. Mieux vaut accroître le nombre des personnels au lieu de détériorer l'encadrement* » a ajouté Patrick Gonthier.

## LES POSITIONS DU SNPDEN

Invité de l'émission Mots Croisés sur France 2 lundi 25 mai, aux côtés de ministre de l'Éducation nationale, de Claude Bartolone, député PS et

président du conseil général de Seine-Saint-Denis et de la vice présidente du SNALC, le secrétaire général du SNPDEN, Philippe Tournier, a redit ce qu'il avait déjà déclaré à l'Agence de presse Éducation et Formation (AEF), et à plusieurs reprises d'ailleurs dans d'autres médias focalisés sur le sujet, à savoir qu'il était fort regrettable que les questions de sécurité dans les établissements scolaires ne soient abordées que dans un climat émotionnel et dans la polémique, toujours à la suite d'un fait marquant, alors qu'on aurait plutôt besoin de construire un consensus sur le sujet avec l'ensemble des décideurs concernés. Ainsi, ce traitement du problème contribue selon lui à « *mélanger d'une part la violence dans les établissements scolaires au quotidien, composée des insultes et bousculades, et d'autre part les formes extrêmes de violence, le plus souvent imprévisibles (telles que rencontres dernièrement), et pour lesquelles l'école n'a pas de réponse propre à apporter* ».



Participation de Philippe Tournier à l'émission Mots Croisés, lundi 25 mai

Quant aux mesures avancées par le ministre, le syndicat doute de leur caractère opérationnel et pense qu'elles seront extrêmement difficiles à mettre en œuvre, risquant même parfois de manquer en partie leur but.

(Voir article sur la sécurité dans les établissements scolaires pages 14 à 16)

À l'issue de la conférence de Nicolas Sarkozy du 28 mai, le SNPDEN craint dans l'agitation actuelle du moment, que soient une fois de plus renvoyées aux établissements des missions et responsabilités qu'ils ne pourront pas assurer par manque de moyens, notamment des ressources humaines adaptées et formées.

## RGPP SUITE... MAIS PAS FIN

Après un premier bilan rendu public le 3 décembre dernier\*, le ministre du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique, Éric Woerth, a présenté en conseil des Ministres le 13 mai dernier, un second bilan d'étape sur la mise en œuvre de la RGPP, accom-

pagné de la publication d'un rapport complet sur la question, présentant ministère par ministère l'état d'avancée des différentes mesures (consultable sur) [www.rgpp.modernisation.gouv.fr](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr).

Le rapport présente ainsi ce qui a déjà changé et ce qui va changer dans le cadre de la RGPP et chaque fiche récapitulative dresse l'état d'avancement des différentes mesures prises, matérialisé :

- soit par un feu vert s'il s'agit d'un projet de réforme pour lequel toutes les conditions sont réunies pour atteindre les résultats escomptés dans les délais prévus,
- soit un feu orange pour un projet en cours d'exécution mais dont le calendrier n'est pas totalement respecté, ou dont la mise en œuvre présente des difficultés techniques appelant des décisions correctrices,
- soit un feu rouge caractérisant un projet dont la phase de mise en œuvre n'a pas encore été engagée et pour lequel le comité de suivi a alors pris des mesures pour relancer la mise en œuvre.



Selon le communiqué du ministère, « 95 % des mesures adoptées par le Président de la République et le gouvernement, lors des conseils de modernisation des politiques publiques sont en cours de mise en œuvre, 75 % respectent le calendrier prévu et 20 % connaissent des retards ou des difficultés. Pour ces dernières, ainsi que pour les 5 % de décisions encore non appliquées, des décisions correctrices et un nouveau calendrier ont été décidés » précise le communiqué.

Concernant le ministère de l'Éducation nationale, les réformes imputées à la RGPP ont « pour objectif d'améliorer la performance du système éducatif » et la quasi-totalité des réformes engagées par Xavier Darcos apparaissent dans le rapport comme des mesures RGPP.

Et, si dans le premier bilan d'étape de décembre, le ministère de l'Éducation nationale avait reçu un feu rouge concernant l'autonomie des établissements scolaires dans le cadre de la réforme du lycée, et 2 feux oranges pour l'orientation et la formation continue des jeunes

enseignants, ce second rapport d'étape ne présente plus aucun feu rouge. Qui plus est, la mesure visant à donner plus d'autonomie aux établissements est passée en orange, en changeant aussi de catégorie, puisqu'elle relève désormais de « la modernisation de la gestion des enseignants » et non plus de « l'amélioration de l'offre scolaire ». Cette mesure indique ainsi : « les marges d'autonomie des établissements seront élargies pour leur permettre de moderniser leur fonctionnement et d'adapter leur offre éducative aux publics spécifiques qu'ils accueillent ». Quatre autres mesures ont aussi hérité d'un feu orange ; elles concernent la mise en place des EPEP, la réforme du lycée, la mise en place de l'agence nationale de remplacement - devant être opérationnelle à la rentrée 2009- et la modification des concours de recrutement des enseignants.

Le reste des mesures présentées pour l'Éducation nationale, au nombre de 14, ont obtenu un feu vert.

Parallèlement à ce dispositif de suivi de la mise en œuvre de la RGPP, Éric Woerth a précisé qu'une nouvelle phase était en cours de lancement et concerne notamment la gestion des opérateurs de l'État et une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement.

\* en ligne sur [www.rgpp.modernisation.gouv.fr/uploads/media/1erRapportEtapeRGPP.pdf](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/uploads/media/1erRapportEtapeRGPP.pdf)

## TOUJOURS MOINS DE POSTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après les suppressions de 11 000 postes en 2007, 23 000 en 2008, 30 000 en 2009, ce sont à présent 34 000 suppressions de postes qui sont prévues dans la Fonction Publique pour 2010 ! La presse s'est fait largement l'écho de cette annonce ministérielle, sortie tout juste des négociations venant de s'ouvrir entre le ministère du Budget et les principaux ministres sur les plafonds d'emplois pour 2010.

Une annonce que le gouvernement n'a d'ailleurs pas démenti depuis, se contentant cependant de confirmer la stricte application de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. Et si jusqu'à présent aucun chiffre n'avait été clairement prononcé pour 2010, ce leitmotiv du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux n'a cessé lui d'être martelé au cours des diverses interventions gouvernementales.

Fin mars, le président Sarkozy déclarait lors d'un déplacement à Saint-Quentin que « la France devrait

réduire ses frais de fonctionnement pour accroître ses capacités d'investissement » et indiquait que « *quelles que soient les difficultés* », il ne reviendrait pas sur « *son engagement de ne pas remplacer 1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite* ».

Cette règle est également inscrite dans le rapport RGPP rendu public mi-mai.

Ainsi, selon les chiffres communiqués par le journal des Échos, le taux de non remplacement qui était de 33 % en 2008, devrait atteindre 44 % en 2009 et 50 % en 2010. Et l'économie générée en 2010 par le non remplacement de la moitié des 68 500 départs en retraite prévus devrait s'élever à 956 millions d'euros, dont la moitié devrait être allouée au pouvoir d'achat des agents a indiqué Bercy.

Reste à présent à savoir précisément à quelle hauteur chaque ministère devra contribuer à l'effort de réduction des effectifs publics, mais il faudra pour cela attendre les derniers arbitrages rendus par le Premier ministre cet été.

En tout état de cause, il semblerait qu'hormis le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui conservera ses effectifs, tous les ministères soient concernés par ce plan d'économies. Et, compte tenu du poids du Ministère de l'Éducation nationale dans la Fonction Publique, il est fort à parier que celui-ci sera particulièrement touché par ces suppressions, à hauteur de 17 000 emplois semble-t-il. D'ailleurs, dans une interview accordée à la presse, Éric Woerth a indiqué que l'Éducation nationale devrait « *poursuivre ses efforts* », et il a eu beau préciser que son ministère n'avait pas « *de vision comptable* » et que « *la règle du 1 sur 2 s'adapterait aux contraintes de chacun* », les syndicats, qui n'ont de cesse depuis plusieurs mois de mettre aux devants de leurs revendications la défense du service public et de l'emploi public, ont aussitôt dénoncé ces annonces « *inacceptables* ».

Pour l'UNSA Éducation, « *le dogmatisme du gouvernement concernant la Fonction publique est insensible à l'environnement social* » et son choix de ne pas remplacer un départ en retraite sur 2 traduit bien sa priorité qui est de réduire et d'amoindrir la Fonction Publique alors que la situation des personnels dans l'Éducation est toujours plus difficile.

La fédération dénonce ainsi cette politique néfaste, dont les conséquences vont toucher durement les enfants et jeunes de ce pays et se demande si le gouvernement « *a autre chose à proposer aux personnels que des conditions de travail dégradées et une politique salariale proche de zéro* ».



Philippe  
TOURNIER

## La sécurité dans les établissements scolaires

*Du 15 au 28 mai, l'actualité de l'éducation s'est polarisée sur la seule question dite « des portiques », tohu-bohu médiatique qui s'est arrêté net le lendemain de l'intervention du chef de l'État. Après cette dernière, la question reste pourtant entière. Vous trouverez ici d'une part les positions développées par le SNPDEN, lors de la table ronde du 27 mai et le communiqué du 28 mai.*

### POSITIONS DÉVELOPPÉES PAR LE SNPDEN LORS DE LA TABLE RONDE DU 27 MAI

Le 27 mai, une « table ronde » dont l'objet officiel était la seule question des « armes à l'école » réunissait au ministère, outre Xavier Darcos et ses collaborateurs, les recteurs de Versailles et de Créteil, l'inspecteur d'académie du Val-de-Marne, les représentants de l'ARF (association des départements de France) et de l'ADF (association des régions de France), de la PEEP et de la FCPE, du SNPDEN (Philippe Tournier et Catherine Petitot) et de I & D. Cette « table ronde », qui devait primitivement se réunir le 20 mai, s'inscrivait dans un agenda précipité puisque le chef de l'État devait s'exprimer le lendemain matin.

#### INTERVENTION DE PHILIPPE TOURNIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Monsieur le Ministre,  
Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder la question de la sécurité dans les établissements comme un sujet spécifique, distinct de celui de l'éducation qui est et reste notre métier. L'éducation et la sécurité ont, certes, partie liées mais ne s'épuisent pas l'une l'autre. La question aujourd'hui soulevée préoccupe nos collègues, non seule-

ment en elle-même mais aussi par la façon dont elle est actuellement abordée. En effet, le fait de ne la traiter que dans un climat émotionnel conduit à mettre sur le même plan des choses qui ne sont pas du même ordre : les événements les plus extrêmes qui suscitent l'émotion ne sont pas les manifestations les plus prégnantes de la violence en milieu scolaire et les solutions à apporter ne sont pas les mêmes

Nous nous placerons ici d'un point de vue professionnel qui n'exclut pas a priori d'hypothèses de travail mais les reconsidère du point de vue l'efficacité pratique, des effets directs ou indirects, positifs ou indésirables. Par exemple, il faut toujours se poser la question : les dispositifs envisagés auraient-ils permis d'éviter les incidents qui justifient que nous soyons réunis aujourd'hui ?

Nous nous félicitons que les principaux acteurs soient amenés à échanger, en particulier que l'État et les collectivités se parlent sur ces questions.

**Le premier point est que la question de la sécurité des établissements doit être abordée à partir de là où elle se pose : les établissements.** C'est pour cela que nous demandons que l'approche parte de véritables diagnostics de sécurité de qualité qui concernent tous les établissements car tous sont potentiellement concernés : les comportements

aberrants ne sont pas l'apanage des établissements les plus difficiles. Ces diagnostics doivent être conduits dans des conditions techniquement sérieuses, non seulement avec les forces de police, évidemment, mais aussi, si nécessaire, en faisant appel à du conseil en sécurité aujourd'hui quasi inexistant au sein de l'Éducation nationale au terme d'une dizaine de « plans violence ». D'autres secteurs de la vie collective ont, de ce point de vue, une réflexion plus solidement avancée.

Ces diagnostics sont destinés à déboucher sur des plans associant, sous forme de conventions tripartites, l'État, les collectivités et les établissements, chacun apportant ce qui lui appartient. Dans ce cadre, peuvent alors s'imaginer des dispositifs techniques ou juridiques spécifiques dès l'instant où ils répondent à une attente et à un consensus locaux. Des dispositifs de sécurité qui suscitent l'incompréhension ou la révolte de ceux qu'ils sont censés protéger ne sont jamais adaptés. Des « portiques », comme tous les aménagements de sécurité, ne sont pas des solutions en eux-mêmes : s'il n'y aurait pas de raison d'en écarter l'hypothèse là où leur usage serait l'objet d'une demande de la communauté scolaire, où cette solution serait techniquement possible et aurait trouvé un financeur, aucun système ne mettra à l'abri de comportements individuels incontrôlables d'êtres pris de folie.

## **Le second point est qu'aborder la question de la sécurité pose aussi la question des personnels formés à cet aspect particulier.**

Actuellement, les établissements n'en disposent pas et l'on ne semble pas s'émouvoir d'envisager un assistant d'éducation, un CPE ou un personnel de direction désarmant un individu dangereux. Nous sommes satisfaits de voir que la transformation des personnels de direction en « officiers de police judiciaire » ne soit pas retenue. Une telle initiative se serait heurter aux plus grandes difficultés – et pas que juridiques – mais, d'une façon générale, les personnels de direction n'accepteront pas de solution qui consisterait à leur transférer la responsabilité des possibles incidents à venir.

Des personnels spécifiques formés aux questions de sécurité n'existent pas aujourd'hui dans les établissements : il ne sera pas possible de contourner ce point si l'objectif est bien de progresser sur la sécurité. Ces personnels ont à être des personnels à la charge de l'État, en responsabilité de la sécurité qui n'est pas une compétence transférée aux collectivités. La sécurité n'est, en effet, pas plus de l'accueil que de l'éducation. Les « brigades de la paix scolaire » que vous évoquez, Monsieur le Ministre, ne pourraient être de quelque utilité que si elles se trouvent là où des difficultés surviennent, quand ces difficultés surviennent. Basées près des recteurs, elles arriveront toujours trop tard ou à contretemps. Il ne pourrait donc s'agir que de personnels à la disposition des établissements, basés dans ceux-ci, dans le cadre des conventions que nous

évoquions. Des interventions « coup de poing » à la façon des transports publics seraient contre performantes : excitant un peu davantage les élèves, il faudrait plusieurs semaines pour se remettre de leur passage. Une présence de ces personnels, sous cette forme, ne pourrait être efficace que si elle répond à une aspiration de la communauté scolaire, si elle est assez stable pour atténuer les difficultés qu'elle est censée résoudre ce qui veut dire une présence éventuellement longue, pouvant s'étaler sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Cela nécessiterait également d'inclure un volet de la gestion de l'après : puisque vous parlez de « brigades de la paix scolaire » et que le langage militaire est de mode, l'actualité internationale souligne qu'il est toujours plus aisé d'envoyer des « soldats de la paix » que de les rapatrier.

Par ailleurs, on peut tout à fait saluer le projet d'une formation à la gestion de crise ou, même, simplement des conflits, y compris pour les professeurs.

Monsieur le Ministre, les personnels de direction n'ont jamais fui le débat autour des questions de la sécurité dont la réponse ne peut pas toujours être, partout et tout le temps, exclusivement éducative. Voilà pour le court terme : le long terme, lui, mérite une autre entrée. La question de la violence est aussi celle des conditions d'enseignement, de formation des personnels, de la déshérence de certains aspects comme l'appui psychologique en milieu scolaire, de l'environnement social, du projet collectif : fouilles, portiques et brigades laissent toutes ces questions sans réponses.

## **COMMUNIQUÉ DU SNPDEN DU 28 MAI À L'ISSUE DU DISCOURS DU CHEF DE L'ÉTAT**

Le chef de l'État vient de s'exprimer sur les questions de sécurité. Il a évoqué celle des établissements scolaires.

Indépendamment du contexte électoral dans lequel cette question est abordée, les personnels de direction ont constamment insisté sur le fait que la problématique particulière de la sécurité dans les établissements devait être traitée : la recherche d'une meilleure protection par une prise en compte adaptée des questions de sécurité répond à l'attente des personnels de direction. Cependant, c'est la perspective, différente, de la « sanctuarisation » qui a été affirmée comme une « priorité de l'État ». En plus des questions de choix éducatifs qu'elle soulève, elle nécessiterait la mobilisation de moyens financiers considérables qui peuvent être évalués à plusieurs milliards d'euros par an mais qui n'ont pas été évoqués.

En effet, aujourd'hui, les moyens de la « sanctuarisation » se limitent à peu de mesures opérationnelles : pour l'essentiel, une habilitation à ouvrir les sacs pour, notamment, les personnels de direction. Présentée pour lutter contre l'entrée d'armes dans les établissements, cette mesure n'est guère décisive dans cette perspective. Actuellement, la prise en charge d'un élève soupçonné d'avoir une arme ne pose pas de difficulté même sans ce droit. En revanche, ce droit ne permettra pas mieux de distinguer les élèves qui auraient des armes dans leur sac des autres. L'application du principe de précaution dans un objectif de sanctuarisation pourrait alors conduire à fouiller tous les sacs. Cette mesure est impraticable.

L'écart excessif entre l'ambitieux objectif affiché de « sanctuarisation » et la modestie de cette disposition, qui aurait pu être envisagée dans d'autres circonstances, colore désagréablement cette annonce. En effet, elle ouvre le risque de désigner par avance les responsables d'éventuels incidents dramatiques à venir, les personnels de direction qui n'auront pas fouillé, ou fait fouiller, ou pas assez ou pas comme il fallait, alors même que, comme pour d'autres missions qui leur sont confiées, ils ne disposent pas des ressources humaines nécessaires. Les personnels de direction n'accepteront pas un transfert de responsabilité. En revanche, ils veulent assumer pleinement les leurs en matière de sécurité.

C'est pourquoi le SNPDEN reste toujours ouvert et disponible à des discussions sur les conditions de la sécurité des établissements. Il renouvelle sa demande que tous les établissements puissent avoir accès à des diagnostics de sécurité de qualité car tous peuvent être potentiellement concernés, que des plans tripartites entre l'État, les collectivités et les établissements fixent des objectifs réalistes et partagés, que les ressources humaines adaptées et formées à ces questions spécifiques soient mises à la disposition des établissements. Il rappelle que la question de la sécurité dans les établissements n'épuise pas celle des conditions de l'éducation dans notre pays qui, elle, reste entière.

Philippe Tournier, secrétaire général.

(Voir également la « gesticulation médiatique et sécuritaire autour de la violence à l'école » page 9)

## QUELQUES CHIFFRES SUR LA SÉCURITÉ

Il y a plus d'un milliard d'entrées dans les collèges et les lycées par an : la probabilité de trouver une arme dans un sac est sans doute d'un sur plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions.

Un personnel de sécurité par EPLE coûterait de 450 à 500 millions d'euros par an, la « sanctuarisation » plusieurs milliards par an (sans doute entre deux et quatre) en personnels et en amortissement des équipements (vite obsolètes).

Selon les données du principal assureur des risques professionnels des personnels de l'Education, la FAS, les cas d'agressions physiques sont stables depuis une dizaine d'années.

Communiqué de presse

# Le rapport « Apparu » aborde des pistes intéressantes dans la perspective d'une réforme du lycée.

*Le rapport de la mission parlementaire sur la réforme du lycée a été rendu public le 27 mai.*

*Les propositions présentées par Benoist Apparu pour un aménagement de l'architecture globale du lycée développent des pistes intéressantes qui recroisent de nombreuses attentes du SNPDEN : une seconde indifférenciée de détermination appuyée sur la découverte, un cycle terminal s'inscrivant dans une cohérence avec l'enseignement supérieur, une organisation des enseignements sur l'ensemble du lycée autour d'un « triptyque » culture générale, approfondissement/exploration, accompagnement, l'affirmation de la spécificité de la voie technologique, l'aménagement des programmes, l'allègement des épreuves du baccalauréat, la diversification des formes de l'évaluation des élèves ou la question de leur travail personnel.*

*Cependant, certains développements suscitent plus de réserves car semblent peu opérationnels en l'état comme, par exemple, le « passage suspensif », idée intéressante mais dont la forme retenue du « sas d'été » se heurterait à de nombreux obstacles, techniques mais pas seulement, qui le compromettraient rapidement.*

*C'est également le cas des développements sur l'évaluation des établissements. Si le SNPDEN est convaincu que ce champ doit être pleinement exploré, que l'autonomie renvoie à la responsabilité devant les citoyens de fournir partout un service public de qualité, les formules retenues pour atteindre ces objectifs ne semblent pas les plus adaptées.*

*Après avoir consacré son récent congrès au thème de « Autonomie et égalité : demain le service public », le SNPDEN a des propositions concrètes sur ces questions et souhaite que cette réflexion soit poursuivie.*

Paris, le 29 mai 2009  
Philippe TOURNIER, Secrétaire général

# 9<sup>e</sup> congrès du SNPDEN

# 9<sup>e</sup> congrès du SNPDEN

Biarritz du 11 au 15 mai 2009

## Les travaux du congrès



# Ouverture du 9<sup>e</sup> congrès national du SNPDEN accueil des congressistes

**BERTRAND CAGNIART, SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE DE BORDEAUX**



Monsieur le maire adjoint, vice-président du conseil général, Madame la vice-présidente du conseil régional, Monsieur le recteur, chers collègues et amis.

Il me revient donc aujourd'hui, au nom de la section académique de Bordeaux, de vous accueillir dans ce site magnifique aux confins d'une région que nous espérons vous faire connaître et apprécier. Au moment de vous souhaiter la bienvenue, c'est avec beaucoup de plaisir mais aussi, il faut le dire, pas mal d'appréhension que j'ouvre les travaux de notre 9<sup>e</sup> congrès en présence des délégués de toutes les académies de France métropolitaine, d'outre-mer ainsi que les représentants des collègues en poste à l'étranger.

...la section académique, autour d'une équipe motivée et resserrée, s'est fortement impli-

quée pour se montrer à la hauteur de l'événement afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil qui participent évidemment à la réussite d'un congrès; et nous espérons que lorsque le rideau tombera vendredi, BIARRITZ vous laissera le souvenir d'un temps fort de votre vie militante, et que vous repartirez armés de cet engagement, de cette vitalité mais aussi de cette force unitaire et solidaire que nous construisons depuis 17 ans.

Ancrée sur la façade atlantique et le versant nord des Pyrénées, l'Aquitaine est une terre de contraste et de diversité: diversité des paysages, des langues, des modes de vie, des activités humaines mais aussi, pour faire chanter les papilles, diversité des vins et de la gastronomie. Cette diversité qui fait la richesse d'une région si elle sait en faire une force, nous la trouvons également dans notre école où, là aussi nous nous devons d'en faire un levier pour une évolution positive de notre système éducatif. Tout concourt à penser aujourd'hui que c'est au cœur de l'EPL, par son autonomie, par sa responsabilité assumée que s'effectuera cette évolution. Et nous savons aussi que nous aurons à y jouer un rôle prépondérant qu'il conviendra d'encourager et de reconnaître pour garantir un encadrement partagé. Dans ce contexte la force et la représentativité d'une organisation telle que la nôtre sont déterminantes.

...Il me reste à rendre hommage à toute l'équipe d'organi-

sation constituée de collègues actifs et retraités sous la responsabilité partagée de William Walzer et Jacques Beyris qui ont su créer la dynamique nécessaire à la réussite de ce congrès. Mais je voudrais aussi saluer et remercier pour leur présence M. William Marois, recteur de l'académie de Bordeaux qui, malgré la lourdeur de sa charge a tenu à honorer de sa présence cette séance inaugurale. Saluer et remercier Mme Anne Marie Cocula, vice-présidente du conseil régional qui représente M. Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine et président de l'Association des régions de France qui a malheureusement été retenu en dernière minute. Depuis la mise en place de la seconde décentralisation, la région Aquitaine, son Président, sa vice présidente, Mme Anne-Marie Cocula mais aussi le pôle éducation et ses directeurs généraux adjoints, MM. Christian Mare et François Boulay, ont créé les conditions d'une véritable et fructueuse concertation avec les personnels de direction.

Remercier enfin de leur présence et de leur aide logistique, M. le Président du Conseil Général représenté par M. Brisson, et la municipalité de Biarritz et son maire, M. Boroira.

Que ce congrès soit à la fois un moment fort d'expression de la capacité de proposition et d'action des personnels de direction et un moment privilégié de convivialité.

## MONSIEUR MAX-FRANÇOIS BRISSON, PREMIER ADJOINT AU MAIRE ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES



Merci d'avoir choisi Biarritz, ville de congrès qui vit tout au long de l'année des congrès qui y sont organisés. Nous avons la chance, depuis quelques années, qu'un certain nombre d'organisations syndicales, choisissent notre cité pour y tenir leurs travaux; je ne peux que vous encourager, en tant qu'élus de cette ville à fréquenter nos commerces et à découvrir notre cité [...]. Espérons que vous serez toutes et tous satisfaits de votre passage à Biarritz, et au Pays Basque.

Je voudrais, bien sûr après vous avoir renouvelé mes mots de bienvenue à Biarritz, au Pays Basque et dans le département des Pyrénées-Atlantiques, vous dire quelques mots en ma qualité de vice-président du conseil général en charge des collèges et de l'Édu-

cation, mais surtout au nom de Jean Castaings, président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Notre département compte 48 collèges, et bientôt 49 à partir du mois de septembre pour un département de 600 000 habitants, c'est un ratio important. Il est vrai que nous sommes dans un département de montagne, le seul département d'Aquitaine qui contienne des zones de montagne, et cela explique le fait que parfois certains collèges ne comptent que 80 élèves, et d'autres plus de 1 000 et pour le conseil général et comme pour l'académie, ce sont des problématiques bien différentes [...] Je crois que votre congrès cherche à évoquer l'autonomie et l'égalité et nous sommes attachés à cette présence des collèges sur tout le territoire de notre département et dans les vallées pyrénéennes, qu'elles soient béarnaises ou basques [...].

Nous avons tissé, avec les chefs d'établissement que vous représentez, défendez [...] un partenariat que je trouve pour ma part riche, fructueux, sans concession mais intéressant. Nous réunissons les chefs d'établissement autour d'un comité de pilotage, qui se charge, comme l'a dit le secrétaire académique, de leur propre représentation, et pour nous, ce comité de pilotage qui existe depuis 8 ans, est le lieu de prise de décisions partagées, mais également de débats (en assemblée plénière et en commissions) et en particulier dans la commission « éducation » du conseil général [...] Il est vrai que le travail ne manque pas. Nous avons un plan pré-

visionnel d'investissement particulièrement ambitieux pour les 49 collèges de ce département, puisque nous allons investir dans ce cadre, jusqu'à l'horizon 2014 quelques 230 millions d'euros pour réhabiliter la totalité des collèges. Nous avons mis en place un programme numérique qui, je crois, est ambitieux [...]. Nous avons un plan numérique, en particulier un équipement en tableaux numériques, [...] Nous avons également un réel souci d'enseignement des langues, et nous avons lancé à travers des équipements de type baladeur MP3, un véritable travail, d'abord avec les professeurs d'espagnol car, si vous me le permettez, nous avons voulu faire un peu de « *discrimination positive* » vis-à-vis de la langue de notre voisin, mais nous l'avons par la suite élargi à l'ensemble de l'enseignement des langues, mais aussi à nos deux langues régionales (l'Occitan et le Basque) qui façonnent l'originalité de notre département, et l'enseignement dans ce département.

Dans les chantiers que nous avons ensemble, et sur lesquels nous avons travaillé au cours de ces dernières années, il y a la restauration. Nous avons beaucoup travaillé avec vous, vos collègues, pour établir une tarification beaucoup plus équitable, ce qui n'a pas toujours été facile. Nous autres avons hérité d'écarts considérables qui n'étaient pas satisfaisants. Nous avons aussi à beaucoup travailler ensemble compte tenu de nos responsabilités partagées sur les questions d'hygiène et de diététique. Je crois qu'ensemble, du moins c'est ainsi que nous le percevons au conseil général, nous avons plutôt réussi l'accueil des TOS dans la Fonction publique territoriale, [...] Nous allons travailler ensemble sur un mot qui je ne sais plus s'il est encore d'actualité, à savoir la « sectorisation », mais nous sommes extrêmement attentifs à la capacité d'accueil de nos collèges [...].

Voici donc quelques chantiers, je pourrais bien sûr en citer beaucoup d'autres. Je voudrais remercier ici, devant leurs pairs, les principaux de collèges publics du département. Je dois dire que nous faisons cela dans un esprit de dialogue, de partenariat, de respect réciproque, chacun dans ses fonctions, chacun représentant des institutions publiques qu'il doit défendre.

Vos travaux porteront sur la thématique de l'autonomie et de l'égalité, je dirai simplement, comme un élu, que



nous avons besoin de chefs d'établissement qui exercent parfaitement toute la liberté donnée par les EPLE [...] Nous avons besoin d'interlocuteurs de terrain, responsables mais qui bien sûr doivent rendre compte à l'inspection académique, au rectorat, à l'Éducation nationale, mais qui sont aussi capables de dialoguer et de discuter avec les collectivités locales, et en l'occurrence avec le conseil général pour ce qui est des principaux de collège. Je dois dire que cette capacité d'initiative, nous l'avons largement trouvée dans le dialogue que nous entretenons avec les établissements. Y-a-t'il un risque de creusement

d'inégalités et de disparités ? D'abord, je dirai que les systèmes décentralisés ont aussi creusé des inégalités et qu'il faut que l'on partage ensemble un certain sens du service public, un certain sens de l'équité. Je peux vous dire qu'au conseil général, nous avons le souci de l'égalité d'accès, en tant que citoyen, au service public, et donc de l'égalité d'accès pour les enfants de ce département à une éducation et à la connaissance, et qu'entre collectivité locale et fonctionnaires d'État que vous êtes, porteurs de valeurs fortes, je crois que l'on peut se retrouver dans ce sens du service public, et dans cette volonté d'accès de

tous les enfants de nos départements et de nos académies à un enseignement de qualité.

Au nom de Jean Castaings, au nom de Didier Borotra, je vous souhaite de belles balades au Pays Basque, je vous souhaite de bien profiter de notre ville, d'avoir des temps festifs, et d'avoir envie d'y revenir. Je vous souhaite également un congrès studieux avec des séances extrêmement productives pour faire avancer ce qui finalement nous amène à faire partager un idéal commun, celui d'une bonne éducation pour nos enfants.

## MADAME ANNE-MARIE COCULA, VICE PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE



Je voudrais tout d'abord vous demander de bien vouloir excuser Alain Rousset [...]. En son nom, je vous exprime sa satisfaction de vous voir réunis dans la plus belle région de l'Aquitaine, et qui plus est dans un lieu emblématique [...].

Je voudrais, au nom du conseil régional, vous exprimer toute la satisfaction que nous avons, aussi bien dans les services transversaux du conseil régional que dans le domaine très particulier de l'éducation, qui est tout de même un domaine très important du budget du conseil régional. Satisfaction, qui j'espère sera partagée par vous.

Le souci que nous avons, c'est bien évidemment d'accompagner les services de l'éducation à propos de la compétence la plus forte qui est la nôtre et qui est celle de la maîtrise d'ouvrage. Nous avons en Aquitaine 153 EPLE et ces derniers représentent par rapport au tout récent plan pluriannuel d'investissements voté au mois de février,

plus d'1 milliard d'euros d'engagement pour les prochaines années. Cela doit paraître considérable, mais c'est en fait à la hauteur, à la mesure des besoins des obligations, avec le souci de l'environnement qui est le nôtre. Nous devons faire en sorte que désormais chaque établissement soit aussi un lieu de réflexion par rapport aux normes environnementales, mais par rapport aussi à la formation des lycéens, car nous voulons qu'ils soient eux-mêmes acteurs de leurs établissements [...].

Ce que je voudrais dire, et je ne vais pas développer cela en termes de rénovation, restructuration, reconstruction, c'est que lorsqu'il m'arrive dans les universités que j'ai beaucoup fréquentées, je note à l'heure actuelle, s'agissant de l'état des locaux une différence considérable, et cette différence considérable, je pense que nous l'avons grâce à l'attention particulière portée ensemble à l'état de nos établissements.

Second point, cette rénovation, ces travaux de restauration ont fait en sorte (et je pense que cela a également été dit à propos des collèges) que nous avons mis l'accent sur différents lieux de vie pour les enseignants, pour les personnels, pour les anciens personnels TOS mais aussi pour les lycéens. Cela nous paraît très important car cela fait partie de l'éducation, de la pédagogie, mais aussi des investissements majeurs et à l'heure actuelle, grâce à vous, puisque vous participez à un groupe de recherches à cet égard, nous avons commencé la marche vers les lycées numériques, et cette marche est déjà bien avancée [...].

Le troisième point, c'est un temps de regard par rapport à l'accueil des personnels Techniciens Ouvriers et de Service (mais cela a déjà été évoqué au niveau des collèges). Cette immense

responsabilité que j'ai vécue durant mon mandat d'élue au conseil régional et qui a été assumée avec une grande responsabilité, [...]. À bien des égards, nous pouvons, en Aquitaine, nous féliciter de ce résultat qui est lié à de nouvelles créations de postes, à des formations mises en place, mais aussi à l'instauration d'une certaine mobilité de recrutement des personnels, [...] Je voudrais retenir [...] finalement le dialogue incessant que nous avons eu avec ceux qui vous représentent en Aquitaine, vos collègues chefs d'établissement car c'est avec eux (soit en groupe, ou alors au sein d'un groupe permanent de provideurs) que nous travaillons pour à la fois, l'élaboration du plan régional des formations, pour l'élaboration du PPI4, tout cela suivi des visites dans les établissements, mais aussi pour ce qui est en fait une réactivité à toute épreuve vis-à-vis de ce qui se passe dans leurs établissements [...].

Cette méthode, cette concertation, ces réponses sont aussi le souci que nous avons en quelque sorte de voir arriver de vos établissements les projets et tout ce qui peut concourir à l'amélioration des formations, mais tout ce qui peut concourir également au bien-être des lycéens.

[...] À l'heure actuelle, c'est l'Aquitaine du littoral qui en terme d'expansion grandit au détriment de l'Aquitaine de l'intérieur, c'est-à-dire des deux départements qui sont séparés de cette façade Atlantique, la Dordogne et le Lot-et-Garonne. Le souci que nous avons étant de ne pas continuer et de faire en sorte que l'inégalité entre les établissements ne grandisse pas. Inégalité qui est non seulement démographique, mais inégalité qui est liée en quelque sorte à une forme de déperdition parfois pernicieuse, parfois annoncée, et qui

fait que nous nous trouvons devant des départements, devant des lieux, devant des établissements qui ont l'impression de ne pas être traités « à égalité ».

Deuxième point, qui est dans la continuité de ce que je viens de dire, nous avons hélas le sentiment (et cela

a été conforté par des chiffres récents de l'INSEE) que la population lycéenne, celle qui sort des lycées à l'heure actuelle, est une population vulnérable. Il y a une vulnérabilité, une précarisation, une fragilité de notre jeunesse et c'est avec une certaine souffrance que j'ai lu dans ces statistiques qu'il y a un

jeune sur cinq que l'on peut considérer comme pauvre dans la tranche d'âge allant de 18 à 24 ans. [...] Donc vous le voyez, il y a là un discours sûrement positif, mais un discours teinté d'ombre, teinté de menaces, et je ne voudrais pas ne pas en avoir parlé avec vous. Merci.

## MONSIEUR WILLIAM MAROIS, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX



Après avoir souhaité la bienvenue au congressistes, le recteur William Marois a présenté l'académie de Bordeaux et fait état de quelques réflexions sur le système éducatif.

[...] L'académie c'est un projet « *Objectif 2010* » présenté en février 2006 et articulé autour de trois grandes ambitions :

- mettre en place les conditions pour la réussite de tous les élèves
- ne laisser personne au bord du chemin
- mieux accompagner les écoles, les établissements et les personnels et développer l'évaluation du système éducatif.

Au travers de ce projet, l'académie et l'ensemble de ses personnels s'associent à la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation et à ses évolutions les plus récentes, notamment celles issues de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école, des orientations qui ont, me semble-t-il, trois finalités.

**La première finalité** c'est d'aller vers plus de liberté. C'est la liberté pédagogique reconnue dans la loi et la liberté d'expérimentation. C'est la liberté donnée aux équipes dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle pour l'aide personnalisée et le projet de l'élève. Autant de libertés

dont il est souhaitable que les établissements puissent se saisir. A cet effet a été créé dans l'académie un fonds d'incitation académique qui permet de soutenir des initiatives liées à la liberté d'expérimentation, autour de thématiques précises, notamment celle du décrochage scolaire.

La liberté c'est aussi celle qui a été accordée aux familles dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire. Ce fut beaucoup discuté. Il s'agissait aussi de donner à tous ce dont certains bénéficient par leur meilleure connaissance du système scolaire.

**La deuxième finalité** c'est d'aller vers plus d'égalité. C'est donner à tous, là aussi, la possibilité d'accéder gratuitement à des services que seuls certains pouvaient se procurer moyennant finance. Je pense ici à l'accompagnement éducatif maintenant en place dans tous les collèges et qui accompagne les jeunes pour l'aide aux devoirs et aux leçons et des activités culturelles ou sportives. Je pense aussi aux stages d'anglais qui sont très appréciés des élèves que j'y ai rencontrés et aux actions mises en place pour accompagner les jeunes des 200 lycées accueillant un public plus fragile. Plus d'égalité c'est aussi mieux accueillir et accompagner les jeunes handicapés, en scolarisation en milieu ordinaire ou en unités pédagogiques d'intégration. Et dans l'académie ce sont toutes les actions qui relèvent de la deuxième ambition du projet académique, qui pour moi sont essentielles car nous devons toujours et toujours veiller à « *ne laisser personne au bord du chemin* ».

**La troisième finalité** c'est d'essayer d'aller vers plus de fraternité. C'est l'objet des mesures qui sont prises pour lutter contre la violence et les intrusions scolaires dans certains collèges et lycées. C'est le but des médiateurs de réussite scolaire qui ont une mission première de lutte contre l'absentéisme mais qui représentent aussi une présence d'adultes supplémentaires dans les établissements permettant d'apaiser des tensions et de renforcer les équipes

éducatives. Et puis les actions d'éducation à la citoyenneté devraient aussi contribuer à cette éducation plus fraternelle, faite de plus de respect et de compréhension.

Plus de liberté, plus d'égalité, plus de fraternité, tel est le sens de nombre de mesures engagées par le ministre de l'Éducation nationale ces deux dernières années. Mais, si le système éducatif évolue, le métier de personnel de direction lui-même change. Exerçant la mission de recteur depuis déjà pas mal d'années je peux mesurer, comme certains et certaines d'entre vous, ces évolutions. J'en citerai trois (mais ce n'est pas exhaustif).

**Première évolution :** la décentralisation et la déconcentration qui ont mis les établissements scolaires au cœur d'un réseau de partenariats. La présence à cette tribune des représentants des collectivités est une parfaite illustration de ce partenariat EPLE - Collectivités renforcé depuis la loi de 2004 et de la co-responsabilité de l'État et des collectivités en matière d'éducation. Je veux souligner ici l'engagement fort, au côté des établissements, du conseil régional et des cinq conseils généraux pour donner aux équipes et aux élèves de très bonnes conditions d'études, de travail et de vie.

**Deuxième évolution :** le pilotage pédagogique partagé. Pour que les décisions ministérielles arrivent effectivement dans la classe, pour que le système soit cohérent, il faut mettre en synergie tous les personnels d'encadrement d'une académie, personnels de direction mais aussi personnels d'inspection et encadrement administratif, qui tous concourent à la réalisation des objectifs du projet annuel de performance académique et du projet académique. Il faut que les missions soient remplies dans un esprit d'ouverture et de complémentarité. J'ajoute, à titre personnel, que la procédure actuelle d'évaluation des personnels d'encadrement constitue, pour le recteur d'académie, une fantastique opportunité de meilleure connaissance de l'académie et, dans le cas des personnels de direc-

tion, des établissements, de leurs projets, de leur réussite et de leurs difficultés que ce soit par la lecture des diagnostics et des rapports d'activité ou par la rencontre individuelle avec chacun des chefs d'établissement concernés. Cette connaissance, la fixation d'objectifs liés à l'établissement contribuent, me semble-t-il, à un meilleur pilotage du système éducatif dans l'académie.

**Troisième évolution enfin :** celle des technologies de l'information et de la communication qui changent progressivement notre pédagogie et notre administration. En matière pédagogique de nouveaux dispositifs sont apparus comme les tableaux blancs numériques ou les MP3 dont on utilise certainement pas encore toutes les potentialités pour les élèves, et plus particulièrement pour ceux qui sont en difficulté d'apprentissage.

Le système éducatif évolue, le métier change. Vous êtes tous totalement engagés dans ces évolutions et je salue cet engagement.

Pour conclure quelques mots sur deux dossiers d'actualité.

**Premier dossier :** les réformes en cours :

- pour ce qui concerne le lycée, vous savez que Monsieur DESCOINGS doit remettre dans les semaines qui viennent un premier rapport contenant ses propositions. De même ont été transmises au ministère les synthèses de la concertation que vous avez menée, sous des formes

diverses, dans vos établissements. Je ne sais pas ce que sera cette réforme mais l'objectif réaffirmé est la rentrée 2010 ;

- pour ce qui concerne la formation des enseignants qui seront désormais recrutés au niveau master 2, les établissements seront concernés par l'accueil d'étudiants de master pour des stages d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité. C'est un dispositif qu'il nous faut construire ensemble et vous serez invités à rencontrer la commission nationale de concertation sur la réforme du recrutement et de la formation des maîtres dans les semaines à venir.

**Second dossier :** le fonctionnement de notre système autour des thèmes de l'autonomie et de l'évaluation.

Des marges d'autonomie pédagogique ont été prévues dans les nouvelles grilles horaires du baccalauréat professionnel et de vrais choix sont possibles pour le chef d'établissement et son équipe.

Et même si on ne sait ce que sera le lycée de demain, il y a fort à parier que les établissements posséderont aussi des marges de manœuvre plus grandes que celles dont ils disposent aujourd'hui. C'est un souhait fort exprimé par beaucoup à l'occasion des réflexions sur la réforme. Encore faut-il bien préciser ce qu'on entend par autonomie et bien faire le lien avec le projet d'établissement, le contrat d'objectifs et l'évaluation.

L'évaluation des unités d'enseignement, comme le soulignait récemment François PERRET, doyen de l'IGEN, je cite « *est devenue une obligation et l'attente des opinions publiques dans ce domaine ne cesse de s'accroître* ». Et celui-ci de noter au regard de l'expérience d'autres pays européens six points de convergence :

1. *Il n'y a d'évaluation possible que s'il y a une autonomie réelle de l'établissement. Inversement, le développement de l'autonomie des établissements s'accompagne partout d'un renforcement de leur évaluation.*
2. *Il n'y a d'autonomie que si celle-ci porte sur l'essentiel, l'enseignement et la pédagogie, et pas simplement sur les marges de l'action éducative, et il n'y a d'évaluation que si elle porte sur la qualité de la formation.*
3. *Toute évaluation doit être rendue publique, elle est faite pour rendre service au public.*
4. *La seule évaluation pertinente et acceptable est celle qui combine une autoévaluation encadrée et une évaluation externe.*
5. *Il n'y a pas d'évaluation sans procédure contradictoire. Ceux que l'on inspecte ont le droit de répondre.*
6. *L'évaluation ne se justifie que si elle tire à conséquence et débouche sur des actions correctrices, un plan d'amélioration de la situation.*

Autonomie et évaluation seront certainement au cœur des débats pédagogiques et organisationnels des mois ou des années à venir. [...]

[...] Monsieur le Secrétaire Général, je souhaite que ce congrès soit riche d'échanges et de débats [...]. Une efficace équipe de vos collègues a longuement préparé ces journées. Je souhaite qu'elles soient excellentes afin que tous ensemble nous continuions à nous mobiliser pour la réussite de chaque élève.



## Intervention des syndicats invités

Yves Wegner,  
SNIES-UNSA



....Le SNIES est très attaché au service public d'éducation. Il revendique la place de l'infirmier en tant que premier acteur de santé de proximité, pour la communauté scolaire.

Sous votre responsabilité administrative,

- Nous organisons nos missions selon les besoins exprimés et ressentis ;
- Nous gérons les urgences et les soins en notre présence ;
- Nous vous conseillons sur la gestion des soins et des urgences en notre absence ;
- Nous favorisons, dans le cadre des postes mixtes, un travail sur le long terme auprès des élèves et de leurs familles, en particulier pour ceux présentant des besoins spécifiques et en impulsant des actions d'éducation à la santé. Le SNIES est très attaché à ce type de fonctionnement ;
- Nous établissons nos horaires de travail, dans le respect des circulaires d'application de l'ARTT.

En conséquence, votre évaluation de notre manière de servir, inhérente à tous les fonctionnaires, s'effectue le plus souvent, dans un état d'esprit d'échanges constructifs...

Nous sommes préoccupés par l'avenir de notre profession qui doit être suffisamment attractive pour attirer des jeunes de qualité, soucieux de s'investir dans une profession difficile et sur le long terme.

Les revendications de la profession, la licence, la catégorie A, une perspective d'évolution de carrière, vont dans ce sens.

Dans l'Éducation nationale, les conditions d'accueil et une véritable intégration dans l'équipe éducative sont essentielles... Le SNIES revendique une spécialisation d'infirmier de l'éducation nationale sous la forme d'un master incluant des unités d'enseignements communes aux autres professionnels de l'éducation.

... Quand la confiance s'établit entre un chef d'établissement et un infirmier tenu au secret professionnel, il pourra apprécier son écoute, son dynamisme et son professionnalisme. Ce n'est que dans un réel climat de respect réciproque que l'infirmier pourra exercer pleinement ses missions, auprès de tous et plus particulièrement auprès de ceux qui souffrent...

Christian Allemand,  
secrétaire général du SNICS/FSU



Chers camarades,  
[...] Tout comme vous, nous avons toujours revendiqué la nécessité d'une équipe pluri professionnelle d'établissement comme moyen d'aide pour chaque élève du système éducatif dans son projet personnel de réussite. C'est en ce sens que nous revendiquons l'implantation des infirmières dans les établissements du second degré car elle est significative de l'ancrage de nos missions dans le cœur de l'EN et qu'elle permet à notre profession de participer pleinement à la réussite scolaire des élèves.

Nous partageons également la conception du fonctionnement d'un EPLE et de la seule hiérarchie du chef d'établissement à l'égard des infirmières, une hiérarchie administrative bien entendu. [...]

Nous avons cependant à développer encore et encore ce travail en équipe et ses modalités de mise en œuvre, à revendiquer du temps pour ce travailler ensemble dans le respect des compétences légales respectives des uns et des autres. Nous avons en effet la responsabilité de travailler sur la légitimité de l'éducation nationale en ce domaine

au risque de voir ce champ de missions être externalisé et confié uniquement à des associations sans lien direct avec les enseignements et avec les particularités de telle ou telle classe ou de tel ou tel établissement [...].

Tout comme vous, nous sommes directement concernées par les coups de boutoir actuellement portés au Service Public d'Éducation. L'affichage politique laisse accroire que ce sont encore 300 postes d'infirmières qui sont créés cette année... Pourtant, dans la réalité, les rectorats récupèrent d'une main ce que la représentation nationale a voté de l'autre, puisqu'au final ce sont un peu plus de 1 000 ETP d'infirmières qui disparaissent dans les méandres des programmes de la LOLF, pour résorber des surplus dans d'autres catégories de personnels...

De plus, dans de nombreuses académies, les infirmières sont détournées de leurs missions prioritaires d'accueil, d'écoute et de soins pour pallier au prétendu manque de médecins scolaires [...].

Pour finaliser ces détournements de missions, on voit de plus en plus de postes en établissements redéployés vers le premier degré.

Dans le même sens, alors que tous les acteurs s'accordent à reconnaître l'utilité de l'internat et en prônent le développement, un certain nombre d'académies, notamment Bordeaux et Toulouse, en contradiction totale avec les recommandations du professeur Ballion ainsi que de Marie Choquet de l'Inserm, suppriment des postes d'infirmières d'internat.

Nous assistons également à Rennes par exemple, au détournement de moyens du public vers le privé, où les infirmières doivent désormais exercer leurs missions au mépris des lois et décrets [...].

Nous avons ainsi obtenu l'ouverture du chantier de l'universitarisation des études d'infirmières et de leur intégration dans le système LMD. Les infirmières qui sortiront des Instituts de Formation en Soins Infirmiers en septembre 2012 bénéficieront ainsi de la reconnaissance de leur Diplôme d'État d'exercice par le grade universitaire de licencié, elles auront accès à des masters et à des doctorats, etc.

Nous avons aussi obtenu que toute notre profession soit classée en catégorie A, y compris les collègues actuellement en exercice, ce qui est une revendication fondatrice du SNICS.

Notre syndicat a toute sa place dans ces avancées puisque c'est auprès du SNICS que Nicolas Sarkozy, alors candidat président, avait en avril 2007 pris des engagements écrits qu'il a plusieurs fois renouvelés tant à l'oral qu'à l'écrit depuis son élection. C'est pourquoi, le SNICS anime depuis près de deux ans un collectif de 21 associations et syndicats infirmiers sur ce dossier.

[...] Nous avons également à nous battre ensemble, avec vous et dans la plus grande unité, pour le Service Public d'éducation et pour la Fonction Publique [...].

**Jean-Yves Rocca,**  
secrétaire général d'Administration et Intendance  
UNSA-Éducation



[...] Nous sommes effectivement confrontés à cette

problématique « Autonomie et Égalité », dans un cadre institutionnel délimité par notre nouvelle Constitution depuis 2003, qui précise : « la France est une République décentralisée ».

Le Monde a publié le 24 avril 2009 un article sur les résultats de la dernière enquête du CNRS concernant « les valeurs de notre société ». Menée entre les mois de mai et d'août 2008, elle montre une tendance claire vers un retour de valeurs égalitaires et de réévaluation du rôle de l'État [...].

Ce renforcement du rôle de l'État dans la satisfaction des besoins de chacun, s'est très probablement accentué avec la crise financière économique et sociale. L'Éducation, la formation tout au long de la vie font partie de ces exigences citoyennes. S'agissant de la notion d'autonomie, le dictionnaire (petit Robert) indique qu'il s'agit du « Droit de se gouverner par ses propres lois ».

Avec cette définition on perçoit facilement le danger potentiel, les dérives éventuelles et la nécessité « d'un cadrage » [...].

- Mieux vaut une fonction publique interministérielle et intercatégorielle statutaire qu'une déréglementation du type la Poste et France Télécom, ou des mini-fonctions publiques d'État spécifiques avec des règles dérogatoires comme le souhaitent certains. (exemple : l'Enseignement Supérieur).
- Mieux vaut une autonomie régulée qui s'inscrit dans un service public solidaire dont le représentant de l'État reste le stratège afin d'assurer la cohérence dans les territoires au plus proche des citoyens [...].

Dans ce contexte des évolutions institutionnelles

en cours, nous avons pris acte, avec beaucoup d'intérêt de la réaction Philippe (Guittet) aux propositions du « livre vert » (rapport Pochard concernant nos collègues enseignants) :

« S'il faut donner plus de pouvoir et de marge d'autonomie à l'établissement, il n'en faut pas forcément au chef d'établissement » (le Monde – la lettre de l'Éducation du 18 février 2008).

Nous partageons cette analyse qui, au-delà de l'actualité enseignante, vaut pour toutes les catégories de personnels et pour ce qui nous concerne, pour tous les personnels administratifs.

Dans la relation « autonomie de la périphérie par rapport au centre » que j'ai esquissée, « l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL) » constitue une structure hybride qui relève à la fois de la déconcentration et de la décentralisation.

La charte de pilotage publiée au mois de février 2007, constitue « le référentiel fonctionnel » de la structure locale d'enseignement du second degré, tant interne qu'externe avec ses partenaires. Une satisfaction : la qualité du travail commun au plan national pour déboucher sur un consensus constructif. Un regret : l'absence de ce travail commun, dans de trop nombreuses académies, pour la mettre en œuvre sur le terrain.

Je souhaite insister sur quelques principes auxquels nous tenons :

1. La gouvernance : l'unité de l'équipe de direction, composée de fonctionnaires d'État [...]. Cela implique, notamment, la reconnaissance du gestionnaire en tant que membre à part entière de l'équipe de direction, secondant le chef d'établissement dans ses tâches de ges-

tion administrative, matérielle et financière, et par ce biais associé à la mission pédagogique et éducative de l'EPLE [...].

2. Une nouvelle organisation avec la constitution d'un véritable pôle administratif placé sous la responsabilité du gestionnaire qui l'exerce sous l'autorité, directe et exclusive, du chef d'établissement [...].

3. L'évolution des modes de pilotage avec la globalisation des moyens attribués aux établissements, qui suppose une approche financière de la mise en œuvre des actions pédagogiques et éducatives, dans laquelle le gestionnaire doit apporter son expertise [...].

4. Une organisation plus efficiente du réseau des agences comptables, dans le cadre des fonctions élargies du gestionnaire au service des missions de l'EPLE. Cette réforme de la carte comptable dans les académies, vous le savez, est en marche. Non sans difficultés, voire conflits dans certaines académies. Parfois, et je le regrette profondément, entre nous [...].

Je tiens aussi à vous dire très clairement que, [...] nous avons combattu toutes les tentatives de séparation des fonctions « *Gestionnaire Agent Comptable* », pour deux raisons :

1. Notre profond attachement à la dualité des fonctions. Avec la conviction que la responsabilité de comptable public des EPLE, doit s'exercer à travers les missions gestionnaires fortement impliquées dans les projets pédagogiques et éducatifs de l'EPLE.

2. Notre conviction que la séparation des fonctions dans le contexte poli-

tique actuel, permettrait la décentralisation des Intendants et d'une partie de l'équipe administrative (catégories C, B et A), à l'exception du secrétariat de l'EPLE. Il suffit pour cela de prendre connaissance des propositions faites dans quelques rapports officiels...

Cette proposition traduit une double méconnaissance : celle des missions du gestionnaire qui (avec tout le respect que nous avons pour leur métier) n'est pas « *un agent chef, chef des agents* » et celle du statut de l'EPLE [...].

**Patrick Gonthier,**  
secrétaire général de  
l'UNSA-Éducation



Cher (e) s ami (e) s,

C'est toujours un plaisir de m'adresser au congrès du deuxième syndicat de l'UNSA-Éducation mais surtout au premier syndicat des personnels de direction, de vous exprimer la solidarité de l'ensemble des syndicats de la fédération et de saluer un syndicat qui compte tant dans le service public d'éducation, qui incarne une démarche d'action et de propositions, une volonté constante de négocier et d'aboutir.

Débattre, argumenter, proposer : tels sont les objectifs d'un congrès comme le vôtre. Je souhaite, à la place qui est la mienne, apporter sur quatre points une contribution fédérale à vos débats. Le premier portera sur la crise.

Le second sur la fonction publique et le service public d'éducation.

Le troisième sur le syndicalisme.

Le dernier sur la laïcité.

1. Vos débats et les propositions qui en seront issues s'inscrivent dans un temps d'incertitudes et de tensions où les économies et les sociétés sont bouleversées. Vos débats s'inscrivent dans un temps où ceux qui n'ont que leur travail pour vivre dignement sont les premières victimes de la crise économique. Vos débats s'inscrivent dans un temps de crise où trop de gouvernements éludent leurs responsabilités. La crise affectera, dans de nombreux pays, les services publics d'éducation. Les plus vulnérables, les enfants, en seront les premières victimes. Le droit à l'éducation qui engage la communauté internationale à travers les objectifs du millénaire risque d'être remis en cause. Les personnels, en subissent les conséquences avec, dans de nombreux pays, des suppressions d'emplois et des baisses de salaires.

Les grandes institutions que sont le FMI ou la Banque mondiale reconnaissent avec retard l'échec de la « magie du marché » comme le dit la Banque mondiale. Les solutions que ces institutions ont imposées ou activement mises en chantier ont aggravé les inégalités, disloqué les solidarités, réduit la société à un marché. Leurs solutions consistaient en un bref télégramme aussi dogmatique qu'arrogant : privatisation, dérégulation, démantèlement des services publics. Les dégâts auront été considérables dans les États qui ont

choisi ou qui ont subi ces choix économiques.

Mais venons-en à notre gouvernement qui ne répond toujours pas aux mobilisations syndicales. Il devrait revenir sur trois mesures, toutes trois contestées par l'ensemble des organisations syndicales. La première concerne le bouclier fiscal qui voit 10 % des contribuables les plus aisés récolter 83 % des restitutions d'impôts. La seconde concerne les suppressions d'emplois massives dans une fonction publique sans cesse assimilée à une charge, un coût et non à un investissement pour l'avenir. Le troisième porte sur un blocage salarial aussi injuste pour ceux qui n'ont que leur travail pour vivre qu'inefficace dans une économie qui aurait, au contraire, besoin d'une relance par la consommation. Les mobilisations massives du 29 janvier, du 19 mars et du 1<sup>er</sup> mai auront montré la détermination et la responsabilité des organisations syndicales. La fin de non-recevoir du gouvernement indique qu'il persiste dans ses décisions et que le dialogue social n'est toujours pas au rendez-vous.

Il faut que le gouvernement ouvre de réelles négociations avec les organisations syndicales, qu'il cesse d'afficher des orientations désormais dépassées, que ce soit sur les services publics, le rôle de l'État, les nécessaires protections sociales, qu'il accepte la contradiction au lieu de lui préférer la confrontation.

N'oublions pas non plus que, pour la partie la plus cynique du patronat, la crise est désormais un prétexte pour licencier, pour délocaliser, pour fermer des entre-

prises malgré les profits dégagés ou les aides publiques attribuées.

2. Les services publics sont placés sous pression. Depuis l'arrivée de ce gouvernement, la volonté de remodeler la fonction publique est évidente. De la RGPP au rapport Silicani, de la loi sur la mobilité aux régressions budgétaires qui vont s'aggravant, la fonction publique est soumise à rude épreuve. La RGPP n'intègre aucune procédure d'évaluation ou d'ajustement sur ses conséquences en termes de coût social ou d'attractivité de la fonction publique. L'obsession de la rentabilité prime. La loi sur la mobilité, de son côté, modifiera de fond en comble l'organisation des services et l'investissement des agents du service public. La réforme territoriale de l'État se résume aujourd'hui à la suppression des directions départementales et régionales sans apporter plus de lisibilité et d'efficacité à l'action territoriale de l'État.

L'éducation aura été particulièrement malmenée ces derniers mois. La frénésie d'annonces où se côtoient l'urgence et l'émotion ; la précipitation de décisions hâtives, peu ou pas concertées, les reculs qui révèlent la confusion ou l'impuissance du politique dominant. Les illustrations abondent : programmes du premier degré, sectorisation, droit de grève

dans le premier degré aussi, loi LRU. La réforme des lycées qui restera à faire aurait mérité mieux qu'un abandon en rase campagne. La LRU aurait nécessité une négociation qui aurait permis d'en corriger les versants les plus contestables.

Les débats sur l'autonomie et le projet des établissements auront été esquivés. Ceux sur le socle commun ou sur l'articulation des politiques éducatives de l'État et des collectivités sont reportés. Ce sont pourtant eux qui sont les plus importants pour l'avenir du service public d'éducation. Ce sont ceux que vous porterez durant ce congrès. Votre responsabilité sera de les conduire sans concession. C'est à vous qu'il incombe de prendre des responsabilités qui ne sont pas prises ailleurs.

La fédération attend beaucoup de vos travaux, de vos idées. Elle sait qu'elle peut compter sur vous.

3. Le syndicalisme est un rouage essentiel de la démocratie. Sans lui, pas d'acquis, pas de conquêtes. Sans lui, la solidarité cède la place aux solutions individuelles. Sans lui, les valeurs de justice et d'égalité marquent le pas. Elles ne seront pourtant respectées qu'avec un syndicalisme capable lui-même d'être respecté. Les rapprochements

syndicaux, quels qu'ils soient, ne peuvent avoir que l'objectif du renforcement global du syndicalisme. Il ne peut y avoir de rapprochements établis sur l'ambiguïté, l'absence de transparence, l'opposition de projets et de valeurs. Ils doivent être fondés sur un projet identifié, une démarche claire, une transparence continue, des valeurs acceptées et partagées. C'est cette position que nous avons soutenue dans la perspective du rapprochement entre l'UNSA et la CGC. C'est ce que nous continuerons de défendre. Le débat sur l'avenir du syndicalisme reste devant nous. Il sera le thème majeur du prochain congrès de notre union, l'UNSA.

4. La laïcité est aujourd'hui mise en cause. Le discours présidentiel de Saint-Jean-de-Latran a choqué celles et ceux qui défendent la loi de Séparation qui préserve la liberté de conscience et déploie face au projet communautariste une part majeure de l'ambitieux projet républicain qui assure l'égalité des citoyens. L'UNSA Éducation a exprimé sa consternation sur les propos d'un président de la République oublieux des valeurs fondamentales qu'il doit défendre. Elle a aussi dénoncé l'une des conséquences de ce discours contesté : l'accord injustifiable signé entre le Vatican et la République Française, accord dont la fédération a bien été

la seule à demander la suppression, accord que la fédération contestera devant le Conseil d'État.

Continuons de parler, d'argumenter, de débattre de la laïcité, ne la laissons pas être dévoyée, détournée, caricaturée. Soyons-en les défenseurs intransigeants car sans elle, il ne peut y avoir que soumission des consciences et affrontement des dogmes.

Permettez-moi de dire quelques mots sur le thème de votre congrès.

Autonomie et égalité : les deux mots qui éclairent votre congrès sont des enjeux environnés de tensions et de difficultés. L'autonomie doit, dans un cadre national évalué, donner crédibilité et durée au projet d'établissement. Elle peut à l'opposé dériver vers une concurrence progressive qui fissurerait à coup sûr l'unité du service public d'éducation.

L'égalité doit rester la pierre angulaire du projet républicain que l'École doit servir. L'égalité doit rester cet idéal qui se conjugue au quotidien avec la démocratisation du système éducatif.

Je vous souhaite un congrès ambitieux. Je souhaite, de cette tribune, redire à Philippe Guittet toute mon amitié et le remercier pour tout ce qu'il a fait pour le SNPEN, pour la fédération, pour le service public d'éducation. Je souhaite à son successeur de poursuivre la construction d'un syndicat « *solidaire, efficace, innovant* ».

## Discours introductif de Philippe Guittet



### UNE SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DÉGRADÉE

La situation économique et sociale s'est profondément dégradée, ces derniers mois. La crise est appelée à durer. Le FMI prévoit une baisse de 1,3 % de la croissance en 2009, sa pire performance depuis l'après guerre; -3,8 % dans les pays développés, -4,2 % dans la zone euro et -3 % pour la France. La trop lente reprise en 2010 poussera les taux de chômage à plus de 10 % (10,3 % en France).

Les prévisions de la commission européenne vont dans le même sens. Sur l'ensemble des 27 pays, le chômage pour-

rait augmenter de 50 % pour toucher 26,5 millions de personnes. Quelques 8,5 millions d'emplois seraient détruits sur la même période.

La France serait même en décroissance à - 0,2 en 2010 au contraire de certains de ses voisins européens. Le déficit public de 6,6 % en 2009 passerait à 7 % en 2010. Cela augure mal du scénario de sortie de crise. Le FMI chiffre à plus de 4 000 milliards de dollars, la facture

de la crise pour le secteur financier. Cela représente 37 années d'aide au développement. Le nettoyage des actifs toxiques ne semble toujours pas en bonne voie. C'est pourtant une des conditions pour faciliter une reprise plus rapide.

En France, les annonces quotidiennes de suppressions d'emploi, de fermetures d'entreprises témoignent d'une situation qui se dégrade et dont ni le gouvernement, ni le patronat ne veulent reconnaître la gravité. Toutes les régions sont touchées par des plans sociaux. Une certaine radicalité s'installe dans les entreprises. La seule réponse internationale à la crise est d'ordre financier. L'instauration du G20 est un élément positif alors que jusqu'ici seuls les sept pays les plus industrialisés se réunissaient.

Le 2 avril, le G20 a pris un certain nombre de mesures positives réglementant le système financier, les paradis fiscaux et les mouvements de capitaux. Ces mesures mettront du temps à se mettre en place et des résistances apparaîtront du côté des financiers qui déjà nous font passer les hirondelles pour le printemps, en s'esbaudissant devant quelques annonces positives ou le redémarrage des cours de bourse.

Le forum de stabilité financière est transformé en conseil de stabilité financière; son rôle sera de construire une doctrine commune pour les banques centrales en matière de politique macro-prudentielle. Le principe consiste à définir une progression normale du crédit dans une économie en fonction de son potentiel de croissance et donc d'éviter les bulles spéculatives. Le champ d'application de la régulation financière est étendu aux produits dérivés qui devront évoluer vers des transactions standardisées et à un meilleur encadrement des fonds spéculatifs. La lutte contre les paradis fiscaux a fait l'objet de décisions importantes mais encore insuffisantes. Il y a beaucoup d'hypocrisie des États y compris le nôtre sur cette question. Le FMI a vu tripler ses ressources mais malheureusement sa gouvernance n'est pas modifiée et la banque mondiale a vu ses ressources augmenter; malgré tout, ce n'est pas négligeable pour favoriser la relance des pays pauvres et émergents. Pour autant le sommet de Londres n'a pas été un nouveau Bretton-Woods, car il aurait fallu alors s'attaquer résolument aux déséquilibres monétaires et budgétaires. Enfin, bien sûr, le G 20 ne trace pas de pistes pour réformer la fiscalité ou pour partager plus équitablement les reve-

nus ; deux mesures indispensables à la solution globale qu'il appelle pourtant de ses vœux. Il faut notamment mettre fin aux exigences de rendement financier absurdes des entreprises qui a entravé la production et alimenté la spéculation financière. En France, la part des dividendes a plus que doublé en quinze ans au détriment de l'autofinancement des entreprises.

En France, la relance proposée par le Président de la République et le Premier ministre est essentiellement organisée sur l'aide aux banques, au secteur automobile et sur des travaux publics qui n'auront qu'un effet retardé sur l'emploi. Aucune véritable perspective d'avenir de refondation économique n'est réellement tracée, autour d'un projet social et écologique, favorisant la recherche et la formation : il faudrait pour cela que la croissance ne soit pas exprimée à travers un improbable produit intérieur brut qui mesure tout sauf ce qui fait l'essentiel. Aucune relance par la demande n'est opérée alors qu'elle aurait un effet plus immédiat. Aucune relance européenne coordonnée n'est organisée.

La loi TEPA est maintenue en l'état alors qu'elle est totalement contre-productive : le bouclier fiscal, la taxation de l'héritage mais aussi la défiscalisation des heures supplémentaires. Il faudrait pourtant rétablir une véritable progressivité de l'impôt sur le revenu en augmentant les prélèvements sur les très hauts revenus. En 2008, quarante deux grands patrons français ont encaissé une moyenne de 4,7 millions d'euros, soit 297 années de SMIC ! Par ailleurs les réductions de cotisations sociales patronales opérées depuis plus de 15 ans sont

souvent inefficaces en termes d'emplois alors que ces sommes seraient nécessaires pour améliorer l'indemnisation des catégories de chômeurs qui auront le plus de difficulté à sortir du chômage et pour garantir la portabilité personnelle des droits sociaux.

## LA MOBILISATION SYNDICALE

Le mouvement syndical, dans son ensemble considère qu'il est temps d'orienter la relance économique vers l'emploi, le pouvoir d'achat et la réduction des inégalités et nécessaire de préserver la protection sociale, les garanties collectives, et renforcer les services publics.

Afficher comme seul leitmotiv qu'il faut poursuivre les réformes n'a pas de sens en soi. Quelle logique peut bien avoir l'objectif de suppression d'un poste de fonctionnaire partant en retraite sur deux, sans définir les besoins et les missions du service public ? Est-ce bien le moment de fragiliser notre modèle social ? Le gouvernement vient pourtant d'annoncer la suppression de 34 000 emplois pour 2010.

Est-ce bien le moment également de relancer une loi sur le travail du dimanche ? Alors qu'il faudrait plutôt lutter contre la précarisation du travail. C'est pour affirmer ces positions que, le 29 janvier, la mobilisation a connu un immense succès dans toute la France. Les explications de Nicolas Sarkozy, lors de sa longue intervention télévisée, n'ont pas répondu à cette attente.

Les mesures adoptées lors du sommet social du 18 février allaient dans le bon sens mais n'étaient pas à la hauteur des demandes syndicales.

C'est pourquoi une nouvelle journée d'action a été programmée le 19 mars et a connu un immense succès. Sans réponse nouvelle, pour la première fois, de manière historique l'ensemble des huit organisations syndicales - CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, FSU, SUD, UNSA - s'est retrouvée dans la rue le 1<sup>er</sup> mai. Deux cent quatre-vingt manifestations dans toute la France ont rassemblé un nombre de personnes inhabituel pour cette journée.

À chaque fois le SNPDEN a été présent pour exiger avec les autres organisations syndicales, une inflexion de la politique économique et sociale du pouvoir en place. Bien sûr, nous avons appelé les retraités à y participer.

## DÉFENDRE LE SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION

À propos des retraités, nous aborderons une question essentielle lors de ce congrès : notre système de retraite est-il toujours un système de répartition. Nous le ferons malheureusement sans Françoise Charillon qui a subi un très grave accident de ski en février dernier ; elle va mieux mais ne pourra pas être présente parmi nous.

Après ces démonstrations de force, les réponses du gouvernement et du patronat sont toujours attendues.

Les huit organisations syndicales ont décidé de faire du 26 mai une journée de « mobilisations décentralisées dans des modalités diverses selon les réalités locales » et du 13 juin une « grande journée de manifestation dans toute la France. » Il va aussi être nécessaire de populariser la plateforme syndicale établie en janvier en définissant les priorités revendicatives. Cette unité syndicale et cette plateforme réaliste reçoivent en tout cas l'assentiment d'une grande partie de la population française.

De son côté la confédération européenne des syndicats appelle à la mobilisation les 14, 15 et 16 mai dans toute l'Europe pour un nouveau « deal social » avec un plan d'action en cinq volets. Le premier sur l'emploi, l'investissement et la défense des services publics, le deuxième sur les salaires et les retraites, le troisième pour mettre fin aux décisions de la cour de justice européenne qui pri-



vilégie la liberté de marché par rapport aux droits fondamentaux et aux conventions collectives, le quatrième pour exiger une réglementation efficace des marchés financiers et une distribution équitable des richesses, le cinquième pour une banque centrale européenne attachée à l'emploi et pas simplement à la stabilité des prix.

Le climat social s'est dégradé, parce que les mesures sont annoncées sans dialogue social approfondi. Ce furent bien sûr les actions d'ampleur dans les pays ultra-marins et en premier lieu en Guadeloupe.

Mais en en métropole, ce fut visible pour la réforme du lycée, c'est encore le cas pour celle des enseignants-chercheurs, la réforme de la formation des enseignants.

## DES RÉFORMES CONTESTÉES DANS L'ÉDUCATION

Le discours du 22 janvier de Nicolas Sarkozy a déclenché la fronde chez les chercheurs et dans les universités. Grèves, manifestations, blocages partiels ou complets des locaux sont encore à l'ordre du jour dans certaines universités. L'inquiétude est grande dans certains sites pour la validation de cette année universitaire.

Un nouveau statut des enseignants-chercheurs vient d'être publié. Il a notamment résulté d'une négociation avec notamment Sup-Recherche syndicat de l'UNSA-Éducation et le SGEN-CFDT. Les nombreuses coordinations de l'université n'ont pas participé aux discussions tout comme le SNESUP-FSU, syndicat majoritaire mais il faut savoir que les enseignements du supérieur sont très peu syndiqués. Ce dernier syndicat semble marquer un recul en appréciant positivement la circulaire qui accompagne le décret. Reste que la question, de la place de la recherche et du rôle du CNRS, n'est pour l'instant pas résolue.

Parmi les réformes du gouvernement, celle sur la formation des enseignants constitue un des principaux motifs de la fronde. Était-il bien nécessaire de remettre en cause la loi de 2005 qui venait juste de se mettre en place ? La seule raison est idéologique : celle d'un affichage anti-IUFM. Cela n'empêchait pas de donner un caractère plus professionnel au concours. Rien n'était véritablement préparé. Aucune coordination sérieuse n'était mise en place entre les ministères de l'Éducation et

de l'Enseignement supérieur. Et surtout il était prévu que les stagiaires soient affectés à temps plein après concours avec l'appui de « compagnons » enseignants et titularisés sous réserve d'une appréciation satisfaisante : nous étions loin d'une vraie préparation à un métier, celui d'enseignant. Sur la pression du supérieur mais aussi de la majorité des syndicats, les deux ministères ont été contraints de reculer. Des annonces ont été faites : la mise en place des concours est repoussée à 2011 ; une négociation sur les concours et le recrutement est ouverte ; les stagiaires, lauréats concours bénéficieront d'une décharge d'un tiers de service pour parfaire leur formation. Des groupes de travail sont mis en place. Nous participons, avec Hélène Cahn-Rabaté, à celui sur les stages. Par ailleurs une mission sur la formation des enseignants est, mise en place, coprésidée par le recteur Marois et le professeur Filâtre. Elle doit rendre ses conclusions à la mi-juillet. Malgré les reculs du gouvernement il est clair que celui-ci ne veut pas rester sur le statu quo de 2005.

J'ai été associé à la rencontre entre l'UNSA-Éducation et les deux ministres Darcos et Pécresse. Nous avons indiqué que l'architecture du dispositif auquel s'accroche encore le gouvernement ne convainc ni les universitaires, ni les autres formateurs et qu'il était nécessaire d'organiser un cadrage général de la formation (cahier des charges, référentiel, carte des formations). Nous avons insisté sur l'intérêt de mettre en place une véritable formation professionnalisante sanctionnée par un master et sur l'utilité de faire jouer aux IUFM, intégrés désormais dans les universités, tout leur rôle. Nous avons longuement

évoqué la question des stages, sur leur importance mais aussi sur la nécessité de les organiser sur la base de conventions ; pour ce qui nous concerne entre les universités et les EPLE.

Compte tenu du front persistant de défiance et de désaveu sur ce dossier et face à l'extrême confusion de la situation, nous avons, dans le cadre d'un collectif d'une cinquantaine d'organisations, demandé le maintien en l'état pour 2009-2010 de l'ensemble des dispositifs actuels de formation et de recrutement.

Par ailleurs, alors que les ministères n'avaient pas encore reculé sur leur projet, nous avons rencontré la CPU, conférence des présidents d'université. Enfin, nous restons en contact avec tous les partenaires de l'enseignement supérieur à travers toutes les instances auxquelles nous participons : commission de suivi post-baccalauréat, commission de pilotage de la procédure post baccalauréat, comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle, et surtout maintenant le CNESER.

À tout moment nous défendons la place et la reconnaissance de nos formations, BTS et CPGE dans l'enseignement supérieur.

## L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dans notre secteur d'intervention, il a fallu pour notre syndicat, avec Jean-Claude Lafay et Isabelle Bourhis, mener une bataille sans relâche, pour qu'enfin



les textes paraissent sur l'enseignement professionnel et qu'un engagement ministériel soit obtenu pour une application des grilles dans les dotations. La mise en œuvre dépend maintenant des recteurs. Des difficultés persistent dans certaines académies quant à l'application des textes officiels : dotations incomplètes, compléments horaires imposés en HSE, insuffisance des places d'accueil au niveau V, concertation insuffisante dans le cadre des groupes de suivi académiques. Nous les avons dénoncés lors du groupe national de travail auquel nous participons avec le SNETAA, le SGEN et ID.

## LES STAGES D'ANGLAIS

Les stages d'anglais ont été décidés en urgence en janvier pour une mise en œuvre aux vacances de février. Rien n'obligeait à cette précipitation qui, encore une fois, repose sur les épaules des personnels de direction. En tout état de cause, comme nous l'avons écrit, nous nous en tenons à la charte de pilotage : toute activité annexe qui nécessite des moyens particuliers doit se traduire par une convention. Les moyens doivent être ceux de « *l'École ouverte* » comme s'y était engagé à deux reprises devant nous le directeur de cabinet du ministre.

## L'EXPÉRIMENTATION DE LA RÉFORME

Mais ce n'est pas tout : ce fut l'annonce de l'expérimentation en seconde dans une centaine d'établissements avec 500 ETP à la clef. Nous avons immédiatement indiqué que cette annonce avait été très maladroite dans le sens où elle reprenait tous les éléments d'une réforme en principe abandonnée. Comme le prévoit la loi Fillon de 2005, toute expérimentation doit partir de l'établissement, et non pas sur injonction des autorités académiques. C'est comme cela que nous avons invité les personnels de direction à procéder, pour éviter de voir les projets rejetés par les conseils d'administration.

Certains recteurs se sont engagés pour une procédure de concertation à grand tapage. Pour notre part, nous avons demandé une grande prudence sur ce sujet pour éviter qu'il ne serve de prétexte aux lycéens pour relancer leur mouvement au moment où les universités sont en effervescence. Il était d'autant plus urgent d'être prudent

que le lien entre ces expérimentations et la mission de Richard Descoings ne semble pas très bien établi.

C'est toujours sans véritable concertation qu'a été annoncée la mise en place de 5 000 médiateurs scolaires pour lutter contre l'absentéisme. La lutte contre l'absentéisme scolaire est pour les personnels de direction un souci prioritaire, mais il aurait alors fallu penser plutôt à une prise en charge renforcée des vrais professionnels de l'éducation. Mais cela renvoie bien sûr à la suppression des postes de fonctionnaire.

Certes, nous comprenons que les contrats aidés permettent un traitement social du chômage, mais dans le cas précis, nous avons indiqué que les missions qui leur étaient confiées ne pourraient pas être assumées par des personnels sans qualification et sans formation. Alors nous avons donné la consigne d'être très attentifs à la rédaction de leur contrat et aux missions qu'ils sont en capacité d'endosser.

Il est en tout cas vain de penser que cela sera une véritable réponse à la question de l'absentéisme et du décrochage scolaire. Nous sommes, pour notre part, prêts à engager une véritable concertation sur ces questions.

Toutes ces mesures, après une période difficile de luttes lycéennes, et au moment où la gestion quotidienne des collèges et des lycées professionnels devenait de plus en plus difficile, ne pouvaient qu'ajouter à l'exaspération des personnels de direction.

Au moment où nous avons procédé au bilan de la charte de pilotage le 24 mars dernier avec Pierre-Yves Duwoye, Secrétaire général du ministère, au moment où nous avons engagé des négociations avec Roger Chudeau, directeur de l'Encadrement, sur l'évaluation, la formation et l'évolution de nos carrières, nous avons fait valoir à chaque fois la complexité de nos missions rendues encore plus difficiles dans un monde médiatisé où les annonces ministérielles tendent à s'accélérer sans prendre le temps de l'expertise avec ceux qui devraient être des partenaires incontournables, les organisations syndicales. Je reviendrai sur ces rencontres.

## LE THÈME DU CONGRÈS : AUTONOMIE ET ÉGALITÉ

Demain le service public d'Éducation : autonomie et égalité : C'est le

thème général de notre congrès. Au moment où nous allons prendre des décisions importantes pour l'avenir, il n'est pas inutile de mettre en perspectives nos valeurs et l'action de notre syndicat.

Et en tout premier lieu la laïcité.

## LA QUESTION LAÏQUE

Bien entendu ce qui fonde notre position est la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État. Celle-ci ne doit pas être remise en cause car c'est le cœur de notre République. Aujourd'hui encore la laïcité est remise en cause à travers les accords entre le Saint-Siège et la République française, signés le 18 décembre dernier. Le décret du 16 avril 2009 qui en découle, prévoit « *la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité compétente de l'une des parties* ». L'accord feint de s'appuyer sur le processus de Bologne qui permet la reconnaissance des diplômes étrangers mais il ne s'agit pas de cela puisque cet accord est signé avec le Vatican pour reconnaître des diplômes délivrés sur le sol français par des établissements de l'Église. C'est une remise en cause scandaleuse du monopole de la délivrance des diplômes par l'État qui date de 1880. C'est aussi une remise en cause de la loi de 1905. Dans son discours à Saint Jean de Latran, en décembre 2007, le président regrettait que la République ne reconnaisse pas la « *valeur des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholique* ». Tout le



monde pensait aux diplômes de théologie puisqu'ils ne peuvent pas être délivrés par la République laïque. Mais il ne s'agissait pas de cela. Demain, grâce à cet accord l'enseignement catholique pourra délivrer les masters de nos futurs enseignants. Il fera tout pour avoir les meilleurs résultats de réussite au concours des enseignants ; c'est aussi cela la fin des IUFM. Cette forfaiture mérite la plus ample mobilisation. Cela s'ajoute à toutes les autres concessions à l'enseignement catholique, celle du plan banlieue, celle du lycée de Sartrouville.

Une autre conséquence du principe de laïcité est que la loi commune ne peut se résoudre à être l'agrégation des identités ou des communautés ethniques, linguistiques, religieuses. Il n'est pas question pour nous que le communautarisme s'oppose à l'égalité reconnue par la constitution. C'est cette conception qui justifiait le principe d'une loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'École. Sans le SNPDEN, cette loi n'aurait jamais pu voir le jour. Elle garantit maintenant dans les établissements scolaires la liberté de conscience, l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyances, de sexe ou d'origine sociale, mais aussi la mixité, l'apprentissage de l'appartenance à une société et à un avenir, communs, l'accueil des différences dans le respect des valeurs communes.

L'effet immédiat et apaisant de cette loi du 15 mars 2004 sur « les signes religieux ostensibles », démentant les nombreux pronostics pessimistes a démontré qu'elle était, comme notre syndicat

l'avait soutenu, utile et nécessaire pour la liberté des personnes comme pour la préservation des liens sociaux. Il faudra maintenant prendre position lors de ce congrès pour que les règlements intérieurs de nos établissements prévoient l'interdiction des signes ostensibles pour les stagiaires en formation continue lorsque leur formation, dans l'enseignement public, se situe dans les mêmes locaux que les élèves en formation initiale ou en apprentissage.

La laïcité doit, bien sûr, servir de socle de référence à la lutte contre les discriminations qu'elles soient liées aux conditions économiques, au logement, au sexe, ou à l'appartenance supposée à des cultures ou à des croyances diverses, mais lutter contre les discriminations n'implique pas d'exalter les différences.

Jamais le SNPDEN ne pourra se satisfaire d'une orientation fondée sur des politiques de discrimination positive ou d'intégration par le biais de communautés réelles ou supposées considérées comme homogènes. Le rapport Sabeg est à ce propos problématique.

Les dernières conférences internationales sur **les Droits de l'homme** (Durban I et II) sont très inquiétantes de ce point de vue. « *Les plus fanatiques et les plus sectaires* » ont tenté, comme le dit Jacques Julliard dans *le Nouvel Observateur* du 30 avril dernier, « de faire glisser les droits reconnus aux individus en droits attribués aux communautés ».

Et je continue de le citer : « *Les islamistes ont inventé... un délit d'islamophobie, destiné en principe à protéger les musulmans, en réalité à criminaliser toute critique de cette religion et, en sacralisant l'islam, à faire de tous les pays où elle est religion officielle des lieux où la charia peut être opposée à l'universalisme des droits de l'homme* ». Le pape, lui, pendant ce temps là dénonçait l'utilisation du préservatif lors de son voyage en Afrique ; reviens, Condorcet, ils sont devenus fous !

C'est pourquoi il est nécessaire de se trouver une promesse d'avenir.

## VERS UN CONTRAT CITOYEN AUTOUR DE VALEURS PARTAGÉES

Cette promesse d'avenir, c'est donner du sens au concept de laïcité : la

société devrait se construire dans un contrat citoyen autour de valeurs partagées et de solidarités collectives effectivement mises en œuvre. La société actuelle n'est pas celle du progrès moral, elle est celle du mouvement, du « *bougisme* », au nom de réformes qui sont plus souvent des régressions.

La tolérance souvent mise en avant ne signifie pas l'ouverture vers les autres mais plus souvent la mise entre parenthèses des convictions, une sorte de coexistence pacifique, entre groupes constitués.

Notre société est trop souvent celle d'une pensée libérale molle, celle de l'avancée illimitée et sans principes moraux des droits de catégories particulières, où tout se règle dans l'enceinte judiciaire. Ce mouvement désordonné des libertés contradictoires renforce malheureusement le règne des experts et une défense forcément intransigeante de l'ordre public.

Même si nous nous félicitons à notre niveau de l'instauration d'un délit d'intrusion dans les établissements scolaires, même si nous nous félicitons que des sanctions fermes soient prises contre les agresseurs de personnels d'autorité comme les personnels de direction, nous ne pouvons qu'être alarmés en tant que syndicalistes et citoyens de la multiplication des lois de sécurité publique depuis 2001. Elles sont au nombre de 18 !

Cette fuite en avant sécuritaire n'empêche pas que cette politique libérale, pragmatique, molle sans principe entraîne les formes de radicalité les plus extrêmes, basées sur le ressentiment, la haine, la violence.

Si l'école ne peut être livrée à la violence, il convient de ne pas tout mélanger et surtout de ne pas répondre de manière simpliste à des phénomènes complexes. Nous pouvons tenter de répondre aux problèmes d'incivilité et de violence à l'intérieur de nos établissements par un surplus de mesures éducatives. La mise en place d'action visant à fixer les repères de la loi et du règlement sont souvent très utiles. Le rôle joué par le CESC est essentiel. Cela concerne directement l'établissement ; il serait également nécessaire que les enseignants soient mieux formés à la gestion des conflits et aux problématiques de violence. La classe est en effet de plus en plus le lieu central des difficultés,

À ce propos, nous avons été associés à une enquête de victimation en



milieu scolaire. Ce travail a été animé par Éric Debarbieux, sociologue et président de l'observatoire international des violences scolaires. Cette enquête proposée par la direction de l'évaluation et de la prospective associe l'observatoire national de la délinquance ; bien sûr nous avons rappelé nos exigences en termes de régulation et de sécurisation des procédures et nous avons formulé quelques réserves sur les contenus. Si nous n'avons pas toujours eu satisfaction, il est clair en tout cas que cette enquête, tout comme SIVIS, se fera sur échantillon et que seul un résultat national pourra en être tiré. Cela devrait nous permettre de progresser. En revanche, ce n'est pas l'annonce, sans concertation préalable, d'un « *Code de la paix scolaire* », qui pourra nous rassurer. Les annonces imprudentes, sur les mesures à prendre, du magistrat en charge de ce dossier montrent une méconnaissance totale du fonctionnement des établissements.

Autre chose encore est de répondre aux violences autour et maintenant importées dans nos établissements. Nous avons participé à la modification de la circulaire interministérielle qui désignait les établissements les plus soumis aux intrusions car le projet initial ignorait superbement les EPLE et les personnels de direction ainsi qu'accroissent les collectivités territoriales. Entre 100 et 200 établissements, dont la liste n'est pas connue seront plus particulièrement soutenus.

Des mesures positives ont déjà été prises : elles concernent notamment le lien éducation-police-justice. Des policiers référents sont nécessaires, en

revanche nous ne souhaitons pas la présence continue d'un policier dans l'établissement qui risque de brouiller les repères en termes d'autorité et de missions des personnels.

Des mesures de vidéo surveillance ont souvent été mises en œuvre dans les établissements les plus sensibles. Mais il ne faut pas tomber dans une paranoïa sécuritaire qui tenterait de transformer nos établissements en bunker avec des équipements de toute manière insuffisants ou même inefficaces et donc inutiles. L'établissement risquerait même de se transformer en une cible plus évidente dans les quartiers concernés. La vraie question est celle de la qualification des personnels adultes : celle aujourd'hui prévue dans les établissements - agents d'accueil, CPE, surveillants - ne permet pas de répondre à ce problème. C'est pourquoi, il faudra se prononcer lors de ce congrès sur la nécessité d'avoir des personnels de sécurité spécifiques dans nos établissements parmi nos agents ; plutôt que de multiplier les annonces, les circulaires et les plans violences jamais évalués, il faut faire confiance aux établissements pour établir en partenariat des plans de prévention propres dans le cadre de leur projet.

## LE BLOCAGE DES ÉTABLISSEMENTS ET LA DÉMOCRATIE LYCÉENNE

Une autre expression de cette radicalité s'exprime à travers le blocage de nos établissements. Il faudra réfléchir

lors de ce congrès sur les formes de la démocratie lycéenne afin de permettre qu'elle puisse s'exercer de manière responsable.

La CGT a déclaré avoir engagé un processus de travail en commun avec l'UNEF, lors du congrès de cette dernière organisation. Ce type d'engagement pourrait exister entre les confédérations ou unions syndicales et les organisations lycéennes reconnues. Cela pourrait permettre de responsabiliser ces organisations dans une véritable réflexion syndicale et citoyenne. C'est en tout cas une piste de réflexion que je sou mets à la sagacité de notre congrès.

Pour conclure sur ces questions, nous pouvons formuler l'espoir, au-delà des mesures ponctuelles d'ordre économique, que la crise que nous connaissons soit un révélateur pour construire une société moins égoïste et plus solidaire. Les belles déclarations ne suffiront pas : rien ne se fera sans des engagements exemplaires au plus haut niveau. L'enjeu social et écologique doit être placé au premier plan. Sans avancée, les risques seraient lourds pour l'avenir de notre société.

## VERS UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Ce qui fonde également les valeurs du SNPDEN, c'est notre conception de l'École.

Nous nous sommes toujours refusés à rentrer dans le faux débat entre les républicains et les pédagogistes. Mais il ne faut pas confondre les concepts. La pensée libérale molle s'exprime aussi à travers la valorisation du jeunisme. Elle se manifeste à travers l'idée dangereuse de l'enfant au centre, qui n'aide pas l'enfant à grandir mais au contraire le conforte dans son égocentrisme initial. Cette approche affective du travail de l'enseignant est d'ailleurs l'image véhiculée par le film « *Entre les murs* ». Film à montrer à tous nos futurs professeurs pour indiquer ce qu'il faut éviter. Tout aussi dangereux serait de construire les réformes à partir d'un parcours décidé par les seuls élèves, car ce serait le meilleur moyen de conforter les inégalités. C'est une des raisons pour laquelle nous sommes opposés au lycée totalement à la carte. L'autre étant bien sûr que ce serait totalement impossible à organiser pour les personnels de direction avec la structure des lycées que nous connaissons dans notre pays.



La réalité c'est qu'aucun changement n'aboutira sans une transformation profonde des pratiques d'évaluation et d'orientation.

La mise en place de l'orientation active, des nouveaux services d'aide à l'orientation, et il y a quelques années, de la délégation interministérielle sont des éléments pour l'essentiel positifs mais ils ne répondent pourtant pas à la question de fond.

Les modes d'évaluation que nous connaissons ne permettent pas de faire progresser les élèves et de connaître leurs qualités et leurs appétences réelles. Ils constituent pourtant le plus sûr moyen des sélections successives. Il est temps comme le dit Claude Thélot « de passer d'une pédagogie de l'échec à une pédagogie de la réussite ». Cela doit constituer certainement pour nous un élément de notre cahier des charges du service public d'éducation.

C'est pour cela que parler de l'élève au centre, ce n'est pas comme certains le croient, négliger les savoirs, c'est simplement refuser leur empiement inutile, c'est contrôler leur restitution à travers la mise en œuvre de connaissances et de compétences, c'est affirmer qu'être professeur est un métier et que chaque élève mérite une attention particulière. Il est par ailleurs certainement nécessaire d'inscrire dans les missions des professeurs, l'accompagnement des élèves. En tout cas, nous soutiendrons toute proposition des syndicats enseignants qui ira dans ce sens.

La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège aurait dû permettre de revisiter les missions des enseignants mais sa mise en œuvre tarde à se mettre en place. Les programmes sont loin d'avoir répondu aux exigences et les livrets de compétences qui devaient être expérimentés ne sont toujours pas mis en place. Pendant ce temps là, le brevet continue d'évoluer sans véritable référence à l'évaluation du socle.

Lors du dernier conseil supérieur de l'éducation, nous nous sommes opposés, avec Catherine Petitot, à la modification du coefficient de l'EPS - il passe de 1 à 2- qui sera mis en œuvre dès cette session.

Faire évoluer les missions des enseignants, c'est aussi comprendre que si l'essentiel se passe dans la classe, il est aussi nécessaire de partager, entre enseignants de classes ou de disciplines identiques ou différentes. Si le

professeur est maître de sa pédagogie, il ne peut agir comme une profession libérale dans ce service public si particulier que constitue l'Éducation.

## ACTIVER TOUTES LES FORMES DE CONCERTATION

C'est pour cela que nous avons toujours prôné la mise en place du conseil pédagogique et développé une conception éducative du métier de personnel de direction. C'est aussi pour cela que nous avons toujours souhaité une participation active de notre métier à toutes les concertations sur les évolutions du système éducatif. Ce fut le cas pour le collège, le lycée professionnel et le lycée.

Sur le lycée, le 3 février, nous avons accueilli Richard Descoings au siège et le 11 mars, nous avons été reçus en audience par la commission parlementaire Durand-Apparu. Depuis Richard Descoings a organisé son tour de France. Le ministère a engagé une consultation avec les élèves et les personnels; Des personnalités s'expriment. Nous attendons maintenant le rapport à la fin du mois.

Nous avons rencontré le groupe dit « des 19 » et continué un travail avec lui sans adhérer à son texte de référence sur lequel nous avons des divergences.

Nous avons été reçus à l'Élysée le 12 février, par Dominique Antoine, conseiller de Nicolas Sarkozy. Nous y avons bien sûr évoqué la réforme des lycées, mais aussi les conditions de travail, l'autonomie de l'établissement, et

l'évolution de notre carrière et de notre statut.

Le Président de la République devrait d'ailleurs recevoir un panel de chefs d'établissement dans les semaines qui viennent. Certains d'entre nous en seront sûrement. Peut-être viendra le tour des organisations syndicales. En tout cas Nicolas Sarkozy veut avoir la main sur ce dossier.

Un nouveau projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie qui s'appuie sur l'accord national interprofessionnel signé par les partenaires sociaux va être examiné par le parlement avant l'été pour une application au premier janvier 2010. L'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances est ajoutée aux objectifs de la formation professionnelle. Ce socle comprendra le socle défini dans le Code de l'éducation auquel s'ajoute l'aptitude à actualiser ses connaissances et ses compétences tout au long de la vie ainsi que celle à travailler en équipe. Il est en outre précisé que les actions professionnelles de formation continue concourent aux objectifs de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle et de sécuriser les parcours professionnels. Ces deux principes ne sont malheureusement rappelés que dans l'exposé des motifs. Un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour former les demandeurs d'emploi les moins qualifiés est créé.

Le congé individuel de formation est étendu. La portabilité du droit individuel à la formation est instaurée sous conditions. Un bilan d'étape professionnel



et un passeport formation sont instaurés. Les conditions de la validation des acquis de l'expérience sont améliorées et les contrats de professionnalisation sont étendus. Les circuits de financement sont rendus plus efficaces. Tout cela va pour une fois dans le bon sens et concernera directement nos GRETA. Par ailleurs une convention pour rapprocher les GRETA du CNAM a été signée. Sur les autres questions pédagogiques :

Nous avons été reçus par Sandrine Mazetier, députée PS qui vient de déposer une proposition de loi visant à promouvoir le droit à l'éducation et à abroger la loi instituant un droit d'accueil dans le primaire.

Nous avons également rencontré, le 28 avril, le Grand Orient de France avec l'UNSA-Education et quelques-uns de ses syndicats dans le cadre d'une audition sur leur projet « *d'École républicaine du futur* ».

Nous avons demandé à rencontrer Martin Hirsch, haut-commissaire à la jeunesse, au moment où se met en place une commission sur la politique de la jeunesse. Nous le savons, l'état des lieux est plutôt sombre, puisque le taux de chômage des 16-25 ans non scolarisés est près de 20 % et que c'est cette tranche d'âge qui connaît la plus forte pauvreté. Le plan d'urgence « jeunes », annoncé le 24 avril, consiste simplement, à renforcer les allègements de charges pour les entreprises qui prendraient des moins de 25 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et à un recours accentué aux contrats aidés. C'est peu. Pas question non plus d'un contrat d'autonomie pour les étudiants.

Enfin, à la suite de l'appel de Rennes du 23 mars dernier, réunion à laquelle participait Philippe Vincent, des assises de l'Éducation, auxquelles nous ne devons pas être absents, se tiendront le 6 juin prochain à Paris. Par ailleurs, le collectif « l'Éducation est notre avenir » qui comprend 24 organisations dont l'UNSA-Education, organise cette semaine un festival du droit à l'éducation.

Mais revenons à notre mise en perspectives des principes et de notre action.

## LE SNPDEN, SA CONCEPTION DU SERVICE PUBLIC ET DU MÉTIER

Ce qui fonde en tout premier lieu, le SNPDEN, c'est sa conception de l'orga-

nisation du service public d'éducation, de l'EPLÉ et du métier de personnel de direction. Un peu d'histoire.

À la suite des lois de décentralisation du début des années quatre vingt, c'est le décret du 30 août 85 qui a défini les principes d'organisation de l'EPLÉ. Le décret Monory de 1988, en créant un statut de grade pour les personnels de direction a permis de prendre en compte cette situation nouvelle. Il existait alors deux corps, l'un à deux classes, l'autre à trois classes.

En 1990, nous avons pu obtenir la disparition de la troisième classe dans le deuxième corps. Cela a eu des conséquences sur notre syndicalisme : En effet, parce que les personnels de direction avaient vocation à occuper tous les emplois, il n'y avait plus de raison qu'existent plusieurs syndicats de personnels de direction au sein de la FEN.

C'est pour cela qu'à ce moment là le SNPDES et le SNPDL ont choisi de fusionner parachevant les rapprochements déjà opérés. Notre syndicat a parfaitement surmonté la crise issue de l'écroulement de la FEN. Notre SNPDEN, nous le savons, est aujourd'hui membre de l'UNSA-Education qui a pris la suite de la FEN.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la proximité de pensée que nous partageons avec notre fédération et ses syndicats. J'ai toujours trouvé en Patrick Gonthier un partenaire qui a souvent su faire partager par la fédération les idées originales et novatrices que nous portions et vice - versa bien sûr.

Le métier était déjà au cœur de nos revendications, lorsque nous avons manifesté massivement à Paris le 27 novembre 1994. La question de la responsabilité était pour nous prioritaire, celle de nos conditions de travail était déjà très présente. Les accords obtenus en 1995 ont permis de premières avancées importantes sur ces demandes.

Très rapidement notre pression conjuguée à celles des élus locaux entraînera même une modification de la loi sur la responsabilité.

En 1996, nous mettions à l'ordre du jour de notre congrès : le statut de l'an 2000.

Lors d'un séminaire qui s'est tenu en mars 1997, nous avons organisé la réflexion autour de dix questions. La première était bien sûr celle de nos missions. Mais nous abordions aussi le

recrutement, la formation, l'évaluation, la mobilité et la carrière. Tous ces dossiers nous les avons traités sans tabou, au sein de notre organisation.

Entre novembre 1998 et mai 1999, à notre demande, une commission sur le métier de personnel de direction a été mise en place sous la présidence du Recteur Blanchet avec comme rapporteur, Céline Wiener. Il a fallu plus d'un an pour aboutir en novembre 2000 à un protocole d'accord que le seul SNPDEN a signé. Nous avons joué un rôle déterminant dans la définition d'un référentiel de métier et d'un statut de corps unique de personnels de direction à trois classes. La lettre de mission était bien sûr au centre de ce dispositif. Malgré la loi de 2004 sur les libertés locales donnant une place nouvelle aux collectivités territoriales, malgré la loi Fillon de 2005 sur l'éducation instaurant les contrats d'objectifs, la place de l'établissement autonome reste insuffisamment reconnue. Et parce que cela se traduisait par des pressions et des injonctions d'autorités souhaitant ignorer cette organisation, il nous a fallu de nouveau mobiliser les personnels de direction dans une manifestation de masse à Paris en novembre 2006. Comme le dit Anne Barrère dans une étude récente sur « *les chefs d'établissement au travail* » : Dans un univers scolaire souvent dénoncé pour des défauts d'adaptabilité et de souplesse, les chefs d'établissement sont dans l'ensemble plus post-bureaucratiques que leur hiérarchie et sans doute que bien des enseignants. Mais la description analytique de leur travail permet de comprendre à la fois leur adhésion d'ensemble à une culture du change-



ment et les tensions qu'ils rencontrent au quotidien.

Nous avons pu dans une négociation très positive aboutir à la rédaction d'une charte de pilotage des EPLE et un nouveau texte sur le temps de travail a été élaboré. Mais, nous le savons, il reste beaucoup à faire dans la pratique: L'observatoire de suivi que nous avons mis en place permet de le constater.

## LA CHARTE DE PILOTAGE

Le bilan annuel du relevé de décisions et de la charte de pilotage s'est tenu le 24 mars dans une réunion présidée par Pierre-Yves Duwoye. Philippe Tournier a relaté dans *Direction 166*, l'analyse que nous pouvons faire de l'observatoire de la charte de pilotage.

Tout d'abord, une grande inégalité de sa prise en charge sur le territoire et au gré des mutations des responsables académiques, recteur, secrétaire général, inspecteur d'académie. Le thème, le moins pris en charge, est celui de l'amélioration des pôles administratifs.

Nous avons d'ailleurs indiqué qu'il n'y a toujours pas eu de réunion conjointe avec les syndicats de l'administration et de l'intendance pour définir les besoins et le nécessaire plan de requalification des personnels administratifs.

En général tout ce qui coûte est moins pris en charge, mais ce qui coûte politiquement également comme par exemple prendre en charge une réflexion générale sur l'EPLE. En gé-

ral nous percevons par rapport à l'ancien une nouvelle dégradation des relations entre les EPLE et les services déconcentrés au contraire de celles avec les collectivités territoriales. Les améliorations portent, elles, sur des choses concrètes comme « *apporter une information et une assistance juridique* » et puis ce qui n'est pas pris en charge par nos rectorats, l'est par notre cellule juridique sous la responsabilité de Pascal Bolloré.

D'autres choses avancent comme, la mutualisation de certains services, la maîtrise des flux d'information ou l'amélioration des dispositifs informatiques. Ce n'est pas négligeable.

Par ailleurs, nous avons demandé un bilan pour savoir si l'engagement de doter tous les établissements de 3<sup>e</sup> catégorie d'un adjoint est tenu; nous l'attendons encore. Nous avons demandé que soit tenu le groupe de travail prévu autour de l'octroi de la CPA pour les personnels de direction.

Nous avons également évoqué SIVIS et les raisons du faible taux de réponse des établissements concernés par l'échantillon. Dans une autre réunion, nous avons évoqué SCONET et le projet de télé service; pour l'instant, la manière dont le ministère projette de le mettre en œuvre nous inquiète.

À ce moment de mon intervention, je voudrais faire part des exigences fondamentales et nos principales espérances pour l'avenir que nous devrions faire valoir dans nos mandats de congrès avec Michel Richard et la commission métier.

En premier lieu, il est indispensable de conforter l'autonomie de l'établissement parce que c'est le lieu où s'exerce la responsabilité essentielle de l'école: prendre en charge les élèves qui sont confiés au service public d'éducation. C'est à l'évidence une lourde responsabilité: préserver l'idée d'une éducation pour tous alors que les principaux repères de la société se sont délités. Mais comme l'autonomie ne peut se construire dans la concurrence entre les établissements, il faut donc réguler l'affectation scolaire. C'est bien sûr un autre élément essentiel de notre cahier des charges du service public d'Éducation.

Pour tenir les promesses de la mixité sociale et d'égalité entre les familles en matière d'offre scolaire de proximité, il est nécessaire de définir des indicateurs pour cadrer les politiques départementales et académiques. Cela permettrait

de mettre en place les outils de pilotage pour gérer de manière équitable les demandes des familles et les affectations des élèves.

Des études récentes montrent que les établissements socialement défavorisés subissent les conséquences de cet assouplissement de la carte scolaire sans régulation.

Cela vaut pour le service public; cela pose la question de la place et du financement de l'enseignement privé. Nous traiterons de cette question dans la commission vie syndicale, avec Donatella Pointereau, pour la porter devant notre congrès: Pour nous, il est clair que l'École publique est constitutive de l'École républicaine et du pacte de solidarité sociale. Elle doit être financée prioritairement sur tout le territoire national. L'enseignement privé doit respecter son engagement contractuel avec l'État, celui de ne pas se constituer en concurrent déloyal de l'enseignement public.

Mais revenons à notre EPLE, établissement public local d'enseignement: sa forme est la plus pertinente.

Mais il faut aller jusqu'au bout: le chef d'établissement est certes le représentant de l'État, et donc de la politique voulue par la représentation nationale, mais il n'est pas la courroie de transmission au quotidien de la politique du ministre relayée par les recteurs et par les inspecteurs d'Académie. Il est là pour faire valoir le temps long de l'Éducation. Il est là pour faire vivre le socle commun de connaissances et de compétences au collège, la réforme du lycée professionnel, et peut être bientôt celle du lycée; il n'est pas là pour relayer systématiquement l'agitation médiatique, le déferlement des annonces, l'émotion du moment. Est-il bien nécessaire que partout sur le territoire national, les établissements organisent des stages d'anglais, distribuent des médailles aux bacheliers, prévoient des uniformes ou organisent de manière identique la riposte à la violence scolaire ou extrascolaire, et celle contre l'absentéisme. Cela doit relever de la totale autonomie de l'établissement.

## L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS ET L'AUTONOMIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il faut recentrer le rôle de l'État sur la définition des normes en matière de pro-



gramme et de validation des savoirs et sur l'assurance que les élèves maîtrisent les compétences attendues. La responsabilité des rectorats comme celle des collectivités territoriales serait alors pour l'essentiel de mettre à la disposition des établissements les ressources utiles en moyens humains et financiers ; Le rôle des rectorats serait aussi de renforcer le savoir-faire pédagogique, par l'appui des inspecteurs et par l'engagement dans la formation initiale et continue des personnels. Il devrait être aussi, bien sûr, d'apporter une aide supplémentaire aux établissements là où il est plus difficile d'atteindre les compétences attendues. Les engagements spécifiques des établissements pourraient être fixés par les contrats d'objectifs et les conventions tant avec les collectivités territoriales qu'avec les rectorats.

Chaque contrat, chaque convention ne devrait pouvoir résulter bien sûr que d'un libre engagement de l'établissement scolaire.

À propos des collectivités territoriales, le rapport Balladur a été remis le 5 mars au Président de la République. Celui-ci a donné quatre mois au gouvernement pour élaborer un projet de loi. Priorité sera laissée à la réorganisation territoriale de notre pays. L'examen du projet de loi devrait commencer à l'automne 2009 pour être adopté en février 2010. La partie financière du rapport devrait être adoptée lors de la prochaine loi de finances. Le rapport préconise de privilégier deux pôles institutionnels : la région et la collectivité de communes.

Bien d'autres commissions travaillent car bien sûr cette question

intéresse les élus notamment ceux qui veulent préserver leurs mandats ! Notre fédération, l'UNSA-Éducation vient de publier un ouvrage « Éducation, territoires, état des lieux, enjeux et perspectives » sous la plume de Marie-Lucie Gosselin. Après avoir rencontré l'ARF, nous avons rencontré plus récemment et de manière positive l'ADF.

Il est clair pour nous que le lycée doit obligatoirement être rattaché à la région. Lors de ce congrès, il faut commencer à réfléchir au meilleur positionnement du collège, aujourd'hui rattaché au département, à la lumière de ce rapport et d'une réflexion qui doit progresser autour de ce que pourrait être un EPLE du socle commun.

Certains participants socialistes du comité Balladur souhaitent rattacher le lycée au département. Cette option paraît peu pertinente alors que les régions fixent en concertation le plan régional de développement de la formation et ont la compétence en matière de formation professionnelle tout au long de la vie et d'apprentissage ; cela paraît contradictoire au moment où l'on souhaite que les lycées soient de plus en plus tournés vers l'enseignement supérieur.

Une autre idée étonnante, émise par ces mêmes membres du comité Balladur, est celle du rattachement des gestionnaires aux collectivités territoriales. Tout d'abord ce choix ne peut relever que d'une discussion sur sa pertinence avec les représentants des gestionnaires et notamment Administration et Intendance (UNSA-Éducation), syndicat majoritaire.

Mais au delà, il est hors de question pour nous que l'autorité fonctionnelle des gestionnaires relève des collectivités territoriales. En effet cela démembrerait totalement l'EPLE, entre un pouvoir de gestion assuré par la collectivité territoriale avec comme relais le gestionnaire et un pouvoir éducatif assuré par les rectorats et les inspections académiques avec comme relais obligé le chef d'établissement. Ce serait un mauvais coup contre l'autonomie de l'EPLE et donc contre l'efficacité du service public d'éducation.

Mais revenons à nos espoirs pour l'avenir. Il est nécessaire de définir de nouveaux modes de régulation et de gouvernance de l'EPLE. Cela supposerait de promouvoir une présidence de l'EPLE à l'image de celle qui existe dans tous les établissements publics : un chef d'établissement engagé sur le moyen terme pour faire valoir les objectifs de l'État régulateur dans le cadre d'une responsabilité confortée de l'établissement et de ses instances.

La lettre de mission devrait s'inscrire dans ce nouveau cadre. Cela nécessiterait enfin de valoriser l'équipe de direction et bien sûr de permettre une reconnaissance accrue de notre profession.

## L'ÉVOLUTION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE DES PERSONNELS DE DIRECTION

Le 6 avril, Éric Woerth, devant les organisations syndicales de la fonction publique a indiqué vouloir donner un nouvel élan à la politique de fusion des corps et de réduction du nombre de statuts particuliers jusqu'à présent mené dans la fonction publique de l'État. Il est possible aujourd'hui d'aller dans ce sens en rapprochant le corps des personnels de direction de celui des IPR-IA. La différenciation pourrait ne subsister que par l'emploi.

Les négociations avec notre ministère ont commencé lors d'une rencontre informelle qui s'est tenue le 6 février et officiellement en multilatérale le 11 février. A chaque fois, nous avons fait part à nos interlocuteurs des mandats adoptés lors du conseil syndical national de novembre dernier. Les discussions du 11 février, ont commencé sur la question de l'évaluation des personnels.

Le rapport de l'inspection générale nous a été présenté sans ses recom-



mandations : c'est une première. Il est vrai que les rapports d'inspection ne sont plus publiés et si l'on en croit le journal *l'Expansion*, il en irait de même pour de nombreuses notes d'information de la DEPP. Le ministère verrouille l'information pour tenter de limiter les critiques. Mais revenons à ce rapport sur l'évaluation. Le bilan en est contrasté. Le dispositif (diagnostic lettre de mission) est plus utile pour le pilotage de l'EPL que pour l'évaluation des personnels de direction. Malgré tout, la lettre de mission privilégie trop, selon le rapport, les directives de la hiérarchie plutôt que l'autonomie de l'établissement. La lettre de mission ignore encore trop souvent les adjoints. Les mutations se produisant souvent entre la lettre de mission et l'évaluation rendent inutilisable cette dernière. Cela donne d'autant plus de poids au système parallèle des appréciations portées par les autorités académiques lors des demandes de mutation. S'il n'est pas question, pour notre direction, de remettre en cause la lettre de mission y compris pour permettre l'évaluation, un entretien contradictoire pourrait être mis en place lors des opérations de mutation. C'est en tout cas ce qui nous a été proposé à réunion du 30 avril dernier.

Nous attendons toujours les propositions qui devaient nous être envoyées en fin de semaine dernière. Nous devons répondre, lors de ce congrès, à cette proposition qui formalise une double évaluation entre la manière de servir et ce qui relève de l'évolution de carrière et du pronostic de gérer un établissement plus complexe ou d'un autre type. Nous devons formuler des propositions pour que les évaluations ne discriminent pas les adjoints.

La première CAPN, issue de nos élections victorieuses de décembre 2008 s'est tenue lors du premier tour des mutations. Bien sûr, Patrick Falconnier vous en fera le bilan. Dans son exposé introductif, il a en particulier évoqué l'importance des items et des avis, le rôle des CAPA mais aussi la scandaleuse publication anticipée des résultats par le troisième syndicat.

Une autre proposition a été faite le 6 avril et confirmée le 30 avril, celle d'aligner la formation initiale des personnels de direction sur celle des inspecteurs et donc de la ramener de deux ans à un an. Les stagiaires seraient donc titularisés au bout d'un an. Le nombre de jours de formation ne serait pas modifié mais un stage d'environ un mois serait organisé entre la mi-juin et la mi-juillet. Nous avons rappelé à chacune de nos

réunions le rôle et les difficultés du chef d'établissement d'accueil et sa nécessaire reconnaissance financière. La formation devrait être plus individualisée après un véritable positionnement des stagiaires.

Le registre interministériel des métiers (RIM) de la fonction publique devrait permettre d'établir un référentiel de formation. La formation continue devra elle aussi obéir à un référentiel national ; un délégué académique à la formation des cadres sera nommé dans chaque académie et assurera également le lien avec l'ESEN. Nous avons rappelé le rôle que pourraient jouer les masters mais aussi d'une validation des acquis de l'expérience dans le cadre d'une éventuelle mobilité vers une troisième carrière. En tout état de cause les masters seront développés.

Dans ces discussions qui s'ouvrent, nous restons fidèles à notre ligne syndicale d'organisation qui a certes la volonté de rechercher consensus et compromis mais qui ne le fera pas à n'importe quelle condition.

Au moment où Rolland JOUVE, conseiller social du ministre, nous indique que les missions des personnels de direction vont évoluer puisque l'on entre dans une période de réforme de l'offre éducative, avec un EPLE ouvert sur une plus large période et doté de davantage d'autonomie, au moment où le différentiel de rémunération avec les enseignants tend à se réduire, il est clair que nous abordons cette concertation de manière déterminée. Toute évolution positive ne peut que s'inscrire dans la continuité du protocole de 2000 et du

statut de 2001, du relevé de décisions et de la charte de pilotage de 2007.

## LES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET PRÉCISES DU SNPDEN

Lors de cette rencontre le 6 février, mais aussi à chacune de nos réunions, le 11 février, le 6 avril, le 27 avril (en bilatérale) et enfin le 30 avril, nous avons également rappelé nos mandats pour la carrière :

- accès à un indice sommital B3 et la disparition de la 2<sup>e</sup> classe ;
- suppression de tout indice butoir sommital
- progression générale des bonifications indiciaires ;
- alignement de l'IRD sur l'ISS ;
- amélioration du classement des EPLE ;

En attendant la disparition de la deuxième classe, une amélioration des ratios de promotions en première comme en hors classe.

Enfin le 8 avril, nous avons demandé une rencontre spécifique sur les directeurs d'EREA et d'ERPD. Le directeur de l'encadrement s'est engagé à ce qu'elle se tienne dans les meilleurs délais.

Nous avons également indiqué vouloir la revalorisation des frais de changement de résidence.

Une proposition nous a été faite et précisée lors de notre dernière réunion le



30 avril : La création d'un emploi/échelon fonctionnel. L'objectif étant de valoriser les situations professionnelles les plus complexes dans le champ de la direction des EPLE, d'offrir aux personnels de direction à fort potentiel la possibilité d'une accélération de carrière en servant dans des situations professionnelles exposées et enfin de contribuer au vivier des emplois fonctionnels supérieurs de l'Éducation nationale en permettant la mobilité fonctionnelle des personnels de direction et d'inspection et la poursuite de leur carrière sur des emplois fonctionnels supérieurs à la hors échelle B.

Ces emplois seraient implantés à la tête d'EPLE choisis pour leurs caractéristiques spécifiques :

- être déjà classé en 4<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> ex (Cela concernerait donc essentiellement les lycées) ;
- offrir une structure complexe ;
- présenter des difficultés particulières en matière de parcours scolaire ;
- mener des politiques éducatives en lien avec d'autres institutions, d'autres administrations.

La liste de ces 100 à 150 EPLE serait arrêtée sur la base de critères par le Ministre sur proposition des recteurs, après concertation avec les organisations représentatives de personnels de direction.

Le vivier de recrutement concernerait les personnels de direction, les inspecteurs et des fonctionnaires de catégorie A +. Le recrutement se ferait sur profil par une commission nationale (à définir) après appel à candidatures. La CAPN serait informée. Un cycle de formation préparatoire à l'emploi serait mis en place. Le détachement dans l'emploi se ferait sur une durée limitée de deux fois trois ou quatre ans (pour un poste déterminé)

Le classement de cet emploi, car s'il doit se faire en fonction de l'indice précédent, s'établirait sur un échelon immédiatement supérieur sur une échelle indiciaire 801- hors échelle B. La place de la bonification indiciaire d'établissement n'était pas clairement indiquée dans la proposition.

La poursuite de carrière pourrait se faire sur le même emploi (après nouvelle candidature), ou sur des postes classiques avec accès privilégié après réintégration dans le corps, avec priorité pour le passage en hors classe, ou sur intégration possible par liste d'aptitude ou détachement dans le corps des IA-IPR, ou enfin par détachement dans l'emploi d'IA adjoint ou IA DSDEN.

## ANTICIPER ET PROPOSER AVANT LA MISE EN PLACE DE LA PFR

Par anticipation de la mise en place de la prime de fonction et de résultat, une fusion de l'IRD et de l'ISS et la création d'une prime spécifique en fonction des résultats de l'agent, cumulable avec les autres éléments du régime indemnitaire seraient mises en place. Cette prime supplémentaire serait comprise entre 3 000 et 9 000 euros.

Dans l'avenir à l'horizon 2010, mais cette dernière proposition pourrait déjà être actée dans cette négociation : le F de la prime de fonction et de résultat consisterait en la fusion de l'ISS et de l'IRD

Le R pourrait se faire sur une base identique de un à trois. Resterait à en définir le montant dans une négociation ; il est clair en tout état de cause que cela ne devrait pas être inférieur à une somme comprise entre 2 500 et 3 000 et 7 500 et 9 000 euros. Mais il reste d'autres choses à débattre, et notamment de la définition du résultat. En aucun cas pour nous, cela ne doit se rapprocher de la notion de performance, mais plutôt de celle de la manière de servir.

D'autres propositions nous ont été faites comme celle de faire passer les promotions de première classe à 30 % sur les deux ou trois prochaines années, d'améliorer le classement des établissements par un transfert de 100 à 150 établissements de la première vers la deuxième catégorie. Nous avons indiqué que nous souhaitions une baisse de 2,5 points dans la catégorie la plus basse de chacun des types d'établissement au profit de la 3<sup>e</sup> catégorie. Nous avons réitéré notre demande d'amélioration de BI en premier lieu pour tous les personnels de première et deuxième catégorie. L'ISS et l'IRD des chefs et adjoints de quatrième catégorie de collège et de lycée professionnel seraient alignées sur celles des chefs et adjoints de lycée de quatrième catégorie. Enfin, il est prévu, si cela constitue une amélioration de leur carrière d'intégrer les directeurs d'EREA/ERPD dans le corps des personnels de direction.

L'ensemble des propositions que nous a faites la direction de l'encadrement constituent de son point de vue un tout. Le débat est ouvert. Il faut en particulier se poser la question essen-

tielle. Est-ce que cette proposition de la création d'un emploi/échelon fonctionnel constitue une avancée vers le B3 ?

Répondre à cette question nous positionne en réalité sur le caractère positif que nous donnons à cette négociation ou sur le refus de toute avancée. L'enjeu est important. Faut-il refuser tout ou avancer en prenant des risques sur le métier ? Nous ne pouvons pas nous en tenir à une négociation uniquement statutaire sans avoir d'engagement sur l'autonomie de l'établissement, la présidence de l'EPLE et plus généralement sur le métier.

Une réunion en principe conclusive devra se tenir le 27 mai, après une nouvelle réunion de travail. Il reviendra à notre congrès de se donner des mandats clairs sur chacune des questions en négociation. Il reviendra au bureau national élargi aux secrétaires académiques de jeudi soir de définir notre stratégie d'action dans cette négociation.

La DGESCO a commencé à procéder à la révision du classement des établissements pour 2010 à 2013, sans réunion nationale préparatoire. Nous avons protesté. Monsieur Nembrini, son directeur général, nous a affirmé qu'il ne s'agissait que d'un malentendu et qu'il souhaitait continuer à travailler avec nous comme prévu. Une réunion nationale d'ajustement, après les commissions académiques, se tiendra donc en juin/juillet pour un classement qui devrait être publié en septembre 2009. Bien entendu, comme nous l'avions demandé, le classement conserve pour l'essentiel un caractère national.



Dans le domaine de la fonction publique, le projet de loi, sur la mobilité au sein de chaque fonction publique et d'une fonction publique à l'autre, sera adopté avant l'été un an après le vote du sénat. Un projet de décret fonction publique, sur le compte épargne temps est en cours de publication. Il permettra dans certaines conditions, une monétisation du CET ou sa prise en compte dans le régime additionnel de la fonction publique.

S'agissant de la politique de rémunération, le point sera revalorisé de 0,8 % en 2009 et la garantie individuelle du pouvoir d'achat sera à nouveau mise en œuvre (GIPA) à partir d'un examen de la situation des personnels sur la période 2004-2008.

## LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique vient d'être déposé au parlement. Il fait suite aux accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre le ministre en charge de la fonction publique et six des huit organisations représentatives de la fonction publique (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, CGC). Ce texte se situe dans la continuité de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale dans le secteur privé.

Les comités techniques qui ne sont plus formellement paritaires détermineront dorénavant la représentativité. Les

mandats de l'ensemble des instances de la fonction publique seront fixés à quatre ans. Pour cela, les mandats actuels seront prorogés ou réduits. La concertation se poursuit sur cette question.

Ces textes sur la représentativité syndicale vont bien sûr modifier la donne. Le mouvement syndical français est très divisé alors que la confédération européenne syndicale s'exprime au nom du syndicalisme européen, et que nous avons apprécié positivement l'unification du mouvement syndical mondial. Et malgré l'unité d'action opérée depuis plusieurs mois, nous considérons cette grande division du syndicalisme français, comme un facteur d'affaiblissement pour faire entendre la voix des salariés, des fonctionnaires, des demandeurs d'emploi et des retraités. La question de rapprochement va donc se poser. L'échec des négociations entre l'UNSA et la CGC - dû au refus d'une majorité de la CGC de rompre avec son syndicalisme spécifique d'encadrement - autour d'un nouveau pôle réformiste, nous permet de réfléchir à cette question sans pression excessive. À propos, cela n'a pas empêché l'UNSA de prendre la 2<sup>e</sup> place lors des élections à la SNCF.

Les mandats adoptés au congrès de Dijon, en mai 2006, et nos positions de CSN adoptées depuis nous permettent de bien appréhender ce questionnement. Le rattachement à une vision fédérale et confédérale paraît incontournable si l'on veut construire un syndicalisme pour tous. La dimension laïque, réformiste et en relation avec le syndi-

calisme européen et international est également indispensable. Par ailleurs, il n'est pas concevable pour nous de remettre en cause l'unité et l'identité d'un syndicalisme de personnel de direction qui a permis de construire et de faire évoluer notre métier, au service d'une éducation de qualité pour tous.

Cela ne doit pas empêcher d'assurer la cohérence fédérale avec les autres métiers de l'enseignement mais aussi avec les métiers de l'encadrement dans l'Éducation et la fonction publique.

Dans l'éducation, des fédérations risquent de perdre toute représentativité ; c'est le cas du SNETAA-EIL mais aussi de la FAEN qui toutes les deux envisagent des rapprochements.

Cette dernière a demandé à rencontrer toutes les grandes fédérations. J'ai dans ce cadre participé à une délégation de l'UNSA-Éducation.

Une remarque de taille, l'un des principaux syndicats de la FAEN est *Indépendance et Direction*. Cela nécessite d'autant plus que nous soyons au clair sur ce que nous attendons.

Nous nous sommes exprimés devant le congrès du SNES-FSU à la fin mars. Ce dernier syndicat a lui aussi traité de la refondation syndicale en évoquant pour l'avenir un nécessaire rapprochement entre la FSU et la CGT. La CGT et la CFDT évoquent des évolutions de leur structure pour se faire plus accueillantes. Il faut donc nous positionner.

## DÉFENDRE LES ACQUIS DU PARITARISME

Je voudrais indiquer également que le nouveau texte sur le dialogue social n'aborde pas le rôle des commissions paritaires. Cela reste aussi soumis à la concertation comme d'ailleurs la question des moyens alloués aux organisations syndicales. Ces sujets sont très sensibles pour les syndicats y compris le nôtre. Une remarque malgré tout, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un accord ne deviendra valide au niveau où il est conclu que s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % des voix aux élections professionnelles. En attendant, il peut être signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au total au moins 20 % des voix si elles ne rencontrent pas l'opposition d'organisations parties prenantes à la négociation représentant une majorité



des voix. Cela signifie que sans notre accord, rien ne peut se faire pour les personnels de direction.

Pour conclure, je voudrais indiquer que :

- Nous avons obtenu satisfaction sur l'annulation des élections paritaires académiques en Martinique. Il faudra mener la campagne pour gagner.
- Les stages de formation que nous avons mis en place ont rencontré un grand succès. Avec la politique de communication, ce sera un enjeu essentiel de notre prochain bureau national.

Cela permettra de renforcer notre syndicat, d'accueillir les nouvelles générations d'adhérents et de militants et surtout de former les cadres appelés à remplacer ceux qui ont accompli leur mission.

Vendredi prochain, je ne serai plus secrétaire général du SNPDEN. Je remercie tous les adhérents, tous les militants, tous les cadres du syndicat, pour avoir fait du SNPDEN ce qu'il est, une force incontournable dans le champ de l'Éducation nationale.

Je vais passer le témoin à la fin de notre congrès. J'ai toute confiance dans la seule liste qui est présentée au suffrage du congrès et dans celui qui, en la menant, devrait être votre futur secrétaire général.

Nous pouvons être sûrs que le syndicat, efficace, solidaire et innovant qu'est le SNPDEN continuera à porter un message, garant de l'amélioration du service public d'éducation, au service de la réussite de tous les élèves. Ce congrès permettra, j'en suis sûr de dégager des mandats clairs pour les trois ans à venir.

S'il s'agit de ne pas réformer pour régresser mais plutôt d'engager des transformations positives et de les faire partager au plus grand nombre, notre syndicat sera toujours prêt au dialogue et à la concertation.

Bon congrès à tous

# rapport financier

## Rapport financier



Alain  
GUICHON

*Le rapport financier a été présenté dans le numéro 166 de la revue Direction. Il couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.*

*Cet exercice 2006-2008 voit la mise en application définitive des dispositions d'organisation financière qui ont été votées au CSN de mai 2007 après la période d'évaluation.*

Ces dispositions concernent :

- le domaine réglementaire,
- le domaine versements aux académies,
- le transfert aux académies de la gestion des déplacements et hébergements lors des CSN et congrès,
- la création de fonds de réserves, académiques et national.

Toutes ces dispositions sont mises en application dans le règlement intérieur au travers des différents articles du titre « affaires financières ».

Sans revenir en détail sur le compte financier, je voudrais faire quelques remarques :

### LES RECETTES

Elles proviennent des cotisations, de la publicité et des produits financiers.

Pour le paiement des cotisations, les adhérents disposent de plusieurs possibilités. La dernière en date est le paiement par carte bancaire en ligne sur le site du syndicat, proposé depuis septembre 2007. Ce nouveau service rencontre un vif succès car environ 1/3 des adhérents règlent leur cotisation de cette manière.

## LES DÉPENSES

- **Les versements UNSA, FGR et académies :** ils représentent toujours une part très importante des charges de fonctionnement. Pour l'exercice 2006-2008, ce sont environ 863 000 € reversés à nos fédérations (UNSA, FGR).
- **Les charges externes :** elles représentent le fonctionnement du syndicat. Les deux grands postes de dépenses sont :
  - Les frais de réunion des instances nationales : BN, BN élargi, CAPN, réunion des commissions, stages syndicaux qui représentent 30 % des charges ;
  - Les frais de bulletins : la revue « *Direction* » est un outil de communication et d'information de grande qualité qui mérite l'investissement financier réalisé. Les frais représentent 25 % des charges ;
  - Les frais bancaires : ils ont été renégociés avec la banque et ils sont maintenant plus raisonnables.

Notre syndicat a réalisé ces dernières années des investissements immobiliers. Nous n'avons plus de dettes à ce jour puisque tous les emprunts sont remboursés depuis décembre 2006.

### QUELQUES REMARQUES POUR LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

➤ D'une part, la présentation des comptes financiers académiques comporte encore souvent des erreurs soulignées par l'expert-comptable qui souhaite que ces comptes soient remis dans les délais fixés afin de faciliter la préparation **du compte financier national**. A ce sujet, j'ai l'intention de proposer pour cet automne une réunion d'information à destination des trésoriers académiques.

➤ D'autre part, la création de fonds de réserves a permis d'alimenter le fonds national de solidarité. Celui-ci a participé de manière importante au financement de la manifestation de novembre 2006.

En conclusion, les finances du syndicat sont saines, elles sont gérées avec rigueur et réalisme afin de favoriser le meilleur fonctionnement possible de notre syndicat et de ses instances. Mais dans le monde en crise dans lequel nous vivons, il est bon, je crois, de rester prudent et vigilant face aux dépenses académiques ou nationales que nous engageons.



Martine  
GRANDPIERRE-DROUARD

## Commission de vérification des comptes

*La commission de vérification des comptes du SNPDEN s'est réunie les 31 mars 2007, 26 novembre 2008 et 11 mars 2009 au siège du Syndicat, en présence d'Alain GUICHON, trésorier national.*

Elle a entendu le trésorier national qui nous a présenté :

- le compte des résultats pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008,
- les bilans au 31 décembre 2008 (Siège + Académies),
- le détail des charges,
- le détail des recettes.

Elle tient à souligner de nouveau l'importance de l'apport de M. Jaussaud, société REXCO, expert comptable, dans la préparation, le suivi et l'édition des documents présentés.

La commission se félicite que la très grande majorité des académies ait fourni en temps utile les comptes financiers académiques.

La commission de vérification des comptes se fait le relais du trésorier national pour demander à chaque trésorier académique que :

- l'intégration des comptes financiers académiques dans la trésorerie nationale se fasse dans le respect des délais

- qu'il veille à ce que le solde repris au 1<sup>er</sup> janvier de l'année reprenne la clôture de l'exercice de l'année précédente

La commission de vérification des comptes souhaite sensibiliser le bureau national et le secrétaire général pour qu'une formation puisse être envisagée pour poursuivre l'amélioration constatée.

Elle a procédé aux vérifications par sondage des éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Les membres de la commission ont constaté la parfaite régularité des opérations et la conformité des résultats avec les écritures comptables pour l'exercice clos à la date du 31 décembre 2008.

La commission certifie la régularité et la sincérité des comptes financiers du syndicat. Elle remercie Alain Guichon, trésorier national pour sa compétence, son dévouement, sa disponibilité et son engagement et pour l'excellente tenue des comptes et la quantité de travail fourni.



# SA

## Interventions des secrétaires académiques

Aix-Marseille,  
Alain VERNET



Forte de son succès aux élections professionnelles de décembre dernier et de son nombre d'adhérents en régulière progression (7,18 %) cette présente année scolaire, notre section académique contribue à la bonne santé de notre syndicat. Communication, écoute, aide, réactivité, fondent notre travail au quotidien.

**Autonomie:** nous ne cessons, au travers des différents groupes de travail, de la rappeler avec force et d'écarter toute conception d'un service déconcentré. Nous voudrions souligner les difficultés grandissantes rencontrées dans nos établissements: comment sans véritables pôles administratifs, avec des personnels d'éducation en nombre insuffisant, à un moment où les phénomènes, d'absentéisme, d'incivilité et de violence se multiplient pouvons nous assurer pleinement nos missions de pilotage dans toutes ses dimensions?

**Une préoccupation, la carte scolaire:** il est nécessaire de réguler les affectations sauf à courir le risque de voir disparaître la mixité sociale et d'aggraver les inégalités sociales entre les

familles et provoquer le dépeuplement d'EPL.

**Une interrogation, le code de la paix scolaire:** où en est-on? Nous ne comprenons toujours pas que sur une question aussi importante et sensible, les organisations syndicales de personnels de direction ne soient toujours pas associées à son élaboration. Nous devons être très attentifs lorsque les dispositions de ce code auront été arrêtées.

Nous souhaiterions rebondir sur l'intervention de Philippe GUITTET sur l'évolution des carrières et la proposition du ministère sur le B3 lié à la **création d'un échelon fonctionnel** implanté dans 150 EPLE. Cette proposition est critiquable à maints égards, notre section académique y est farouchement opposée. Comment faire admettre à nos syndiqués, à un moment où le différentiel professeurs/personnels de direction s'amenuise, qu'au sein de notre propre corps les écarts grandissent. Souvenons-nous de la NBI: de nombreux personnels de direction en avaient été et en sont toujours écartés, cette mesure avait été très mal accueillie, ne reproduisons pas la même erreur! C'est une atteinte à l'unicité de notre corps, c'est un risque d'écèlement de notre syndicat. Cette mesure s'accompagnerait sans nul doute d'une dépendance de ces EPLE vis-à-vis du ministère, souvenons nous de l'expérience avortée dans l'académie de Strasbourg (rattachement d'établissements de taille moyenne à un établissement de catégorie exceptionnelle), à un moment où nous souhaitons conforter l'autonomie de nos établissements, cet échelon fonctionnel ne répond pas à cette exigence.

Besançon,  
Jacques PEQUIGNOT



En novembre 2008, dans un édit du notre journal d'informations académiques que nous produisons mensuellement, je posais cette question:

*« Décidément vivrions-nous une période inquiétante ? »* J'ajoutais quelques lignes plus avant: *« Pas un jour ne se passe sans que le climat social s'alourdisse davantage, pas un jour où n'éclatent dans les médias des témoignages insupportables de détresse humaine, souvent là, tout près de chez nous ».*

Depuis, évidemment comme le rappelait Philippe dans son rapport d'activité, les événements s'avèrent encore plus dramatiques. Dans notre métier comme ailleurs, les réformes foisonnent et nous sont assénées... Je ne prendrai qu'un exemple, celui de la mise en œuvre et du suivi de l'accompagnement éducatif. Des moyens nous sont communiqués au début de l'opération, puis varient ou nous sont purement et simplement retirés sans que nous en soyons explicitement prévenus. Je vous laisse deviner l'émotion des collègues lorsqu'ils découvrent qu'ils ont engagé des crédits dont ils ne disposent plus. Notre intervention fera que la situation sera reconsidérée.

En fait, pour nous, tout cela relève plus de l'activisme que d'une véritable volonté de construire un service public d'éducation performant. Devant cette situation, il nous faut une vigilance de tous les instants pour déjà, nous tenir informés et ensuite, faire entendre notre voix. Non parce que nous serions opposés au changement... seulement voilà, force est de constater que ce que nous appelons de nos vœux et ce que nous construisons pas à pas, diffèrent sensiblement des attentes de notre Ministre et de notre hiérarchie académique.

Et, ce n'est certainement pas le moment, si tant est qu'il puisse en exister un, de vouloir « la jouer perso », car grande peut être la tentation du repli sur soi en attendant des jours meilleurs. Ces jours meilleurs, mes camarades, ne viendront que par notre capacité à proposer nos analyses et faire entendre nos points de résistance auprès de nos Recteurs respectifs et nous en avons les ressources (pour mémoire, le SNPDEN, dans l'Académie de BESANÇON, a obtenu 78 % des suffrages aux élections professionnelles de décembre, avec un taux de participation qui frisait les 90 %, et il ne manquait que cinq voix pour obtenir la totalité des sièges en CAPA).

La commission « Blanchet » ne s'est réunie qu'une fois cette année, et c'était à notre demande. Nous avons produit un texte préalable où nous demandions expressément que les questions à traiter dans l'ordre du jour soient arrêtées par madame le Recteur dans le respect de la parité administration/organisations syndicales (50/50), que les temps de paroles soient également respectés et que toute réunion donne lieu à un compte rendu. Durant cette réunion d'ailleurs, nous avons exposé nos points de résistance en particulier fait entendre que sans convention, nous ne mettrions pas en place les stages d'anglais.

Nous n'avons pas été entendus et avons subi tout au contraire, via les IA et les

IA/IPR de la discipline, une pression insensée et tellement inacceptable avant les vacances de février, que j'ai dû rappeler avec force le mot d'ordre de notre siège national au Recteur : **pas de convention, pas de stage**. Le courrier que je lui ai transmis est accessible sur notre site académique.

Ce mot d'ordre a été très largement suivi et hormis dans les lycées pilotés par certains collègues d'ID, rien ne s'est fait. Depuis, et parce que nous souhaitons mettre en place ce service apporté à nos élèves plutôt que de permettre à des officines privées de pénétrer encore plus avant ce marché, nous sommes revenus à la charge en proposant un texte de convention au Recteur, texte qu'elle a fait retravailler par ses services, mais qui, au final, ne nous a pas convenu (un article ne respectait pas le caractère particulier de cette mission).

Pourtant jugeant que l'avancée était significative, quatre proviseurs adhérents, en concertation avec le secrétaire académique, se sont lancés dans l'opération. À charge au recteur d'arrêter une date en mai pour nous retrouver et négocier ce texte de convention. Nous attendons sa proposition de calendrier. Dans le même ordre d'idée, parce que nous nous attachons à faire partager nos valeurs et nos contraintes aux collectivités territoriales, nous voulons pouvoir apporter notre force de proposition et notre expertise pour favoriser de nécessaires mutations respectant d'ailleurs encore l'organisation et l'esprit d'un service public d'éducation efficace et pertinent par rapport aux objectifs attendus.

Nous avons engagé une large réflexion en commission vie syndicale académique sur la place, le coût financier, le rôle et les résultats de l'enseignement privé sous contrat. Pour l'occasion, nous avons obtenu de madame le Recteur qu'elle nous communique les chiffres qui nous permettent, certes encore de manière imparfaite mais c'est une première information, d'approcher

la réalité dans ce domaine sensible en Franche Comté.

Deux questions nous préoccupent plus particulièrement dans les semaines et les mois prochains :

- Comment bénéficier dans la durée de l'expérience de nos camarades pensionnés et quelle place pour eux dans la vie syndicale académique ?
- Comment préparer la relève dans nos instances ? Et quel projet d'accompagnement des collègues adjointes et adjoints, des admises et admis concours demain ?

Enfin, je tiens encore à signaler que nous avons enregistré une progression de la syndicalisation des Actifs de 9,3 % en un an.

Je veux retenir ce bon augure à la veille de notre grande réflexion sur l'avenir de notre mouvement syndical. L'académie de Besançon apportera ainsi, soyez-en certains, toute sa détermination et sa contribution à fortifier nos bases pour un syndicalisme vivant et représentatif. Par leur vote, les adhérents de l'académie de Besançon saluent très largement le travail et les résultats de notre bureau national qui a su adapter la méthode à leurs attentes et anticiper sur les nécessaires évolutions structurelles à venir.

Ils délivrent par ma voix des remerciements chaleureux et fraternels à Philippe GUITTET pour toute l'œuvre accomplie à notre tête.

Bordeaux,  
Bertrand Cagniard



Le SNPDEN se porte plutôt bien dans l'académie

de Bordeaux puisque nous stabilisons depuis 3 ans nos effectifs à un niveau jamais atteint. Cela est dû à la fois à la fidélisation des retraités mais aussi à l'arrivée des plus jeunes collègues et l'adhésion des stagiaires qui, dans leur très grande majorité nous rejoignent. Les très bons résultats enregistrés lors des dernières élections professionnelles (une nouvelle progression de 2 % pour atteindre 75 % des suffrages) sont venus conforter notre position d'organisation syndicale largement majoritaire et nous placent dans une position de partenaires incontournables vis-à-vis de nos autorités académiques et de nos collectivités territoriales même si cela est plus facile avec la région qu'avec certains départements.

Dans le cadre du renouvellement important de nos instances académiques, nous parvenons à maintenir, je le crois, ce juste équilibre entre la place et la confiance donnée aux nouveaux adhérents et l'expérience que les vieux briscards du syndicat tiennent à faire passer. C'est pourquoi, par exemple, nous nous réjouissons de la future élection de deux militants au futur BN, le vieux briscard, et je sais qu'il m'excusera du terme, Jean FALLER et notre charmante relève, Lysiane GERVAIS.

À la lecture attentive du rapport d'activité du BN au cours de ces trois années, nul doute que le bilan est largement positif et ceci grâce à la fois à la qualité du travail du BN et du secrétariat ainsi qu'à la force numérique que nous représentons et maintenons. Mais je pense toutefois que les marges de progrès ne manquent pas tant dans l'élaboration de la politique syndicale que celle de la stratégie. S'il n'y a pas d'erreur de casting (et la mobilisation de novembre 2006 en est un exemple fort) il demeure néanmoins un manque parfois de lisibilité due, à mon sens, à une trop grande décentralisation de l'initiative et de l'action qui ne correspond

pas à la déconcentration des services de l'éducation. Ainsi sur des mesures phares et médiatiques, il y a bien une position initiale nationale mais ensuite, et c'est récurrent dans nos débats depuis des années, on laisse le soin aux académies de la riposte et de l'action. Certes cela mobilise quelque temps, mais à terme les choses se mettent en place largement en deçà de nos exigences initiales.

Prenons par exemple les contrats d'objectifs; nos mandats nationaux étaient clairs et largement débattus: il n'y a de contrat que si chaque partie prend des engagements à la fois de moyens et de durée et que si on se place dans une véritable conception de l'autonomie, à savoir disposer d'une marge de manœuvre à proposer au débat et à la réflexion de la communauté. Ce n'est pas le cas à BORDEAUX où le contrat se limite à la DGH et à un accompagnement en formation et en conseil. Nous avons donc refusé ce que nous appelons un marché de dupes et pendant deux ans, seule une poignée de contrats ont été signés. Mais aujourd'hui l'usure gagne, et à la suite des entretiens d'évaluation et des lettres de mission, petit à petit, nos collègues cèdent aux demandes réitérées faute d'un accompagnement national fort et clair. Prenons encore les stages d'anglais. Pas de convention, pas de stage, disions nous nationalement et justement même s'il eût fallu préciser avec qui conventionner (Rectorat, Région? les deux ensemble?). Et puis la déclinaison académique a vite montré les limites de cette consigne. Jouant la montre, les autorités académiques, tout en refusant toute réelle convention savent qu'à terme, elles pourront s'appuyer sur l'usure et la pression pour présenter l'atteinte de l'objectif ministériel. Il en va de même encore pour les médiateurs de réussite scolaire. Je pense que l'autonomie régionale de l'action syndicale n'est pas une bonne réponse à la déconcentration des services de l'éducation parce

qu'en créant de la confusion elle limite le succès de nos actions.

Le 2<sup>e</sup> point que je voudrais aborder concerne la pédagogie et la nécessité aujourd'hui d'avoir une position plus tranchée sur les conditions d'une évolution favorable de la réussite scolaire. Je crois qu'il est temps de ne plus jouer sur les mots et d'avoir le courage d'un discours clair sur les conditions d'un new deal pédagogique qui passera par une redéfinition du métier et des missions des enseignants. Nous nous lamentons sur la non-application du socle commun de connaissances et de compétences au collège. Mais il faudrait s'interroger sur les réticences sinon les freins des enseignants qui se réfugient derrière des programmes qu'ils n'ont de cesse de critiquer par ailleurs. Et dire clairement aujourd'hui que les nouvelles missions des enseignants passent par un temps de présence plus important dans l'établissement pour concourir réellement aux besoins et aux demandes des élèves: être davantage encouragés, valorisés, accompagnés dans tous leurs apprentissages mais aussi mieux comprendre ce qu'on leur demande de faire en classe, quel est le sens des enseignements. On est loin des débats sur la place des SES ou des options au lycée qui ont enflammé pourtant les lycées en décembre dernier. Alors oui ou non pensons nous qu'on ne réformera en profondeur notre système d'enseignement que par une réflexion et des propositions en terme de positionnement professionnel des enseignants? Ce doit être à mon sens une réflexion forte de ce congrès.

Je voudrais terminer par deux réflexions sur la vie syndicale.

Tout d'abord à propos de la construction d'un nouveau pôle syndical. OUF! Avons-nous soupiré quand nous avons appris que la CGC avait mis en minorité sa direction pour stopper toute tentative de rapprochement.

C'était juste avant notre AGA et heureusement car je peux vous assurer que la bronca était prête à se manifester. Je crois que notre base militante s'est sentie manipulée et quelque part piégée par des tractations que notre organisation n'avait peut-être pas senti venir. Les bases sont aujourd'hui plus saines à condition qu'on ne s'interdise rien en matière de rapprochement ou de non rapprochement.

Enfin, je voudrais revenir sur l'organisation des débats dans les CSN ou le congrès pour inventer de nouvelles formes qui permettent de donner plus de temps aux échanges spontanés sur les thèmes de travail des commissions. L'intervention formelle, certes intéressante mais souvent redondante des secrétaires académiques a-t-elle encore sa place? Bien sûr elle donne une image de ce qui se passe dans les académies mais les nouveaux moyens de communication judicieusement mis en place jouent déjà ce rôle. Peut-être serait-il plus riche et plus vivant de procéder, après le nécessaire discours du secrétaire général à un débat de politique générale plus ouvert aux conseillers nationaux et/ou aux congressistes; débat forcément moins policé mais peut-être plus constructif tout en laissant plus de temps au travail des commissions.

Je vous remercie

Caen,  
Christine BARBE



La section académique SNPDEN Caen a connu un renouvellement important

de ses cadres: au sein du conseil syndical académique, des bureaux départementaux, de la commission paritaire académique. La composition de notre délégation au congrès de Biarritz l'illustre. Cela est signe de la vitalité de notre syndicat qui doit penser et construire localement des modalités d'action utiles à notre métier dans un contexte de réforme en matière d'éducation.

Je tiens à remercier les camarades qui ont exercé des responsabilités et des mandats syndicaux ces trois dernières années.

Nous devons plus que jamais (dans notre académie le SNPDEN a obtenu un siège à la CAPA) mener nos combats, en étant particulièrement vigilants à préserver la déontologie et les valeurs du SNPDEN.

Académiquement, nous sommes confrontés au déficit de recrutement de personnels de direction titulaires. L'émiettement des collèges ruraux sur le territoire rend peu attractifs ces établissements et entraîne le recours en masse de collègues faisant fonction. L'assemblée générale académique du 18 mars dernier a émis une motion en vue du congrès demandant la reconnaissance pour ces personnels du service rendu.

Le SNPDEN Caen a obtenu conformément à la charte des pratiques de pilotage, la tenue de groupes de travail réguliers. Cependant dans le contexte de baisse démographique et donc de diminution de moyens que connaît notre académie (ex: -140 ETP d'assistants d'éducation en 2009-2010) notre section doit se garder des interprétations spéculatives véhiculées ici ou là et affirmer fortement sa participation en tant qu'expert et en aucun cas en cogérant.

Enfin, le SNPDEN Caen, fort de ses résultats lors des élections professionnelles de décembre 2008, doit veiller à se rapprocher des personnels de direction adjoints et plus

particulièrement des promotions récentes.

Clermont Ferrand,  
Michel MARIEN



Chers collègues,

Notre action, plus que jamais, nécessite une vigilance de tous les instants, tant envers les collectivités territoriales qu'envers notre tutelle rectorale.

Dans notre académie, nous avons par un travail de concertation avec les collectivités départementales et la région, obtenu un alignement des prestations en nature, forfaitaire de 2 500 € quelque soit le mode de chauffage et sans distinguo entre chauffage individuel et chauffage collectif. La négociation aboutie avec le conseil général de l'Allier a été adoptée progressivement par les trois autres conseils généraux et la région ; la Haute-Loire venant tout juste de se rallier.

Les collectivités territoriales doivent faire face à des difficultés financières liées aux désengagements de l'État et aux obligations induites par les transferts de compétences.

Ainsi les budgets d'entretien et d'équipement des EPLE sont réduits de 50 % avec les conséquences que vous imaginez.

Une interprétation de la grille Sara implique une redistribution des postes de personnels TOS. Le département de l'Allier supprime les postes d'accueil dans les collèges au prétexte que le département n'a pas la compétence accueil !.. alors qu'il a parfaitement accepté le transfert des personnels attachés à cette fonction et

même proposé des fiches postes.

Avec notre tutelle, le bras de fer est permanent.

Le groupe Blanchet réclamé depuis le mois d'octobre s'est réuni en mars. Il nous a fallu une nouvelle fois, rappeler les règles établies pour la constitution et le fonctionnement de ce groupe. Mais, nous progressons. Un groupe de travail se réunira en juin pour établir une charte de régulation des procédures d'enquêtes et de maîtrise des flux d'informations.

Par contre, nous n'avons pas réussi à obtenir le respect du calendrier national sur la révision générale du classement des établissements, le report que nous demandions a été refusé et nous avons dû boycotter la réunion.

En ce qui concerne la rénovation de la voie professionnelle, les collègues ont fait voter des DHG incomplètes car fondées sur les anciennes grilles. Le réajustement et l'application des nouvelles sont intervenus à la mi-avril suite à notre demande formulée dans le cadre du groupe Blanchet. Il reste donc deux mois pour mettre en place la rénovation professionnelle avec les équipes pédagogiques. Cela est le résultat d'une mobilisation que nous avons conduite en associant tous les collègues concernés y compris les non-syndiqués et même ceux appartenant à l'amicale des proviseurs.

Enfin, le mouvement des personnels de direction a donné lieu à des communications surprenantes. Le rectorat a appelé certains collègues pour les informer de leur mutation dans des établissements « prestigieux ». La presse locale a publié les résultats du mouvement en Haute-Loire et dans l'Allier. La palme revient au SGEN, syndicat qui n'a obtenu aucun élu aux dernières élections et dont le responsable académique a proposé ses services aux collègues participant au mouvement, une semaine

avant la CAPN, en indiquant qu'il était en possession du « bleu ».

Vous pouvez le constater, nous ne nous ennuyons pas.

Plus sérieusement, les collègues de l'académie de Clermont sont préoccupés par la baisse de la syndicalisation et par la perte de l'engagement militant. Nous devons d'urgence développer la syndicalisation et le militantisme. C'est le sens d'une des motions que nous présentons. La réduction du nombre de délégués au Congrès ne permet plus un renouvellement du syndicalisme car seuls les cadres déjà initiés peuvent y participer.

Nos organisations académiques sont fragiles. Elles reposent sur le dévouement de quelques uns. Elles sont remises en cause par le jeu des mutations et les départs en retraite. Il nous faut sans cesse assurer la relève dans les départements comme au niveau académique.

Permettez-moi de vous confier notre légitime fierté de savoir qu'à la fin de ce congrès, une collègue secrétaire départementale de notre académie, rejoindra le bureau national. Pourtant, suite au mouvement elle quittera notre académie pour celle de Dijon. Nous perdrons beaucoup... mais le syndicat restera le grand bénéficiaire et ensemble, tous ensemble nous relèverons les défis de demain.

Corse,  
Jean Pierre CASANOVA



L'académie de Corse que je représente est une académie constituée de 47 EPLE et 71 personnels de direction

En 2008-2009, 21 742 élèves sont scolarisés dont 6,5 % dans le privé.

Une baisse des effectifs est notable ce qui vous l'imaginez n'est pas sans conséquence sur le nombre de postes.

Les particularités de l'Académie : **La loi du 22 janvier 2002** a doté la collectivité territoriale de Corse de compétences élargies en formation initiale. Elle est chargée d'élaborer et d'arrêter, la carte scolaire et l'enseignement secondaire, le schéma prévisionnel des formations, le programme des investissements.

Dans ce cadre, la CTC définit chaque année la structure pédagogique générale des EPLE et décide des ouvertures et fermetures des sections. Elle finance construit et entretient **les lycées et collèges** le patrimoine de l'île représente 335 000 m<sup>2</sup>.

**L'enseignement du Corse. 32245** élèves suivent cet enseignement dont l'offre est généralisée et 6 495 suivent un enseignement bilingue. C'est donc ces deux notions qui singularisent l'académie la plus au sud de la métropole et vraisemblablement la plus petite par ses effectifs et le nombre d'établissements.

Est-ce pour autant que les problèmes sont moindres ?

À en croire le taux de syndicalisation 47 adhérents +17,5 % en 2008-2009 sur 71 possibles soit 66 % des personnels il semble bien que les personnels de direction de Corse aient besoin d'un syndicat fort au niveau académique et national. Aux dernières élections notre région a donné en CAPA 100 % des élus au SNPDEN. Mais ces taux nous imposent une plus grande vigilance dans nos rapports avec le rectorat et la CTC. En matière de conditions de travail :

- violence amplifiée par un contexte local
- transfert des charges des gestions CTC rectorat

- manque de moyens en personnel et particulièrement administratif,
- application de la charte de pilotage avec difficulté, commission Blanchet,
- gestion des examens et la reconquête du mois de juin,
- mouvement intra-académique de plus en plus complexe,
- DHG difficile à boucler.

Alors malgré sa taille l'académie souffre des mêmes maux et c'est avec moins de personnel qu'il faut gérer des charges structurelles identiques.

...Rien n'est facile et chaque point est négocié.

[...]

L'ensemble de ces problèmes, le quotidien de plus en plus difficile, la confiance des chefs d'établissements dans leur organisation syndicale nous obligent avec le nouveau bureau national à exiger du ministère et de nos autorités de tutelle une rapide prise en compte de nos difficultés et une plus grande écoute de nos revendications.

Créteil,  
Martine DRUENNE



L'Académie rend hommage à Philippe Guittet et remercie le BN pour le travail accompli.

À Créteil, nous avons un recteur bien en cour. Le site académique ne manqua aucune occasion de montrer le recteur accompagnant le Président de la République ou le MEN sur ses terres. Tout est sujet à matraquage médiatique: l'internat d'ex-

cellence public mais financé par des fonds privés, les expérimentations diverses, les stages d'anglais et autres accompagnements éducatifs pendant les périodes de vacances. Là, il semble s'intéresser au port de l'uniforme.

Sur le terrain, à l'écart des photographes, nous vivons de plus en plus mal notre quotidien. Jamais chez les collègues, la fatigue et l'exaspération n'ont été aussi vives. Nous croulons sous les enquêtes, quelquefois les mêmes mais émanant de services différents. Chaque semaine apporte une nouvelle tâche, dans une recherche permanente de nouveauté médiatique, et le plus souvent inadaptée aux besoins de l'établissement. Il nous est demandé de répondre « par retour du courrier », donc toute affaire cessante, au mépris de nos missions éducatives et pédagogiques qui sont le cœur de notre métier, et dans une méconnaissance navrante du calendrier scolaire, c'est-à-dire du terrain.

Mais les effets d'annonce s'épuisent au même rythme que les personnels de direction.

Nous avons le sentiment d'une perte de sens, d'une absence de pilotage alors même que nous avons un recteur qui sait se montrer ô combien injonctif lorsqu'il s'agit de faire rentrer à tout prix nos projets d'établissement dans le cadre imposé de son projet d'académie.

Dans tout cela, où est-il le respect de la Charte ?

Il faut dire que notre recteur sait prendre des libertés avec les textes signés du ministre. On a parfois l'impression qu'il gère son académie comme un land. Créteil n'est-elle pas l'une des rares académies à ne pas avoir donné la totalité des horaires dus aux LP dans le cadre de la rénovation ?

Forts de notre représentativité, nous avons, dès l'entrée en fonction de la nouvelle équipe de secrétaires généraux, exigé et obtenu la réactivation du

groupe Blanchet, la création de groupes de travail sur la mise en application de la charte de pilotage, le projet d'établissement, le pôle administratif, l'informatique au service de l'EPL, les remplacements. Mais il faut sans cesse rappeler à nos interlocuteurs qu'il ne s'agit pas de travailler sur ce que l'EPL peut apporter à la réussite du projet académique, mais sur ce que les services rectoraux peuvent mettre en place pour la réussite de nos élèves dans l'EPL. Les choses avancent, lentement, mais elles avancent.

Revenons à la charte. Sa signature a été une belle victoire, mais cette charte, il nous faut maintenant nous l'approprier, et ce n'est pas si évident, même pour nous qui avons suivi son élaboration. Elle n'est que théorique pour ceux qui entrent dans la carrière. Nous avons donc vis-à-vis de ces nouveaux collègues un devoir d'information de formation, d'autant plus que rares sont ceux qui étaient engagés syndicalement auparavant.

À nous de leur montrer que le SNPDEN a une démarche pragmatique et constructive qui se démarque radicalement d'un syndicalisme qui ne serait que contestataire. Ils doivent trouver chez nous un réseau de proximité, une aide à la formation professionnelle, un accompagnement sur le terrain. Les faire venir, oui, mais aussi les garder car c'est chez eux que se trouvent les cadres de demain.

C'est l'objectif que nous nous sommes assigné.

Le SNPDEN fonde sa force sur le travail de terrain. A Créteil, nos adhérents ont travaillé et bien travaillé: 6 sièges sur 6 en CAPA, des contributions au congrès dans toutes les commissions.

Spontanément, dès qu'une enquête ou qu'une note quelque peu injonctive leur arrive, les collègues se tournent vers nous. Ils nous font confiance.

Et c'est pour cela que nous avons besoin, qu'au

niveau national, nos représentants continuent d'exercer une pression sans répit sur le ministère, afin que dans l'application de la charte, il y ait une véritable cohérence entre toutes les académies, face à des recteurs qui peuvent se conduire parfois en véritables potentats.

Dijon,  
Pascal CHARPENTIER



Bonjour,

Je vous porte le salut fraternel de l'académie de Dijon mais aussi bien évidemment, l'amical souvenir de toute la Bourgogne heureuse de vous avoir accueilli il y a 3 ans. En 2006 la moutarde nous était montée au nez et nous nous étions retrouvés dans les rues de Paris en novembre. Il va nous falloir, me semble-t-il, à Biarritz, en 2009 surfer sur les vagues.

À l'issue de la manifestation de novembre 2006 nous avons obtenu, au delà de quelques mesures concrètes, une charte des pratiques de pilotage déclinée en 5 principes. Certains ont pensé à l'époque que l'avancée était mince. Il n'en est rien et dans nos travaux de préparation à ce congrès, plusieurs motions font référence à cette charte en demandant simplement que dans le respect de celle-ci, soient mises en place des mesures qui, dans l'esprit sont déjà actées dans cette charte. Il en va ainsi du pôle administratif, des relations avec les collectivités, de la mise en réseau des petits établissements où nous sommes plus progressistes que notre hiérarchie et nos élus

qui affichent sur ce dernier sujet une inertie prudente.

C'est donc sur cette vague qui porte en elle toutes les avancées futures de notre métier qu'il nous faut surfer. C'est à elle qu'il faut régulièrement faire référence dans l'exercice parfois difficile des relations avec notre hiérarchie. Alors que chaque jour arrivent sur le rivage et au rythme des marées de multiples injonctions, sollicitations, directives, idées à mettre en œuvre qui sont autant de vaguelettes chassées par la suivante, c'est cette vague qui doit nous intéresser parce qu'elle donne du sens à notre métier. J'en rappelle ici le premier principe : recentrer l'EPL sur ses missions d'enseignement et d'éducation.

Une autre vague qui est bien toujours d'actualité doit nous intéresser aujourd'hui et il serait dommage de ne pas en profiter un peu. Elle est liée d'une certaine façon à la RGPP et à la notion de cadre dirigeant. Qu'on le veuille ou non, l'état d'esprit ambiant est de redonner un peu plus de pouvoir, de prérogatives, de leviers d'action, d'autonomie aux directeurs d'établissement. Nous l'observons pour l'hôpital, mais aussi dans le dispositif des mutations d'enseignants. Alors qu'une certaine partie de nos personnels ne nous rêvent qu'en administrateur zélé et à leur service, contestant nos décisions ou nous demandant des comptes à propos de notre action mais s'offusquant que nous puissions leur en demander sur la leur, il ne serait pas inutile de nous saisir de cette tendance pour réaffirmer que nous sommes personnels de direction, que nous savons et voulons diriger un établissement et que nous ne sommes pas là pour résoudre les difficultés quotidiennes ou prendre des décisions mineures. Nous avons une lettre de mission, une évaluation (même s'il y a beaucoup de choses à redire sur ce

point), l'établissement est doté d'un projet que nous portons, que nous assumons. Il convient, au risque sinon de nous défaire sans arrêt, de nous donner pleinement les moyens d'assurer nos responsabilités de cadres autonomes. Les esprits, me semble-t-il sur ce thème là, sont à ce jour en de bonnes dispositions. Plusieurs motions de Dijon portent sur cette autonomie que nous revendiquons et ne serait ce qu'en termes de moyens, il nous semble que cette autonomie proche parfois de 0.5 % n'a connu aucune évolution significative (si ce n'est négative) depuis plusieurs années malgré des discours qui font de plus en plus référence à celle-ci.

La 3<sup>e</sup> vague, selon nous, est celle de la réforme du lycée pour laquelle nous souhaitons être partie prenante et que le congrès de Biarritz ne peut ignorer. Nous demandons donc que la commission pédagogie s'empare de ce dossier pour dessiner nos grandes lignes communes pour le lycée de demain. Nous pensons d'ailleurs que les missions des enseignants doivent à l'occasion de cette réforme être précisées, réaffirmées, par l'institution à défaut d'être redéfinies.

...nous portons une fois de plus une motion forte sur le remboursement au réel des frais de déménagement parce que nous estimons, alors que la mobilité est désormais inscrite dans nos statuts, que nous sommes les fonctionnaires de responsabilité les moins bien considérés sur ce sujet là.

Je terminerai mes propos par une note un peu plus personnelle. C'est normalement la dernière fois qu'au nom de l'académie de Dijon, je m'exprime devant vous... la relève est assurée et la voix des bourguignons sera encore bien présente pour défendre notre métier de personnel de direction, nos valeurs...

Étranger,  
Serge Faure



Chers collègues,  
L'académie de l'étranger est une académie un peu particulière... déjà et avant tout parce qu'il ne s'agit pas d'une académie.

136 collègues y sont néanmoins adhérents de notre syndicat, ce qui est loin d'être négligeable. Et pour nous, élus, il convient avant tout de créer du lien entre tous ces collègues. L'enseignement français à l'étranger, ce sont 435 établissements aux statuts très variés dans plus de 120 pays. 225 000 élèves scolarisés dont 75 000 français et un budget estimé à 1 milliard d'euros environ. Académie privilégiée, entendons-nous dire souvent. Certes, la diversité culturelle et linguistique est une telle richesse qu'en ce sens nous pouvons dire que nous sommes privilégiés. Cependant, je souhaiterais attirer votre attention sur la véritable mutation professionnelle à laquelle sont confrontés les collègues quand ils prennent leurs fonctions dans un établissement à l'étranger. Ils vont connaître l'isolement. La plupart du temps il n'y a qu'un établissement par pays et avec des équipes de direction très incomplètes. Ils vont découvrir une forme de précarité relative. Étant en position de contractuel durant leur détachement, il peut à tout moment être mis fin à leur mission, et je peux vous assurer que nombreux sont les postes diplomatiques qui cherchent à se débarrasser de collègues qu'ils jugent non adaptés au profil du poste. Ils vont

découvrir des parents, qui eux d'ailleurs découvrent bien souvent l'enseignement public pour la première fois, qui sont aussi, parfois, propriétaires et gestionnaires de l'établissement. Ils vont être considérés par les autorités locales comme des chefs d'entreprise car employant et recrutant des personnels, et vont devoir très rapidement se familiariser avec les subtilités du droit du travail du pays où ils exercent. Ils vont découvrir le poids du local. Je pense actuellement à notre collègue de Mexico qui a dû fermer, pour cause de grippe A/H1N1, son établissement à quelques semaines des examens de fin d'année ou au collègue de Tananarive qui avait dû lui aussi le fermer pour des raisons plus politiques et à bien d'autres encore qui sont confrontés régulièrement à des situations de crise ou à des catastrophes aussi diverses que soudaines. Ils vont aussi et surtout découvrir combien il est difficile de mener à bien leurs missions.

Les principales missions des établissements français de l'étranger sont claires :

Assurer la continuité du service d'éducation pour les jeunes français expatriés

Promouvoir et diffuser la langue et la culture françaises, notamment par l'accueil de jeunes nationaux

Vous savez que les établissements français de l'étranger obéissent au principe du double financement : par l'État français et par les familles par le paiement de droits de scolarité (certains pays d'accueil peuvent aussi, à la marge, contribuer au financement des établissements). Or, si on prend l'exemple de l'AEFE (Agence française pour l'enseignement français à l'étranger), établissement public administratif qui gère la grande majorité des établissements hors de France, entre 2002 et 2008, la part du financement des familles, dans un réseau en pleine expansion, a augmenté de 11 % passant de 450 millions d'euros à plus de 500 millions. La subven-

tion de l'État français, elle, stagne à 290 millions d'euros, hors bourses scolaires. A noter, que cette somme est inférieure à la seule masse salariale des fonctionnaires employés par l'Agence, estimée à 374 millions d'euros. Or, et j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler, de nouvelles charges pèsent sur l'AEFE, notamment le paiement de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés dont le coût n'est que partiellement compensé par l'État, à hauteur de 120 millions d'euros et la mesure, si chère au président de la République, qu'est la prise en charge de la scolarité des français, sans plafonnement de ressources, je vous rassure, qui s'étendra à la rentrée prochaine à toutes les classes du lycée. Ces charges supplémentaires sont inévitablement reportées sur les établissements eux mêmes et donc sur les familles, par l'augmentation des droits de scolarité. Conséquence immédiate : de plus en plus d'élèves français et nationaux se trouvent exclus ou s'excluent de l'enseignement français à l'étranger. Des mesures d'économie sont recherchées et, comme souvent, ce sont les statuts des personnels qui risquent d'être touchés en premier lieu, y compris, les personnels de direction, dont la tentation est grande de les rattacher aux attachés de coopération du ministère des affaires étrangères, et l'AEFE risque de connaître une mutation importante dans les années qui viennent aux conséquences à long terme dramatiques pour la politique d'influence française.

Mais je ne souhaiterais pas avoir un discours trop pessimiste car travailler à l'étranger apporte également de grandes satisfactions. Notamment, celle de voir à quel point notre système d'enseignement est encore attractif. Si souvent décrié, à l'intérieur de ses frontières, notre système est véritablement plébiscité à l'étranger et il l'est, plus particulièrement, pour les valeurs qu'il véhicule et qui sont aussi celles

que nous défendons, notamment la laïcité, l'engagement citoyen des élèves et ce que je pourrais appeler une certaine forme d'éducation au jugement critique. Dans une période où le culte de la performance et de l'évaluation quantitative est universellement, et de manière unanime, revendiqué, quitte à réduire les indicateurs au plus petit dénominateur commun, prenons garde de ne pas oublier ce qui fait la particularité et la richesse de notre système d'enseignement... Satisfaction également de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants, notamment dans le domaine de l'apprentissage du français pour des élèves dont ce n'est pas la langue maternelle ou dans celui de l'apprentissage des langues vivantes étrangères pour jeunes apprenants ou bien encore dans celui de l'adaptation des programmes aux réalités locales. Domaines dans lesquels les établissements français ont acquis une véritable expertise, dont il est dommage de ne pas faire plus profiter les établissements sur le territoire national. Être à l'étranger c'est aussi être au cœur de réflexions pédagogiques fortes. Je pense notamment au problème de l'évaluation qui prend à l'étranger une véritable dimension politique. Sachez qu'un certain nombre d'élèves issus des lycées français se trouvent, dans certains pays d'Europe, exclus des voies sélectives de l'enseignement supérieur local à cause de la « particularité » de notre évaluation ou plutôt de notre notation à la française. J'ai beau expliquer, par exemple, aux partenaires du pays qui m'accueille, que quand, en France, un candidat obtient un baccalauréat une moyenne de 14/20, c'est qu'il est très bon voire excellent, ils me répondent invariablement « alors pourquoi ne lui mettez-vous pas 16 ou 18 ? », me laissant à chaque fois dans un état... de grande solitude, proche du vide métaphysique...

Merci de votre attention.

Grenoble,  
Jean Marie LASSERRE



L'académie de Grenoble a approuvé à 92 % le rapport d'activité et à 94 % le rapport financier. Ces résultats très satisfaisants apportent un soutien appuyé au BN. Ils ne doivent cependant pas cacher le faible taux de participation. C'est pour nous une réelle question, qui doit amener, sur le plan local, une réflexion à la hauteur de notre expertise.

L'AGA et les commissions académiques ont fourni un travail riche et ont apporté de nombreuses contributions au congrès.

Sans reprendre ici l'ensemble des textes, il me paraît important d'insister sur certains points. Tout d'abord, les relations entre personnels de direction et collectivités territoriales. Les lois de décentralisation nous ont amené à travailler en partenariat avec ces institutions. Nous devons être vigilants sur le respect des compétences de chacun. L'instauration de commission de type « Blanchet » à tous les niveaux (région, département) nous paraît indispensable. Cela existe déjà (Bordeaux, Rhône Alpes, Drôme). Insistons pour que partout le SNPDEN soit entendu es qualités.

Autre point sensible le paritarisme. L'évolution nécessaire et annoncée de notre statut nous impose une réflexion sur notre positionnement face à notre hiérarchie. La modification des grands pôles syndicaux, la RGPP, le rôle de l'institution lors des mutations des personnels enseignants, nous interrogent.

L'excellent travail fait par nos commissaires paritaires ne doit pas être menacé. Nous devons les protéger. Nous nous inscrivons dans la perspective d'évolution de notre statut envisagé par Philippe Guittet :

- Augmentation à 30 % du ration promu/promouvables en 1<sup>re</sup> classe... pourquoi pas plus... nous espérons 33 % !
- Un soin particulier aux petits EPLE 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie nous tient à cœur...
- Par ailleurs nous insistons pour le maintien du groupe de travail concernant les EREA.

En revanche l'annonce faite hier sur les emplois fonctionnels a déjà fait réagir les collègues et nous inquiète.

Enfin le point le plus important et le plus fédérateur est la gestion des élèves en difficulté. De nombreux regards se portent aujourd'hui sur le lycée et c'est évidemment un plus. Mais qu'en est-il pour le collège ? Des actions « grand public » sont mises en œuvre (Acc. Educ.), elles répondent mal aux besoins des élèves. Nous souhaitons que Biarritz soit le point de départ d'une grande réflexion sur le collège avec des propositions qui répondent aux attentes des collègues sur le terrain et non à une nécessité de communiquer comme cela est aujourd'hui le cas pour le gouvernement.

Avant de conclure, je me permets de préciser notre position concernant la modification des statuts. L'académie s'est positionnée à deux niveaux : soutien à la nécessité de prévoir des suppléants et incompréhension sur la rédaction qui est floue.

Nous avons donc décidé de nous abstenir.

Pour conclure, il s'agit de mon premier congrès. J'espère que chacun y puisera l'énergie nécessaire pour développer le SNPDEN et ses valeurs. Je remercie l'équipe de l'académie de Bordeaux pour l'organisation.

Guadeloupe,  
Alain MORVANY



### Bonjou tout moun

Bonjour à toutes les académies que réunit autour de ce 9<sup>e</sup> Congrès notre grand syndicat, le SNPDEN.

Le salut de toute la Guadeloupe aux invités présents ici et qui vont vivre un moment fort de notre cheminement de militants.

Et merci à Bordeaux de nous accueillir, je voudrais dire, une fois de plus.

Car nos histoires se sont dans le passé rencontrées, nos destins croisés, puis séparés en 1973 quand l'académie des Antilles et de la Guyane a été créée. J'ai moi-même été étudiant à l'Université de Bordeaux et je me sens ici, que mes hôtes de cette semaine me le permettent, un peu comme chez moi.

Depuis 1973 et notre accession à une Académie de plein exercice, nous tentons avec nos frères de la Martinique et de la Guyane de nous construire notre propre histoire. Celle-ci avance entre ruptures et convergences. Ruptures en 1997 avec l'éclatement en trois pôles académiques ; convergences en 2009 avec les dernières manifestations du LKP en Guadeloupe et du Collectif du 5 février en Martinique. Avec au cœur des problèmes de l'éducation, la place d'une école qui respecte l'unité nationale tout en favorisant l'émergence des réalités locales. La Guadeloupe en chiffres en 2009, c'est 75 000 élèves dans le second degré, 122 personnels de direction, 15 lycées, 7 lycées professionnels et 45 collèges. Elle a vu passer 4 recteurs en 12

ans dont 3 depuis 2004. La taille de notre Académie peut expliquer son absence d'attractivité qui la garde à l'écart des routes empruntées par les recteurs d'expérience. Qu'on prenne garde cependant à toute tentative d'interprétation qui ferait lire ici et là un désintérêt du ministère pour ce DOM bien peu docile et qui ne serait pas par conséquent une priorité et donc pas traité à égalité. Il n'empêche...

C'est peut-être pour cela que le mouvement social des mois de février et mars 2009 initié par le collectif *Lyannaj kont pwifitasyon* a connu un tel succès populaire. Il a pu drainer dans les rues des foules immenses des jours et des jours parce qu'il s'est nourri d'un sentiment de reniement de la parole, d'un sentiment d'abandon et d'indifférence organisée. Et quelle place reste-t-il à l'éducation quand tous les repères d'une société volent en éclat et que la crise devient existentielle ?

Il s'agit pourtant dans ces moments de doute, quand l'école semble désorientée, quand tout peut se précipiter, s'accélérer, échapper au contrôle, d'élaborer un projet éducatif porteur de sens, et non quémander l'avenir. Et au lendemain de ce mouvement social d'une puissance inconnue jusque là, les acteurs de notre académie, parmi lesquels les adhérents du SNPDEN, doivent s'attacher à la mise en place d'un vouloir collectif désireux de développer une riche pensée guadeloupéenne.

Nous avons su faire prendre racine à notre syndicat dans un contexte peu favorable au moment de sa naissance, il y a 12 ans. Aujourd'hui nos 50 adhérents, un niveau de syndicalisation jamais atteint jusque là et les 8 % de progression par rapport à 2008, symbolisent notre dynamisme. Nous avons la volonté de participer au débat avec des troupes qui se sont beaucoup rajeunies ces dernières années mais qui gardent intacte leur capacité à proposer.

Le SNPDEN, dont les mandants sont au quotidien avec les élèves, forces d'avenir du pays Guadeloupe, doivent peser de tout leur poids pour inviter la jeunesse à inventer la société de demain. L'éducation et la formation de cette jeunesse, nourrie des valeurs de solidarité, formée à la pratique du débat et à l'exercice de la critique doivent leur permettre de construire cette école nationale enchâssée dans sa réalité caraïbe. Ce n'est pas être séditieux que de vouloir faire prendre conscience de son existence, de sa culture, de sa langue. Dans ce pays basque, terroir identitaire et de fort caractère qui nous reçoit si bien, cela va sans dire. Je voudrais imaginer la même réalité pour tous les outre mer.

En participant activement à la réflexion d'ensemble, le SNPDEN Guadeloupe se place résolument dans une posture de construction bien au-delà de la protestation commune. Il s'agit maintenant d'avancer et les États Généraux nous en laissent l'opportunité. Notre action devra viser à acquérir plus de libertés, à exiger l'égalité, à développer la fraternité. En somme, à travailler sur les finalités de l'école inscrites dans les orientations pour l'avenir de l'école.

Guyane,  
Jacqueline GRESSSE



Bonjour à tous.

Jacqueline Gresse accompagnée d'une délégation de 3 collègues.

Si chaque académie a ses spécificités, l'académie

mono-départementale de la Guyane est la plus spécifique de toutes. Vaste comme le Portugal, située en Amérique du sud, c'est une terre française dans un environnement non européen. Entre l'Atlantique et l'Equateur, c'est la plus grande forêt française.

En Guyane, on parle Français, du moins à l'école mais aussi Portugais, Anglais, Hollandais, Espagnol, Créole, Mandarin, Hmong, plus une dizaine de langues amérindiennes ou bushi-ningué (langue des descendants des marrons qui ont fuit l'esclavage).

Une route d'Ouest en Est via la capitale Cayenne. Deux routes fluviales, le Maroni à l'Ouest et l'Oyapock à l'est, frontières avec le Surinam et le Brésil. Trois compagnies aériennes, dont Air Guyane pour rejoindre les écoles de l'intérieur. Les billets d'avion sont inaccessibles d'où le « *Bouvet Rames Guyane* », je vous en reparlerai.

La Guyane est une merveilleuse académie où il fait bon vivre, pour preuve tous ceux qui s'y précipitent, les orpailleurs, les mules chargées de drogue, les migrants d'Haïti, de Saint-Domingue, du Moyen Orient surtout Syro-Libanais, d'Asie en particulier de Chine et de toute l'Amérique du Sud. A ces non francophones, j'ajoute les métropolitains, les Antillais et tous ceux qui vont et viennent de Mayotte, Polynésie et Nouvelle Calédonie, au gré des durées de contrat et du montant des primes.

Terre d'histoire, la Guyane est riche de ses hommes qui ont connu l'esclavage, la colonisation, le bagne, la départementalisation, les déplacements de population lors de la construction du centre spatial, l'accueil de réfugiés des guerres du Laos et du Surinam et s'interroge aujourd'hui sur les articles 73 et 74 de la Constitution comme les autres DOM.

Terre de transit, la Guyane compte officiellement 200 000 âmes, plus probablement 300 000. A la rentrée 2009, trois lycées seront

ouverts. L'académie compte 37 EPLE publics et 4 établissements privés pour 69 280 élèves. Le SNPDEN Guyane est la première force syndicale du pays avec 3 commissaires paritaires sur 4.

Terre d'étonnement, 5 postes de chefs ne sont pas pourvus à l'issue du mouvement dont 1 de proviseur. Un collège a deux annexes, l'une à 80 km, l'autre à 3 heures de pirogue. Des collègues sont seulement accessibles par avion ou pirogue. Des EPLE avec 98 % de CSP défavorisées. Un principal a pour véhicule de fonction un vélo. Je ne saurais vous dire s'il a un dérailleur. La Guyane est une terre de contraste où les perdus se démènent.

Parmi les étonnements, le « *Bouvet Rames Guyane* ». Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est la traversée de l'Atlantique en solitaire à la rame, partant de St Louis du Sénégal : 42 jours de mer, environ 4 800 km et une dizaine de kilos en moins. A bon entendeur, nous vous attendons pour le prochain congrès !

Donc en Guyane, il y a le « *Rames Guyane* », un président de Région M. KA-RAM et internet « qui rame » malgré le CSG (Centre Spatial Guyanais), vaste comme le Luxembourg. C'est grâce aux fusées Ariane et bientôt Soyouz lancées depuis Kourou que vous avez les téléphones mobiles, SCONET ou encore la Lettre de Direction sur votre messagerie.

Et puis, il y a aussi un rectorat depuis 12 ans. Notre 5<sup>e</sup> recteur – comme tous les autres, débutant, nommé en 2008 – s'est présenté aux élections législatives contre Jack Lang.

Le rectorat compte aujourd'hui cinq personnels de direction qui ne sont pas en établissement, aucun poste d'IEN-ET et 8 IA-IPR. 6 lauréats au concours 2009. 4 lauréats en 2008. Avec si peu de lauréats, il est à la fois difficile de faire sur place des actions de formation dynamiques ou de les envoyer à l'ESEN à 8 000 km.

Parmi les difficultés à gérer l'académie et ses EPLE, je citerais :

- la mobilité conditionnée par le jeu des primes, l'affectation de cadres stagiaires : à la rentrée, 3/8 IPR partent, aucun n'est encore remplacé, le SG part à la retraite, 9 Per Dir quittent leur activité en Guyane, 3 seulement entrent dans l'académie,
- l'absence d'IEN-ET pour accompagner la réforme du Bac Pro en 3 ans. Pour l'anecdote, l'académie de la Guyane avait été oubliée lors de la grand-messe de mars à Paris,
- la réorganisation des agences comptables avec des réductions de poste afin de pourvoir les nouveaux lycées à la rentrée. Les EPLE ont appris l'information 15 jours après que les décisions non concertées aient été prises par le rectorat,
- le vivier des contrats aidés est insuffisant qualitativement. Il existe un dispositif embryonnaire de formation académique de ces personnels suite à nos insistantes revendications. Ce n'est pas pour autant que l'offre répond à la demande, compte tenu de la détresse sociale de beaucoup d'entre eux,
- 20 % des enseignants sont contractuels, parfois près de 100 % dans les sites isolés. Le recteur a initié cette année des contrats de 3 ans. Tous les perdus ont effectué une vingtaine d'entretiens professionnels d'1 heure. Pour l'instant, il y a un conflit entre le recteur, les syndicats des titulaires qui s'opposent au gel des postes et le comité des 800 contractuels dont 162 candidats ont été retenus,
- notre recteur est sur des positions ultra libérales, peu favorables aux syndicats. Je vous donnerai deux exemples,
- en CAPA des promotions nous lui avons demandé de respecter l'effet mémoire. Il nous a

répondu qu'il ne se baserait pas sur des listes d'attente ou les départs à la retraite pour évaluer au mérite les personnels à promouvoir.

À son arrivée nous lui avons demandé de réactiver le groupe Blanchet. Le principe d'une réunion mensuelle sur des thèmes précis a été acté. Lors de notre dernière réunion nous lui avons rappelé la nécessité de respecter la représentativité syndicale, il a tout simplement menacé de créer un autre groupe technique faisant fi des syndicats.

L'accumulation de tous ces faits répétés nous donne l'impression d'un pilotage autoritaire et à vue de l'académie. Au dernier groupe Blanchet, le recteur nous a signifié que les projets d'établissement et contrats d'objectifs devraient être actualisés en fonction du nouveau projet académique prévu pour mi-juin et que toutes les lettres de mission et les contrats d'objectifs seraient réécrits à partir de la rentrée de septembre.

C'est sur ces mots pleins d'optimisme relatif, mais aussi pleins d'inquiétude sur les nouvelles charges, la redistribution des moyens, la croissance des effectifs d'élèves et d'EPLE en Guyane que je conclurai mon intervention en vous souhaitant à tous un bon congrès. Merci à Philippe Guittet et au BN pour le travail effectué.

La Réunion,  
Claude Carpentier



Personnel de direction dans l'académie de la

Réunion, et donc futur repris de justice, j'ai quelques raisons d'être aujourd'hui en colère : l'autonomie des EPLE, si difficilement et si fragilement conquise, est sérieusement menacée.

Entre les coups de boutoir que nous subissons de la part d'un ministère qui vit au rythme des annonces médiatiques, et de collectifs presque systématiquement fâchées avec ce dernier, mais parfaitement aptes à en imiter le style injonctif, je me demande parfois si, comme le royaume de Pologne au XIX<sup>e</sup> siècle, l'autonomie ne sera pas à réinventer bientôt.

En matière d'autonomie, comme pour la monnaie, je serais tenté de dire que la mauvaise autonomie chasse la bonne.

La « *bonne* » autonomie, c'est celle que nous négocions – parfois, il est vrai, avec ténacité – pour la réalisation d'objectifs éducatifs et pédagogiques, dans le cadre des contrats d'objectifs, par la méthode du dialogue de gestion. C'est celle qui constitue notre cœur de métier, la mission principale de nos collèges et lycées.

La bonne autonomie, c'est aussi celle qui permet aux représentants syndicaux des personnels de direction de la Réunion – tous syndicats réunis, à notre initiative – de signer une charte académique des pratiques de pilotage, déclinaison académique de celle que notre bureau national a négociée et signée, il y a plus de deux ans ; deux années consacrées dans notre académie à la préparation de cette déclinaison, négociation aboutie, grâce à la lucidité et à l'intelligence de deux recteurs et d'un secrétaire général ; rendons à César...

Mais il y a aussi, de plus en plus, une « *mauvaise* » autonomie : le statut d'employeur de paille, qui nous force à assumer les coups d'accordéon des politiques d'emplois aidés, n'a d'autonomie que le nom : où est le service de contentieux juridique des EPLE ? Leur service de

formation ? Leur fonds mutualisé, en cas de coup dur ?

Nous sommes censés trouver toutes ces ressources au niveau des rectorats ou des collectivités ; sauf que – détail – ce ne sont ni les recteurs ni les présidents de collectivités qui comparaissent devant les tribunaux des prud'hommes, mais bien les personnels de direction – et souvent de gestion. Ce ne sont ni les rectorats ni les collectivités, mais bien les EPLE qui sont condamnés à de lourdes pénalités financières – record à battre, dans notre Académie, 30 000 euros ; et ce record sera battu, soyons en sûrs.

Faut-il encore parler d'autonomie, d'ailleurs, lorsque les recours – plus de 300 sont annoncés, pour nos 117 EPLE – se multiplient avec la rapidité d'un tir de ball-trap ? Les arrière-pensées politiques le disputent souvent, chez nos snipers péi, à la pure vindicte.

Cette situation devient intenable, il faut maintenant en sortir : certaines collectivités ont repris à leur compte la gestion des emplois aidés – étant entendu que nous avons notre mot à dire sur la capacité de travailler dans un établissement scolaire des personnes qu'elles recrutent, paient et forment.

Il faudra qu'il en soit de même, tôt ou tard – et le plus tôt sera le mieux – pour l'État.

Notre charte académique précise : « *le ministère et les services académiques promeuvent la mutualisation de services : agences comptables, groupements d'achats, recrutement et gestion de la paye des personnels recrutés par les EPLE* » ; « *les services académiques apportent aide, conseils et formation juridiques aux personnels concernés au sein de l'établissement* ».

Commençons par veiller à l'application pleine et entière de ces dispositions, et retrouvons ensuite le chemin de la véritable autonomie des EPLE, centrée sur leurs véritables missions.

Ce congrès, j'en suis sûr, nous fera avancer sur ce

chemin, sur lequel tant de collègues sont disposés à nous retrouver.

Lille,  
Guy SVELON



Avec un curieux clin d'œil de l'histoire, notre congrès du SNPDEN se réunit aujourd'hui dans le lieu de villégiature préféré de l'impératrice Eugénie et de Napoléon le Petit. Il y a 150 ans nous aurions côtoyé ici tout le gotha mondain. Qui aurait pu alors imaginer que dans cette station huppée se tiendrait un jour un congrès syndical ? D'ores et déjà prévoyons donc de retenir le Fouquet's pour le cinquantième congrès de notre syndicat dans un peu plus d'un siècle. Avec les progrès de la médecine et le recul de l'âge de la retraite les plus jeunes d'entre nous y participeront peut-être.

Je voudrais pouvoir éviter un leitmotiv : l'académie de Lille va mal parce que notre institution va mal. Elle est la plus touchée par les suppressions de postes depuis de nombreuses années. Ce n'est pas grave, la population active de notre région ne comprend que 15 % d'illettrés ! Hélas, sans être grand clerc, nous savons déjà que nous détiendrons encore la palme l'an prochain après l'annonce de la suppression de 34 000 postes de fonctionnaires dans le budget 2010. Nous avons notamment fait part de ce malaise à Richard Descoings, lors de sa rencontre avec les Proviseurs à Lille. Nous avons tenu ce discours quelque peu décalé pour deux raisons : à l'heure des pronostics, il fait partie des successeurs possibles de Xavier Darcos mais

surtout nous tenions à l'avertir : toute réforme du lycée, aussi indispensable soit-elle, sera condamnée à partir du moment où l'on pourra la mettre en corrélation avec les suppressions de postes de professeurs. Les mêmes causes produiront inévitablement les mêmes effets. Nous pouvons donc déjà imaginer le scénario de l'an prochain, scénario d'autant plus probable qu'on aura suscité à travers la consultation des lycéens des espoirs qui ne pourront qu'être déçus.

Mais toute une série d'autres mauvais coups se prépare.

La fin de l'année scolaire qui nous attend au retour de ce congrès sera l'illustration d'un autre dysfonctionnement. Au niveau de nos conditions de travail cette période montrera que nous sommes loin d'être parvenus à progresser. Nous allons tous vivre des semaines particulièrement difficiles. Désormais chaque lycée accueille pour les épreuves du baccalauréat ses élèves qui seront surveillés par leurs professeurs. Ceci amènera certains établissements à mettre en place un grand nombre de séries différentes avec tous les risques d'erreur que ceci engendre. En parallèle on voudrait maintenir des cours pour les élèves de seconde. Quelle gageure ! A la mi-juillet, compte tenu du statut de chacun, les personnels de direction se retrouveront bien seuls pour boucler l'année scolaire.

Cette volonté politique est aussi l'occasion de faire une entorse aux principes de la laïcité. En effet les chefs des établissements privés deviennent chefs de centre d'examen alors qu'ils ne sont pas fonctionnaires. On s'inscrit ainsi parfaitement dans le scénario décrit récemment dans le journal *Le Monde* par Caroline Fourest dans un article intitulé : « *Quand le prêtre formera l'instituteur* ». Ceci va dans le sens de l'accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur signé le 18 décembre 2008

à Paris entre B. Kouchner et Mgr Lambert. Cet accord voulu par le chanoine de St Jean de Latran a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes toutes disciplines confondues, délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint Siège. Il s'agit là d'une atteinte fondamentale à la laïcité de la République. Une plainte a été déposée devant le Conseil d'État.

La suppression de la carte scolaire relève bien sûr de la même philosophie : détruire le service public. A Lille les logiciens d'affectation ne fonctionnent que sur la base des résultats scolaires. Ils ont depuis quelques années déjà mis à mal la mixité scolaire et la mixité sociale. Nous attendons les premières conclusions de l'observatoire qui doit établir un premier bilan sur cette question.

Enfin n'oublions pas ce que déclarait lors de la convention de l'UMP, en février 2006, N. Sarkozy à propos de l'autonomie des EPLE et du rôle et de la reconnaissance des personnels de direction : « *Il faut donner leur autonomie aux établissements scolaires. À mes yeux, c'est beaucoup plus qu'une pétition de principe. C'est une réforme qui doit nous permettre, à terme, si les conditions sont réunies, de supprimer la carte scolaire. Autonomie, cela veut dire l'obligation d'avoir un projet éducatif spécifique dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec l'État, en contrepartie de la liberté d'affecter librement une part substantielle du budget, au moins 20 % pour commencer, à la mise en œuvre du projet ; ensuite, l'évaluation régulière et approfondie de tous les établissements, assortie de la publicité de celle-ci auprès de toutes les familles ; troisièmement, des chefs d'établissement, pas nécessairement à l'autorité renforcée, mais à l'implication et au dévouement reconnus. Les chefs d'établissement s'investissent beaucoup pour leur établissement scolaire. Leur rôle est essentiel pour animer des*

*équipes, susciter des projets, promouvoir une dynamique d'établissement. Leur rémunération, leur formation, leur possibilité de carrière ne sont à l'évidence pas à la hauteur de leurs responsabilités ».*

Nous devons constater que les politiques et les managers ont élaboré un discours de plus en plus sophistiqué qui piège les individus autour d'un paradoxe : l'autonomie. Autonomie et responsabilisation permettent de mettre subtilement en place des coercitions qui encadrent l'action. On se retrouve ainsi enfermé dans un « *labyrinthe de verre* ». Nous sommes là au cœur du débat que nous aurons lors de ce congrès. Ces déclarations prouvent à quel point nous devons faire preuve de vigilance mais aussi d'exigences notamment pour maintenir un différentiel de salaire avec les enseignants.

Nous le voyons les sujets de préoccupation ne manquent pas. Pour terminer ce propos, je tiens à dire qu'en observant le blason de la ville de Biarritz, j'ai découvert un symbole que j'espère de bon augure pour ce congrès. Sur la partie inférieure on voit cinq hommes embarqués dans un canot et chassant une baleine. Près de la proue du bateau, l'un d'eux, de petite taille, est armé d'un harpon. De toute évidence il veut tuer l'animal. J'imagine la suite : la baleine lui échappera et plongera pleine d'espérance dans les flots verts.

Limoges ;  
Daniel MARCHAND



Ce congrès arrive à un moment très important. En effet, après une large vic-

toire aux élections professionnelles, le SNPDEN va devoir être fort pour résister aux événements qui sont en train de se produire. Je veux bien sûr parler de la RGPP et de ses conséquences, toujours pas très précises, mais que l'on ressent comme très floues alors que l'on attend une reconnaissance, morale et financière, de notre métier et de ses spécificités, ainsi que de la nouvelle donne concernant les collectivités territoriales qui, comme prévu, prennent de plus en plus de place dans notre fonctionnement quotidien au motif qu'elles payent et ce n'est pas toujours une question de couleur politique. Pour ce qui est de l'académie de Limoges, le groupe Blanchet fonctionne plutôt bien. Par ailleurs notre recteur est aux avant-postes pour appliquer les directives ministérielles (consultation des lycéens avec organisation d'un « *forum citoyen* », expérimentation en mai/juin d'une permanence téléphonique 8h00-20h00 pour les CIO par exemple). Les collègues ont souffert au niveau de leur DGH surtout de la transition entre la gestion départementale des moyens qui avait lieu jusqu'à présent et la gestion rectorale mise en place cette année, leurs interlocuteurs étant ainsi « flous » au niveau des décisions prises. La gestion des tâches « périphériques » que sont l'ASSR, le B2i et l'accompagnement éducatif prend de plus en plus de temps et ne s'accompagne pas des moyens nécessaires. Les lycées sont cette année moins touchés par les suppressions de postes et nous avons été relativement bien entendus pour la redéfinition de la carte des agences comptables au cours de laquelle le travail avec nos collègues a été fructueux. Le point positif à mettre à l'actif des services rectoraux est la mise en place dans l'académie des bac pro 3 ans pour laquelle il y a eu une véritable concertation et des moyens

affectés dans le respect des textes. Nous sommes inquiets, surtout dans les lycées et lycées professionnels, des conséquences sur nos conditions de travail de la reconquête du mois de juin. Sur le plan syndical, nous avons une légère progression de nos adhérents mais une forte baisse chez les retraités. La première vague de mutations a donné satisfaction à de très nombreux collègues (plus de 50 % de satisfaits) et il est à noter que 11 adjoints deviennent chefs ce qui est remarquable pour l'académie et intéressant en terme de syndicalisation. Je tiens aussi à signaler le renouvellement important dans la représentation de l'académie au congrès puisque 5 des 8 membres participent à leur premier congrès. Pour terminer, même si cela ne nous concerne peut-être pas directement pour l'instant, nous sommes inquiets de voir une telle attaque contre le paritarisme et contre les syndicats par la même occasion, à travers l'information individuelle avant les CAPN et bientôt les CAPA (téléphoniquement ou par i-prof) des enseignants pour les résultats des mutations. Enfin l'académie de Limoges remercie Philippe Guittet et le BN sortant pour le travail accompli.

Lyon,  
Isabelle GOULERET



L'académie de Lyon vous salue.

Nous avons préparé avec le dynamisme que chacun nous connaît ce congrès.

Insolence, rigueur et créativité prolifiques ont présidé à la rédaction de nos motions. Nous souhaitons annoncer au futur BN quelques orientations qui nous semblent indispensables pour les 3 ans à venir.

**1<sup>er</sup> rugissement : « des sous, nous voulons des sous! ».**

Le « *travailler plus pour gagner plus* » ne nous convient pas puisque la réalité est plutôt « *travaillons plus pour gagner moins* » :

- moins que les enseignants qui se « *gavent* » d'heures supplémentaires défiscalisées ;
- moins que les fonctionnaires de collectivités territoriales qui se permettent maintenant d'émettre des souhaits qui ressemblent à des ordres ;
- moins que certains membres de notre hiérarchie qui ne sont ni ordonnateurs ni responsables de contrats ou conventions et qui ont accès à l'indice sommital B3.

La crise ne doit pas nous donner mauvaise conscience, pas plus que la traditionnelle pudeur SNPDEN.

Nous exigeons une reconnaissance financière de nos responsabilités et de notre temps de travail et un véritable différentiel, en espèces sonnantes et trébuchantes, avec les enseignants...

Le compte épargne temps a été une opportunité mal utilisée, voire bloquée. Qui dans cette salle a réussi à aller jusqu'au bout de la logique du CET et à se faire payer des jours de congés travaillés ? Il faut donc revenir à des valeurs essentielles et demander la rémunération de tout ce qui sort de la charte : les stages d'anglais, le dispositif expérimental en lycée ou l'accompagnement éducatif en collège, l'école ouverte,

les occupations de locaux, l'organisation de l'EDT des étudiants en master ex IUFM, l'obligation de vivre dans un logement de fonction et son imposition, ainsi que les frais de changement de résidence.

L'EPL est devenu la seule représentation de l'État au plus proche de la population, et nous sommes chaque jour au contact des usagers. L'État doit le reconnaître autrement que par des mots.

### **2<sup>e</sup> rugissement : Du temps, nous voulons du temps**

Le nouveau bureau national devra également se pencher sur nos conditions de travail. Les charges administratives s'alourdissent de plus en plus et nos secrétaires mal payés, mal formés, voire incomplets, ne peuvent faire face.

La multiplicité des interlocuteurs et le transfert de charges de la centrale vers l'EPL, de la collectivité vers l'EPL, deviennent une habitude sans que nous protestions vigoureusement : Affelnet, Organet, Sconet..., diverses enquêtes ; tout cela n'est pas net et nous retombe dessus !

La charte prévoyait la mise en place de pôles administratifs et secrétariat général, mais on va plutôt, avec le non remplacement des départs en retraite, vers le personnel de direction polyvalent qui devient sa propre ressource ! Il faut absolument que nous avançons sur ce champ sous peine d'implosion. Certains collègues sous pression font des erreurs que la hiérarchie s'empresse de pointer alors qu'elles sont dues à une surcharge de travail et au manque de moyens [...].

### **3<sup>e</sup> rugissement : De l'autonomie, nous voulons de l'autonomie**

Nous sommes très attachés à Lyon à notre rôle pédagogique. L'EPL doit

être son propre espace de définition pédagogique, sans interventionnisme, partagé ou pas d'ailleurs, avec les inspecteurs ou les collectivités.

Certes, nous réclamons une harmonisation calendaire des contractualisations et des moyens alloués mais nous demandons le respect du temps de chaque établissement et le respect des caractéristiques de chacun.

Et nous refusons les injonctions politiciennes ou les caprices médiatiques. La dérégulation et la précipitation actuelles risquent de déboucher vers une désorganisation du service public qui nous choque et nous inquiète. Cette manière de faire dénie toute évaluation, n'en déplaît à M. Perret, cité par le recteur Marois hier.

Le conseil d'administration sous notre présidence, dans le cadre de la légalité bien sûr, doit être l'outil de l'autonomie de l'EPLU (établissement public local universel, création de notre collègue de Bordeaux dans un lapsus très révélateur).

La notion de présidence de l'EPL devra être confortée pour être respectée ; notre positionnement de cadre de la RGPP, doit être débattu. La position post bureaucratique d'Anne Barrère citée par notre secrétaire général sera-t-elle à ajouter à notre « kamasutra » professionnel quotidien ?

### **Conclusion**

Voilà donc notre feuille de route pour tous ces chantiers : des sous, du temps, de l'autonomie. Un dernier mot pour dire toute notre gratitude à l'équipe de Philippe Guittet, et bien sûr un remerciement personnel pour le rôle historique de notre secrétaire général sur la place des femmes dans notre syndicat.

Martinique,  
Georges PINTO



Chers collègues, bonjour  
Je vous apporte le salut fraternel et chaleureux de la section de la Martinique. Cette année, l'image paradisiaque de la Martinique a beaucoup souffert. La semaine dernière, dans la nuit de lundi à mardi, le ciel s'est acharné sur la Martinique. Il a déversé en une nuit la même quantité de pluie qu'en un mois. Les conséquences : des éboulements de routes et des maisons inondées, des transports scolaires non assurés, des établissements scolaires fermés, ou dont le fonctionnement a été perturbé.

Au mois de février et au début du mois de mars, la Martinique a connu un mouvement social et historique de grande ampleur. Mouvement inévitable qui a son origine dans les fondements mêmes de fonctionnement de la société. La presse nationale en a fait largement état. Nous n'y reviendrons pas. Le calme est revenu. Le climat social semble apaisé. Pour combien de temps ? La tenue, en ce moment, des « états généraux » permet à la population de s'exprimer de faire connaître ses revendications, ses attentes et ses espoirs dans un cadre officiel, même si les syndicats refusent d'y participer.

À titre individuel, certains de nos collègues participent à ces « états généraux » pour donner leur point de vue de citoyen.

### **Dans un tel climat, quelle est la vie de notre section ?**

Nos effectifs se maintiennent. Ils sont les mêmes que

l'année dernière malgré les départs à la retraite.

Nous syndiquons un peu moins de 50 % des personnels de direction.

Nous tenons à faire entendre notre voix lors des réunions épisodiques du groupe Blanchet.

Nous avons du mal à faire fonctionner nos commissions en réunissant un nombre conséquent de membres. Nous avons obtenu l'annulation des élections professionnelles pour non respect des procédures. Le mandat des commissaires paritaires a été prorogé jusqu'en décembre 2009 date des nouvelles élections qu'il nous faudra gagner.

Une autre préoccupation : la situation de nos adjoints. Cette année, à la CAPN du mois d'avril, aucun adjoint n'a obtenu un poste de chef dans l'académie. En conseil syndical académique nous avons entamé une réflexion que nous souhaitons approfondir avec le prochain bureau national et les commissaires paritaires nationaux.

D'autre part, notre section a décidé d'engager une forte action de formation de nos nouveaux cadres.

Nous avons pris en échange le déplacement de trois collègues en plus des deux prévus pour participer aux stages nationaux du mois de mars. Nous avons besoin de cadres formés pour faire partager les valeurs du SNPDEN et aussi recommencer notre travail de positionnement face au futur recteur qui sera nommé dans les jours qui viennent. Notre actuelle rectrice, Marie Reigner a été appelée auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Martinique ne serait pas un département d'outre-mer si en plus de ses problèmes spécifiques, elle ne souffrait pas des maux de la métropole. Deux problèmes sont à signaler :

- la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif manque de lisibilité et de cohérence dans la réparti-

tion de l'enveloppe horaire académique. Les conséquences : rémunération tardive ou inexistante des intervenants et démotivation des personnels ;

- les contrats d'objectifs et de moyens sont demandés à tous les chefs d'établissement comme l'indiquent les textes réglementaires alors que nombre d'entre eux attendent encore leur lettre de mission.

Pour terminer ce tour d'horizon, je tiens à remercier le secrétaire général sortant, Philippe Guittet et le commissaire paritaire national correspondant de la Martinique, Patrick Falconnier pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apportés lors de la campagne électorale professionnelle.

Enfin le conseil syndical académique et moi, nous souhaitons qu'au prochain congrès, grâce à une nouvelle équipe déterminée et enthousiaste, les contributions de la Martinique soient nombreuses, pertinentes et innovantes.

Je remercie l'équipe de Bordeaux, nos chers cousins, pour son accueil. Avant 1973, la Martinique était un vice rectorat dépendant de l'académie de Bordeaux. Mon attestation de réussite au baccalauréat passé en 1969 porte la signature du recteur de l'époque.

Je vous remercie de votre attention.

Montpellier,  
Catherine GWIZDZIEL



J'aurais aimé aujourd'hui tenir devant vous des propos réjouissants mais force est

de constater que le désarroi, la crispation, l'exaspération, l'amertume, la résignation s'installent résolument dans les établissements avec pour effet un repli sur soi, une défiance vis-à-vis de l'institution inconnue depuis bien longtemps.

Dans beaucoup de têtes le questionnaire actuel pourrait ainsi se traduire : c'est quand qu'on va où ?

Chers camarades, si ces sentiments vous traversent parfois, ne le dites pas trop fort ! La création, au Japon, de centres de rééducation pour cadres démobilisés ou dans le doute pourrait donner des idées à nos dirigeants...

À l'origine de ce malaise, la conviction grandissante d'une stratégie savamment élaborée qui vise pour l'essentiel le développement d'une autonomie concurrentielle entre les établissements et la diminution du champ du service public.

Alors les propos se font plus graves. On parlera ici d'un système qui se délite, où l'anarchie s'installe ; on évoquera ailleurs un mode de gouvernance qui confine à l'aveuglement.

Nous avons déjà largement évoqué les conséquences d'un fonctionnement politique sous l'impact d'une irrésistible médiatisation, d'un fonctionnement politique qui s'inscrit dans un cadre quasi restauré du culte de la personnalité.

Le déferlement des annonces médiatiques a pu un temps faire sourire et être vu comme l'expression presque pathétique de cette volonté obsessionnelle de donner aux citoyens l'illusion de l'efficacité politique, car d'illusions, il s'agit souvent. A chaque problème, une solution clef en main à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Toutes ont une même conséquence sur le fonctionnement du système : elles amplifient le mode de pilotage par injonction au mépris parfois des textes réglementaires et législatifs,

elles mobilisent le temps et l'énergie des cadres, les éloignant du travail de fond, celui qui consiste à bâtir collectivement au sein des EPLE une politique d'établissement répondant au mieux aux objectifs de réussite de tous les élèves. Et nous sommes à Montpellier, comme partout ailleurs, arrivés aux limites du supportable.

Il est cependant des décisions politiques qui doivent nous faire réfléchir car elles interrogent nos choix de sociétés. Et ce n'est pas si facile de décoder ces choix, tant les discours unanimes sur les valeurs cachent des pratiques qui ne le sont pas. Pour me faire comprendre, je vous propose de revenir sur la question de l'accompagnement scolaire (accompagnement éducatif en collège, stage de langues et dispositifs de réussite en lycée), la question donc de la réponse faite à la difficulté scolaire et sociale ou à leurs manifestations.

Ces dispositifs ont un point commun : ils se situent hors temps scolaire, sont basés sur le volontariat des élèves et des personnels. Bien sûr ces dispositions ne facilitent pas la tâche de celles et ceux qui ont à mettre en œuvre l'accompagnement scolaire mais cette question n'est pas d'abord une question technique, elle témoigne surtout d'une conception de la société qui délaisse les plus fragiles. Je m'explique.

Dans les faits que se passe-t-il ? Les modalités retenues privent un certain nombre d'élèves de cette prise en charge, externalisent cette prise en charge de la difficulté et font reposer sa mise en œuvre pour une part non négligeable sur du personnel précaire et non qualifié, sur des personnels associatifs, sans aucun lien objectif avec le repérage fin des besoins.

### LE VOLONTARIAT DES ÉLÈVES

Penser qu'il revient à l'élève de choisir ou pas de

bénéficier d'un accompagnement est une douce utopie mais plus grave encore, laisser le choix aux élèves d'être ou de ne pas être accompagnés produit forcément des divisions de classe sociale. Voilà comment ce qui n'est qu'au départ un acquis social devient un déterminisme scolaire, pour ne pas dire un inné scolaire. Comment imaginer qu'un élève en échec, voire en refus d'école puisse être capable **de lui-même** de faire la démarche de revenir à l'école hors temps scolaire ? Comment oser prétendre qu'une famille dans la difficulté économique et sociale puisse choisir ou pas d'assurer par exemple le transport de son enfant ? On fait donc porter sur ces élèves la responsabilité de leur échec. Cette approche relève d'une idéologie qui ne participe pas au « *ne laisser personne au bord du chemin* » ou à l'idée d'égalité évoquée hier. Cette méthode est pernicieuse : on a proposé à cet élève d'être aidé, il ne l'a pas voulu ! On ne peut tout de même pas faire boire un âne qui n'a pas soif !

C'est pourtant la prise en charge sérieuse de ces élèves en difficulté qui constitue la vraie marge de progrès d'un système éducatif aujourd'hui en panne sur cette question. Il ne suffit pas de dire à l'envi vouloir lutter contre les déterminismes sociaux et ne pas s'en donner les moyens, ne pas en faire une priorité dans les actes. **Ce sont bien ces élèves-là qu'il nous faut aller chercher, aider, éduquer.**

### LE VOLONTARIAT DES ENSEIGNANTS

Les enseignants ne sont pas la majorité des accompagnants. En externalisant la prise en charge, on dessèche de l'intérieur le service public ; on enlève aux fonctionnaires ce qui justifie leur existence, on ne dit pas qu'on leur enlève mais on organise les choses pour qu'il en soit ainsi en les culpabilisant du même coup puisque ce sont eux qui en ont fait le choix. Ce choix en effet, ils le font pour

un bon nombre et renoncent ainsi à prendre part à la lutte contre l'échec scolaire.

Si on n'y prend pas garde nous pourrions nous retrouver dans un modèle d'enseignement où l'enseignant titulaire fonctionnaire, diplômé, assure l'enseignement académique, couvre le programme, participe aux conseils de classe, etc., quand le vacataire, le membre d'une association, l'entraîneur d'un club sera celui chargé d'aider, d'accompagner, d'éduquer, de donner envie... Le service public d'éducation aurait-il encore sa raison d'être ?

Nous devons nous battre pour que la prise en charge de la difficulté scolaire soit inscrite dans le temps scolaire. L'accompagnement scolaire, tel qu'il est organisé, est plus qu'un leurre, c'est un piège.

Nous devons réaffirmer notre rejet de cette société libérale qui n'offre qu'à ceux qui peuvent ou veulent prendre. Il nous faut promouvoir une société de la solidarité, du volontarisme envers ceux qui en ont le plus besoin, construire un projet professionnel plus incisif, plus militant dans les actes. **C'est ce combat qui justifie l'existence d'un service public.**

Accepter tout autre mode de fonctionnement, c'est accompagner en douceur, chacun là où nous sommes, ce modèle libéral, contraire aux valeurs que nous affirmons porter.

Nancy-Metz,  
Olivier Pallez



Je souhaite tout d'abord remercier les collègues de

l'académie de Bordeaux qui nous accueillent et en particulier ceux qui ont œuvrés à l'organisation de ce congrès. Il a été difficile de convaincre nos collègues de l'académie de Nancy-Metz que nous partions à Biarritz pour travailler...

Je remercie mes collègues également qui m'ont élu pour la troisième fois secrétaire académique. J'espère ne pas trop les décevoir.

Je profite encore de cette tribune pour demander que le nouveau bureau national s'attache à faire vivre une réelle communication entre académies et en particulier entre secrétaires académiques. Je suis peut-être en décalage par rapport à mes collègues, mais j'affirme à nouveau le besoin que j'éprouve en tant que SA : savoir ce qui se passe dans les autres académies, connaître les projets de textes, l'application des directives nationales... Peut-on accepter que le secrétaire académique du SNPDEN obtienne les textes sur le Bac pro 3 ans par le biais des IPR puis par le Recteur 2 mois avant leur diffusion par le SNPDEN lui-même ?

La présence du SNPDEN sur le net est une autre de mes marottes ! Je crois que l'action syndicale doit être une réalité à travers les nouvelles technologies et il me plaît à penser que notre syndicat pourrait soutenir des sites ou blogs d'échanges de pratiques et devenir ainsi une ressource précieuse pour les candidats au concours des personnels de direction, mais aussi pour les titulaires et ainsi s'inspirer du blog [www.personnel-de-direction.fr](http://www.personnel-de-direction.fr).

C'est une réflexion qu'il nous faut avoir en commission vie syndicale.

Notre métier change. Aujourd'hui et durant notre congrès nous évoquons l'autonomie des établissements... Le mot est lâché !

Citant le titre de la formation de l'ESEN de Monsieur Delahaye, l'autonomie est la réponse ! Mais, quelle est la question ? L'autonomie pour quoi faire ? L'autonomie de qui et pour qui ? Quelle autonomie ?

Lettre de mission, évaluation des personnels de direction, contrats d'objectifs... autant de procédures qui n'ont permis qu'un contrôle plus fin de l'institution sur l'établissement et les personnels de direction. Décentralisation, déconcentration, la loï... autant d'occasions pour les personnels de direction d'être inféodés aux potentats locaux et pour que la gestion soit au pouvoir.

Je compte beaucoup sur ce congrès pour faire œuvre de pédagogie et pour expliquer à nos partenaires le sens de **l'autonomie de l'établissement**, et c'est totalement intéressé ! Il me reste quelques années avant la retraite et je ne suis pas sûr de tenir sur la durée. Je ne crois pas être le seul à ne plus mesurer le sens de mon action, à douter.

Mais qu'on arrête de nous dire comment faire ! Qu'on arrête de nous dire de faire ! Exécutant est le bon terme à opposer à autonomie.

Ce n'est pas la création de 150 postes fonctionnels rémunérés au B3 avec quantité de primes qu'il nous faut ! postes ouverts aux fonctionnaires du ministère, aux IPR aux SGASU !!!

Ce sont les 12 000 personnels de direction qui gagnent moins que beaucoup d'enseignants qu'il nous faut défendre...

À ce propos et pour conclure, je vais modifier le slogan de la manifestation du 26 novembre que j'avais repris lors du dernier CSN : On n'en a assez... Aujourd'hui on n'en a pas assez...

Nantes,  
Jérôme GAGNAIRE



L'académie de Nantes s'est beaucoup mobilisée ces derniers mois, participant à de très nombreux groupes de travail, au Rectorat, dans les départements et à la Région.

Nos interventions et nos propositions ont permis souvent de faire évoluer les positions de nos interlocuteurs :

- **Affectation en lycée professionnel** (nous avons obtenu une pré affectation fin mai) ;
- **Classement des établissements**, où nous avons rappelé l'attention particulière qui devait être accordée aux établissements multisites, aux cités scolaires et aux établissements à public difficile mais non classés en ZEP.

Nous serons particulièrement attentifs, lors de ce congrès à plusieurs sujets qui nous tiennent à cœur :

- **La laïcité** : Philippe l'a rappelé hier, face au développement du communarisme sous toutes ses formes, parfois encouragé au plus haut sommet de l'État, il nous faut encore et toujours rappeler nos valeurs, sans compromissions ni compositions et rester vigilants face aux tentatives de voir revenir des tentatives de décerveler la loi par le biais de la formation continue.

Nous rappellerons bien sûr la nécessaire prééminence du service public d'éducation face à certaines velléités d'englober derrière

la notion de « *missions de service public* », des systèmes d'enseignement différents, feignant d'ignorer que nous ne partageons ni les mêmes valeurs, ni les mêmes objectifs.

Le développement offensif d'un apprentissage public nous semble également indispensable, qui puisse garantir une équité de traitement dans la formation professionnelle initiale.

**Le développement de la précarité** est pour nous un gros sujet d'inquiétude : vacataires, contractuels, contrats aidés, emplois précaires se multiplient, au risque, comme cela s'est produit récemment en Maine et Loire, de voir nos collègues condamnés aux prud'hommes ;

L'augmentation inquiétante de faisant fonction dans l'académie, conjuguée avec l'allongement des listes de détachés ou recrutés par liste d'aptitude (il nous a fallu sur ce point exiger le respect des règles du paritarisme, le rectorat ayant proposé que la CAPA se déroule par mails interposés avec avis individuels des commissaires paritaires !) nous fait craindre l'apparition de ce que nous avons toujours combattu : la division du corps. On diminue le nombre de recrutés par concours et on élague par le haut : les emplois fonctionnels ; l'académie de Nantes est sur ce point plus que réservée... même s'il nous faut réfléchir sur les évolutions indispensables de carrière pour les collègues qui ont commencé tôt dans le métier.

Enfin, nous sommes scandalisés par la manière dont on traite l'enseignement professionnel :

- Mise en place de la réforme, nécessaire et utile, à marche forcée a brouillé le message et les objectifs de celle-ci
- Oubli des lycées professionnels dans la reconquête du mois de juin
- Non revalorisation des

indemnités d'examen, contrairement aux LGT

Un grand merci à toute l'équipe sortante du bureau national et particulièrement à Philippe, dont nous n'oublions pas qu'il fut manceau avant d'être parisien, et qu'il fit ses classes syndicales chez nous.

Nice,  
Alain DANI



Il me paraît important de rappeler que la liste SNPDEN de l'académie de Nice a obtenu près de 80 % des voix aux dernières élections professionnelles.

Ce résultat est le fruit d'un travail en équipe mais aussi une reconnaissance par les collègues d'une grande réactivité syndicale qui fait de nous une force de proposition et d'action incontournable.

Notre force collective et notre crédibilité nous permettent en effet d'être écoutés et entendus par les autorités académiques et rectorales.

L'académie de Nice se caractérise par un taux d'encadrement très faible en enseignants mais aussi en COPSY, assistantes sociales, infirmières et surtout personnels d'éducation CPE & AED.

De ce fait, les personnels de direction de cette académie ont du mal à dégager du temps pour le pilotage pédagogique des EPLE.

Malgré ces difficultés, maintes fois dénoncées, nous avons réussi à mettre en place, sans trop de heurts, la réforme du Bac Pro en trois ans grâce à une implication très forte des

personnels de direction mais aussi des corps d'inspection. Notre collaboration active et efficace avec ces derniers nous autorise à affirmer à nouveau notre volonté de travailler davantage avec eux. Nous allons avoir besoin des corps d'inspection pour :

- renforcer notre pilotage pédagogique partagé,
- accompagner les enseignants dans l'appropriation de la culture de l'évaluation des politiques éducatives,
- dans le développement du travail disciplinaire et pluridisciplinaire,
- dans la mise en place du PAPE,
- dans la mise en place de la politique académique sur l'état des disciplines.

Aujourd'hui, notre tâche n'est pas aisée. Les enseignants ont le sentiment de ne pas être écoutés par le ministère, la crise sociale et morale s'installe durablement dans nos établissements.

L'annonce de la suppression de milliers de postes dans le budget 2010 ne va pas faciliter le dialogue social et éducatif serein nécessaire et indispensable pour réfléchir aux enjeux du système éducatif.

Enfin, on ne pourra pas continuer à supprimer des postes administratifs sans réformer en profondeur nos procédures administratives et financières, sans réformer et simplifier l'organisation des examens.

Vous l'avez compris, nous attendons de ce congrès qu'il approfondisse la réflexion sur les relations avec nos partenaires, qu'ils soient syndicaux institutionnels ou pédagogiques.

Il devient urgent de définir clairement le rôle de chacune de ces entités et de donner aux personnels de direction des compétences spécifiques au sein de ce groupe de partenaires pour leur permettre d'assumer pleinement leur rôle de pilote de l'EPL, dans le cadre d'une application rigoureuse de la charte de pilotage signée en 2007.

Enfin, nous attendons que soit lancée la réflexion sur la reconstruction syndicale, occasion historique qui s'offre à nous et qu'il faudra réussir sans se diviser.

Orléans-Tours,  
Jean Yves PILLET



Le 16 avril, notre secrétaire académique Alfred Piélot a démissionné. Avant toute chose je le remercie pour le travail accompli et le beau résultat obtenu par le SNPDEN aux dernières élections : 6 sièges sur 6 et une syndicalisation restée très forte.

L'affichage, l'annonce, le discours, voilà ce qui sert de politique actuellement. Philippe Guittet a relevé dans son dernier édit que les établissements fonctionnent sur le temps long de l'éducation. Nous l'avons fait remarquer en commission permanente au recteur Bencheb. Il nous avait chambrés un peu en répondant qu'il n'aurait pas dû nous échapper que nous étions passés du septennat au quinquennat et que, par conséquent, le temps politique s'était accéléré. Depuis, il a été viré.

On cherche encore le rapport avec la vie de nos établissements mais on voit les conséquences de cette prolifération d'annonces en tout genre, le plus souvent pour des dispositifs périphériques ou accessoires. Ce mode de gouvernement agace sincèrement les adhérents de l'académie d'Orléans-Tours, qui, de plus, voient se profiler avec une grande inquiétude la fameuse reconquête du mois de juin.

Deux textes de l'AGA abordent ces questions : en

mettant en parallèle d'une part :

La prolifération des dispositifs de toutes sortes qui alourdissement singulièrement (et inutilement ?) le travail des personnels de direction.

D'autre part, l'absence de réflexion et de progrès sur ce qui fait le cœur de la vie des établissements : la lourdeur des programmes, l'insuffisance (c'est un euphémisme) de la formation initiale et continue surtout, des enseignants, la panne du socle commun, la pédagogie et la didactique d'un autre siècle – celui où nous étions jeunes. C'est là qu'est le cœur du problème, c'est là qu'il faut concentrer les crédits : c'est ce qui ne se fait pas en ce moment... bien au contraire d'ailleurs.

Nous avons le sentiment que le ministère ne peut agir qu'à la périphérie des problèmes et qu'il doit employer des méthodes de plus en plus autoritairement hiérarchiques : les recteurs et Inspecteurs d'académie sont sous pression directement ! Exemple : des IA de l'académie téléphonent un dimanche après midi à des collègues proviseurs, pour leur demander où en était leur recrutement de médiateurs de la réussite scolaire. Les IA argumentent de la pression dont il sont l'objet pour tenter d'obtenir une réponse des collègues.

Et si au moins nous nous sentions mieux considérés, mieux reconnus ?

Un exemple : Deux chiffres : 90 % et 0.

90 %, c'est le pourcentage de voix obtenues par le SNPDEN dans le Loir et Cher aux dernières élections professionnelles

Zéro : c'est le nombre de mutations dans le Loir et Cher, à l'issue de la 1re CAPN : les quelques mutations possibles ne se sont pas faites à cause des avis dévalorisants de l'IA sur un ou plusieurs items. Zéro mutation dans un départe-

ment comportant une quarantaine d'établissements... ça fait mal, d'autant que tous les postes de chef d'établissement n'y ont pas été pourvus... Quelques collègues mal intentionnés chuchotent que le SNPDEN est un peu dans le collimateur !!! Nous travaillons pour que la suite leur donne tort...

Notre AGA s'est aussi penchée sur les conséquences de la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale : une motion a été votée dans le sens d'une préservation de nos valeurs syndicales : vaste débat, entamé lors de l'AGA, sans la contrainte du rapprochement avec la CGC. Les collègues sentent bien que la question n'est pas simple. Lors du rassemblement du 1<sup>er</sup> mai, un responsable local de la FSU me demandait pourquoi on ne referait pas l'unité syndicale... je me suis dit qu'il fallait au moins un congrès pour répondre à cette question... en tout cas, ça me rajeunirait !!!

J'évoquais la reconquête du mois de juin : l'inquiétude est grande chez les collègues des lycées et LP surtout les adjoints : les examens, l'orientation, l'affectation, l'inscription des élèves, la constitution des classes, les emplois du temps, et tout le reste... Vu sous l'angle des conditions de travail des personnels de direction, c'est loin d'être une conquête !!!

Dans les négociations statutaires en cours et à venir, il nous paraît important de garder à l'esprit que les améliorations doivent bénéficier à toutes et à tous quel que soit son grade sa fonction et sa catégorie d'établissement.

Rappelons l'exemple de la NBI catégorie 3 pour les seuls chefs qui continue de nous diviser.

L'académie d'Orléans-Tours souhaite qu'un calendrier de mise en œuvre soit négocié et obtenu et que ces améliorations constituent une nouvelle avancée dans la conception qui est la nôtre du métier.

On se souvient qu'à Dijon, nous étions repartis avec la perspective d'une manif et, nous nous revoyons avec émotion défilant dans les rues de Paris.

On n'est pas contre une nouvelle marche...

Je vous remercie

Paris,  
Chantal COLLET



Si l'académie de Paris ne nous oblige pas à prendre l'avion pour la traverser, elle présente pour nous d'autres difficultés. La première qui est la spécificité de sa direction : un recteur, un directeur, un inspecteur d'académie et son adjoint, cela fait beaucoup de responsables dont les compétences pas toujours clarifiées, se superposent et donnent lieu à des décisions et des consignes nombreuses, répétitives, quand elles ne sont pas différentes.

Chacun prend des initiatives, pas toujours en concertation : cela donne sur le terrain une lecture difficile de la hiérarchie et une confusion des interlocuteurs et de leurs responsabilités.

Si l'on ajoute à cela que le nouveau recteur est là depuis quelques mois, le directeur depuis un peu plus d'un an, la secrétaire générale depuis 6 mois, l'inspecteur d'académie depuis 2 mois, le précédent ayant été remercié alors qu'il avait effectué un énorme travail sur le dossier de l'affectation en seconde par Affelnet (système qui fonctionne sans problème partout en France depuis de nombreuses années et pour l'obtention duquel à Paris, le SNPDEN s'est battu pendant

10 ans !) : vous pouvez deviner que le calage des choses est assez approximatif, que le calendrier tardif des opérations rend notre travail particulièrement difficile. Par exemple, l'académie est en retard pour informer les familles des élèves de 3<sup>e</sup> : la plaquette d'information n'est toujours pas distribuée dans les collèges alors que nous sommes le 12 mai !

Ensuite, cette académie se caractérise par une population d'élèves dont les comportements ne sont pas ceux qu'on trouve en France : le refus de l'enseignement professionnel est viscéral, il est donc très difficile de valoriser cet enseignement. La réforme du bac pro n'a pas conduit les instances académiques à doter les lycées des moyens suffisants et réglementaires au prétexte que les 80 sections de baccalauréat professionnel ne seront pas remplies à la rentrée. Mais comment mettre en place une réforme importante et attirer des publics récalcitrants sans les moyens expressément prévus ?

De plus, nous sommes à la fois un département et une académie : les collectivités auxquelles nous avons affaire sont le département pour les collèges et la région pour les lycées ce qui n'est guère original, sauf que sur les 111 collèges, 30 sont en cité scolaire, que sur les 75 lycées, 30 sont des cités scolaires, ce qui signifie qu'un nombre significatif de personnels de direction est confronté aux contradictions des collectivités qui n'ont pas réputation de s'entendre sur tout : par exemple les efforts conjoints pour harmoniser les 400 tarifs de demi-pension en place à Paris ne se font pas sans grincements divers. C'est vrai aussi des questions de sécurité : à Paris 12 cités scolaires fonctionnent avec un avis défavorable des commissions de sécurité : comme les cités scolaires viennent de devenir propriétés de la région depuis jan-

vier 2007, les tensions sont grandes.

Enfin, l'académie, malgré son périmètre assez limité n'est pas un territoire homogène : à Paris se côtoient des établissements prestigieux, les plus prestigieux de France et des collèges très difficiles dans les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements tout particulièrement. Ce n'est pas l'assouplissement de la carte scolaire qui peut améliorer la situation : les collèges difficiles sont fuis par les familles, la concentration plus grande des élèves fragiles conduit à des conditions de travail plus difficiles encore et les moyens sont retirés, en partie, à ces collèges qui se vident malgré les efforts des équipes en place. Le fait que l'académie n'ait pas retiré tous les moyens qu'elle aurait pu retirer à ces collèges, eu égard à la prévision d'effectifs, ne résout pas le problème de fond de la ghettoïsation de ces lieux scolairement abandonnés.

La vie des uns et des autres n'est donc pas semblable et il nous faut un syndicat fort qui parvienne à maintenir une unité qui ne va pas de soi. A Paris, on peut compter sur le SNPDEN pour défendre les conditions de travail de tous les personnels de direction !

Poitiers,  
**Christian MACHETEAU**



Chers collègues,  
Accompagnement éducatif, médiateurs, reconquête du mois de juin, réforme du lycée, de la voie professionnelle... tous ces sujets sur

lesquels on connaît la position du SNPDEN ont été au centre de nos préoccupations et des débats dans nos différentes instances académiques.

Toutefois, l'actualité récente ajoute encore à l'inquiétude des personnels de direction, en particulier celle des proviseurs.

La région avait déjà décidé l'année passée, sans concertation préalable, d'ajuster les dotations de fonctionnement des lycées en fonction des fonds de réserve. Nous étions immédiatement intervenus pour dénoncer ce manque de concertation qui mettait en difficulté les CA et remettait en cause les responsabilités des chefs d'établissements et les projets d'investissements prévus de longue date.

Pour le budget 2010, la région fait mieux encore en proposant aux lycées une convention qui permettrait de supprimer les fonds de réserve et d'alimenter les différentes lignes budgétaires de l'établissement au fur et à mesure des besoins.

Concernant les programmes prévisionnels d'investissements, proposition a été faite aux proviseurs de les réunir par bassin afin qu'ils puissent étudier collectivement leurs dossiers PPI et établir ensemble une hiérarchisation des travaux à effectuer au sein de leurs établissements.

Nous avons réagi immédiatement à ces propositions et rédigé une déclaration qui a permis de revoir cette forme de travail.

En aurait-il été de même si nous n'étions pas un syndicat fort et représentatif ?

Autre sujet d'actualité, le rectorat vient de nous informer que le ministère voulait supprimer deux postes de personnels de direction pour la rentrée 2009. Cette décision serait prise dans le cadre d'un redéploiement de moyens.

Là encore, ces décisions importantes sont prises sans la concertation nécessaire, très tardivement dans l'année, à un moment où le

mouvement des personnels de direction est très avancé. Autant d'exemples montrant la nécessité, plus que jamais, de faire vivre la charte des pratiques de pilotage des établissements.

Reims,  
**Philippe LABIAUSSE**



Cher(s) collègues, egu-non (bonjour).

J'ai relu en venant à Biarritz les derniers numéros de Direction, et en particulier l'édito de Philippe Guittet traitant de la gouvernance... et nous avons à Reims un vrai problème de gouvernance.

Bien sûr, comme tout le monde, nous devons gérer les temps, oh combien différents (!), du politique, de l'éducatif, du matériel, du jeune, entre les injonctions urgentes, les résultats immédiatement attendus, la résistance du système et les faiblesses des uns ou des autres ; difficile d'avoir tous la même heure et les mêmes délais !

Mais nous ressentons surtout de plus en plus la pression, certes pour le moment encore à peu près bienveillante, des collectivités territoriales, et ce à un moment où les budgets se resserrent comme une peau de chagrin.

Nous craignons une évolution menant à une autonomie de l'EPL de plus en plus illusoire, puisque financièrement contrainte ; nous constatons déjà une part de plus en plus importante de subventionnement sur projet, sans parler des fonds éducatifs ou du fonds social régional ; certains d'entre nous

ont déjà essuyé des refus de DBM validées en CA par leur collectivité de rattachement, sans que l'équilibre financier de l'établissement soit en cause.

Que deviendra dans une telle évolution la présidence du conseil d'administration ?

Que deviendront les gestionnaires et les agents comptables ?

Le désengagement de l'État est en train de rompre les équilibres qui ont construit les EPLE, est-il déjà trop tard pour réagir ?

Rennes,  
**Christine GUIGNARD**



Les trois années qui nous séparent du congrès de Dijon ont été riches en événements difficiles à vivre : 2 mouvements lycéens qui ont laissé des traces, suppressions d'emploi massives dans l'Éducation nationale, attaques incessantes contre le service public, la protection sociale et la laïcité, encadrement des libertés...

Suite à notre mobilisation du 26 novembre 2006, la charte de pilotage a établi des règles, qui malheureusement ont beaucoup de mal à entrer en application dans les académies. C'est un combat de tous les instants, nos autorités hiérarchiques, sous pression constante, faisant la sourde oreille ou intervenant individuellement auprès des personnels de direction pour éviter d'avoir à signer des conventions.

Les conditions de travail se dégradent, beaucoup de nos collègues sont en difficultés et ne se sentent pas particulièrement soutenus par leur hiérarchie. Dans une aca-

démie attractive, nous estimons à environ 40 le nombre de postes qui seront vacants à l'issue du deuxième mouvement et le rectorat peine, malgré la création d'une brigade de remplacement, à trouver des solutions quand un collègue doit s'arrêter en cours d'année.

À Rennes, comme ailleurs, nous nous posons de plus en plus de questions sur les missions assignées à l'Éducation nationale. Depuis plus d'un an, nous ne trouvons pas l'ombre d'un objectif pédagogique ou éducatif au BO. Nous avons de plus en plus le sentiment d'être des exécutants, les gestionnaires de mesures diverses à mettre en place dans l'urgence, au gré des humeurs de notre ministre. L'autonomie de nos établissements est niée, c'est l'impression de caporalisme et de harcèlement de la part de notre ministère qui domine. Si les revendications statutaires et salariales ne laissent personne indifférent, c'est plus la dégradation des conditions de travail qui fait réagir les collègues. À propos de revendication statutaire, il est évident que la proposition du ministère qui nous a été présentée hier ne peut pas être la seule réponse et il n'est pas acceptable de devoir réagir en un temps si court. Les adhérents doivent absolument pouvoir s'exprimer sur cette proposition.

Alors que nous pensions que notre académie surconsommait des moyens, nous avons récemment découvert que l'académie « de toutes les réussites » avait des moyens bien en deçà de la moyenne nationale. On voit immédiatement le danger que la possible modélisation d'un tel schéma porte en soi : on peut faire beaucoup mieux avec beaucoup moins... Or, à Rennes, si nos résultats aux examens et aux évaluations nationales sont bons, l'état de santé de nos jeunes pose problème et la réussite dans l'enseignement supérieur n'est pas au rendez-vous.

L'académie de Rennes est également très inquiète des attaques répétées contre la laïcité ainsi que de la refondation syndicale. Conscients de la nécessité de simplification du paysage syndical, les adhérents seront très vigilants et entendent être consultés à toutes les étapes de la refondation.

Je conclurai en saluant la qualité du travail accompli ces dernières années par Philippe GUITTET et les membres du BN sortant et je les remercie, au nom de l'académie de Rennes, pour leur investissement sans faille. Le nouveau bureau va devoir faire face à des défis importants dans un contexte économique particulièrement difficile. Or, la réussite de leur action dépend nécessairement de la capacité des adhérents à être soudés et à se mobiliser. Le nouveau bureau peut compter sur la mobilisation de l'académie de Rennes.

Rouen,  
Guy FRANÇOIS



L'académie de Rouen a pour spécificité de compter en son sein les responsables nationaux du SNUPDEN et I & D.

Malgré cela, nous avons bien gagné les élections professionnelles et notre syndicalisation est en hausse : cela résulte d'un bon travail syndical aux niveaux académique et national.

Nos relations avec les autorités académiques (recteur et inspecteurs d'académie) sont établies dans un climat cordial et constructif. Les collègues de Rouen ont

voté à l'unanimité le rapport d'activité du bureau national sortant.

Ils ont apprécié ces années de travail collectif et constructif menées par le bureau sortant sous l'égide de notre secrétaire général. Nous les remercions tous pour ce travail efficace.

Le mandat que nous allons donner à notre nouveau bureau va être très important.

Il va falloir émettre des propositions précises et ambitieuses pour notre futur statut dans le cadre de la RGPP.

Nous devons défendre fortement notre position de cadre dirigeant et obtenir l'échelle B pour tous les personnels de direction, qui permettra une réelle équité de traitement par rapport à d'autres cadres de la fonction publique et valorisera justement notre profession.

Il va falloir redéfinir notre métier et confirmer notre position au sein des établissements :

Nous sommes de plus en plus occupés par des tâches non pédagogiques qui occultent trop souvent notre responsabilité pédagogique fondamentale. La création de secrétaires généraux d'établissement ira dans ce sens. Par contre, la notion de président d'établissement nous inquiète si elle n'est pas précisée et suffisamment analysée.

Il va falloir affirmer nos positions par rapport aux collectivités territoriales trop entreprenantes et souvent trop autoritaires et travailler sur un cahier des charges dans le cadre de nos relations avec ces collectivités.

Enfin, nous devons veiller à continuer de bien défendre l'enseignement public et laïc ; les accords avec le Vatican et la mise en place d'internats d'excellence financés par des entreprises privées

sont des exemples de sa remise en cause.

D'ores et déjà, l'académie fait confiance au futur bureau national pour mener à bien tout ce travail du syndicat avec pugnacité et efficacité.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Strasbourg,  
Yves EHRMANN



Demain le service public d'éducation : autonomie et égalité

Ce congrès se situe dans un contexte particulier où nous sommes confrontés à une « *gouvernance autiste* » de la part de l'État - pour preuve l'absence de réponses à un mouvement social unitaire et sans précédent ces dernières années -, et à l'installation dans une crise économique durable qui préfigure une (r) évolution de la société capitaliste qui a montré ses limites.

La place de l'école sera au cœur du débat sociétal, nous devons affirmer qu'elle ne pourra être que dans un **service public d'éducation** seul à permettre un traitement équitable sur l'ensemble du territoire français.

Le métier de personnel de direction est en pleine évolution, le congrès devra se saisir de cette question pour réaffirmer notre statut de **cadre autonome** et changer fondamentalement le mode de management de la hiérarchie et des collectivités où l'injonction est devenue une habitude. Les personnels de direction ont besoin de temps pour la réflexion et la mise en cohé-

rence des actions au sein des établissements, alors que de plus en plus nous apprenons les nouvelles directives par la presse. **La charte de pilotage** devra nous permettre de préciser ces modalités et nous servir de recours en cas de non respect des règles retenues en concertation. Cette charte devra aussi s'imposer aux collectivités où les tentations d'ingérence se multiplient. Nous devons être assez fort collectivement pour imposer ce style de relation nouveau avec les autorités.

Mais notre syndicat devra aussi prendre en compte la diversité des situations, nécessitant une **réactivité plus grande au plan local**. Nous avons besoin d'un syndicalisme fort, ancré sur des valeurs, et qui sait au niveau académique trouver les réponses appropriées. Ce fonctionnement n'est pas sans risque, car il nécessite un investissement personnel des responsables que nous sommes et une prise de décision rapide qui peut se transformer en consignes syndicales.

Notre **carrière doit être revalorisée**, car l'attractivité à l'entrée dans la fonction passe par un différentiel plus important (+150 points d'indice) et une échelle de rémunération au niveau B3 pour tous. Le congrès devra innover au sujet de la BI pour sortir d'un classement des établissements trop contraignant où la complexité de l'établissement n'est pas bien prise en compte.

**La contractualisation** (nous terminons la dernière phase dans notre académie) **a montré ses limites** avec les DHG qui ne cessent de diminuer et une marge de manœuvre quasi inexistante pour les actions du projet d'établissement. Le congrès devra affirmer une position claire à ce sujet pour exiger que les horaires obligatoires et toutes les actions annexes soient pris en compte dans la dotation attribuée aux établissements. C'est la condition nécessaire pour mettre

en place un contrat d'objectif. Dans le **cas contraire il faut abandonner la contractualisation**.

Comme toutes les académies, nous avons réfléchi à la création d'un **nouveau pôle réformiste**. Cette question nous l'avons abordée **sans a priori ni tabou!** En adoptant deux principes :

- Préservation de notre unité syndicale,
- Réaffirmation des valeurs fondatrices et partagées que sont l'indépendance politique, philosophique et confessionnelle.

Nous précisons que le SNPDEN doit préserver son autonomie d'action au niveau fédéral et confédéral en prenant sa place dans **la branche Éducation de la fonction publique d'État**.

Le congrès devra aussi préciser la méthode pour permettre à tous nos **adhérents** de se saisir de cette question importante en les impliquant lors d'une **consultation large** à tous les moments clés de cette refondation.

C'est au travers de nos débats, sans passion et sans a priori, que nous trouverons la voie pour un syndicalisme fort et reconnu.

Nouvelle Calédonie,  
Arlette VIDAL



La possibilité offerte par les nouveaux statuts du SNPDEN aux sections des collectivités d'Outre Mer de participer aux congrès est perçue comme un point fort par nos adhérents de Nouvelle Calédonie. C'est la raison de ma présence à Biarritz.

Lorsqu'on se trouve dans le Pacifique à 20 000 km de la métropole, avec une année scolaire de février à décembre, on est souvent « en décalé », aussi les liens électroniques de communication ont une importance majeure. Je me fais ici leur porte-parole pour remercier chaleureusement le bureau national pour ses informations en temps réel transmises par le siège...

Durant ces trois années, la vie sous les tropiques n'a pas été « *un long fleuve tranquille* », trois vice-recteurs (dont un intérim de 7 mois) et l'absence d'un chef de division du personnel pendant près d'un an n'ont pas facilité notre travail quotidien. Les établissements scolaires ont très souvent fait l'objet de tentatives de déstabilisation dans un contexte politique toujours sur le qui-vive soit par les parents, soit par les enseignants, rarement par les élèves.

Nombre de nos collègues ont eu à pâtir de tensions mettant en péril leur situation personnelle ou leur établissement. Grâce à sa représentativité le SNPDEN a permis de dénouer la majorité des conflits dans un sens positif renforçant ainsi notre solidarité. Car c'est dans la tempête que les liens se resserrent et que le syndicat joue un rôle majeur.

Trois dossiers nous ont plus particulièrement mobilisés ces trois années, la renaissance de la section UNSA-Éducation de Nouvelle Calédonie, la réforme de l'ITR et le transfert des compétences.

**La section de Nouvelle Calédonie de l'UNSA-Éducation** a été créée une première fois dans les années 99/2000, puis a été mise en sommeil. Au travers d'actions communes sur des dossiers des agences comptables, nous avons tissé des liens avec A & I puis avec le SNAEN en 2007. Mais c'est la venue en août 2008 de Patrick Gonthier, qui a catalysé les énergies, et permis à

la section locale de Nouvelle Calédonie de renaître. Son secrétaire général est en toute logique un membre du SNPDEN et travaille sur les dossiers transversaux à nos trois syndicats. J'émet le souhait que ce travail se poursuive afin de créer une section territoriale de l'UNSA...

**La réforme de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite)** lancée à marche forcée par Yves Jégo à l'automne 2008 a déstabilisé nombre de personnels « résidents » à l'aube de faire valoir leurs droits à la retraite. En quelques mots, cette réforme met à mal la notion d'indexation de la pension avec une perspective de plafonnement en 2018 à 18 000 € par an. Si pour les enseignants les départs à la retraite précipités fin novembre sont quasi passés inaperçus, il n'en a pas été de même pour les personnels de direction dont les affectations se font au 1<sup>er</sup> août de l'année. L'application du protocole signé le 21 novembre 2008 par Y. Jégo et la parution d'un décret au 30 janvier 2009 pour une application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 étant légèrement différente, nos collègues se retrouvent à présent en difficulté pour faire valoir leurs droits. Devant la complexité juridique nous aurons besoin de l'expertise de notre cellule juridique pour tenter de faire avancer ces dossiers.

Le dossier le plus important et le plus novateur est sans conteste **le travail préparatoire aux transferts de compétences** mis en place à partir de février 2008.

Selon l'article 24 de la loi organique du 19 mars 1999, «...des compétences attribuées à l'État par les dispositions de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats commençant en 2009 ». L'enseignement secondaire public et l'enseignement primaire et secon-

daire privé font partie de ces compétences.

En février 2008, le 2e comité de pilotage des transferts a mis en place des « *comités consultatifs* » proches des usagers et à ce titre le SNPDEN a été désigné pour représenter les personnels de direction.

Le syndicat a réfléchi et travaillé sur une position à défendre en tout lieu face à ces transferts ;

- niveau global de l'enseignement à maintenir et améliorer
- statut des établissements ; autonomie et statut des personnels de direction qui en découle
- compensation financière à la hauteur des défis à relever
- maintien d'outils performants : systèmes, logiciels et réseaux informatiques.

Les mandats arrêtés à ce congrès autour du thème central seront pour nous des éléments indispensables pour travailler à un statut des établissements scolaires du second degré transférés à la Nouvelle Calédonie quelle qu'en soit la date.

Au-delà des réunions de ce comité, des groupes de travail qui en ont découlé, des rencontres officielles avec la commission d'appui du Ministère venue par deux fois en Calédonie et des experts désignés par le Gouvernement de la Calédonie, nous avons rencontré tous les partis politiques signataires des accords de Nouméa pour présenter et défendre nos positions.

À présent, où en est-on ? Un consensus s'est fait sur un certain nombre de points ; maintien des programmes, diplômes, formation et évaluation des maîtres nationaux.

Compensations financières effectuées sur les 10 dernières années pour l'investissement et les trois dernières années pour le fonctionnement.

Mise à disposition globale et gratuite des person-

nels pendant un temps fixé par la Nouvelle Calédonie. Ensuite le choix sera offert aux personnels « *résidents* » soit d'opter pour la prolongation de leur MAD jusqu'à leur retraite, soit une intégration dans la fonction publique territoriale soit un détachement auprès de la NC.

Bien qu'adopté par l'ensemble des signataires le 8 décembre 2008 lors du Comité de signataires à Paris, ce protocole fait à nouveau débat. Certains syndicats et certains partis politiques remettent en cause ces accords.

Les résultats des élections aux provinciales de ce dimanche 10 mai ne laissent rien présager de bon. L'éclatement du camp loyaliste et la baisse de 5 sièges ne permettent pas d'envisager une majorité sans difficulté, les indépendantistes forts de 23 sièges ne sont pas encore en position de majorité (27) ira-t-on comme en Polynésie vers des tentatives de rapprochement loyalistes/indépendantistes avec leurs conséquences d'instabilité ou comme le dit *Le Monde* d'hier tout va-t-il se bloquer ? Le Congrès issu de ce vote va obligatoirement fixer un calendrier des transferts, mais il y a fort à parier que les échéances vont reculer car le dossier de l'enseignement secondaire est complexe et qu'aucun projet éducatif calédonien n'a encore vu le jour. Pourtant celui-ci est indispensable pour savoir où le pays veut conduire ses jeunes par la formation pour assumer une « autonomie » ou une « indépendance » que certains appellent de tous leurs vœux. Le SNPDEN devra jouer un rôle moteur et novateur en s'appuyant entre autre sur les réflexions du Congrès de Biarritz pour inventer les statuts des établissements calédoniens.

Parlons de notre syndicalisation en Calédonie, elle est en progression constante sur les trois ans, La section compte actuellement 45 syndiqués actifs sur 56 postes,

(hors postes territoriaux) et trois retraités. Il ne reste plus que trois établissements sur 40 qui n'ont aucun adhérent. Un nouveau bureau a été élu et comporte enfin des collègues hors de Nouméa, de la côte est, ouest et des îles, ce qui est démocratiquement une très bonne chose. Mais va se poser rapidement le problème de notre trésorerie. Depuis les nouveaux statuts du SNPDEN, les collectivités d'outre mer comme la Nouvelle Calédonie sont considérées comme des sections départementales et de ce fait n'ont pas de trésorerie. Aucune partie de la cotisation de ses adhérents ne revient à la section.

Il a toujours existé une « *association SNPDEN-NC* » qui perçoit une cotisation locale qui permet d'assurer la convivialité des assemblées générales et des bureaux. Le bureau sortant n'avait que des membres de Nouméa ou grand Nouméa. Avec l'arrivée de collègues du Nord et des îles va se poser de façon cruciale le remboursement de leurs frais de transport assez onéreux car nécessitant de prendre l'avion pour ne pas perdre de temps. La section que je représente ici demande que soit envisagée la révision du règlement intérieur du SNPDEN en étendant, pour la trésorerie, aux sections non rattachées à une académie les droits et obligations des sections académiques.

Si cette modification n'est pas envisageable nous demandons qu'à titre dérogatoire notre section puisse percevoir, au même titre et dans les mêmes proportions qu'une section académique le reversement d'une partie des cotisations de ses adhérents. Ceci devient indispensable pour le bon fonctionnement des instances.

Avant de quitter la Calédonie, au nom du bureau, je sollicite la venue d'un membre du Bureau national et/ou du commissaire paritaire national chargé des COM en CAPN pour

qu'ils découvrent les spécificités de notre « *caillou* » et rencontrent nos adhérents avides d'échanges sur le métier des personnels de direction.

Je vous remercie.

Toulouse,  
Jean Pierre SEGUIN



La délégation au congrès de Biarritz mandatée par le CSA et l'AGA de l'académie de Toulouse, comporte 15 membres : 11 sont mandatés, 4 pris en charge par l'académie...

Notre académie attend de ce congrès des mandats forts et clairs sur des points importants qui engagent l'avenir de notre profession :

Les moyens d'une véritable autonomie de l'EPL qui ne soit pas à négocier tous les ans mais qui s'inscrive dans un cadre pluriannuel et dans un projet véritablement négocié en fonction des besoins spécifiques de l'EPL et non des annonces précipitées du ministre.

La reconnaissance de la présidence du CA aussi bien par les autorités académiques que par les responsables des collectivités territoriales et donc la mise en place d'instances réelles de concertation où la représentativité syndicale soit enfin reconnue et concertée avant des prises de décision importantes.

L'attribution des moyens humains et matériels indispensables au fonctionnement administratif des établissements et à la maîtrise ainsi qu'à la mainte-

nance des TICE que ce soit sur le plan administratif ou pédagogique.

Une évaluation transparente et contradictoire qui s'appuie sur un état des lieux et un bilan contradictoire et qui soit la même pour tous les actes de gestion nous concernant. Nous ne voulons plus d'avis divergents entre l'évaluation en poste et l'évaluation dans la cadre d'une mutation.

Dans notre académie, nous souhaitons que la hiérarchie définisse une politique académique connue et claire ainsi que la mise en cohérence de celle-ci avec les politiques départementales afin que l'ensemble des collègues de l'académie et ce quelle que soit leur situation géographique sachent ce que l'on attend d'eux et ce qu'ils peuvent espérer pour mener à bien leur mission.

Nous dénonçons des pratiques très différentes d'un département à un autre dans la gestion des moyens et dans l'établissement des priorités par rapport à un projet académique flou et quasi confidentiel.

Le contrat d'objectifs sans moyens et qui sert à la hiérarchie d'instrument de pilotage des politiques pédagogiques départementales ne saurait se substituer au projet d'EPL qui reste la base de l'affirmation de l'autonomie de l'EPL.

Dans une académie où on ouvre encore des EPL tous les ans les redéploiements sont la seule réponse que trouve le rectorat pour répondre aux besoins nouveaux. On déshabille Pierre sans pour autant satisfaire Paul et personne n'est content. La situation est particulièrement difficile au niveau des postes de personnel de direction et d'éducation et elle est catastrophique en ce qui concerne les administratifs en EPL. Les regroupements annoncés d'agences comptables n'annoncent sur ce plan rien de bon.

Le besoin d'un syndicat fort est indispensable dans un moment où les pressions et les injonctions sont très fortes de la part d'une hiérarchie surtout soucieuse de ne pas déplaire au ministre renforcée dans son attitude par une administration qui utilise les statistiques et les comparatifs comme unique levier de pilotage sans tenir compte de la complexité réelle de l'EPL.

Enfin il y a un besoin urgent d'une accélération de carrière réelle pour les personnels de direction et surtout pour les jeunes collègues qui vivent mal la différence entre la charge de travail et de responsabilité et le différentiel de salaire avec leur statut précédent.

Les batailles à venir seront celles qui feront de nous soit des exécutants dans la chaîne hiérarchique de directives qui ne tiennent que peu compte des besoins des élèves et sont pour le moins peu appréciées des personnels, soit des personnels d'encadrement autonomes certes soucieux de l'application d'une politique nationale et académique mais ayant les moyens de répondre aux besoins du terrain et de mobiliser la communauté éducative sur des projets négociés et partagés.

Versailles,  
Jean Marie BONTEMPS



Notre section académique s'est beaucoup investie dans la préparation de ce congrès national, que ce soit lors des assemblées départementales ou lors de l'assemblée académique

au cours de laquelle nous avons pu bénéficier des avis et conseils éclairés de Jean-Claude LAFAY. Je ne crois pas trahir le premier message que les adhérents versaillais ont exprimé en remerciant le bureau national pour le travail accompli au cours de ces trois ans (les votes portés en faveur du rapport d'activité l'attestent) et en rendant hommage à Philippe GUITTET au moment où il a décidé de quitter son poste de secrétaire général du SNPDEN.

Cet hommage est d'autant plus sincère que, lors des trois dernières années, un certain nombre de difficultés s'accumulèrent et ne rendirent pas les choses faciles pour les personnels de direction. Les prises de position de notre syndicat furent en lien direct avec la réalité vécue par nos collègues dans les établissements.

Nous avons l'impression, dans notre académie, que les établissements sont le déversoir des incohérences des politiques gouvernementales et que ce sont les personnels de direction qui doivent chercher à mettre de la cohérence là où on a bien du mal à la trouver.

Quelle cohérence entre les grandes déclarations sur la violence dans et autour des établissements scolaires, les visites médiatisées à certains établissements particulièrement touchés et le manque de moyens réellement attribués aux forces de police ? A mes demandes d'intervention qui insistaient sur la priorité affichée par les plus hautes instances de l'État à ce problème, un commissaire m'explique qu'il n'a que deux voitures pour cinq villes dont deux dépassent vingt cinq mille habitants ? Quelle cohérence entre les émotions précitées et la passivité ouvertement affichée envers les blocages d'établissements qui furent nombreux dans notre académie et qui donnèrent lieu à des violences vis-à-vis des

personnels et notamment des personnels de direction ?

Quelle cohérence y a-t-il entre les déclarations ministérielles qui affirment que tout est fait pour reconquérir le mois de juin, que la majorité des épreuves du bac seront surveillées par des non-enseignants pour permettre aux professeurs d'assurer leurs cours jusqu'à la fin de l'année et la réalité vécue : le SIEC nous dit qu'il n'a aucun moyen pour recruter des surveillants pour le bac, nous constatons qu'il y a encore plus de professeurs de convoqués cette année que les autres sessions, des services départementaux de cette même Éducation nationale nous incitent à ne pas respecter le calendrier de fin d'année publié au BO car ils ont besoin des décisions d'orientation suffisamment tôt ?

Quelle crédibilité pouvons-nous attacher aux engagements ministériels quand nous constatons que la liste des établissements qui ont accepté de mettre en œuvre des expérimentations décidées par les établissements dans le cadre de leur autonomie est publiée et que ces établissements sont présentés comme expérimentant des points prévus dans la défunte réforme des lycées ? De tels procédés génèrent l'exaspération des personnels de direction qui se sentent floués et la colère des enseignants qui se sentent instrumentalisés. Si le ministère voulait nuire à la réflexion pédagogique dans nos établissements et décourager les expérimentations, il ne s'y prendrait pas autrement !

De tels exemples particulièrement édifiants sont légion ! Nous pensons que nous sommes des gens sérieux et que nous devons avoir en face de nous des gens crédibles pour discuter et négocier. Nous ne pouvons plus admettre les annonces à répétition qui n'ont de réalité concrète que

l'annonce qui en est faite! Nous pensons, à Versailles, que désormais il doit y avoir une année scolaire entre l'annonce d'une mesure nouvelle et sa mise en œuvre dans les établissements, la place étant laissée, pendant ce laps de temps à l'autonomie des établissements et à leur volontariat.

Je vous ai dit, en commençant cette intervention, que nos adhérents s'étaient investis dans la préparation du congrès. Sans empiéter sur le travail des commissions, je voudrais juste dire que s'est exprimée une réelle inquiétude sur l'avenir des pensions de retraite. Les adhérents souhaitent également qu'un travail réel de réflexion soit consacré aux adjoints, à leur place dans l'équipe de direction des EPLE et dans le syndicat. Enfin, nous attendons de ce congrès, dans la suite des travaux du congrès de Dijon, que notre syndicat se dote d'un véritable projet syndical sur le statut des personnels de direction. Pour nous, je l'ai déjà dit sur d'autres tribunes, ce n'est pas contradictoire avec la politique des « *petits pas* »; bien au contraire, c'est le complément indispensable à cette politique que nous approuvons, pour lui donner une perspective claire et comprise par tous nos adhérents.

Nos attentes sont importantes mais je ne doute pas que ce congrès, grâce à la réflexion collective, saura répondre aux espoirs que les adhérents et une partie importante des personnels de direction mettent dans le SNPEN.

## h1&gt;métier



Michel  
RICHARD

h2>Commission  
métier

*La commission métier du congrès de Biarritz a réuni 83 participants représentant 30 académies sous la présidence de Yves Ehrmann, secrétaire académique de Strasbourg.*

*Le secrétariat était assuré par Pascal Bolloré, Joël Lamoise et Christine Legay, membres du Bureau national, avec l'assistance d'Alain Ouvrard.*

*Les travaux de la commission métier du congrès se sont organisés autour du thème général suivant :*

« *Quelles conditions pour un pilotage efficace de l'autonomie ?* »

*Il a été décliné selon les axes*

- 1. Régulation et gouvernance des EPLE**
- 2. État/collectivités territoriales : quel équilibre à construire ?**
- 3. Questions d'actualité**

*Michel Richard, rapporteur de la commission, introduit les débats. Il précise qu'un document de travail élaboré par la commission métier du Bureau national, a été remis à chacun des participants. Ce document comprenait les contributions des académies et un rappel de la réflexion du CSN de novembre 2008.*



## RÉFLEXION INTRODUCTIVE

L'autonomie ne peut se construire dans la concurrence entre les établissements.

Pourquoi défendre l'autonomie de l'établissement ?

Parce que c'est là où s'exerce la responsabilité essentielle de l'école : prendre en charge les élèves qui sont confiés au service public d'éducation. C'est à l'évidence une lourde responsabilité : préserver l'idée d'une éducation pour tous alors que les principaux repères de la société se sont délités.

C'est cette question que nous devons aborder à travers l'idée d'un cahier des charges du service public d'éducation pour une autonomie au service de l'égalité et de la réussite des élèves et des étudiants.

La gestion par l'EPLÉ, établissement public local d'enseignement, est la plus pertinente mais il faut aller jusqu'au bout : le chef d'établissement est certes le représentant de l'État, et donc de la politique voulue par la représentation nationale, mais il n'est pas la courroie de transmission au quotidien de la politique du ministre relayée par les recteurs et par les inspecteurs d'académie. Il est là pour faire valoir le temps long de l'éducation. Il est là pour faire vivre le socle commun de connaissances et de compétences au collège, la réforme du lycée professionnel, et peut-être bientôt celle du lycée ; il n'est pas là pour relayer systématiquement l'agitation médiatique, le déferlement des annonces, l'émoi du moment...

Cela doit relever des choix autonomes de l'établissement. La gouver-

nance fondée sur l'injonction incessante et sur le mode autoritaire n'est pas acceptable. C'est aussi cela que nous avons fait valoir avec la charte de pilotage ; c'est aussi un préalable indispensable à l'amélioration de nos conditions d'exercice du métier.

Le rôle de l'État est de définir les normes nationales en matière de programme et de validation des savoirs et de s'assurer que les élèves maîtrisent les compétences attendues ; celui des rectorats comme des collectivités territoriales est de mettre à la disposition des établissements, des ressources en moyens humains et financiers ; celui des rectorats est aussi d'assurer une ingénierie pédagogique (rôle des inspecteurs, de la formation initiale et continue) et d'apporter une aide supplémentaire aux établissements là où il est plus difficile d'atteindre les compétences attendues.

Cela implique aussi de définir les modes de régulation et de gouvernance de l'EPLÉ. Cela suppose de promouvoir une présidence de l'EPLÉ à l'image de celle qui existe dans tous les établissements publics : un chef d'établissement engagé sur le moyen terme, sur les enjeux de l'État, de l'État central, mais aussi ceux des rectorats et des collectivités territoriales.

**Philippe GUITTET,**  
Secrétaire général  
(Éditorial Direction 167- avril 2009)

La commission métier du congrès de Biarritz se doit d'avancer vers de nouvelles réflexions sur l'organisation, la place, le fonctionnement de l'EPLÉ et l'évolution du métier qu'elles conditionnent.

Ces réflexions s'articulent autour des problématiques et des questionnements suivants étudiés lors du CSN de novembre 2008 :

### L'AUTONOMIE FONDEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

#### UNE DÉFINITION ?

- Une autonomie qu'il convient d'aborder sans crainte dans les EPLE. L'autonomie de l'établissement sera celle que nous pourrons individuellement et collectivement construire.
- La relation EPLE/État/collectivité territoriale se situe exclusivement dans un cadre institutionnel.

L'autonomie implique l'exercice de la responsabilité pour toutes les missions.

#### UNE NÉCESSITÉ ?

- L'État décideur devenu État régulateur ne parvient plus à assurer sa mission d'impulsion.
- L'État pilote à court terme (temps court du politique) alors que l'autonomie implique – au minimum – un pilotage à moyen terme (temps pédagogique).

#### EXISTE-T-IL UNE ALTERNATIVE ?

- Revenir à un système totalement centralisé ?
- Entrer dans une concurrence totale à l'exemple de la Grande Bretagne (Sous le gouvernement Thatcher plus de concurrence mais moins d'autonomie) ?

### DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN ?

- Le pays qui s'est engagé le premier dans l'autonomie de ses établissements est... la France en 1985. Depuis d'autres pays qui sont entrés dans cette démarche bien plus tard sont allés bien plus loin.
- Il faut regretter qu'en France, 24 ans plus tard, les autorités semblent toujours découvrir l'existence de l'autonomie de l'EPLÉ.

#### SUR LES TERRITOIRES ?

- Mise en œuvre très différente sur les territoires. Impossible à définir au niveau national.
- Suppose-t-elle une relation directe entre le niveau ministériel et l'EPLÉ ? Quelle (s) structure (s) de régulation intermédiaire(s) ?



## SELON LA NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT ?

- L'autonomie ne s'exerce pas sur le même terrain selon le type d'établissement.

## CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE L'AUTONOMIE ?

- Des textes suffisants.
- L'autonomie sans ressources et sans financement n'existe pas.
- C'est arrêter de se défausser sur les EPLE de ce que l'on ne sait ou ne peut réaliser à d'autres échelons.
- Rendre compte a posteriori.
- C'est accepter que les actes décisionnels de l'EPLE adoptés sans contrôle a priori puissent être déférés devant le juge administratif, dans le cadre d'un contrôle de légalité ou par les usagers.
- Nous sommes sous dotés en personnels (cf. OCDE), d'où la difficulté à gérer la multiplicité des tâches qui proviennent largement de la sous-traitance des services déconcentrés de l'État.
- Les outils de l'autonomie : une vraie et réelle pratique de la contractualisation ?
- Relations conventionnelles avec les collectivités territoriales et l'État ?
- Mutualisation ?

## 1. RÉGULATION ET GOUVERNANCE DES EPLE

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 17 académies et de 35 interventions représentant 18 académies. Il a conduit à la rédaction d'un texte d'orientation :

### TEXTE D'ORIENTATION

*Dans l'évolution historique du système éducatif français et de son enseignement secondaire, la nécessité de répondre aux directives nationales et celle de s'adapter aux circonstances locales ont engendré la notion d'établissement public autonome. La France s'est donc, dès 1985, placée en précurseur en créant l'établissement public local d'enseignement.*

*Pourtant, l'avance prise alors se traduit aujourd'hui par un retard conséquent. Il faut en effet regretter qu'en France, près de 25 ans après la parution de ce décret constitutif de l'EPLE, les autorités semblent toujours découvrir l'existence de l'autonomie, refusant trop souvent de la faire vivre, quand elles n'y portent pas atteinte, par la persistance de certaines pratiques.*

*Certes la nécessité de disposer d'un État stratège qui fixe le cap et les objectifs de la Nation donnant à la politique éducative une dimension régalienne est impérieuse, mais le concept d'autonomie durant cette période est apparu relatif dans le temps et l'espace : non respect régulier par les services déconcentrés de l'État et nombreuses variantes locales du mode de gestion des collectivités territoriales.*

*Toutes les analyses internationales démontrent pourtant que la valeur ajoutée des systèmes éducatifs comparables repose tout à la fois sur une large autonomie des établissements scolaires et sur une régulation efficace de l'État. A l'inverse, la territorialisation des systèmes comme la mise en concurrence des établissements scolaires n'apportent aucun bénéfice, voire se sont révélées désastreuses en terme d'efficacité du système éducatif, partout où elles ont été initiées ou instaurées.*

*Compte tenu des évolutions de la société, du monde scolaire, de la décentralisation, l'autonomie de l'établissement est plus que jamais l'instrument de l'adaptation à ces évolutions rapides.*

*L'organisation pyramidale du système éducatif, héritée de la tradition centraliste, dans laquelle les ordres, instructions et autres injonctions s'écoulent du haut vers le bas, au travers des différents échelons, a montré ses limites.*

*Cette autonomie doit s'accompagner des moyens indispensables à son exercice : moyens financiers, moyens pédagogiques, ressources humaines, cadres réglementaires sans lesquels elle ne resterait qu'un mot.*

*Un établissement autonome doit ainsi pouvoir bénéficier de la marge de manœuvre suffisante pour prendre les initiatives qui lui paraissent les mieux adaptées à l'atteinte des objectifs nationaux ou européens (Convention de Lisbonne 2000) – 100 % de diplômés au niveau V, 80 % au niveau du bac, 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur d'une génération – pour tenir compte des spécificités du public et des caractéristiques de l'environnement.*

*Pour autant, le SNPDEN rejette toute idée d'une autonomie qui ferait des établissements des entités isolées placées en situation de concurrence.*

*Mais cette autonomie, n'est évidemment pas une « indépendance », elle se conçoit comme le meilleur moyen d'atteindre ces*



objectifs. Dès lors elle doit s'exercer avec le souci permanent d'une réelle mixité sociale déclinée régionalement et ou localement. Elle concourt à réduire les inégalités des chances.

*Faire vivre, avec une pleine efficacité, l'autonomie de l'EPLE, en s'appuyant sur des instances renforcées assurant la représentation des personnels d'enseignement et de l'ensemble des autres acteurs :*

**C'est un conseil d'administration**, organe véritablement décisionnel qui ignore d'intolérables et – parfois – illégales injonctions envers son exécutif afin de faire voter ces instances dans le sens souhaité par des hiérarchies intermédiaires, comme si l'EPLE était un service déconcentré de l'État.

**C'est une « charte de pilotage »**, - ancrée sur la reconnaissance de l'EPLE, de son statut juridique, de son conseil d'administration avec ses compétences propres et celles du chef d'établissement - auquel l'État délègue sa représentation – à la tête de l'exécutif au travers de la présidence du conseil d'administration, évoluant vers la présidence d'un établissement public, - basée sur un changement de management, sans injonction a priori et sur une gestion autonome avec contrôle a posteriori. Un changement fondamental doit conduire à reconnaître les EPLE comme des partenaires à part entière et non des structures déconcentrées des académies ou des collectivités territoriales.

**C'est refuser toute injonction ou annonce médiatique** qui ne correspond pas à une réflexion approfondie, comme mode de fonctionnement du système. Pour l'EPLE, il faut du temps pour instruire, pour consulter le conseil pédagogique, la commission permanente, le conseil d'administration, et pour mettre en œuvre. Il en est de même pour toute expérimentation.

## **C'EST RENFORCER L'ENCADREMENT DE L'EPLE**

**C'est l'exigence des pôles administratifs opérationnels** dont les

missions prioritaires doivent être au bénéfice de l'EPLE et non pour la sous-traitance des services déconcentrés. Dans le respect d'une grille nationale de référence, négociée, c'est l'exigence d'affectation de personnels qualifiés, grâce à une formation adaptée, constituant un pôle administratif à même d'assurer l'ensemble de ses missions. C'est engager une réflexion sur l'administration de l'Éducation nationale elle-même.

**C'est une contractualisation** qui pourrait devenir conjointe entre les services de l'État et la collectivité, qui serait nécessairement plurianuelle et garantirait les moyens de l'autonomie.

**Ce sont des conventionnements obligatoires** pour toutes les actions se situant hors du cadre opérationnel de l'EPLE (manuels scolaires, anglais...). Ces dispositifs ne peuvent se satisfaire d'un protocole mais doivent être cadrés par une convention contractualisée, présentée au conseil d'administration, prenant en compte toutes les conséquences matérielles, humaines et financières.

Autonome, proche, référence pour l'usager, l'EPLE, établissement public local d'enseignement, est donc l'échelon le plus pertinent de la politique éducative, mais il faut aller jusqu'au bout : le chef d'établissement est certes le représentant de l'État, et donc de la politique voulue par la représentation nationale, mais il n'est pas la courroie de transmission au quotidien de la politique du ministre relayée par les recteurs et par les inspecteurs d'académie.

Il est là pour faire valoir le temps long de l'éducation.

Cela implique aussi de définir les modes de régulation et de gouvernance de l'EPLE. Cela suppose de promouvoir une présidence de l'EPLE par le chef d'établissement dont l'action s'inscrit sur le moyen terme, sur les enjeux de l'État, de l'État central, mais aussi ceux des rectorats et des collectivités territoriales.

**Vote du Congrès : unanimité moins 20 contre, 21 abstentions**

## **2. ÉTAT/COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **2.1. L'ÉQUILIBRE À CONSTRUIRE**

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 15 académies et de 29 interventions représentant 18 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

#### **MOTION 2**

*L'architecture territoriale a été marquée par deux évolutions importantes. La coopération intercommunale s'est progressivement imposée. Les compétences confiées aux différentes formes d'intercommunalité sont de plus en plus importantes et peuvent depuis 2004 concerner l'éducation. La décentralisation et la déconcentration ont engendré un système de répartition de compétences partagées : État-EPLE-Collectivités territoriales.*

*L'exercice du métier de personnel de direction qui en découle est de plus en plus contraint par deux phénomènes concomitants : D'une part, le désinvestissement de l'État et de ses services déconcentrés au détriment de l'EPLE qui se transforme en « guichet unique » de l'Éducation dont on attendrait qu'il se contente de répondre aux injonctions multiples et variées, voire contradictoires dans le temps. D'autre part, la prégnance des*



collectivités territoriales qui investissent constamment des compétences nouvelles se situant hors du cadre des lois de décentralisation.

Dans cette situation, les personnels de direction sont confrontés aux dysfonctionnements consécutifs à un manque de régulation entre l'EPLE, les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État.

Il devient donc urgent de définir clairement le rôle de chacun pour éviter que l'EPLE se retrouve dans l'obligation légale de contractualiser avec l'État d'une part, de conventionner avec sa collectivité territoriale de rattachement d'autre part en l'absence de cohérence tant dans les objectifs que les contenus.

Dès lors le chef d'établissement, président de l'EPLE, disposant de compétences spécifiques, sera le maître d'œuvre d'un même processus conduisant à une contractualisation véritable, cohérente et librement consentie.

Celle-ci ne sera viable que si les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de projets pérennes sont attribués sur une base pluriannuelle par l'État et la collectivité territoriale de rattachement en respectant l'autonomie de l'EPLE. Ce processus devra permettre d'étendre à la collectivité territoriale l'engagement de respecter la charte de pilotage

conclue avec le ministère de l'Éducation nationale. Il devra s'appuyer sur des négociations nationales entre les organisations syndicales représentatives des personnels de direction et les associations des collectivités territoriales.

De plus, dans le domaine de la gestion des personnels transférés, l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement doit être clairement réaffirmée.

Sur cette question, comme sur l'ensemble des pratiques des collectivités dans leurs relations avec les EPLE, il pourrait s'avérer utile de mettre en place un observatoire à l'instar de celui concernant la charte de pilotage. De plus, dans ce cadre, il paraît nécessaire de prévoir la généralisation des commissions de travail avec des élus et des services des collectivités territoriales sur la base des représentativités syndicales.

L'équilibre territorial ne peut ignorer la question de la nécessaire proximité géographique dès lors qu'il est envisagé la mise en réseau d'établissements prévue par la charte de pilotage. Toute création d'établissement multisite doit impérativement être précédée d'une consultation des différents acteurs.

**Vote du Congrès: unanimité moins 5 Contre, 27 abstentions**

## 2.2. L'EPLE DU SOCLE COMMUN

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 2 académies et de 2 interventions représentant 2 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

### MOTION 3

L'équilibre territorial doit permettre d'ouvrir une réflexion sur le lien à construire entre le 1<sup>er</sup> degré et le collège. Au vu de l'expérience acquise des réseaux d'éducation prioritaire, il n'apparaît pas souhaitable de restreindre la construction d'un établissement public au seul 1<sup>er</sup> degré tel que l'envisage la proposition de loi « EPEP ». Sur ces bases, « l'EPLE du socle commun », associant le collège et

les écoles de son secteur de recrutement, pourrait désormais trouver sa légitimité.

Le congrès mandate le BN pour prolonger la réflexion et le débat sur ce dossier

**Vote du Congrès: unanimité moins 21 contre, 28 abstentions**

## 3. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

### 3.1. LA SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le débat s'est ouvert à partir des contributions d'une académie et de 6 interventions représentant 6 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

#### MOTION 4

La sûreté dans l'établissement est une préoccupation majeure pour les personnels de direction. L'accès aux établissements scolaires est désormais une question particulièrement sensible et pose la problématique des missions premières des personnels affectés dans les établissements. Des réponses adaptées doivent être recherchées selon les besoins spécifiques que retient chaque établissement.

Hors la présence des élèves, il appartient aux collectivités concernées de financer l'installation d'équipements de sûreté et de surveillance des locaux, efficaces dans tous les établissements. Ces équipements doivent être complétés par des interventions sur site de professionnels spécialisés pour ce type de missions qui ne relèvent en aucune façon du métier de personnel de direction.

**Vote du Congrès: unanimité moins 1 contre, 13 abstentions**

### 3.2. LES MÉDIATEURS DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 2 académies et de 9 interventions représentant 8 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :



## MOTION 5

La création de cinq mille postes de médiateurs de réussite scolaire décidée sans concertation par le ministre de l'Éducation nationale repose le problème récurrent des contrats de droit privé. Ces contrats de travail sont signés par le chef d'établissement en qualité d'exécutif de l'EPL. La décision de recrutement du conseil d'administration est donc indispensable.

Le SNPDEN dénonce le fait que des recteurs ou inspecteurs d'académie ont « invité » des chefs d'établissement à procéder immédiatement au recrutement de médiateurs dès lors que le CA se serait, en 2005, prononcé favorablement sur le recrutement des contrats aidés. Cet argument néglige le fait qu'il s'agit ici de nouvelles missions non prévues à l'époque.

Certains inspecteurs d'académie sont allés jusqu'à faire d'intolérables pressions sur les chefs d'établissement au mépris de tout respect de la réglementation pour imposer un recrutement immédiat. Le SNPDEN condamne de telles pratiques et rappelle son opposition au recrutement de personnels précaires pour assurer des missions pérennes.

Rappelons encore que s'agissant de contrats de travail de droit privé, le conseil des prud'hommes est compétent et que les amendes ou indemnités qu'il peut prononcer sont à la charge de l'employeur signataire du contrat de travail.

Cette décision politique fait une nouvelle fois l'impasse sur la réflexion et les choix relevant de l'autonomie de l'EPL, ainsi que de ses besoins particuliers et spécifiques.

**Vote du Congrès :**  
unanimité moins  
14 contre, 5 abstentions

## vie syndicale



Donatelle  
POINTEREAU

Commission  
vie  
syndicale

22 académies ont envoyé des contributions à la réflexion sur les questions adoptées pour le congrès en ce qui concerne la vie syndicale :

- Place et financement de l'enseignement privé, 9 contributions.
- Dans le cadre d'un nouveau paysage syndical, positionnement du SNPDEN, 18 contributions. Cette réflexion avait été initiée dès le CSN de novembre, au cours duquel deux rapports préparatoires ont été soumis sur ces sujets et publiés dans Direction.

D'autres sujets ont donné aussi lieu à des contributions.

- Des sujets relatifs à la laïcité : l'internat d'excellence de Créteil, le port de signes ostensibles religieux dans les GRETA. L'accord Kouchner-Vatican.
- Des sujets relatifs à communication.
- Des sujets relatifs à la vie syndicale.

## LAÏCITÉ

Les attaques contre la laïcité de la République continuent et les divers éléments

du discours du Latran se concrétisent et cherchent à faire changer de nature les rapports entre l'État et les communautés religieuses



en les faisant reconnaître pour elles-mêmes et en s'éloignant du principe de laïcité de la République.

La seule communauté reconnue institutionnellement par la République est celle des citoyens. D'autres pays ont choisi d'autres réponses... Ils n'ont pas démontré leur supériorité en terme de lien social.

## L'ACCORD KOUCHNER-VATICAN

Depuis 1880, le débat était tranché. Le monopole de l'État dans la collation des grades, élément déterminant de la reconstruction de l'Université républicaine, avait un fondement constitutionnel qui « s'impose au législateur ». « L'État a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires ». Confiée à des jurys mixtes comprenant des membres du clergé, la collation des grades universitaires revenait désormais à l'État et à lui seul.

Cependant le 18 décembre 2008, Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes et Dominique Mamberti, secrétaire pour les relations du Vatican avec les États ont signé un accord sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'Enseignement supérieur entre la France et le Saint-Siège, « dans le cadre de la convention de Lisbonne du 11 avril 1997 et du processus de Bologne.

Cet accord a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) ou profanes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint-Siège et de faciliter les différents cursus universitaires ».

Ceci était annoncé depuis le fameux discours du Latran du 20 décembre

2007. Le Président de la République y disait alors que « la République maintient les congrégations sous une forme de tutelle [...] en répugnant à reconnaître la valeur des diplômes délivrés dans les établissements d'Enseignement supérieur catholiques, en n'accordant aucune valeur aux diplômes de théologie [...] Je pense que cette situation est dommageable pour notre pays ». Situation inacceptable et violation du principe de laïcité de la République que dénonce notre organisation.

Notons que « le comité Laïcité République » dans un communiqué « CLR, 13 janvier 2009. fait remarquer que » le monopole de la collation des grades universitaires a jusqu'à présent permis que notre pays échappe à un phénomène que l'on connaît aux États-Unis où, par exemple, des universités religieuses délivrent des diplômes à forte connotation créationniste, diplômes de même valeur que ceux des universités publiques...

## MOTION 1 Le SNPDEN dénonce :

\* une atteinte inacceptable au principe constitutionnel de la laïcité de la République.

\* le décret anticonstitutionnel n°2009-427 du 16 avril 2009, paru au Journal officiel du 20 avril 2009, relatif à l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur.

\* la confusion entretenue avec la reconnaissance des diplômes passés dans une université étrangère dans le cadre « LMD » ce qui induit qu'une université catholique est de fait une implantation universitaire étrangère.

\* le principe d'une habilitation spécifique par l'Église catholique de diplômes profanes.

\* la violation de la loi du 18 mars 1880 donnant à l'État « le monopole de la collation des grades et titres universitaires ».

**Il exige donc l'abrogation de ce décret.**

**Le congrès mandate le Bureau national pour informer, alerter, mobiliser contre cette violation de la laïcité - principe fondateur de la République -.**

**Vote du congrès : unanimité**

\* **Le Saint-Siège** est l'incarnation du pouvoir spirituel de l'Église catholique romaine, c'est-à-dire du Pape, et de son administration, la Curie romaine. L'État de la Cité du Vatican est son territoire.

## LES INTERNATS D'EXCELLENCE

À propos de l'internat d'excellence de Créteil : la commission s'est appuyée sur la création de l'internat d'excellence de Créteil, qui crée un précédent de portée générale, pour réaffirmer publiquement nos mandats laïques.

## MOTION 2

**À propos de l'internat national dit d'excellence créé dans l'académie de Créteil.**

Le SNPDEN conformément à ses mandats :

- **dénonce** les structures dites « d'excellence » (internat d'excellence, classe spéciale... etc.), qui, par un recrutement particulier, se substituent à l'effort nécessaire pour assurer l'égalité sur tout le territoire et battent en brèche la mixité sociale et scolaire, principe du service public,
- **refuse** l'ingérence des bailleurs de fonds privés dans les contenus d'enseignement, et dans l'encadrement éducatif
- **demande** au Bureau national d'interpeller le ministre sur ces deux questions.

**Motion adoptée -  
Vote du Congrès : unanimité moins  
5 contre, 6 abstentions**

## LE PORT DE SIGNES RELIGIEUX OSTENSIBLES DANS LES GRETA

Les procès sur ce sujet commencent à être présents dans les prétoires des parquets.

Des tentatives d'envahir l'espace républicain en s'affranchissant des règles du vivre ensemble se font plus nombreuses. Le modèle républicain d'intégration est de faire respecter la diversité de la Nation par l'égalité des droits et des obligations et l'universalité de la loi commune et nous sommes inquiets de ces affaires qui dénotent d'un changement d'état d'esprit dans notre pays sur les questions des pratiques religieuses et les tentatives de certains à leur faire envahir l'espace collectif au mépris du vivre ensemble, que la laïcité protège.

Nous dénonçons l'effacement des repères d'une vie collective et respectueuse de l'intérêt général pour l'offre



aux individualités de l'attrait d'un communautarisme dangereux pour le lien social. Nous avons donc besoin à nouveau d'un outil pour faire respecter la laïcité de la République.

### MOTION 3

*Considérant que dans les écoles, les collèges et les lycées, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit par la loi, Considérant que les apprentis et stagiaires de formation continue des EPLE, qui ne sont pas visés explicitement par la loi, mais qui sont accueillis dans les mêmes conditions d'enseignement, relèvent dans leur établissement de droits et d'obligations identiques,*

#### Le SNPDEN

- interpelle le ministre pour que le décret de janvier 2005, portant publication de la loi sur le port de signes religieux ostensibles, soit élargi aux apprentis et aux stagiaires en formation continue qui suivent une formation dans les locaux des EPLE, lorsqu'ils accueillent simultanément des élèves de formation initiale.

- demande d'inscrire cette clause dans les règlements intérieurs des EPLE et des structures assurant des actions de formation continue ou de formation initiale sous statut d'alternance.

**Vote du Congrès: unanimité moins 1 contre, 3 abstentions**

## VIE SYNDICALE

### LES CHAMPS DE SYNDICALISATION

L'AGA de Nancy-Metz demande au BN de prendre en compte, dans les réflexions qui sont engagées sur les champs de syndicalisation, la nécessité pour le SNPDEN, sans exclure un éventuel élargissement, de maintenir entière son identité. **Les mandats de Dijon nous engagent sur ce point et nous les portons. Il est bien de les réaffirmer. La motion sur le regroupement syndical insiste sur cet écueil à éviter. Nous menons les deux réflexions en parallèle en tenant tous nos principes.**

### LE NOMBRE D'ÉLUS AU CONGRÈS

Clermont propose que, pour favoriser davantage l'engagement et la participation à l'action syndicale, on revienne sur le nombre de congressistes par académie et qu'il soit augmenté.

**Cette modification statutaire a été votée à l'unanimité à Dijon au terme d'un débat de deux ans. Le nombre des participants n'est pas limité. Les académies peuvent inviter des adhérents à assister aux débats. Cf. l'article S26 des statuts. La commission pense qu'il y a d'autres réponses pour améliorer la participation des syndiqués.**

**La ré-adhésion par tacite reconduction** proposée par les AGA de Nancy-Metz, Lille et Versailles, **la baisse de la cotisation des faisant fonction** proposée par les AGA d'Orléans-Tours

et Dijon ainsi que **les modalités de couverture des dépenses de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie sont des demandes appréciées positivement et seront étudiées dans leurs aspects techniques.**

### QUESTIONS STATUTAIRES

L'AGA de Grenoble regrette :

- qu'il n'y ait pas de rapport d'orientation pour préparer le congrès. Ce dispositif n'est pas dans les statuts de notre syndicat. La préparation du congrès s'inscrit dans un thème travaillé dans les commissions nationales et académiques, soumis aux AGA, puis au congrès.
- qu'il n'ait pas été instauré un débat transparent avec l'ensemble des secrétaires académiques et le Bureau sortant pour constituer la liste qui est présentée pour cette élection.

**Ni le règlement intérieur ni les statuts ne prévoient que le BN soit une structure fédérale. Ses membres ne représentent pas leur académie. Cf. l'article R22 du RI. La possibilité qu'il puisse y avoir pluralité des listes, garantie par les statuts, ne permet pas d'envisager un tel processus. Des listes peuvent se constituer indépendamment du Bureau national sortant et des SA.**

### QUESTIONS INTERNATIONALES

L'AGA de Grenoble se félicite de l'activité du syndicat dans le cadre de l'International, CSEE, IE. Elle demande des précisions sur la présence de membres du SNPDEN au sein d'ESHA.

**Nous sommes convaincus que la politique de la chaise vide n'est pas la bonne sur le plan international où les questions d'occupation de l'espace sont déterminantes pour l'influence des idées, notre présence nous semble donc indispensable dans tous les endroits où l'on parle des personnels de direction. Notre participation est la suivante: deux cotisants (le Secrétaire national vie syndicale et Laurence Colin, membre du BN d'ESHA).**

### COMMUNICATION

Les défis d'une politique de communication sont permanents, notamment ceux de la communication numérique et nous obligent à une adaptation, qui a partie liée avec notre influence.



## DIRECTION

Lille et Versailles demandent un enrichissement du contenu de *Direction* dans le sens d'une diversification des cibles (faisant fonction, stagiaires et en particulier adjoints), davantage en rapport avec l'exercice du métier au quotidien.

## LES OUTILS INFORMATIQUES

Versailles et Lille insistent sur la nécessité d'une réflexion sur leur harmonisation en vue de leur optimisation.

Cf. La Charte du nouveau BN prend en compte ces réels besoins : « *Une politique de communication diversifiée est un vecteur nécessaire qui doit se prolonger par une réflexion sur l'usage des nouveaux modes d'échanges et une méthodologie du développement de notre influence [...]* ».

À la demande de la sous-commission « retraités », la commission vie syndicale a pris en compte les propositions suivantes pour attirer particulièrement l'attention du congrès sur la question de la communication en direction des retraités.

## MOTION 4

*Le congrès du SNPDEN, réuni à Biarritz du 11 au 15 mai 2009, confirme le mandat du CSN de novembre 2008 et mandate ses responsables départementaux, académiques et nationaux, pour continuer à rassembler en son sein et dans toutes ses instances, actifs et pensionnés.*

*Il rappelle que le problème des retraites doit être porté par l'ensemble des adhérents du SNPDEN, notamment parce que tout actif est un pensionné en devenir, mais aussi au titre d'une nécessaire solidarité permettant de faire bénéficier notre organisation de toute l'expérience acquise.*

*Il propose que les sections s'approprient avant leur départ, les coordonnées personnelles (adresse, téléphone, courriels.) des collègues partant en retraite et organisent dès la rentrée scolaire l'information et l'accueil nécessaires des nouveaux pensionnés pour qu'ils continuent à adhérer au SNPDEN et à y militer. Il mandate la commission « vie syndicale » pour étudier la dégressivité des cotisations spécifiques des pensionnés*

**Vote du congrès : unanimité**

## THÈMES DU CONGRÈS

### PLACE ET FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

On assiste, aujourd'hui, à une convergence d'intérêts entre la pénétration d'une tendance libérale dans le domaine scolaire qui souhaite une école à moindre coût pour l'État et les exigences propres de « l'école privée » qui, par un effet d'aubaine, cherche à se développer dans un contexte où la concurrence entre les écoles et le libre choix des parents sont encouragés. Le SNPDEN ne peut rester spectateur de mesures qui apparaissent et s'exaspèrent depuis deux ans et tendent à favoriser le développement de l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public. C'est pourquoi il a pris l'initiative à la veille de l'anniversaire de la loi Debré de « remettre à plat » la situation du financement de l'école privée par les fonds publics.

**La question posée sur la nécessité d'un conditionnement de la contractualisation des aides financières à l'enseignement privé a été mesurée à l'aune du respect des principes républicains.**

*lien social est primordiale. L'école publique est la seule à promouvoir les valeurs laïques, à garantir ainsi la liberté de conscience et la cohésion sociale.*

*Il condamne les démarches actuelles pour promouvoir le développement de l'école privée et les aides financières accrues qui lui sont attribuées et un fonctionnement dérogatoire par rapport à l'enseignement public*

*Il proteste contre les attaques en direction de l'école publique qui affaiblissent la confiance de la population à son égard et contre les réductions de son financement ainsi que de celui des associations éducatives complémentaires à l'école publique.*

*Il souligne que l'enseignement privé doit, sous le contrôle de l'État, demeurer dans la loi commune et non, avec l'aide de l'État ou des collectivités territoriales, se constituer en concurrent déloyal.*

*Il déclare qu'il revient à l'État républicain de faire respecter sa signature par l'enseignement privé sous contrat qui doit en respecter les termes, les attentes et les limites qui constituent le contrat républicain.*

*Le SNPDEN demande au ministre de l'Éducation nationale et aux collectivités territoriales de soutenir fortement et de promouvoir l'enseignement public par*

*\* le maintien ou l'ouverture d'écoles publiques laïques là où l'offre aux parents ne permet pas le choix,*

*\* la priorité donnée à l'enseignement public pour l'ouverture de*

## MOTION 5

*Le SNPDEN rappelle que l'enseignement public favorise la mixité sociale et donc l'apprentissage du « vivre ensemble », qu'il permet l'ouverture dans laquelle le respect des identités ne conduit pas à un enfermement ou à un isolement des jeunes dans leurs différences. Sa contribution à la constitution du*



sections, de filières et de classes dans un bassin de formation quand il y a un besoin scolaire reconnu, une organisation, un pilotage, une distribution des moyens nécessaires pour mettre l'école publique partout sur le territoire en capacité :

- de remplir la mission de contribution à l'égalité

- d'offrir une qualité d'enseignement et d'éducation à tous et la prise en charge de chacun, consolidant la confiance de la population à son égard

- \* le respect de ses personnels, leur soutien et leur valorisation professionnelle, statutaire et salariale

- \* l'arrêt de l'expansion actuelle du subventionnement public de l'enseignement privé sous contrat

- \* la transparence des effectifs, ayant donné lieu à l'attribution des moyens contractualisés

- \* une réflexion sur un conditionnement de financement en rapport avec sa participation à l'objectif de mixité sociale par :

- l'égalité d'accès et la non sélection des élèves

- la présentation de tous les élèves aux examens

- l'accueil significatif d'élèves boursiers, et d'étudiants boursiers en classes préparatoires.

- le respect des mêmes règles de vie scolaire, des procédures et calendrier d'orientation.

- \* une réflexion sur un conditionnement de financement en rapport avec sa participation à l'objectif de mixité sociale par :

- la contractualisation entre chaque établissement privé et l'État central ou décentralisé

- l'évaluation de l'usage de ce financement, en rapport à son concours effectif au fonctionnement du service public et à cet objectif

#### Vote du congrès : unanimité

#### DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU PAYSAGE SYNDICAL, POSITIONNEMENT DU SNPDEN

1. Nous avons pris acte de la suspension des négociations entre l'UNSA et la CGC qui avaient pour objectif de constituer un nouveau pôle syndical réformiste, **et devons donc nous dégager de cette problématique.**
2. Nous observons les mouvements de recomposition syndicale dans le monde et en Europe et apprécions

positivement l'unification du mouvement syndical mondial, conformément à nos mandats.

3. Nous considérons la grande division du syndicalisme français comme un facteur d'affaiblissement pour faire entendre la voix des salariés.
4. Les mandats adoptés au congrès de Dijon en mai 2006, nos déclarations lors des négociations sur la construction du nouveau pôle syndical réformiste entre l'UNSA et la CGC et les motions votées en CSN sur ce sujet nous permettent aujourd'hui de mieux appréhender ce questionnement et de l'élargir.
5. Les nouveaux modes de gestion des organisations publiques et les contraintes de la nouvelle donne de la représentativité syndicale issue de la loi du 20 août 2008, dessinent des possibles dans un avenir ouvert. Le processus de regroupement est probablement appelé à développer en France comme ailleurs. La FSU s'interroge elle aussi sur son appartenance à une UNION plus large. Il est déjà abouti ou engagé dans d'autres pays ou bien pour des raisons historiques il s'est produit très tôt (USA, Allemagne par exemple) **C'est à partir de ces constatations que nous avons envisagé de décliner les valeurs, principes et garanties nous permettant d'intervenir rassemblés et mandatés par une ligne de conduite sur la question du regroupement syndical.**

L'appartenance du SNPDEN à l'UNSA-Education figure à l'article S3 des statuts.

« Affirmant sa solidarité avec tous les membres de l'Enseignement public, il est affilié à la fédération UNSA-Education ».

Pour modifier éventuellement, cet article il faut modifier les statuts. Ceux-ci ne peuvent être modifiés que par un congrès, selon un protocole précis qui figure à l'article S 61 et qui implique dans les AGA, la consultation des syndiqués :

- « Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un vote du congrès acquis à la majorité absolue des suffrages exprimés. Toute disposition pour être recevable doit être présentée par le bureau national trois mois avant la tenue du congrès par la presse syndicale ou par circulaire. Toute modification des statuts est applicable dès sa publication par le bureau national. »
- Les statuts du SNPDEN garantissent la transparence et la démocratie.

#### MOTION 6

#### Le regroupement syndical en France

Lignes de conduite du SNPDEN :

- **Appréciant positivement** les mouvements de recomposition syndicale dans le monde et en Europe et l'unification du mouvement syndical mondial,

- **déplorant** la grande division du syndicalisme français, facteur d'affaiblissement pour l'adhésion et l'action syndicale,

- **prenant acte** de la suspension des négociations entre l'UNSA et la CGC qui avaient pour objectif de constituer un nouveau pôle syndical réformiste,

- au vu des mandats sur la question syndicale adoptés par le SNPDEN au congrès de Dijon en mai 2006, des motions votées en CSN et de ses déclarations publiques, lors des discussions entre l'UNSA et la CGC,

- le SNPDEN réuni en congrès à Biarritz, adopte un relevé de positions faisant état des valeurs, principes et garanties lui permettant d'intervenir, rassemblé et mandaté, dans un débat posant la question du regroupement syndical en France.

**Le SNPDEN rappelle** qu'il a contribué et contribue à la construction, à la reconnaissance et au développement du métier de personnel de direction. Il défend une conception élevée du rôle des personnels de



direction sur un projet de métier et leurs responsabilités essentielles dans tous les aspects du fonctionnement des établissements secondaires. Les résultats des élections professionnelles valident régulièrement cette place dans la profession.

#### Le SNPDEN déclare :

- qu'il est à l'aise actuellement dans l'UNSA dans la mesure où sa conception éducative, laïque, sociale et son approche de l'encadrement dans les lycées, les collèges, EREA et ERPD sont partagées, et où il a la possibilité d'intervenir dans le débat éducatif à l'échelle européenne et internationale,
- qu'il s'est toujours prononcé contre la division syndicale et porte un mandat favorable au regroupement syndical,
- que son souci prioritaire est de maintenir l'unité et la force du SNPDEN autour de ses valeurs, de son projet et de son organisation, avec l'ensemble de ses adhérents, car le syndicalisme de personnel de direction a besoin d'une organisation fortement majoritaire et rassemblée pour peser sur les décisions.
- qu'il est disponible pour participer comme syndicat majoritaire des personnels de direction à des regroupements tout en préservant son unité et ses principes, dans la perspective de la construction d'un syndicalisme réformiste, recomposé et fortement représentatif.



- qu'il lui semble indispensable que toute démarche de rapprochement se fasse dans la transparence, l'information, le suivi et la validation par ses instances.
- que l'inscription dans le temps, et l'appréciation des rapprochements syndicaux, en fonction de l'action sur le terrain et des pratiques communes sont indispensables.

Le SNPDEN, **syndicat majoritaire du métier chez les personnels de direction, affirme le caractère syndical de son action et de son organisation, pour la représentation et la défense des intérêts professionnels, collectifs et individuels, matériels et moraux de ses membres. Il affirme sa solidarité avec tous les personnels de l'enseignement public et avec l'ensemble des salariés, actifs et retraités. Il revendique son appartenance au mouvement syndical français interprofessionnel, européen et international. Il se prononce pour l'intervention de l'État comme garant de l'intérêt collectif et la promotion des services publics.**

**Il se reconnaît** dans les nouvelles réalités d'une action publique de proximité (accentuation de la décentralisation et de la déconcentration, place de l'EPL) dans le cadre d'un État régulé et dans la différenciation des situations de direction induites par les nouveaux textes qui régissent maintenant la profession de « cadre autonome » de direction permettant de contractualiser

**Il revendique** les valeurs rappelées dans ses statuts :

- indépendance vis-à-vis de tout groupement politique, philosophique ou confessionnel,
- attachement à l'enseignement public français, à une éducation facteur de progrès de tous les individus et de la société,
- respect des personnes, de leurs croyances et de leurs convictions, respect de la laïcité et de la neutralité politique,
- opposition aux thèses fondées sur le racisme et la xénophobie,
- promotion dans son organisation et dans la société de l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Il défend** une pratique syndicale, alliant réflexion, proposition, négociation et action responsable.

#### Le SNPDEN

##### Dans le cadre des discussions de regroupement, demande

- la garantie de **sa participation**, à toutes négociations de rapprochement, compte tenu de sa position majoritaire dans sa profession et de sa place dans l'UNSA-Éducation
- Dans le cadre des instances de cette structure fédérée et confédérée, il demande**

- la garantie de **son autonomie** d'organisation et d'action et de ses champs de syndicalisation,
- la garantie de la prise en compte de son attachement à un syndicat de métier rattaché à **une fédération ou pôle de l'éducation, appartenant à une union interprofessionnelle**, qui donnerait toute sa place à la spécificité de l'encadrement du système éducatif, ce qui n'exclut pas d'autres regroupements opérationnels internes,
- la garantie de la participation et intervention du SNPDEN sur **les questions de l'éducation et de la Fonction publique et « es qualités »** dans les instances syndicales **nationales et internationales** sur les dossiers des établissements scolaires et des personnels de direction.

##### Dans le cadre, de « la négociation sociale », il demande

- la **garantie** de la participation et intervention du SNPDEN, à tous les niveaux, **notamment sur les dossiers de la Fonction publique** et de manière concertée et autonome sur tous les dossiers relatifs à l'éducation, à **l'organisation des EPLE et aux personnels de direction.**

##### Dans le cadre de « la concertation institutionnelle », il demande

- la **garantie** du maintien des **représentations es qualités du SNPDEN** au CSE\*, CNESER\* et autres organismes où il est actuellement représenté, de sa représentation dans les CTP\* et dans toute structure de concertation sociale intéressant la Fonction publique, le système éducatif, les EPLE et ses personnels

**Vote du Congrès : unanimité moins 2 contre, 9 abstentions**

\* Conseil Supérieur de l'éducation,  
\* Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
\* comité technique paritaire



Jean-Claude  
LAFAY

## Commission éducation & pédagogie

*La commission du congrès réunie le 13 mai 2009 a réuni au total 86 participants représentant 30 académies. Elle était présidée par Christian Macheteau, secrétaire académique de la section de Poitiers, et animée par Jean-Claude Lafay, Secrétaire national, assisté d'Isabelle Bourhis, Catherine Petitot, Alain Vervaeke et Claire Chauchard, membres de la commission du Bureau National.*

L'actualité des questions pédagogiques aura été particulièrement riche ces dernières années. Elle a été rythmée par les projets successifs de réforme portés par les responsables publics, de François Fillon à Xavier Darcos et Valérie Pécresse ; elle a semblé déborder d'initiatives et d'annonces au rythme imposé par le nouveau Président de la République. Mais elle est aussi le produit des évolutions générales des systèmes scolaires, du constat de la dégradation des comportements et des résultats, de la progression de l'angoisse des élèves et de leurs familles face aux enjeux scolaires. Nous étions malheureusement dans un contexte très défavorable : d'abord, toute réforme s'est trouvée rapportée et parfois construite en relation avec la réduction programmée des moyens de la Fonction publique ; en partie pour cela, mais aussi du fait d'une conception du gouvernement dans laquelle volontarisme se confond parfois avec autoritarisme et insuffisance d'information, de la difficulté à conduire un véritable dialogue social aussi bien qu'un débat politique serein, la préparation des réformes a été marquée trop souvent par la précipitation, avant de produire des blocages évitables. Il est vrai aussi que la dispersion de la représentation des acteurs, et en particulier des organisations syndicales des enseignants, parfois instrumentée par le ministre, n'était pas non plus favorable à la mise en œuvre de réformes de fond. Au total, il n'est pas certain que les mesures prises n'aient pas accentué les déséquilibres : les perspectives les plus prometteuses (socle commun, contrôle en cours de formation, rénovation de la

voie professionnelle, plan de réussite en licence) se sont trouvées perturbées voire bloquées en l'absence d'un projet ambitieux et d'une volonté partagée ; les décisions les plus contestables (suppressions massives de postes et déstabilisation de la carte scolaire par l'abandon de toute sectorisation sans régulation compensatoire) se sont bien en revanche appliquées.

Le SNPDEN a pris, dans les débats pédagogiques, une place croissante dont témoigne le rapport d'activité du Bureau national adressé aux adhérents. Les Conseils syndicaux nationaux ont produit, sur beaucoup de questions et sur des dossiers essentiels, comme celui de la carte scolaire, de la réno-

vation de la voie professionnelle, de la réforme attendue de la classe de seconde générale et technologique, des différents dispositifs d'accompagnement scolaire, des analyses approfondies et des propositions précises dont le Congrès national prend acte et que nos prochains Conseils nationaux auront à actualiser si nécessaire. Nous ne sommes donc pas en manque de mandats et d'analyses sur les différents aspects du système éducatif ni sur les différents ordres d'enseignement, nous sommes même plutôt en anticipation par rapport aux mouvements et aux projets en cours. Toutes ces positions de notre syndicat restent valables et les représentants des sections académiques en ont reçu en commission le



dossier récapitulatif. Il n'y a donc pas tant à réécrire ces mandats existants qu'à les confirmer et à les enrichir en leur redonnant un cadre général dans le sens de notre engagement syndical, pour faire contrepoids au déferlement des annonces et à la dérive des politiques publiques : recadrer, redonner du sens, poser les exigences de service public.

La réflexion de nos sections académique et de la commission a eu pour objectif, dans le cadre du questionnement du congrès, de donner à l'ensemble de ces questions une perspective positive et de rappeler notre ambition d'un service public d'éducation qui soit capable de réussir en conjuguant les ressources de l'autonomie et l'exigence d'égalité. Il fallait pour cela proposer un « **cahier des charges du service public d'éducation** » dont la ligne directrice devait être : « **l'autonomie au service de l'égalité et de la réussite des élèves et des étudiants** ».

Les contributions et motions ont été nombreuses, 22 académies en ont adressé ; les débats de la commission ont été denses (103 interventions en 7 heures de travail effectif). Il témoignent du désordre du système, de l'irritation et parfois du désarroi des personnels de direction, confrontés à des injonctions autoritaires et pressantes sur les sujets les plus hétéroclites, en même temps qu'à l'absence d'un pilotage digne de ce nom, et au sentiment quelquefois d'un abandon de tout projet national. C'est pourquoi la motion générale présentée au congrès constitue une forme de programme et manifeste, en vue de la réussite scolaire, la volonté et l'ambi-

tion que nous souhaitons faire partager à nos partenaires et aux responsables publics, ainsi que la nécessité de la cohérence. Dès maintenant, dans la perspective des élections présidentielles de 2012 qui coïncident avec notre prochain congrès, il est important aussi que nous soyons en mesure de présenter aux responsables publics, dans le débat républicain, et en particulier aux futurs candidats à la plus haute fonction de l'État, les éléments qui doivent permettre de reconstruire le service public d'éducation.

## UN PROGRAMME POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS

Le préambule de la motion proposée constate une situation devenue préoccupante et appelle à un redressement fondé sur une volonté commune. Il exprime les exigences de cette ambition, insiste sur la nécessité d'un pilotage national et d'un cahier des charges établi en vue de l'égalité et de la réussite de tous, rappelle que l'autonomie des établissements en matière pédagogique reste à réaliser et que les personnels de direction ont une place à y tenir. L'égalité des chances, qui correspond aux attentes publiques, est associée à la notion de réussite scolaire de tous sans laquelle elle perd son sens ; l'équité est inscrite comme une exigence de l'offre scolaire telle qu'elle doit résulter du pilotage national et de la considération de l'intérêt général ; l'égalité est la notion essentielle qui permet de concevoir le cahier des charges.

La motion décline ensuite les différents aspects de notre système éducatif en insistant sur la cohérence de nos propositions avec ces exigences générales.

Les principes annoncés comme fondateurs de la carte scolaire sont mis à mal par des mesures de désectorisation prises sans que les bilans – probablement accusateurs – soient établis ni publiés. C'est pourquoi nous exigeons désormais cette transparence, et que le cas échéant nous nous mettrons en mesure de l'établir, tout en rappelant les propositions de régulation que nous avons faites et qui restent pleinement opérationnelles.

Le « *socle commun* » de la scolarité obligatoire ne fait toujours l'objet d'aucune mise en œuvre globale. Nous considérons qu'il s'agit désormais

d'une urgence et que toutes les conséquences sur l'enseignement doivent en être tirées.

La réforme du lycée comprend celle de la voie générale et technologique et celle de la voie professionnelle. Concernant la première, nous affirmons la nécessité de la cohérence des réformes de structure et des finalités de la réforme, mais nous affirmons aussi que l'orientation, la valorisation positive des compétences, la question de l'évaluation, celle des programmes, des méthodes et des recours possibles, en sont les éléments indispensables. La simplification des filières que nous demandons passe bien par cette redéfinition des méthodes, des horaires, des programmes et des parcours scolaires : elle ne peut passer en particulier par la disparition des formations technologiques, qui ont leur qualité, leur expertise, leur légitimité sociale et leur cohérence et ne peuvent constituer de simples options. Concernant la voie professionnelle dont nous suivons la rénovation, nous attendons que sa mise en œuvre soit à la hauteur des ambitions et des moyens affichés : pour la rentrée prochaine, il n'est pas apparu, loin de là, que cette attente était toujours partagée, en particulier de la part d'un certain nombre de rectorats.

La cohérence de notre projet nous conduit à prendre position dans un domaine qui nous oblige traditionnellement à une certaine réserve du fait de notre positionnement syndical et du respect des prérogatives de nos partenaires enseignants : celui de l'évolution nécessaire de leurs missions et de leur métier, qui accompagne nécessairement, comme nous l'avions déjà dit devant la commission Pochard, une réforme des méthodes, des programmes et des objectifs du service public d'éducation. Nous abordons ce sujet à l'occasion de la réforme annoncée de la formation des maîtres, pour insister sur le fait qu'enseigner est un métier complexe qui fait appel à des connaissances et à des compétences diversifiées ; la part de formation professionnelle est donc importante, et ne peut relever de simples stages, d'ailleurs mal définis, dans les établissements.

Nous soulignons, à propos de l'enseignement adapté et à propos de l'accueil des élèves en situation de handicap, que le service public d'éducation est jugé sur sa capacité à réaliser l'égalité de traitement et la réussite scolaire qui le fondent : les promesses faites doivent être tenues réellement et non seulement formellement.

Concernant l'enseignement supérieur, nous prolongeons nos mandats



en appelant à la prise en compte des besoins des universités mais aussi à la réalisation de véritables partenariats autour d'elles entre les diverses formations supérieures, dont celles que nous prenons en charge dans les lycées : c'est pourquoi nous invitons à une intégration des lycées concernés dans les PRES, rappelons que la démocratisation des classes préparatoires ne se réduit pas à une campagne sur l'ouverture de leur accès à de nouveaux publics, et que la place des STS doit être confirmée au regard de la mission qu'elles assument dans l'enseignement supérieur.

Enfin, nous rappelons que la formation tout au long de la vie, et la formation professionnelle continue, font partie des missions des établissements du service public, en particulier par l'intermédiaire des GRETA qui doivent voir leur fonctionnement conforté pour réaliser leurs missions.

#### MOTION GÉNÉRALE :

« Le SNPDEN, réuni en congrès national, appelle solennellement à une réforme générale et ambitieuse du système éducatif français. Les réussites sont en effet réelles, mais les insuffisances, au vu des évaluations nationales et internationales et de toutes les consultations récentes, se manifestent à la fois par le caractère massif et aggravé des difficultés scolaires, le nombre insuffisant des réussites au niveau de l'excellence, et les inégalités entre les élèves dans les différents parcours scolaires.

*Le SNPDEN affirme que la construction du service public d'éducation de l'égalité des chances et de la réussite scolaire de tous doit reposer sur une ambition nationale, construite dans la durée et la cohérence et associant les différents acteurs. Elle ne peut se faire par l'accumulation précipitée d'annonces médiatisées et d'actions partielles sans évaluation ni suivi, ni dans la préoccupation de positionnements à court terme. Elle peut encore moins se faire par l'économie de moyens établie comme principe.*

*La responsabilité d'un pilotage pédagogique national, passant par un cahier des charges du service public d'éducation, et des cadrages nationaux et académiques est d'autant plus nécessaire pour permettre aux établissements de garantir l'équité par une offre de formation de même qualité pour tous. Cette responsabilité de pilotage pédagogique est un devoir de l'État, garant de l'intérêt général : la réussite du système éducatif ne peut en effet résulter de la concurrence interne ni de la seule addition d'efforts désordonnés ; l'évaluation, les contrats d'objectifs, les principes d'organisation doivent se rapporter à ce cahier des charges, lui-même élaboré dans la seule considération de l'égalité et de la réussite de tous.*

*L'autonomie pédagogique de l'établissement public local d'enseignement, seule capable d'adaptations*

*favorables à la meilleure réussite des élèves ou des étudiants dans leur diversité, comme au développement et à la reconnaissance de leurs compétences, doit être enfin reconnue pleinement par l'institution, et pour cela bénéficier d'une part identifiée et garantie de moyens horaires stables et suffisants, mais aussi de confiance et de responsabilité. Les personnels de direction sont prêts à prendre toute leur place dans l'organisation de cette autonomie pédagogique.*

*Dans cette perspective, les revendications et propositions du SNPDEN en matière d'organisation pédagogique et de réforme éducative portent sur les 9 points suivants :*

1. En matière de **carte scolaire** les mesures prises doivent concourir à favoriser et non à compromettre dans les faits la mixité sociale et la mixité scolaire, l'égalité de l'offre scolaire et la scolarisation de proximité, qui sont en cohérence avec les principes républicains et nécessaires à la réussite d'un système éducatif évolué. Le SNPDEN exige la création d'un Observatoire de la carte scolaire chargé d'évaluer les effets réels des assouplissements en cours, d'établir la transparence, et de proposer les régulations indispensables.

2. Le SNPDEN demande que l'organisation prévue pour l'acquisition par les élèves du **socle commun de connaissances et de compétences** à l'issue de la scolarité obligatoire (référentiels, méthodes pédagogiques, évaluation et validation, missions et formation des enseignants) soit reconnue comme une urgence et une priorité nationale et mise en œuvre sans délai. Une politique volontaire d'éducation prioritaire doit y contribuer. Toutes les propositions de réforme du collège comme du lycée doivent être en cohérence avec cette ambition, et concourir au développement et à la validation des compétences, et non à l'exclusion ou au tri par l'échec d'une partie importante du public scolaire.

3. Le SNPDEN considère que la **réforme de la voie générale et technologique** doit avoir pour objectif de favoriser l'accès à cette voie d'un plus grand nombre



d'élèves dans le cadre d'une diversité sociale accrue, de mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur, et de définir, à partir de la classe de seconde, une orientation fondée sur la valorisation des compétences et des projets de l'élève, notamment par l'exploration des différents domaines et méthodes des parcours de formation, par l'évolution des programmes, par la simplification des filières et la mise en place de passerelles.

La question de modes d'évaluation qui établissent positivement ces compétences doit être réglée, y compris dans ses conséquences sur l'examen final.

La réflexion doit porter sur l'ensemble du cycle du lycée : seconde, première et terminale et sur son articulation avec l'enseignement supérieur.

La réforme doit permettre d'associer l'autonomie de l'établissement et le pilotage national et donc mobiliser l'ensemble des acteurs dans ce cadre national.

4. Le SNPDEN demande que la **rénovation de la voie professionnelle** soit assurée :

- par la cohérence de la carte des formations établie avec tous les partenaires concernés, et l'implantation prioritaire de formations dans l'enseignement public y compris en apprentissage ;

- par la mise en place effective des moyens réglementaires attribués aux établissements, qui doit garantir de manière équitable sur l'ensemble du territoire national les marges d'autonomie nécessaires pour mettre en place les parcours de formation adaptés à la réussite des élèves en vue du baccalauréat et d'une poursuite éventuelle d'études en STS ;

- par la prise en compte de la situation des élèves les plus fragiles dans les politiques académiques, dans chaque bassin de formation : capacité d'accueil suffisante en CAP, temps de formation s'adaptant aux difficultés des élèves et accompagnement individualisé, prise en compte de parcours de formation facilitant l'acquisition des diplômes y compris le BEP ;

- par la formation et l'accompagnement des enseignants.

5. Le SNPDEN considère que la **réforme de la formation initiale des nouveaux enseignants** doit donner toute sa place, dans les cursus universitaires des candidats

et au sein des instituts de formation, à la dimension professionnelle d'un métier qui ne peut être réduit à ses éléments de maîtrise disciplinaire et de face à face pédagogique. Cette formation doit s'inscrire dans le projet et les objectifs du service public d'éducation et prendre en compte les méthodes d'enseignement et d'évaluation favorables à la réussite des élèves, l'ensemble des missions confiées aux enseignants, le travail en équipe, ainsi que le cadre de l'établissement. Le SNPDEN affirme que les stages en établissement scolaire ne peuvent être conçus comme un substitut à cette formation ou comme une simple mise en situation, mais doivent bénéficier, dans la mesure de leur contribution, d'un cadre partenarial approprié et défini par convention.

6. **L'enseignement adapté** constitue pour un certain nombre de collégiens et de lycéens un recours nécessaire.

Le SNPDEN demande la transformation des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté en Lycées d'Enseignement Adapté conformément à leur mission actuelle.

Les SEGPA, au sein des collèges, contribuent à la réussite des élèves en grande difficulté, et participent à leur accès aux formations de niveau V. Leurs missions doivent être confirmées et respectées, leurs moyens garantis dans leur spécificité.

7. Le service public d'éducation a le devoir de permettre de manière effective, au besoin par des conventions de partenariat avec les structures spécialisées, la scolarisation ordinaire au plus près de leur domicile des **élèves en situation de handicap**, ce qui est la condition de l'égalité des droits et des chances, de la citoyenneté des personnes handicapées et de leur appartenance pleine et entière à la société.

Le SNPDEN demande que les conditions de leur affectation, de leur accueil et de leur scolarité fassent l'objet d'un réel engagement de l'État et des collectivités territoriales dans l'objectif de construire un parcours scolaire continu et adapté, tant sur le plan des ressources humaines comprenant la stabilité et la qualification des personnels, que sur celui des conditions matérielles.

8. Le SNPDEN considère que l'investissement de la nation dans son **enseignement supérieur**, en particulier dans les universités, constitue un enjeu essentiel pour la réussite du service public d'éducation. Il recommande le partenariat, la collaboration et les échanges entre des formations nécessairement diverses, en développant les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) autour des universités et en y associant les lycées comprenant des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles) et des STS (Sections



de Techniciens Supérieurs). Il demande :

- que la démocratisation des classes préparatoires soit confortée par l'évolution des programmes, des méthodes, de l'évaluation, des débouchés, et la prise en charge de la diversité nouvelle et de la répartition de leur public sur l'ensemble du territoire ;
- que les STS voient leur rôle de formation et de démocratisation reconnu par leur insertion pleine et entière dans le cadre commun de l'enseignement supérieur (LMD) et soient développées et soutenues.

9. Le SNPDEN considère la **formation tout au long de la vie** comme nécessaire à l'élévation globale du niveau de qualification et à la sécurisation des parcours professionnels. Il revendique le développement de la formation professionnelle continue au sein du service public d'éducation, à partir de bases géographiques d'emploi et de formations cohérentes, dans des GRETA adossés conventionnellement aux EPLE

*dans la logique des lycées des métiers, mais bénéficiant d'une autonomie en matière de gestion administrative et de politique des formations ».*

**Vote du congrès : la motion est adoptée à l'unanimité.**

## L'APPRENTISSAGE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DANS L'ACTION COLLECTIVE

Il s'agit d'une actualité qui se manifeste désormais chaque année, de manière de plus en plus violente au travers des blocages de lycées et des agressions qui les accompagnent, dont sont victimes en particulier nos collègues, et certains des personnels qui les accompagnent lorsque la sécurité des accès est menacée. Le ministère a sans doute sa responsabilité première dans les carences du dialogue social qui constituent l'arrière-fond de ces événements ; il est vrai aussi que l'ordre public devrait être mieux assuré quand il

s'agit de pures et simples exactions de groupes identifiés et violents ; mais tout cela se situe dans le contexte du soutien plus ou moins appuyé des blocages de la part des organisations lycéennes, mais également des syndicats enseignants et de la principale fédération de parents d'élèves. Nous ne pouvons être seuls à dire que ce mode d'action s'éloigne à chaque fois un peu plus de ce qui ressort de la pratique syndicale revendicative et du débat démocratique, est en lui-même inacceptable et ne prépare guère les futurs citoyens et travailleurs à l'exercice démocratique de leurs droits. Comme l'a observé l'un des participants aux travaux de la commission, leur répétition contribue en outre à déstabiliser certains établissements et nuit à la crédibilité du service public. La réponse ne peut pas être simple. La proposition qui est faite est exploratoire et ne garantit pas que nous découvrons la solution immédiate, mais elle est la seule voie ouverte pour peser sur les événements sans attendre qu'ils nous prennent de court, pour intervenir dans la défense de nos collègues, pour préserver la tradition de l'action syndicale et l'ambition éducative qui est la nôtre : nous avons le devoir d'agir.

### MOTION D'ACTUALITÉ :

*« Le SNPDEN regrette que les droits donnés aux lycéens pour se préparer à la prise de responsabilités, pourtant presque équivalents à ceux des personnels et des familles dans le cadre institutionnel des lycées, ne soient pas exercés pleinement pour des raisons diverses et en particulier faute de la continuité et de la représentativité de leurs organisations, également en raison de la complexité de leurs instances de représentation. Il dénonce la tentation de la complaisance vis-à-vis de la multiplication d'actions non démocratiques telles que les blocages des lycées, qui ne conduisent à aucune démarche de revendications positives et construites, et ne forment pas à la conscience du processus démocratique de l'intervention syndicale ou politique. Il se donne pour mandat de rechercher, avec tous les partenaires intéressés et avec les responsables publics, les moyens de favoriser l'apprentissage des droits et de la responsabilité dans l'organisation collective ».*

**Vote du congrès : la motion est adoptée à l'unanimité moins 7 voix contre et 21 abstentions.**





Philippe  
VINCENT

## Commission carrière

### SOUS-COMMISSION « FIN DE CARRIÈRE ET RETRAITE »

*La sous-commission « Fin de carrière et retraite » s'est réunie préalablement, le lundi 11 mai de 11 h 15 à 12 h 15. Elle comprenait 43 participants dont 3 actifs et représentait 27 académies. Elle a été animée par Bernard Deslis qui en a présenté le rapport.*

Neuf académies ont fait parvenir des contributions écrites qui ont permis des débats, des échanges et qui ont amené à la rédaction de 3 motions présentées au sein de la commission « carrière » et une motion reprise par la commission « vie syndicale ». Les propositions concernaient essentiellement

- notre système actuel de retraite dans ses principes généraux ou dans les dispositions particulières.
- l'évolution du système de santé et de protection sociale
- la place des retraités dans la société et dans leur organisation syndicale.

- maintien de la règle des 6 derniers mois d'activité pour le calcul du revenu de remplacement.
- désaccord sur le système de revalorisation des pensions qui ne prend pas en compte l'évolution réelle des dépenses des retraités mesurées par un indice INSEE revu et corrigé.
- nécessité d'un rattrapage permettant de prendre en compte les pertes subies depuis plusieurs années et le recul au 1<sup>er</sup> avril de la revalorisation annuelle
- l'individualisation du niveau des pensions liées à la décote, à la surcote, à la multiplication des clauses particulières (concernant les enfants), au RAFP

...ce qui se traduit par des pensions très différentes pour des durées égales de cotisations.

Les propositions d'Aix-Marseille, Montpellier, Paris, Reims, ont permis de rédiger une première motion à caractère général qui n'a fait que reprendre les positions du SNPDEN depuis 3 ans pour lesquelles les CSN ont fait des propositions.

#### **MOTION 1** **Notre système de retraite** **(Principes généraux)**

*Le congrès du SNPDEN réuni à Biarritz le 15 mai 2009 confirme la motion du CSN du 25 mai 2007 et rappelle avec force son attachement*  
- *au maintien de la budgétisation des pensions, véritable traitement continué correspondant au métier exercé et aux responsabilités assumées au service de l'État.*

### **NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE** **(principes généraux)**

Bien que conscients d'une nécessaire réforme, nous avons dénoncé les mesures injustes qui se rattachent à la loi Fillon de 2003. Nos positions ont été portées auprès des élus (questionnement aux candidats à la présidentielle et aux législatives de 2007 notamment) et dans toutes les instances où nous avons siégé (congrès de l'UNSA-Éducation de 2008, congrès de l'UNSA-Retraite, congrès de la FGR FP de Paris et Nancy, CSN de notre syndicat).

Les propositions des académies montrent l'attachement au système précédent de retraite de la Fonction publique et portent sur :

- le maintien de la budgétisation des pensions sans caisse spécifique
- véritable traitement continué remis en cause par la réforme 2003



Bernard Deslis

- au calcul de la pension sur la règle des 6 derniers mois d'activité et au libre choix du départ en retraite dès 60 ans avec une limite d'âge à 65 ans.

Le congrès du SNPDEN revendique

- la suppression du système de la décote qui constitue, notamment pour les femmes, une double pénalisation compte tenu de l'allongement de la durée d'assurance et des carrières fractionnées.

- une revalorisation annuelle des pensions calculée sur un indice INSEE revu et corrigé par rapport au véritable coût de la vie, tenant compte de l'évolution de la richesse nationale tout en garantissant réellement le pouvoir d'achat des retraites.

- un rattrapage du taux de remplacement compensant les pertes de pouvoir d'achat subies depuis l'instauration de la loi de 2003 et le recul de la date d'effet des revalorisations au 1er avril.

Le congrès du SNPDEN condamne l'individualisation du niveau des pensions liée à la surcote, à la décote, à la multiplication des clauses particulières et exige le respect du principe d'une pension identique pour une même carrière;

**Vote du Congrès: unanimité**

## NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE (aspects plus particuliers)

Les motions de La Réunion, Lyon, Paris, Reims et Versailles proposent des pistes concernant

- **Les pensions de réversion:**

- le SNPDEN doit demander le maintien du système actuel sans condition d'âge ni de ressource. On peut légitimement s'inquiéter des propositions du rapport du COR du 17 décembre 2008 qui n'ont pas encore été prises en compte par le gouvernement.

- **la suppression des restrictions concernant la prise en compte des enfants:** (réduction ou suppression de bonification pour les enfants nés avant le recrutement dans l'Éducation nationale ou dans la Fonction publique).

- le maintien du droit à pension au bout de 15 ans pour les parents de 3 enfants.

- **Les mesures instaurées par la loi Sécurité sociale pour 2009** et en particulier:

- \* la restriction de la ½ part de parent isolé

- \* la suppression de l'AMD (aide à domicile) pour la Fonction publique après la suppression de l'aide à l'amélioration de l'habitat.

- \* le recul de l'âge limite à 70 ans dans le secteur privé.

Les propositions de Lyon, La Réunion, Paris, Montpellier, Reims et Versailles conduisent à la motion 2

### MOTION 2

#### Notre système de retraite (Mesures particulières)

Le congrès du SNPDEN réuni à Biarritz le 15 mai 2009 confirme les motions des CSN de mai 2007, de mai et novembre 2008 et demande - le rétablissement de la bonification d'un an par enfant pour toutes les femmes fonctionnaires quelle que soit la date à laquelle elles ont eu leurs enfants, les ont adoptés ou élevés, y compris avant leur recrutement dans la Fonction publique.

- le maintien du droit à pension au bout de 15 ans de carrière pour les parents de 3 enfants.

- le maintien d'une pension de réversion au moins égale à 50 % sans condition d'âge ni de ressources dans le respect du code des pensions civiles et militaires de retraite. Le congrès du SNPDEN condamne les mesures contenues dans la loi Sécurité sociale pour 2009 et notamment le recul de l'âge limite à 70 ans pour le secteur privé, les restrictions concernant la demi-part de parent isolé, l'aide ménagère à domicile dans la Fonction Publique. Le congrès du SNPDEN mandate le Bureau national pour intervenir auprès de l'UNSA et de la FGR FP pour trouver des moyens spécifiques d'action concernant notamment la défense des pensions de réversion.

**Vote du Congrès: unanimité**

## SYSTÈME DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE

La réforme de santé et de protection sociale se traduit par:

- la création de franchises sur les examens médicaux, les consultations,

les soins coûteux, le transport, les médicaments...

- le déremboursement partiel ou total des médicaments
- les dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents des praticiens
- la suppression de services de santé de proximité ce qui entraîne une certaine désertification médicale et des déplacements pour les malades.

Cela conduit à une dégradation sensible des conditions de vie des personnes âgées et retraitées, notamment les plus modestes et les plus vulnérables et aussi à celle de leur pouvoir d'achat.

Les investissements nécessaires pour accueillir les personnes âgées en perte d'autonomie ou pour leur venir en aide pour leur maintien à domicile sont bien en deçà des besoins.

La création d'une taxe supplémentaire imposée aux complémentaires de santé (notre MGEN notamment) se traduira tôt ou tard pour une augmentation des cotisations.

Les motions d'Aix, Dijon, Montpellier et Paris conduisent à la motion 3.

### MOTION 3

#### Système de santé et de protection sociale

Le congrès du SNPDEN réuni à Biarritz le 15 MAI 2009 confirme les analyses des CSN de mai et novembre 2007 et mandate le Bureau national pour intervenir avec l'UNSA et la FGR-FP dans toutes les instances traitant de la santé et de la protection sociale. Le congrès du SNPDEN exige du gouvernement la création d'un 5e risque (dépendance) universel, personnalisé et financé par l'État dans le cadre de la solidarité nationale et s'opposera à toute prise en charge par voie d'assurance privée.

**Vote du Congrès: unanimité**

## LES RETRAITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Un des slogans les plus fréquents de notre sous-commission est que « **tout actif est un pensionné en devenir, et la question des retraites nous concerne tous et toutes: actifs et actuels retraités** ».

- par leur engagement bénévole dans les associations ou la vie publique,

par leur aide matérielle ou financière à leurs enfants et petits-enfants, les retraités sont un des moteurs du développement économique.

- les retraités revendiquent d'être reconnus en tant qu'acteurs sociaux notamment au travers de l'audience accordée à leurs organisations représentatives.

Il en est ainsi des CODERPA, comités placés auprès des CG qui doivent disposer des moyens assurant une réelle autonomie de fonctionnement et de gestion et doivent être obligatoirement consultés avant toute décision concernant les retraités et personnes âgées.

En l'absence d'informations suffisantes et de réflexion préalable sur ce dernier sujet, la sous-commission a souhaité que le nouveau BN se saisisse de la question, lance une enquête auprès des SD (en liaison éventuelle avec les SD de la FGR-FP) sur les fonctionnements actuels des CODERPA et que la sous-commission « fin de carrière et retraite » de novembre 2009 en débattenne et avance dans la constitution d'une doctrine syndicale sur le sujet.

## LES PENSIONNÉS DANS LE SNPDEN

Les actifs doivent se souvenir que leur situation actuelle et les améliorations statutaires obtenues depuis 1988 sont le résultat des actions menées par leurs aînés, actuels pensionnés et que les combats sont liés.

Le SNPDEN se doit de contribuer à rassembler actifs et pensionnés et de tout mettre en œuvre pour que les retraités puissent faire bénéficier l'organisation syndicale de toute l'expérience acquise.

Les sections locales (départementales et académiques) doivent agir pour préparer l'accueil et l'information dès la rentrée scolaire des collègues partant en retraite en s'appropriant notamment les coordonnées personnelles.

La motion proposée par la sous-commission « fin de carrière et retraite » a été transférée à la commission « vie syndicale » et à ce titre, a été traitée dans le rapport d'hier.

## COMMISSION CARRIÈRE

*La commission carrière du congrès s'est réunie le mercredi 13 mai de 8 h 30 à 17 h 35. Cette commission a rassemblé 93 représentants de 30 académies et elle était présidée par Guy Savelon, secrétaire académique de Lille, et animée par Philippe Vincent. Les membres présents de la commission carrière du bureau national étaient Laurence Colin, Corinne Delvallet, Geneviève Sinistro-Darras, Bernard Deslis et Alain Val.*

Sur la base des contributions de 25 académies totalisant 85 motions répertoriées, le rapporteur a pu présenter une synthèse comprenant 13 points d'analyse sur des thématiques correspondant aux questionnements qui avaient été soumis à la réflexion des syndiqués. Il faut souligner le caractère particulièrement constructif et respectueux du déroulement des travaux de la commission.

Les apports des académies avaient permis de regrouper les propositions de motions autour de 4 grands thèmes. Le 1<sup>er</sup> se rapportait aux questions de recrutement de formation initiale et continue et de certification, le second traitait des entrées dans la carrière, le troisième des déroulements de carrière, de l'évolution du cadre statutaire et des rémunérations et enfin le dernier portait sur les notions de mobilité géographique et fonctionnelle.

L'ensemble des contributions académiques sur ces thèmes avait permis la rédaction initiale de 15 projets de motions qui ont été donc débattus et amendés en séance. Philippe VINCENT, secrétaire national en charge de la commission carrière, présente donc le

rapport des travaux de la commission devant le congrès.

### A. FORMATION INITIALE

Le rapporteur a rappelé l'élaboration par le ministère de l'Éducation nationale, conformément au mandat carrière SNPDEN du congrès de Dijon, du cahier des charges de la formation initiale et continue des personnels de direction. Ce document n'empêche pas que subsistent encore aujourd'hui des disparités significatives entre les académies. Ces écarts portent tout autant sur le pilotage que sur les formes utilisées, les contenus proposés et les moyens engagés. Le SNPDEN reste attaché à la nécessité d'une meilleure adaptation de la formation initiale aux besoins individuels des personnels tout en favorisant l'émergence d'une culture commune. La communication du récent projet de la direction de l'Encadrement de réduire la stagiarisation post concours à une durée d'un an permet de préciser que cette option ne devrait pas avoir pour conséquence obligatoire de limiter la formation initiale à la même durée. Le projet a donné lieu à 20 interventions de



17 académies qui ont conduit au texte présenté

## MOTION

*La formation initiale des personnels de direction doit leur permettre de répondre aux attentes d'un système éducatif en pleine mutation. Elle doit impérativement valider les acquis antérieurs des stagiaires, être individualisée, harmonisée au niveau national.*

*La formation initiale des personnels de direction doit commencer au minimum au début du dernier trimestre scolaire précédant la prise des fonctions par une période d'externalisation comportant des apports théoriques de haut niveau des formations techniques de base et une mise en situation en complément d'une équipe de direction complète.*

*Les conditions dans lesquelles se déroule la formation initiale entraînent de fait la nécessité d'une reconnaissance financière des formateurs que sont le chef d'établissement d'accueil (et son adjoint le cas échéant) et le tuteur.*

**Vote du congrès : Unanimité moins 13 abstentions.**

## B. DIF

Un droit individuel à la formation (DIF) est introduit dans la fonction publique depuis 2007.

Ce droit concerne tous les agents de l'État. Il s'inscrit dans le cadre du décret n° 2007-1 470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État. (Articles 10 à 14). Laquelle formation est censée assurer et permettre aux fonctionnaires de s'adapter à l'évolution de leur métier mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences pour un projet personnel.

Il va de soi que les personnels de direction peuvent faire valoir leur droit au DIF dans le cadre de ce décret. Il est bon dans cette perspective de retenir les éléments suivants :

1. Le DIF est utilisé à l'initiative du fonctionnaire. L'action de formation choisie fait l'objet d'un accord écrit entre l'agent et l'administration. A réception de la demande de formation, l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse. L'absence de réponse au terme de ce délai vaut acceptation écrite. Lorsque, pendant 2 ans, l'administration s'est opposée aux demandes présentées par un agent, **celui-ci bénéficie d'une priorité d'accès au congé de formation professionnelle.**
2. Les formations suivies dans le cadre du DIF peuvent être réalisées pendant ou hors temps de travail. Pour les agents à temps complet, le DIF est fixé à 20 heures/an. Les droits peuvent être cumulés sur 6 ans. S'ils ne sont pas utilisés au terme de 6 ans, ils restent plafonnés à 120 heures. Si les formations sont accomplies durant le temps de service, les agents bénéficient du maintien de leur rémunération. Sinon, ils bénéficient d'allocations de formation égales à 50 % de leur traitement

horaire. Nota bene : l'article 12 prévoit que « **Lorsque le fonctionnaire utilise conformément à l'article 11 les droits qu'il détient au titre de son droit individuel à la formation auprès de sa nouvelle administration d'affectation, celle-ci prend en charge le coût de l'action de formation.** ».

Il faut savoir aussi que l'article 10 prévoit que « *L'administration informe périodiquement les fonctionnaires du niveau des droits qu'ils ont acquis au titre du droit individuel à la formation.* ». Toute chose n'étant utile que si on en use, il faut le demander pour l'avoir. En effet, l'Éducation nationale offrant une formation continue dans le cadre des PAF, **et le DIF étant un droit mais pas une obligation**, il faut s'attendre à de sévères résistances pour obtenir la prise en charge d'une formation dans le cadre du DIF.

## MOTION

*Le SNPDEN réuni en congrès national à Biarritz demande que, conformément au décret n° 2007-1 470 du 15 octobre 2007 les Personnels de direction soient régulièrement informés de la possibilité de faire valoir leur accès au DIF, qu'une procédure de demande de DIF soit établie et tienne compte de la possibilité de choisir ses modalités de formation, de façon à répondre aux besoins particuliers tels que le prévoit la loi.*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité**

## C. MASTER

Le rapporteur rappelle qu'il ne peut être question d'obtenir, comme le réclamaient plusieurs académies, la délivrance automatique d'un master de direction à tous les lauréats du concours en raison du caractère universitaire du diplôme associé à la notion d'autonomie des universités. Un point d'information a été fait de manière récente par la direction de l'Encadrement sur la mise en place du master par 4 universités à ce jour. Il apparaît toutefois qu'une montée en charge est nécessaire pour répondre à une demande de certification croissante des collègues. La nécessité de la possibilité d'une formation à distance est également soulignée en particulier par nos camarades des DOM TOM. La question des aspects financiers de la



formation pour le personnel de direction impliqué est également abordée. 9 interventions d'académies ont contribué au débat.

## MOTION

*Le congrès demande la signature dans chaque académie et au plus tard fin juin 2010 d'une convention entre l'ESEN, le Rectorat et une ou plusieurs universités permettant la mise en place d'un master spécifique ouvert aux personnels de direction volontaires.*

*Dans le cadre de ce master, une large place devra être donnée à la Validation des Acquis de l'Expérience avec mobilisation possible du DIF au regard de l'ensemble des fonctions de direction exercées. La formation à distance devra être favorisée sur l'ensemble du territoire national.*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité moins 11 voix contre et 22 abstentions.**

## D. FAISANT FONCTION

Philippe VINCENT souligne qu'on peut considérer qu'il existe vraisemblablement une augmentation du recours aux faisant fonction (cette appellation générique pouvant d'ailleurs recouvrir des situations fort différentes). La situation à la rentrée de septembre 2009 a toute chance d'être encore dégradée sur ce point. Il existe une demande des académies de mieux prendre en compte les services rendus à l'institution par ces collègues, demande qui peut parfois être contradictoire avec le principe aussi réaffirmé d'une égalité de traitement devant des épreuves de concours. La commission s'est accordée sur le fait qu'il convient de distinguer une exigence de moyens propres à répondre aux besoins de postes de personnels de direction à pourvoir par des titulaires d'une revendication d'une meilleure prise en compte et reconnaissance de l'activité des faisant fonction. 19 interventions d'académies ont conduit à l'adoption de 2 motions.

## MOTION

*Le congrès déplorant un recours de plus en plus massif aux faisant fonction demande une définition*

*du niveau annuel du nombre de postes ouverts au concours des personnels de direction qui soit en adéquation avec les besoins réels définis à l'issue de l'ensemble des opérations de gestion annuelles. Cette définition se traduira par un plan pluriannuel de recrutement de personnels de direction permettant de réduire fortement le nombre de postes vacants.*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité moins 10 abstentions.**

## MOTION

*Le congrès demande*

- 1. Une uniformisation des traitements, primes et indemnités versés sans perte de salaire aux faisant fonction sur la base d'une référence nationale définie par un texte de cadrage*
- 2. Une valorisation mieux reconnue par l'institution des années d'exercice de faisant fonction à l'occasion des opérations d'évaluation.*

*Au plan syndical, les académies réfléchiront à des propositions à faire au CSN de novembre 2009 pour favoriser l'entrée des faisant fonction qui le souhaitent dans le corps des personnels de direction par les voies existantes.*

**Vote du congrès : Unanimité moins 13 voix contre et 25 abstentions.**

## E. DIRECTEURS D'EREA ET D'ERPD

Le secrétaire national carrière indique qu'après réunion des commissaires paritaires nationaux élus SNPDEN pour les EREA et ERPD puis deux réunions nationales rassemblant ces collègues au plan national en 2008 et 2009, il a été possible de mieux prendre en compte les revendications de nos collègues exerçant des fonctions de chef d'établissement dans ces EPLE. Plusieurs académies ont porté des mandats au congrès sur cette question, mandats qui reprennent l'essentiel des revendications répertoriées lors des rassemblements nationaux. 4 interventions d'académies enrichissent le débat. Un travail similaire à celui conduit en termes de concertation et de consultation pour les directeurs d'EREA/ERPD pourra être initié par la commission en direction des directeurs de SEGPA.

## MOTION

*Le congrès du SNPDEN demande :*

- que tous les personnels, titulaires du DDEEAS, nommés sur un poste de chef d'établissement (EREA/ERPD) soient immédiatement intégrés dans le corps de personnel de direction, par liste d'aptitude avec maintien sur le poste et sans perte de salaire*
- que leur mouvement soit harmonisé avec celui des personnels de direction*
- la transformation des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté en Lycées d'Enseignement Adapté conformément au*



*préambule de la circulaire n° 95-127 du 17 mai 1995.*

*- que les textes de cadrage des EREA et des ERPD soient réactualisés par un décret*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.**

## F. RATIOS DE PROMOTIONS

Le rapporteur précise les évolutions positives fortes sur cette question. La hausse significative cumulée sur plusieurs années, en particulier pour l'accès à la hors classe, a permis d'atteindre des niveaux records pour ces promotions tandis que, pour la 1<sup>re</sup> classe, la fixation d'un nombre de promotions arrêté sur deux exercices annuels a permis un maintien à un haut niveau du passage de 2<sup>e</sup> classe en 1<sup>re</sup>. Il conviendra cependant, au regard de l'évolution démographique du corps, d'être attentif à cette question afin de maintenir une base suffisante de promotions, base nécessaire à un bon rendement du système dit PRO/PRO. 4 interventions de 4 académies permettent d'aboutir à un texte de motion.

### MOTION

*Le congrès mandate le bureau national pour revendiquer le passage des ratios de promotions à 33 % pour la 1<sup>re</sup> classe et à 25 % pour la Hors classe.*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité**

## G. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Ph VINCENT rappelle que les mandats constants de notre organisation depuis plusieurs congrès ainsi que nos actions revendicatives ont conduit à de régulières améliorations des pourcentages de classement des EPLE. Ces améliorations ont autorisé en gestion la possibilité d'accompagner la montée en charge pour les académies regroupant des établissements confrontés à des croissances parfois très fortes d'effectifs tout en limitant les effets de déclassement trop brutaux dans les académies touchées par des baisses parfois très significatives de la démo-

graphie scolaire. 4 interventions de 4 académies permettent d'apporter des précisions sur les mécanismes du classement ainsi que sur la question toujours compliquée des critères de surclassement. Le problème des EPLE multisites est également examiné et des propositions sont faites pour y apporter des réponses syndicales. L'évolution possible du devenir du classement est aussi mise en réflexion de manière prospective. Le texte de motion suivant est proposé.

### MOTION

*Le congrès demande une évolution du classement des EPLE collègues et LP permettant d'obtenir dans les meilleurs délais que le pourcentage des EPLE classés en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégorie soit supérieur ou égal à 50 %. Cette évolution devra conduire à poursuivre le mouvement enclenché de baisses significatives des EPLE classés en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie.*

*Le congrès demande la création d'une 4<sup>e</sup> catégorie exceptionnelle pour les collègues et les LP.*

*Pour les lycées, le total des EPLE classés en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> exceptionnelle devra être porté à 90 %.*

*Le congrès propose que les chefs et les adjoints des établissements multisites issus d'un processus de restructuration ou de fusion bénéficient de la prime d'établissement annexe soit 40 % de la BI de l'établissement.*

*Parallèlement le SNPDEN entamera une réflexion pour envisager un système permettant de remplacer les formes actuelles du classement EPLE par un dispositif plus adapté lié à une amélioration des rémunérations spécifiques.*

**Vote du congrès : unanimité**

## H. DÉFISCALISATION

Les évolutions législatives sur l'utilisation de processus de défiscalisation ont conduit de nombreuses académies à s'emparer de cette possibilité nouvelle pour proposer des contributions visant à en permettre l'utilisation au bénéfice des personnels de direction. Le débat se fait jour entre des propositions allant dans ce sens et des interventions de collègues qui

se prononcent contre la mise en place à notre profit de dispositifs dont la philosophie même apparaît contestable à certains. 10 interventions de 10 académies conduisent à la motion présentée.

### MOTION

*Le congrès revendique la défiscalisation des avantages en nature liés à l'obligation statutaire d'occuper un logement de fonction par NAS.*

**Vote du congrès : pour : 181 contre : 72 abstentions : 39**

## I. INDEMNITÉS DE FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Cette question est récurrente dans nos instances et fait à nouveau l'objet de contributions académiques demandant la prise en compte au réel des frais engagés par les personnels de direction à l'occasion de leurs changements de résidence suite à mutation professionnelle. Sur ces bases, le secrétaire national exprime ses réticences sur la capacité à porter ces mandats dans la mesure où de telles demandes, non accompagnées de mesures de cadrage, apparaissent sources d'iniquité, difficilement définissables et par ailleurs très (voire trop) éloignées d'une possibilité de négociations (6 interventions de 6 académies). Le rapporteur propose donc une motion alternative de transition qui permettrait d'engager, dans un premier temps sur des bases plus adaptées, le contact avec notre administration sur cette question.

### MOTION

*La clause de mobilité est inscrite dans le statut des personnels de direction. Le congrès demande qu'en raison de cette obligation, l'abattement de 20 % de l'indemnité des frais de changement de résidence soit supprimé, demande la revalorisation de ces mêmes indemnités et la révision du mode de calcul.*

*Il revendique aussi que ce remboursement intervienne en cas de mutation après 3 ans au moins dans un poste au lieu des 5 ans requis actuellement.*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.**

## J. EMPLOIS FONCTIONNELS

Les propositions récentes de la direction de l'encadrement visant à la création d'emplois fonctionnels de chefs d'établissement ouvrant l'accès à la hors échelle lettre B ont conduit les académies à réagir de manière extrêmement nette sur ce principe. Ce thème a donné lieu à 19 interventions académiques en séance.

Outre de nombreuses questions portant sur les raisons pouvant expliquer l'émergence de cette proposition portée à ce moment par notre tutelle (choix politiques, effets stratégiques, besoins d'emplois conjoncturels spécifiques, tentative de fragilisation de l'unité syndicale), les expressions des académies présentent un refus du principe même d'emplois de direction d'EPL de type fonctionnel. Les risques portés en germe d'explosion de notre corps et de fracture syndicale interne, l'opposition à nos mandats sur l'évolution générale du corps profitant à terme à tous conduisent les académies à une motion de refus. La volonté générale est de considérer que le SNPDEN doit avoir les forces de mobilisation suffisantes pour obtenir l'accès au B3 selon ses mandats et dans le cadre d'une évolution classique d'une échelle indiciaire ouverte par un accès promotionnel.

### MOTION

*Le congrès donne mandat au BN élargi aux SA de refuser de signer au nom du SNPDEN un relevé de décisions liant l'accès au B3 à la création d'emplois fonctionnels de chef d'établissement. Le BN portera les mandats votés par le congrès permettant une amélioration générale du corps unique et de son statut en s'opposant au principe même de la création de nouveaux emplois fonctionnels de personnels de direction.*

**Vote du congrès :**  
**Unanimité moins 2 voix contre et 6 abstentions.**

## K. ÉVOLUTION DU CADRE DE CARRIÈRE

En conformité complète avec les mandats exprimés ci-dessus, le secrétaire national soumet à la commission

l'adoption par le congrès des propositions d'évolutions globales dans le cadre statutaire existant, propositions qui ont déjà pour la quasi-totalité d'entre elles été validées par les CSN de mai et novembre 2008. (1 intervention d'académie). Pour aller plus loin sur ces bases, il est également proposé que les académies, alimentées par des contributions déjà élaborées par Créteil, Strasbourg et Versailles entre autres, travaillent à l'élaboration à l'horizon 2012, d'un projet syndical global de nouveau statut. Les contributions, en particulier celles citées plus haut, seront communiquées aux sections académiques et le groupe de travail national ad hoc coordonnera les travaux. Il en présentera des bilans d'étape lors des CSN à venir. Ce mandat fait obligation aux académies d'engager un travail prospectif de fond sur cette problématique.

### MOTION

*Dans un contexte marqué par :*  
*une dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires,*  
*- le différentiel réduit de rémunération avec les personnels enseignants*  
*- une plus grande diversité des tâches confiées aux personnels de direction*  
*- une réforme annoncée des corps statutaires de la fonction publique*

*Le congrès, conformément aux mandats en cours, propose :*

**a. Dans le cadre d'une négociation urgente** concernant spécifiquement le corps des personnels de direction dans son ensemble, chefs et adjoints, d'obtenir  
*- une progression générale des BI liées aux EPL en particulier pour les chefs et adjoints des EPL de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie*  
*- un alignement de l'IRD sur l'ISS l'alignement de l'IRD et l'ISS des chefs et adjoints de 4<sup>e</sup> catégorie, (collèges et Lycées professionnels) sur celles des chefs et adjoints des lycées de 4<sup>e</sup> catégorie*  
*- une amélioration des pourcentages des classements des EPL une amélioration des ratios de promotions en 1<sup>re</sup> comme en hors classe.*

**b. Dans le cadre de la réforme de la Fonction publique** d'obtenir une amélioration générale du cadre indiciaire du corps des personnels de direction associant  
*- une disparition de la 2<sup>e</sup> classe,*

*- un indice sommital au B3*  
*- la suppression de tout indice butoir*

**c. D'élaborer avant 2012 un projet syndical global d'évolution du statut.**

**Vote du congrès : Unanimité moins 7 abstentions.**

## L. RGPP ET ÉVOLUTION DU CADRE STATUTAIRE

Parallèlement au travail syndical et au calendrier de nos instances, le processus de RGPP, pour le moment en phase pause, pour des raisons vraisemblables de choix politiques liés au contexte social, peut à tout moment être réactivé par le gouvernement. Eu égard aux évolutions précédentes, il est donc possible que notre syndicat soit conduit à prendre des options sur des positionnements fortement stratégiques, en particulier sur notre place dans une nouvelle filière métier et dans un cadre de positionnement statutaire et indiciaire. Il apparaît donc nécessaire que nous définissions des mandats sur cette question, mandats non exclusifs de la poursuite de la réflexion citée plus haut. (3 interventions d'académies sur ce point).

### MOTION

*Dans le cadre du processus de RGPP, le SNPDEN poursuivra sa réflexion au plan national via un groupe de travail spécifique sur l'évolution de notre statut. Mais le SNPDEN tient à préciser qu'il ne partage en rien les autres propositions contenues dans le rapport SILICANI. En l'état actuel des réflexions, le congrès se prononce prioritairement pour une intégration dans la filière Éducation Le positionnement devra se faire au moins au niveau IV de cadre de type A supérieur.*

**Vote du congrès : motion adoptée à l'unanimité**

## M. VOLET INDEMNITAIRE

La PFR (Prime de Fonction et de Résultat) a maintenant des bases réglementaires et elle est progressivement mise en place dans la Fonction Publique d'État. Sa mise en place est à l'évidence envisagée par notre tutelle

pour notre corps et la direction de l'Encadrement nous a fait connaître son intention (à confirmer dans un contexte évolutif) d'engager des négociations avec les organisations syndicales représentatives sur cette question. Il apparaît donc que le SNPDEN doit se donner des mandats de manière à aborder cette possibilité tant du point de vue de la constitution de la composition et des mécanismes de cette PFR que du point de vue des critères liés à la définition de la partie F (avec des définitions à conduire en terme de métier) que de la partie R qui sera celle qui pourra poser potentiellement le plus de difficultés. 11 interventions de 8 académies permettent d'aboutir à un texte de motion synthétique.

### MOTION

*Le congrès donne mandat au BN pour mener, si nécessaire, des négociations avec le MEN sur la mise en place pour 2010 d'une PFR en lieu et place des ISS et IRD sur la base suivante :*

*- alignement de l'IRD sur l'ISS et majoration du total de 25 % pour la partie F, et une partie R comprenant une part variable égale au moins à 100 % de la somme F annuelle dans une échelle allant de 1 à 1,5.*

*Le SNPDEN mènera par ailleurs une réflexion permettant de définir les critères pour les parties F et R. La définition de la notion de résultats devra faire l'objet de toute notre attention. La réunion du BN élargi aux SA en septembre devrait permettre d'aborder entre autre ce point.*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions.**

## N. ÉVALUATION DES ADJOINTS

Sur la base de 2 interventions de 2 académies, la commission fait une proposition de reprise de motion spécifique renvoyant au problème général des conditions d'évaluation des personnels de direction adjoints. Cette motion n'épuisant pas la question et nécessitant une réflexion plus construite initiée dans les académies, il est souhaitable que cette question soit portée à l'ordre du jour des travaux de la commission carrière du CSN de novembre 2009.

### MOTION

*Le congrès réaffirme l'obligation statutaire d'une lettre de mission pour tous les adjoints, rédigée en concertation avec eux, ainsi qu'une réelle évaluation de l'adjoint distincte de celle du chef et non conduite par ce dernier. Il mandate le CSN pour poursuivre la réflexion sur cette problématique*

**Vote du congrès : Adoptée à l'unanimité**

Intervention du coordonnateur  
des commissaires paritaires

## La 1<sup>re</sup> CAPN après les élections professionnelles



Patrick  
FALCONNIER

*C'est au CSN de novembre 2008 que je suis monté pour la dernière fois à la tribune en tant que coordonnateur, en pleine campagne pour les élections professionnelles de décembre. J'ai alors remercié les commissaires paritaires sortants pour la qualité de leur travail. Aujourd'hui, alors que le SNPDEN a largement conforté ses positions aux élections, je souhaite la bienvenue, en votre nom à tous, à tous les nouveaux élus. Je proposerai au Bureau national des actions de formation concernant les commissaires paritaires académiques, afin de parfaire leur professionnalisation.*

La première CAPN avec les nouveaux élus nationaux (le SNPDEN a 16 élus sur 22 à la CAPN ; sur les 16, 8 nouveaux) s'est tenue les 2 et 3 avril 2009 sur les mutations des chefs d'établissement.

Il a d'abord fallu trouver de nouveaux équilibres : nouveau cadre (la direction a déménagé dans le XIII<sup>e</sup>), nouveaux élus pour les personnels, nouveaux représentants de l'État avec un nouveau directeur, Roger Chudeau.

Il a ensuite été nécessaire de bien préparer le travail en amont, ce qui a été fait, d'abord par une journée de formation des nouveaux commissaires nationaux, ensuite par une longue préparation de cette CAPN à notre siège rue Béranger.

Au total 3 800 demandes de mutation, 1 320 mutations réalisées dès cette première CAPN (à la fin des opérations

on dépassera donc les 50 % de satisfaction), et comme toujours une vigilance particulière sur les promotions des adjoints à un poste de chef, les nominations des femmes sur les postes importants, et l'utilisation de l'évaluation (les items, et les distorsions entre académies ou entre départements d'une même académie). Et, bien sûr, toujours les mêmes problèmes sur les académies avec peu de postes de chef ou très demandés. A cette CAPN, comme à chaque fois, vos représentants sont intervenus à de multiples reprises et, soyez-en persuadés, continueront à le faire.

# Hommage du congrès à Philippe Guittet

*Le jeudi 14 mai, le congrès a prolongé sa séance pour saluer le départ de Philippe Guittet, secrétaire général, de 2002 à 2009, et lui témoigner la gratitude et la reconnaissance des collègues pour l'action qu'il a su mener dans le cadre syndical, tout au long de ces années au bureau national de 1993 à 2009, en particulier son rôle dans l'évolution du statut et de la carrière des personnels de direction.*

*Au nom du syndicat Jean-Claude Guimard et Françoise Charillon ont rendu hommage à Philippe Guittet.*



## « CHRONIQUE D'UNE RENCONTRE PAR FRANÇOISE CHARILLON »

(lu par Jean-Claude Guimard, Françoise accidentée est convalescente.)

Retracer la... « briographie » syndicale de Philippe n'est pas chose aisée. D'ailleurs, si je me livrais à trop de compliments, il se pourrait que notre secrétaire, « gêné, rôle ».

J'avais certes entendu parler de ce cadre national - il a fait ses classes à Orléans - mais ne l'ai rencontré qu'à Reims. Un « sacré » moment !

Là, nos aînés le savent, l'ambiance était à l'effervescence... Ne vous y trompez pas !.. Je n'ai jamais su quel diable de facétieux avait eu l'idée « pétillante » de faire sponsoriser l'événement par Orangina. Toujours est-il, que la « petite bouteille » n'a pas été la seule à être secouée. Le BN d'alors en a eu sa part et Philippe n'a guère été épargné. En effet, il a commis « un Pair », - entendez... le rapport Pair -, et cela n'est pas « passé ». Les congressistes, toujours précurseurs, ont lancé la mode du « on ne nous dit pas tout ». Dans la salle et les couloirs, les regards se croisaient en non-dit, les oreilles se complaisaient aux ouï-dire. Le bouchon allait

parfois un peu loin, Nous étions proches de l'explosion et des débordements.

Aujourd'hui, la situation paraîtrait « ubuesque ». L'auteur du délit, Claude Pair, ne faisait qu'affirmer, qu'en matière de rénovation de l'Éducation, - je cite - « si l'on ne se soucie pas de l'organisation et du fonctionnement, fixer des objectifs sur le fond relève de l'incantation inefficace »....Bref !

Heureusement..., à l'époque nous parlions beaucoup, et pour cause, de... « Statut » Philippe, en dépit de la sensibilité que

nous lui connaissons, a, dans ce cadre, su rester de « marbre ». Il a fait preuve de « maîtrise », a « bétonné » ses arguments, « replâtré » les fissures, « érigé » un socle commun (déjà !), et ramené le « staff » en colonnes serrées pour la construction de notre bel édifice de l'an 2000.

Chacun sait que, par la suite, il a contribué à le « vendre » en « l'ÉTAT », au Ministère, se promettant agrandissement, ravalement et embellissement.

Ceux qui n'y verraient pas « Grand Art » chercheraient vraiment querelles byzantines.



Dire que lui-même n'a été « décoré » que récemment!...

Pour cerner sa personnalité, il nous faut, bien sûr, associer l'art à la manière. J'ai appris, grâce à lui, que : bien fâché, il est indispensable de rester « *proto - colère* ». C'est une question d'étiquette. Noblesse de BN oblige...

« *Élu* » Secrétaire général, Philippe s'est confirmé être : une poigne de fer dans un gant de velours. Ses mandats se sont déroulés, en bonne intelligence, sous le sceau du sérieux, de l'amitié et de la bonne humeur.

Porteur des valeurs du SNPDEN dans toutes les instances, il a vite compris que certains n'avaient pas que de bonnes intentions à son « endroit ». La preuve, il a reçu bien des coups de pied « occultes ».

Rassurez-vous son habileté et... son « carnet d'adresses » lui ont permis de ménager ses arrières pour aller de l'avant. Exposer les « fondements » du syndicat n'est jamais sans risques, Philippe les a pris, il a toujours rebondi : ses détracteurs, eux, sont restés sur le... flanc.

Mais quel est le secret de ce « *pro... viseur* » ? D'où tire-t-il ses ressources ? Eh bien, il dévore avec avidité tout ce qui lui tombe sous les yeux : quotidiens, hebdomadaires, mensuels, tracts, affichettes... et ce, toutes tendances politiques confondues. Il se montre ainsi réactif, digère aisément les « *conflits de canards* » (vous pouvez, selon l'actualité, prononcer le premier « a » à l'anglaise comme dans « *what ?* » pour m'éviter des écarts d'écriture et de langage).

Il se nourrit en tous cas de ces informations et, les range... bien mieux dans sa tête que... dans ses documents.

Eh oui, ses notes se résument à des « *mots fléchés* ». Si vous jetez un regard indiscret à ses feuilles volantes, vous y verrez comme un gribouillage d'adolescent peu intéressé par les détails d'un cours. Cependant, à y regarder de plus près des faisceaux de traits relient des mots lourds de sens : enjeux, congrès, laïcité, charte de pilotage, UNSA...

Cette concision le mène aux discours dont vous avez l'habitude... Comprenne qui pourra!

Je n'ose pas dire, pour conclure qu'au BN, tous avec lui, faisons la « *paire* ». Cela pourrait réveiller de vieux « *démons* » ou inciter à d'inutiles « *mea culpa* ».

## PROPOS DE JEAN-CLAUDE GUIMARD



« *Quant à moi, je vais évoquer devant vous quelques souvenirs que nous avons en commun, Philippe et moi. Tout d'abord le lycée d'Allonnes, près du Mans* ».

Philippe avait été chargé du suivi de sa construction et de son aménagement

et avait, bien entendu, pris la direction de ce nouvel établissement. J'y ai fait deux visites.

La première, le jour de son inauguration. Après avoir bien écouté et applaudi les discours protocolaires, je n'ai pas suivi immédiatement le cortège de la visite mais je me suis assis près d'un vieux monsieur qui m'a semblé assez fatigué. Nous avons eu une conversation détendue au cours de laquelle j'ai appris qu'il était le père de Philippe. J'ai aussi compris, sans qu'il le dise, qu'il était extrêmement fier de voir la réalisation à laquelle son fils avait participé et fier qu'on ait confié la direction de ce bel outil à Philippe, sans compter la satisfaction de voir s'ouvrir un nouvel établissement public dans le secteur du Mans.

La deuxième visite a été syndicale. C'est dans cet établissement que le statut de l'An 2000 a vu le jour. Les dix propositions ont été avancées et rédigées ce jour-là et tous les participants les ont portées avec l'ensemble du syndicat jusqu'à leur obtention. Je me souviens bien des participants à cette journée. Je ne les citerai pas, risquant d'en oublier un. Je dirai simplement qu'un des concepteurs et non des moindres, absent aujourd'hui, a beaucoup fait pour promouvoir ce projet : je cite Rémy Pierrot.

Françoise, tout à l'heure évoquait la boulimie de lecture de Philippe. Je suis toujours sidéré par le nombre de parutions qu'il achète quotidiennement, qu'il lit à une vitesse prodigieuse et dont il tire la « substantifique moelle » pour nous la servir au fil de ses discours et notamment dans le tableau socio-économique qui prélude en général à ses interventions. Il dévore également des ouvrages divers : essais politiques, philosophiques, historiques, romans... Passons à un sujet plus délicat. D'aucuns, des mauvaises langues sans doute, disent que tu peux avoir mauvais caractère. Il faut faire un sort à cette accusation. J'ai toujours pensé que certaines charges, et j'englobe ici la position de secrétaire général d'un grand syndicat, ne nécessitent ni bon, ni mauvais caractère, mais tout simplement du caractère. Je dirai donc que tu as du caractère et qu'il t'en a fallu pour mener à bien un certain nombre de missions.

Je ne veux pas m'appesantir, mais dire qu'opiniâtement, avec des hauts et des bas, tu as gardé les yeux fixés sur les grandes valeurs qui fondent notre syndicat et qui ne sont rien d'autre que



celles de la République avec leur ciment indispensable : la laïcité. Là, il faut du caractère. C'est ainsi que tu as mené le combat pour la place des femmes dans le SNPDEN. C'était difficile car il fallait lutter contre des habitudes bien implantées, contre des arguments fallacieux, la mauvaise foi, les moqueries parfois. Sur ce plan, et malgré les quelques remarques que j'ai pu t'adresser, le paysage a bien changé et cette notion est maintenant inscrite dans les textes et a pénétré la conscience du syndicat. Là encore il fallait de fortes convictions et du caractère.

C'est l'hommage que je voulais, au nom de tous, t'apporter aujourd'hui à toi qui a su tranquillement mais fermement promouvoir dans et hors du syndicat, les valeurs humanistes, garantes de la dignité humaine et que tu as su nous faire partager. Merci pour cela en particulier.

Maintenant que le syndicat va te redonner du temps, je pense tu en profiteras pour vivre pleinement ta vie privée avec ton épouse, Marie-Ange, et que tu pourras te consacrer davantage à celui qui t'apporte tant de plaisir et de bon-

heur. Je veux citer ici « *le petit Louis* ». Nous arrivons au bout de mon propos. Excusez-moi d'avoir placé au centre de notre congrès et de votre attention, un petit garçon qui vous rappelle certainement quelqu'un. Je dis « *mettre au centre* », quelle erreur ! Je devrais dire « *mettre au cœur* » de notre grande famille syndicale, le « *petit Louis* » qui serait bien surpris de savoir qu'il est maintenant universellement connu.

Bon chemin Philippe avec le « *petit Louis* ».

## REMERCIEMENTS DE PHILIPPE GUITTET

***Un cadeau a ensuite été remis à Philippe Guittet au nom de tous les syndiqués du SNPDEN puis celui-ci a pris la parole et, après avoir remercié Françoise et Jean-Claude, rappelé les étapes de son engagement, de son parcours syndical et professionnel et salué avec reconnaissance les personnes avec les lesquelles il a été amené à collaborer tout au long de ces années militantes et professionnelles.***

Au début de son propos, Philippe Guittet évoque ses origines familiales et son enfance pour expliquer la précocité et la permanence d'un engagement politique ou syndical.

« *Je suis en effet très tôt tombé dans la marmite de l'École publique, laïque et obligatoire.* » Issu d'une famille d'enseignants avec des grands parents directeurs d'école, une mère professeur d'allemand et un père vétérinaire, il évolue dans un milieu progressiste marqué par l'engagement : « *mes parents étaient de gauche* », « *mon père fut président de la FOL et vice – président de l'amicale laïque et premier adjoint à Nogent le Rotrou sa ville natale.* »

Dans ce milieu propice, Philippe Guittet va nourrir dès l'enfance, une curiosité et un intérêt pour la politique, en particulier grâce à la lecture de la presse, et à l'adolescence à 17 ans l'année du bac, il intègre sa « *première organisation politique la convention des institutions républicaines* ». L'année suivante, 1968 : « *c'était ma première année de fac et déjà le syndicalisme. J'étais président de l'UNEF au Mans. Puis 68 et un long (trop long) compagnonnage avec l'extrême gauche, la ligue.* »

Après des études universitaires en sciences économiques et l'obtention d'un DESS, il exerce comme profes-

seur d'économie gestion à Nogent le Rotrou, la Ferté-Bernard où il croise Jean-Michel Bordes, puis au lycée Jean Zay à Orléans et Edgar Quinet à Paris. « *Tout ce temps bien sûr, j'ai milité au SNES et occupé des responsabilités.* »

En 1988, Philippe Guittet passe le concours de personnel de direction.

*J'ai passé le premier concours fin 88... Je suis très rapidement rentré au SNPDEN dans la Sarthe. Provisoirement adjoint à Montesquieu au Mans de 89 à 94 ; C'est alors que je suis devenu SD de la Sarthe. J'ai succédé à François Boulay qui occupe maintenant des responsabilités éminentes dans la région Aquitaine. C'est à cette période que je suis rentré au BN en décembre 1993. La seule fois dans l'histoire du SNPDEN où il y a eu 2 listes. A la fusion de 92 entre le SNPDES et le SNPDL ; Merci à Edmond Benayoun, secrétaire général du SNPDES et provisoire au lycée Barthou à Pau et à Michel Hory, toujours présent dans l'académie de Lille pour*

*avoir permis cette fusion ; a succédé la crise de la FEN et l'exclusion du SNES auquel le SNPDEN s'était opposé.*

*C'est à Nantes où, il était alors secrétaire académique que j'ai rencontré Jean-Claude Guimard. C'est lui qui m'a fait rentrer dans la liste dirigée par Marcel Peytavi.*

*...Nous avons été élus et j'ai été parachuté comme secrétaire corpo (on ne disait pas encore carrière à l'époque)... sans avoir participé à aucun congrès de notre syndicat. J'ai succédé à Pierre Bousquet.*

*Nous avons choisi une démarche originale alors qui était celle d'une double affiliation entre la FEN et la FSU qui nous a permis de maintenir l'unité du syndicat. Et on peut se féliciter de l'attitude de Marcel Peytavi et surtout de Jean-Jacques Romero pour mener à bien cette ligne. Jean-Jacques a trouvé en Jean-Paul Roux secrétaire général de la FEN, devenue*



UNSA-Éducation, un partenaire très compréhensif. Cela nous a permis de nous réinvestir dans l'UNSA-Éducation alors que la FSU ne donnait pas suite à nos demandes.

Cela a permis de faire du SNPDEN une organisation où les tendances n'ont aucun sens, où les adhérents viennent de tous les syndicats et parfois même n'étaient pas syndiqués auparavant. C'est pourquoi, j'ai trouvé pour la première fois de ma carrière syndicale, un syndicat qui n'était pas replié sur lui-même mais au contraire ouvert avec comme objectif la réussite de tous les élèves, la construction d'un service public et d'établissements pour réaliser cet objectif.

J'ai occupé mon premier poste de chef comme Proviseur au lycée d'Allonnes en 94 où j'ai été nommé un an avant pour suivre la construction et l'équipement de cet établissement. Du congrès de Poitiers en 94 jusqu'à la veille du congrès de Reims en 98, j'ai occupé les fonctions de responsable vie professionnelle (on ne disait pas métier à l'époque). J'ai alors succédé à Claude Poggi. Ce fut la grande manifestation de 1994 à Paris. Le métier et la responsabilité étaient au centre de cette manifestation. A ce moment là, c'était l'affaire du panneau de basket, mais aussi les problèmes de machines-outils dans les lycées professionnels et technologiques.

Ce fut ma première grande négociation sous la responsabilité de Marcel avec François Bayrou, alors ministre de l'Éducation. Comme nous l'avons toujours fait depuis nous avons traité de nos conditions de métier en parallèle avec notre évolution de carrière.

Nous avons obtenu la création des cellules juridiques dans les rectorats, du guide juridique; l'observatoire de la sécurité a été créé, les collectivités territoriales ont mis aux normes les machines-outils et très rapidement par une action parallèle avec les collectivités territoriales la loi sur la responsabilité a été modifiée.

C'est à Allonnes, en mars 1997, sous la responsabilité de Jean-Jacques que s'est tenu le premier séminaire mettant en œuvre les mandats de notre congrès de St Malo 96, sur l'élaboration d'un statut de l'an 2000. Nous avons organisé la réflexion autour de questions; la première était bien sûr celles de nos missions mais nous abordions aussi le recrutement, la formation, l'évaluation, la mobilité et la carrière. Tous ces dossiers nous les avons abordés sans tabou au sein de notre organisation. En novembre 1998 et mai 1999, à notre demande, une commission sur les personnels de direction a été mise en place sous la présidence du recteur Blanchet avec comme interlocuteur Céline Wiener. Nous avons trouvé des interlocuteurs très favorables à nos demandes. Alors que j'ai muté à Paris en 98, au lycée Louis Armand, lycée polyvalent avec des sections technologiques tertiaires et industrielles et une section professionnelle industrielle, j'ai eu le plaisir de retrouver le recteur Blanchet avec un remarquable directeur Pascal Jardin...

Il a fallu plus d'un an pour aboutir en novembre 2000 à un protocole d'accord que seul le SNPDEN a signé. Nous avons joué un rôle déterminant dans la définition d'un référentiel de métier, avec la lettre de mission au centre de ce dispositif; un an plus tard, en décembre 2001 paraissait le statut de corps unique de personnels de direction à trois classes.

Jean-Jacques nous avait donné la responsabilité de la négociation à Rémi Pierrot et à moi-même. Nombreuses furent nos rencontres avec Céline Wiener pour faire avancer le dossier. Philippe Tournier a poursuivi sur ces questions notre réflexion. Entre temps en 98, j'ai muté dans un nouvel établissement, très particulier puisqu'il n'avait que des sections post-baccalauréat dans le domaine du tertiaire mais aussi un des 10 plus gros GRETA de France. J'ai eu le plaisir d'y créer un CFA public. 2002, j'ai encore changé d'établissement, pour rejoindre le lycée Ravel, à Paris. Pour la première fois je dirigeais une cité scolaire avec un collège.

Mais surtout en 2002, j'ai eu le grand honneur de devenir secrétaire général de notre syndicat. J'ai alors fait rentrer dans mon équipe quelques personnes que j'avais choisies; sans eux, le syndicat ne serait pas ce qu'il est devenu. Pierre Raffestin qui m'a accompagné dans le combat laïque et qui a su pendant longtemps assurer le lien avec l'UNSA-Éducation et avec l'UNSA, il nous a malheureusement quitté trop tôt. Hélène Cahn-Rabaté, aujourd'hui, secrétaire générale adjointe, à qui j'avais demandé d'animer la commission pédagogique et qui prenait la lourde succession de Philippe Tournier. Elle a mené tout le débat sur le rapport Thélot, la loi Fillon sur l'Éducation et le socle commun de connaissances, avant de s'occuper du supérieur et de la formation des enseignants. Catherine Petitot, secrétaire générale adjointe, toujours investie sur les questions pédagogiques notamment celles du collège, mais aussi maintenant celles du lycée professionnel. Donatella Pointereau qui a construit de manière remarquable tout notre travail international notamment dans l'Internationale de l'Éducation en permettant que cette dernière se saisisse du dossier de l'encadrement éducatif. Jean - Claude Lafay, enfin qui a d'abord permis que le SNPDEN se saisisse totalement du dossier de l'enseignement supérieur. Il a ensuite pris en charge la commission vie syndicale. Après avoir produit un écrit remarquable, sur le syndicalisme français, il a permis à notre syndicat de se doter d'une doctrine sur cette question mais aussi sur la laïcité. Sur cette question, Donatella a parfaitement prolongé son travail lors de ce congrès. Jean-Claude, a ensuite pris en charge la commission éducation et pédagogie. Le texte que nous venons voter montre bien tout son apport. Rappelons nous surtout de son travail sur la carte scolaire et ceux plus récents sur le lycée et le lycée professionnel. Mais il y a bien sûr aussi:



*Michel Richard sur le métier, Pascal Bolloré qui l'accompagnait et qui dirigeait la cellule juridique; Isabelle Bourhis qui a apporté toute sa vitalité dans la commission pédagogie; Patrick Falconnier, coordonnateur des commissaires paritaires et responsable de la commission carrière et Philippe Vincent qui lui a succédé; Françoise Charillon qui devait être présente pour cet hommage avec Jean-Claude et qui a tant apporté à la commission fin de carrière et retraite et tout d'abord son humour; Alain Guichon qui m'a accompagné depuis mon tout premier BN et Bernard Deslis qui était lui arrivé au BN en 90 mais qui comme moi militait dans la Sarthe; Anne Berger, Philippe Marie, Jean-Michel Bordes, Michel Rougerie qui m'ont accompagné une partie de mon mandat. Et puis il y a tous les autres qui m'ont accompagné depuis 2002 dans mes différents BN. Je pense notamment à Jocelyne Pionnier, à Laurence Colin, à Alain Vervaeke, à Amadou Simal, à Joël Lamoise, qui vont tous continuer avec Philippe Tournier et toutes celles et tous ceux qui participé à ce BN ou aux BN précédents. Comment pouvais-je échouer avec une telle dream team ?*

*Nombreux sont les dossiers que nous avons traités; Il y a eu la loi contre les signes ostensibles à l'École, et là j'avais certes mon équipe mais mon investissement personnel a été total pour aboutir; Nous avons fait une tribune libre dans Libé, de nombreux plateaux télévisés, des interventions devant la commission Debré et devant la commission Stasi. Dans cette dernière, nous sommes intervenus entre François Bayrou et Nicolas Sarkozy, tous les deux opposés à cette loi; Il est vrai que la grande majorité des organisations syndicales et des organisations de gauche, étaient contre ou sans position parce que partagées. Nos alliés étaient rares. Je citerai quand même Patrick Gonthier et Eddy Khaldi à l'UNSA-Education. Mais le combat n'est jamais terminé et je serais à vos côtés pour mener campagne contre l'accord Vatican - République française.*

Ce fut le combat pour renforcer la place des femmes dans le syndicat. Je crois que nous avons bien avancé. Merci à Marie Ange, car sur ce combat elle fut une pionnière, sans compter qu'elle fut une remarquable secrétaire départementale de l'Essonne, puis secrétaire académique de Paris. Heureusement que nous étions tous les deux militants et que nous savions aussi nous distancier, comme me l'avait appris Jean-Claude. Cela nous a permis de passer ces années avec bonheur.

Mais nous avons dans cette période mené d'autres combats. J'ai déjà parlé de la loi Fillon où nous avons fait introduire des contributions notamment le conseil pédagogique.

Mais surtout nous avons organisé la grande manifestation de novembre 2006 où nous avons réunis des milliers de personnes dans la rue.

Une négociation très âpre avec Dominique Antoine nous a permis d'aboutir à la signature du relevé de décisions et de la charte de pilotage qui, nous l'avons tous dit, ont permis une avancée considérable.

Mais nous le savons, jamais n'est rien terminé; c'est vrai sur la question de la laïcité, sur celle d'une École de la réussite pour tous, et enfin sur une conception efficace du fonctionnement des établissements qui doit nous permettre de mieux nous épanouir, chefs et adjoints dans un métier difficile mais formidable, celui de personnel de direction.

Je l'ai dit et maintenant vous avez voté: j'ai toute confiance en Philippe Tournier et son équipe pour continuer la tâche.

Je voudrais dire aussi que j'ai rencontré des militants merveilleux dans la Sarthe, dans l'académie de Nantes et maintenant dans mon académie de Paris. J'ai aussi confiance dans ma nouvelle secrétaire académique, avec qui je continuerai à militer pour faire que dans cette académie comme dans les autres, le SNPDE garde sa place prépondérante.

Je voudrais remercier tous les permanents avec qui j'ai travaillé, Antoine,

Sylvie, Norbert et Bernard. Mais bien sûr je garde une tendresse particulière, avec celui avec qui j'avais créé une grande complicité, je parle bien sûr de Marcel Jacquemard;

Et puis le syndicat ne serait rien sans ses rouages essentiels j'ai parlé des « trois filles » comme je dis toujours et dans l'ordre d'arrivée, Joëlle, Sylvie et Valérie. Ce sont de grandes professionnelles qui permettent que le syndicat fonctionne à la quasi perfection.

Et comme je ne pourrai pas le faire demain, je voudrais rendre hommage à l'académie de Bordeaux, à son secrétaire académique et à toute l'équipe d'organisation pour ce merveilleux congrès de Biarritz. C'était vraiment le final qu'il me fallait. Et merci pour le makila d'honneur, superbe cadeau basque d'hier soir. Cela m'a touché au cœur.

Enfin je voudrais dans cette académie, dans ce pays basque avoir une pensée émue pour Amor Membrado.

Merci à tous les adhérents, tous les militants, tous les cadres du SNPDE. Sans vous notre syndicat ne serait pas ce qu'il est. Et nous pouvons tous aujourd'hui en être très fiers.

***C'est avec beaucoup d'émotion que la salle s'est levée pour applaudir longuement celui qui a été le secrétaire général pendant 7 ans et dont l'action est durablement identifiée aux avancées réalisées par le SNPDE.***



# Qui sont les congressistes ?

## LES RÉSULTATS DE NOTRE ENQUÊTE

Un questionnaire a été proposé aux congressistes à la fin du congrès. 209 questionnaires ont été rendus soit 61 % des congressistes. La répartition hommes/femmes est de 62 %/38%, ce qui correspond à la composition du congrès et à celle de l'ensemble des adhérents.

### LES POINTS MARQUANTS:

**L'âge:** 32 % ont moins de 50 ans.

**La fonction:** la proportion de chefs est plus importante au regard de la composition syndicale.

**La fonction syndicale** ne présente guère de particularités compte tenu de la méthode de désignation des représentants au congrès.

**Le nombre de participations à un congrès** fait apparaître très nettement le rajeunissement des cadres syndicaux: 51 % ont participé à 1 ou 2 congrès (48 % pour les hommes et 55 % pour les femmes).

**La fonction antérieure** les situe très majoritairement dans le second degré (85 %).

**La syndicalisation antérieure** reflète la grande diversité des origines syndicales des collègues, même si les syndicats de la FSU y représentent encore le plus gros contingent. On note toutefois une part de non syndiqués avant l'adhésion au SNPDEN.

## DONNÉES RECUEILLIES SUR LES CONGRESSISTES

| ÂGE                   | <45                  | 45-50 | 50-55 |      | 55-60                 |          | 60-65     | >65       |
|-----------------------|----------------------|-------|-------|------|-----------------------|----------|-----------|-----------|
|                       | 15%                  | 17%   | 21%   |      | 29%                   |          | 15%       | 3%        |
| FONCTION              | PR                   | PRLP  | PACG  | EREA | ADLY                  | ADLP     | ADCG      | RETRAITÉS |
|                       | 24%                  | 11%   | 41%   | 1%   | 7%                    | 0%       | 5%        | 11%       |
| RESPONSABILITÉS       | SA                   | SD    | SAA   | CSA  | CSN                   | BUR.DEP. | CAPA-CAPN | AUTRES    |
|                       | 11%                  | 22%   | 9%    | 26%  | 10%                   | 3%       | 11%       | 8%        |
| NOMBRE DE CONGRÈS     | 1                    | 2     | 3     | 4    | 5                     | 6        | 7         | +         |
|                       | 38%                  | 13%   | 14%   | 11%  | 7%                    | 4%       | 4%        | 9%        |
| FONCTIONS ANTÉRIEURES | 2 <sup>e</sup> DEGRÉ |       | CPE   |      | 1 <sup>er</sup> DEGRÉ | AUTRE    |           |           |
|                       | 70%                  |       | 15%   |      | 8%                    | 7%       |           |           |
| SYNDICATS ANTÉRIEURS  | FSU                  |       | UNSA  |      | SGEN                  | AUTRE    | NON       |           |
|                       | 36%                  |       | 17%   |      | 6%                    | 12%      | 28%       |           |

# Les votes

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT FINANCIER, RÉSULTAT DU VOTE DANS LES ACADÉMIES

|                           | INSCRITS | VOTANTS | BLANCS OU NULS | EXPRIMÉS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------------------------|----------|---------|----------------|----------|------|--------|-------------|
| <b>RAPPORT D'ACTIVITÉ</b> | 8469     | 2497    | 37             | 2460     | 2338 | 36     | 86          |
| <b>RAPPORT FINANCIER</b>  | 8469     | 2499    | 39             | 2460     | 2358 | 16     | 86          |

Le rapport d'activité et le rapport financier sont adoptés.

## RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU BUREAU NATIONAL PAR LE CONGRÈS

|                                             | INSCRITS | VOTANTS | BLANCS OU NULS | EXPRIMÉS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------------------------------------------|----------|---------|----------------|----------|------|--------|-------------|
| <b>LISTE CONDUITE PAR PHILIPPE TOURNIER</b> | 342      | 328     | 16             | 312      | 312  |        |             |

La liste conduite par Philippe Tournier est élue.

### LISTE DES ÉLUS À LA COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE, CNC

Jean-Claude **Lafay**  
 Anne **Berger**  
 Bernard **Deslis**  
 Jean-Pierre **Fernandez**  
 Donnatella **Pointereau**

### LISTE DES ÉLUS À LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES, CVC

Aline **Guimard**  
 Yves **Lanchais**  
 Françoise **Wisniewski**  
 Jacqueline **Baudin**  
 Jean-Paul **Durand**

### MODIFICATION STATUTAIRE VOTÉE PAR LE CONGRÈS

*L'article S33 adopté par le congrès remplace l'article S33 des statuts.*

Le Bureau national comprend 28 membres au maximum. Il est élu, avec ses suppléants, au scrutin de liste majoritaire à deux tours, par liste entière sans panachage, par le congrès réuni en séance ordinaire ou extraordinaire.

Les deux premières listes arrivées en tête restent seules en lice au second tour si ce dernier est nécessaire. En cas de pluralité de listes, l'attribution des sièges se fait au premier ou au second tour de scrutin :

- pour moitié à la liste ayant obtenu la majorité,
- pour l'autre moitié à la proportionnelle au plus fort reste entre les listes qui peuvent prétendre à deux sièges au minimum.

La représentation des listes se fait conformément au règlement intérieur. Le secrétaire général est désigné par le vote majoritaire du congrès en faveur de la liste qu'il a présentée. En cas de défaillance d'un membre du Bureau national ou du secrétaire général, il est procédé à leur remplacement conformément au règlement intérieur.

### MOTION D'ACTION VOTÉE PAR LE CONGRÈS

Le congrès du SNPDEN, réuni à Biarritz le 15 mai 2009, se fixe les priorités d'action suivantes :

- mener une action nationale, académique et départementale auprès des élus, des partis politiques, des organisations syndicales, des associations et, d'une façon générale, auprès des relais d'opinion autour du thème de la laïcité gravement menacée aujourd'hui par les approches différentielles qui semblent avoir la faveur de dirigeants de notre pays, en rupture avec les valeurs dont ils devraient être, par ailleurs, les garants,
- poursuivre les négociations avec le ministère en vue de s'orienter vers un corps se terminant au B3, améliorant les situations les moins favorables et définissant le contenu du « R » de PFR d'une façon compatible avec nos mandats et nos positions existants, même si le débat autour de cette question doit être poursuivi en notre sein,
- occuper toute sa place dans l'action conduite par les huit organisations syndicales autour de la plate-forme commune, en particulier les 26 mai et 13 juin prochains.

Le BN élargi aux SA, qui se tiendra à la fin Septembre, et le CSN de Novembre feront un bilan des actions entreprises, les confirmeront ou les réorienteront, notamment en fonction de l'actualité.



Jean-Claude  
GUIMARD

**Rapport d'activité (période de mai 2006 à mai 2009) présenté par Jean Claude Guimard**

La CNC composée d'Anne Berger, Jean Michel Bordes, Bernard Lefèvre, Michel Zimmermann et Jean Claude Guimard s'est réunie 15 fois depuis le congrès de Dijon :

- En 2006 : le 12 mai, le 11 juillet, le 6 septembre, le 25 octobre
- En 2007 : le 24 janvier, le 14 mars, le 24 mai, le 27 novembre
- En 2008 : le 30 janvier, le 20 mai, le 10 octobre, le 22 octobre
- En 2009 : le 14 janvier, le 4 mars, le 6 mai

## L'ACTIVITÉ A PORTÉ SUR LES POINTS SUIVANTS

### 1. Organisation, contrôle et dépouillement des élections et votes

- Bureau national,
- Rapports d'activité et financier du SNPDEN,
- Désignation des responsables SNPDEN pour le secteur « étranger ».

### 2. Contrôle de la composition des instances syndicales

- Composition des CSN pour les 3 années,
- Composition des CSA,
- Composition de la liste des candidats au BN et profession de foi,
- Composition du congrès, Procédures et calendrier des opérations électorales,
- Congrès de Biarritz (mai 2009).

### 3. Autres travaux

- Élaboration d'un canevas pour rédaction des règlements intérieurs académiques,
- Échanges avec les secrétaires académiques sur ce sujet,

# Commission nationale de contrôle

- Interventions auprès des secrétaires académiques quand des difficultés ont été signalées. Notons d'ailleurs que les adhérents se sont saisis du règlement intérieur,
- Une des difficultés le plus souvent rencontrée se situe dans l'absence organisation de vote par correspondance.

La CNC est restée dans son rôle, notamment celui du contrôle du bon déroulement de la vie démocratique du syndicat et dans quelques cas, elle a esquissé les propositions qui seront peut-être à reprendre par la prochaine CNC (aide à la rédaction des RI académiques).

Au cours des conseils syndicaux nationaux, elle a apporté un éclairage sur la réalité de la représentation nationale (répartition des emplois, des hommes et des femmes).  
Je remercie sincèrement l'équipe du siège, Joëlle, Sylvie et Valérie pour l'aide efficace et souriante qu'elles nous ont apportée en toutes circonstances et nos permanents Bernard et Norbert pour leurs conseils et assistance quand le besoin s'en faisait sentir et bien sûr mes collègues de

la CNC qui m'ont épaulé de leur expérience forte et multiple.

Au congrès de Biarritz vous aurez à renouveler la CNC.

Anne Berger, membre sortant, sollicitera votre suffrage, d'autres camarades se présenteront pour la 1<sup>re</sup> fois.

À ce propos nous rappelons l'article R 3 qui garantit la participation du sexe le moins représenté, au moins proportionnelle à son nombre au niveau considéré (pour les élections nationales 38 % des femmes).

Quant à Jean Michel Bordes, Bernard Lefèvre et Michel Zimmermann, ils vont quitter la vie active syndicale qu'ils ont contribué largement à animer à tous les niveaux pendant des décennies.

En conclusion, permettez-moi de prendre congé de vous et de prendre ma retraite syndicale après 31 ans de militantisme au SNPDES et au SNPDEN et après une activité syndicale totale de 50 ans.

Nous aurons aussi une pensée amicale pour André OUAGGINI qui recouvre peu à peu sa santé et que nous saluons.

Merci à vous tous pour votre confiance et votre amitié.



# Table ronde sur le thème : autonomie et égalité

*Le mardi 12 mai en fin d'après midi, une table ronde était organisée sur le thème « Quelle gouvernance pour garantir l'équité entre et dans les territoires ? »*



Trois intervenants :

**Nathalie Mons**, maître de conférences en sciences de l'Éducation et chercheur associé à sciences politiques,

**Denis Meuret**, professeur en sciences de l'Éducation à l'université de Bourgogne, chercheur à l'Institut de Recherche en Éducation (IREDU/CNRS), membre senior de l'Institut Universitaire de France,

**Philippe Tournier**, secrétaire général adjoint du SNPDEN.

Le débat était animé par **Marie-Caroline Missir**, journaliste, rédactrice en chef adjointe de l'AEF.

Le temps était limité pour traiter un sujet aussi vaste, cependant les nombreux échanges attestent de l'intérêt et de l'actualité de cette réflexion.

Sur le site du SNPDEN : [www.snpden.net](http://www.snpden.net) vous trouverez dans la rubrique documentation décentralisation, les points de vue développés par **Nathalie Mons** et **Denis Meuret**, reprenant les thèses exposées lors de la conférence.

## Dernier ouvrage reçu...

### MEDIASIG 2009

Les 8000 noms de la presse  
et de la communication  
Documentation Française  
550 pages



Fidèle au concept qui fonde sa renommée, cette 35e édition du MédiaSIG, réalisée et éditée par la Documentation Française, propose comme les années précédentes un panorama complet des médias nationaux, de la presse étrangère en France et des services de communication du Gouvernement et des services publics. S'y ajoute cette année une sélection de médias d'information générale et spécialisée en ligne.

Au sommaire de cet ouvrage : les services de presse et de communication institutionnels, les agences de presse et l'audiovisuel, les médias en ligne, la presse écrite nationale et régionale, les principaux groupes de presse et groupes pluri-médias, les organismes professionnels, associations, syndicats, ou encore les services de presse des missions diplomatiques, des institutions internationales et les correspondants de la presse étrangère...

Un index général par organismes et par noms en fin d'ouvrage permet un repérage plus facile. Afin que chacun puisse profiter d'une mise à jour quotidienne, le MédiaSIG est également en ligne par abonnement annuel sur le site [www.mediasig.fr](http://www.mediasig.fr).

Référence du monde des médias, le **MédiaSIG 2009** constitue l'outil incontournable de la communication dont il facilite les contacts quotidiens avec le monde des médias et l'information institutionnelle et administrative.

# Clôture du congrès de Biarritz



*Chers amis, chers camarades,*

*Il me revient de clore ce IX<sup>e</sup> congrès du SNPDEN, notre syndicat. Il me revient aussi de vous remercier de la confiance sans ambiguïté que vous avez manifestée à mes colistiers et à moi-même.*

*De la confiance entre nous, de la confiance en nous, dans notre organisation : nous en avons besoin pour traverser cette période incertaine, brumeuse, périlleuse mais que nous traverserons ensemble. Le syndicalisme fort et écouté que l'action de Philippe Guittet a particulièrement conforté ces dernières années ; les mandats dont nous nous sommes dotés lors de ce congrès nous y aideront car ils guideront notre travail syndical dans les années qui se présentent devant nous. Ce sont les motions présentées par Michel Richard pour la commission « Métier » et Jean-Claude Lafay pour la commission « Éducation et pédagogie », des textes qui font le bilan et la synthèse de nos positions. Ce sont les motions, présentées par Philippe Vincent et la commission « Carrière » que nous venons de voter, qui cadrent et balisent le cadre des négociations. Ce sont les textes importants présentés par Donatelle Pointereau et la commission « Vie syndicale », sur des questions aussi complexes que le financement public de l'enseignement privé, où notre syndicat ouvre une nouvelle approche, ou les conséquences de la loi sur la représentativité où nous nous sommes désormais dotés d'une « boussole ». C'est enfin la motion « action » qui conduira l'action syndicale, connue de tous, dans les mois qui viennent.*

*Nous allons maintenant rentrer dans*

*nos académies. Le Bureau national va se mettre au travail. Comme toutes nos instances, conseils syndicaux académiques ou bureaux départementaux, ce n'est pas qu'une simple instance comme l'a montré, hier, l'hommage à Philippe Guittet. C'est aussi un bureau national très fortement renouvelé dont les deux tiers des membres sont nouveaux et qui doit ainsi faire face aux défis majeurs du renouvellement de générations à l'instar, d'ailleurs, de l'ensemble de notre syndicat.*

*Mais, avant de nous quitter, je veux particulièrement remercier, au nom de nous tous, nos camarades de l'Académie de Bordeaux pour leur accueil, efficace et discret, qui a été très apprécié des congressistes. Je tiens à remercier Bertrand Cagniard, secrétaire académique de Bordeaux, et l'équipe qui a travaillé avec lui : William Walzer et Jacques Beyris, toujours présents et attentifs à ce que tout se passe bien, mais aussi André Fretel, Jean-claude Haget et Jean-Pierre Fernandez.*

*C'est maintenant le moment de dévoiler où se déroulera le X<sup>e</sup> congrès du SNPDEN. Deux académies se sont portées volontaires pour l'organiser : celles de Marseille et de Lille. Depuis le congrès de Clermont-Ferrand qui vit, en 1992, la création notre syndicat, nos congrès font le tour de France. Un coup à l'Est, un coup à l'Ouest, un coup au Sud, un coup au Nord ! C'est la candidature de Lille qui a été placée en premier. Après le Nord, ce sera sans doute le Sud : nos camarades de Marseille ne doivent pas renoncer à leur candidature.*

*Voici venu le moment de nous séparer et bon retour dans vos académies. Rendez-vous à Lille en 2012 et vive le SNPDEN.*



# questions réponses

...des parlementaires

...des ministres

## 13 MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS

**AN (Q) n° 46986  
du 21 avril 2009  
(M. Michel Vauzelle)...  
et une trentaine d'autres  
questions posées sur le  
même sujet: maintien des  
emplois vie scolaire**

**Réponse (JO du 12 mai 2009 page 4640) :** les contrats aidés constituent une première étape d'un parcours de retour à l'emploi et s'adressent aux personnes rencontrant les plus grandes difficultés d'insertion. Ces contrats ont pour objet de faire bénéficier leurs titulaires d'une expérience professionnelle en vue de leur permettre de retrouver un emploi de droit commun dans le secteur privé ou public. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, est renouvelable dans la limite de 2 ans. Le contrat d'avenir (CAV), réservé aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API et AAH) porte sur une durée maximale de 2 ans renouvelable dans la limite de 3 ans, sauf pour les travailleurs handicapés et les personnes de plus de 50 ans pour lesquelles cette durée peut être portée jusqu'à 5 ans. En matière de recrutement, d'accompagnement et de formation de ces personnels, les dispositions retenues pour 2008-2009 ont fait l'objet des instructions suivantes : note conjointe (MINEFE-MEN – secrétariat d'état à l'outre-mer) du 13 février 2008 relative aux contrats aidés employés par

l'éducation nationale pour l'année 2008, précisant les modalités de recrutement, d'accompagnement et de formation de ces personnels ; circulaire d'instruction DGEFP n° 2008/10 du 11 juillet 2008 relative à la programmation applicable au 2<sup>e</sup> semestre de 2008 qui fait apparaître l'éducation nationale au nombre des secteurs prioritaires pour les renouvellements de contrat et les nouveaux recrutements, avec le secteur médico-social et les ateliers et chantiers d'insertion. Elle prévoit, en outre, la signature de conventions régionales tripartites entre le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministère de l'éducation nationale et l'Agence nationale pour l'emploi, formalisant les modalités de collaboration entre les services de ces derniers en vue d'améliorer la performance en matière d'insertion dans un emploi durable des personnels sous contrat aidé ; circulaire n° 2008-100 du 24 juillet 2008 (MEN/DGESCO) relative à la formation des auxiliaires de vie scolaire recrutés par contrat aidé ou en qualité d'assistants d'éducation ; note d'orientation (DGEFP/DAF du 22 août 2008) relative à la programmation 2008 précisant que « la durée de référence des contrats pourra couvrir toute l'année scolaire 2008 ». Ces dispositions ont conduit à renouveler ou à remplacer, d'une part, l'intégralité des CAE ou CAV « accompagnateurs d'élèves handicapés » et « assistants administratifs des directeurs d'école » en fonction en juin 2008 et, d'autre part, 60 % des contrats affectés à d'autres fonctions en établissements publics locaux d'enseignement (EPL) à cette même période. La pérennisation des personnels

sous contrat aidé n'étant pas possible, compte tenu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un effort particulier est assuré, en matière d'accompagnement individualisé et de formation professionnelle, en vue de l'insertion de ces personnels dans un emploi durable. Dans ce cadre, des dispositifs d'information des salariés sur leurs droits en matière de formation, de validation des acquis de l'expérience (VAE), d'accompagnement et de suivi sont renforcés. Tous les acteurs peuvent être mobilisés (universités, GRETA, pôles régionaux d'information et de conseil {PRIC}, AFPA...). Les personnels sous contrat aidé peuvent, à l'issue de leur contrat, postuler sur les emplois de catégorie C des fonctions publiques de l'État, des collectivités territoriales et hospitalières, qui sont accessibles sans concours.

## 15 PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

**S (Q) n° 6821  
du 25 décembre 2008  
(M. Didier Guillaume) :  
journée du 11 novembre  
2008 travaillée par certains  
enseignants**

**Réponse (JO du 7 mai 2009 page 1146) :** la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008, fait obligation à tous les salariés et agents de l'État de contribuer à l'effort national en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées en participant à une journée

de solidarité. Les modalités d'organisation de cette journée ont été fixées pour tous les personnels relevant de l'éducation nationale, sans distinction, par l'arrêté du 4 novembre 2005. Ces dispositions, conformes aux nouvelles règles établies par la loi de 2008 précitée, demeurent applicables. Une note de service du 8 avril 2008, adressée aux recteurs d'académie, les a explicitées. Les dispositions de ces textes prévoient que cette journée est consacrée pour les personnels enseignants à la concertation sur le projet d'école dans le premier degré et sur le projet d'établissement dans le second degré. Ne concernant pas les élèves, cette journée, le cas échéant fractionnée, doit avoir lieu hors temps scolaire, c'est-à-dire hors des jours et horaires normaux de présence des élèves dans l'établissement. Ainsi, le choix peut se porter sur un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai, sur un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ou sur toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. La date de la journée de solidarité est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques. Dans le cas d'espèce, la date de la journée de solidarité du collège de Buis les baronnies a été fixée dans le respect des textes précités. Le chef d'établissement a organisé en début d'année scolaire une consultation de tous les personnels

enseignants en leur proposant quatre choix possibles : le 5 novembre, le 11 novembre, deux mercredis après-midi ou deux samedis matins. Une majorité s'étant dégagée pour le 11 novembre, c'est cette date qui a été retenue. En toute hypothèse, les enfants n'étant pas en classe ce jour-là pouvaient, s'ils le souhaitent, assister à la cérémonie commémorative organisée par la mairie. Le choix de cette date ne fait pas obstacle à ce que les enseignants préparent les élèves, tout au long de la scolarité obligatoire, à exercer leur citoyenneté. En particulier, la partie VI du socle commun des connaissances et des compétences énumère l'ensemble des compétences sociales et civiques que les élèves doivent acquérir pour que chacun assume pleinement sa citoyenneté. La partie V, qui traite de la culture humaniste, demande aux élèves d'avoir des repères historiques et de connaître les dates et les périodes principales de l'histoire de France, dont font bien évidemment partie le 11 novembre 1918, date de l'armistice de la Première Guerre mondiale, et la première Guerre mondiale elle-même.

**S (Q) n° 6624**  
**du 11 décembre 2008**  
**(M. Paul Raoult) :**  
**insuffisance d'effectifs**  
**de professeurs d'éducation**  
**physique et sportive**

**Réponse 5 (JO du 21 mai 2009 page 1284) :** le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée

2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque, pour la plupart d'entre elles le nombre des recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

## 17 PROGRAMMES ET HORAIRES

**S (Q) n° 6576**  
**du 11 décembre 2008**  
**(M<sup>me</sup> Gisèle Printz) ;**  
**n° 6803**  
**du 25 décembre 2008**  
**(M. Daniel Dubois) ;**  
**n° 7077**  
**du 22 janvier 2009**  
**(M. Jean-Pierre Michel) :**  
**enseignement des langues**  
**anciennes**

**Réponse (JO du 21 mai 2009 page 1284) :** le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves des collèges et lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disci-

plines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en œuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings, afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

## 28 FIN DE CARRIÈRE ET RETRAITE

**S (Q) n° 7908**  
**du 19 mars 2009**  
**(M. Philippe Madrelle) :**  
**défense des retraités de la**  
**fonction publique**

**Réponse (JO du 23 avril 2009 page 1014) :** la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003 réaffirme le choix de la répartition et de la solidarité entre les générations, en sauvegardant les régimes de retraite. Un des objectifs majeurs de cette réforme est, en outre, de viser un niveau de pension aussi élevé que possible et de veiller à le maintenir en valeur réelle pour chacun tout au long de sa retraite. La revalorisation des petites retraites et l'amélioration du pouvoir d'achat constituent deux engagements du Gouvernement. A cet égard, il convient de rappeler la décision du Président de la République d'un versement exceptionnel

de 200 euros en 2008 aux retraités les plus modestes, mesure financée par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). A cela s'ajoutent les mesures prises dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, conformément aux engagements du Président de la République, de porter à 60 % le taux de réversion au régime général pour les veufs et les veuves les plus modestes et de revaloriser, entre 2007 et 2012, le minimum vieillesse de 25 % pour les personnes seules. Au vu du pic d'inflation 2008, le Gouvernement a décidé d'une revalorisation supplémentaire anticipée de 0,8 % au 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour l'ensemble des retraités du régime général, des régimes alignés et de la fonction publique. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité que le calendrier de revalorisation soit harmonisé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année comme pour les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO. La règle sera ainsi plus claire pour les retraités et permettra de tenir compte de l'inflation constatée pour l'année N - 1 et d'une prévision plus fiable pour l'année N établie après examen par la commission économique de la nation. Enfin, la composition de la conférence de revalorisation des pensions sera élargie, notamment pour y intégrer les représentants de la fonction publique. Ainsi, les retraités bénéficieront donc, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, d'une revalorisation des pensions de 1 % comprenant le complément de 0,6 % au titre de 2008 (2,8 % d'inflation en 2008 - 2,2 % de revalorisation effectuée en 2008), et la revalorisation pour l'année 2009 au vu de l'inflation anticipée (0,4 %).

*À suivre...*



Christiane  
SINGEVIN